Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt
Planche n°104





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UF
- N

Achères-la-Forêt

route d'arbonne

chemin de la passerelle

N

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt
Planche n°105





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 40m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UF
- A
- Ap
- N
- Nj

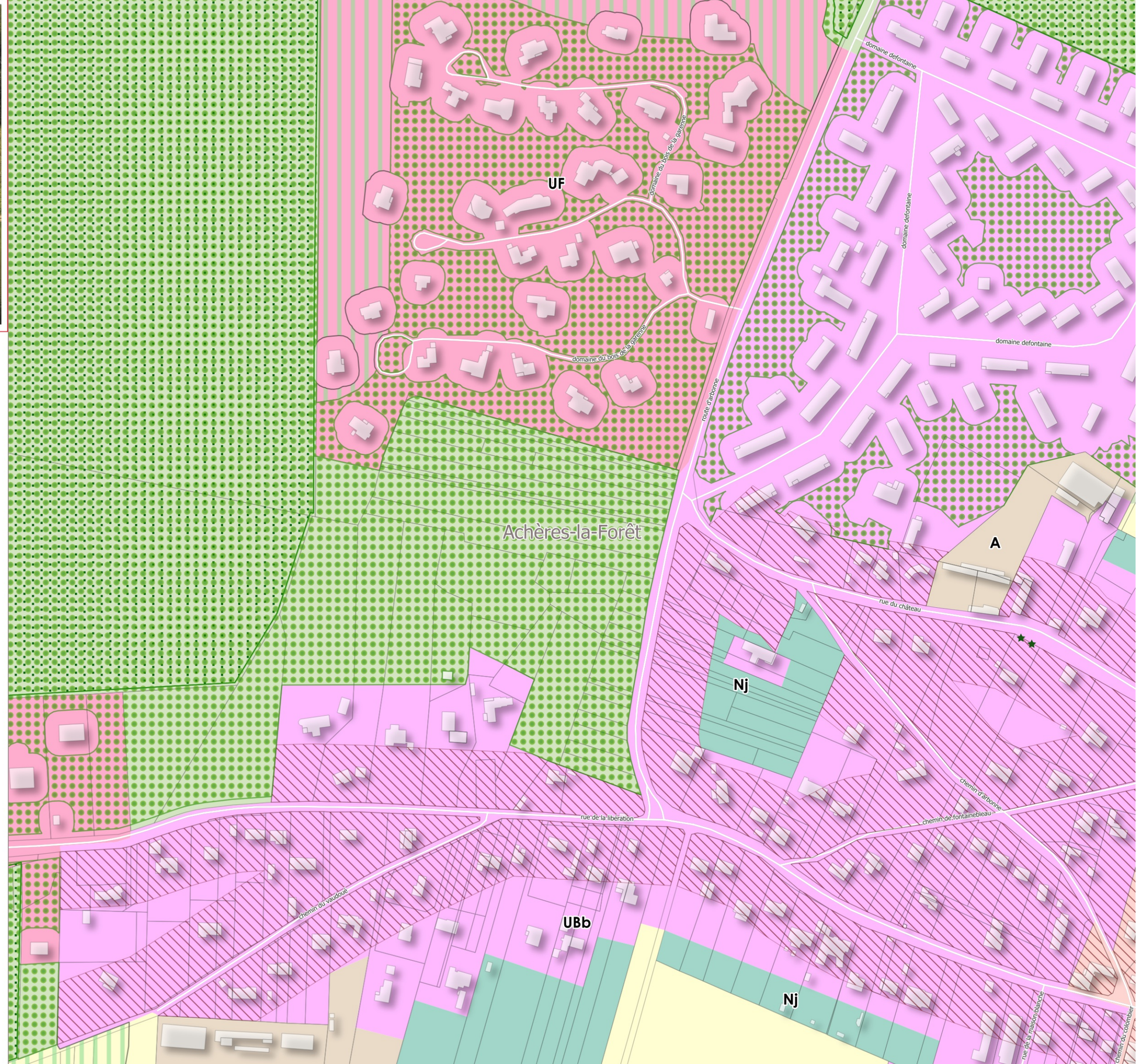


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt
Planche n°106





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 40m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- A
- Ap
- Ne
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

A
Nj
Ap
Achères-la-Forêt
rue de la maison blanche
chemin du coumbier
chemin de la mare aux ormes
rue du closeau

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt
Planche n°107





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 40m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

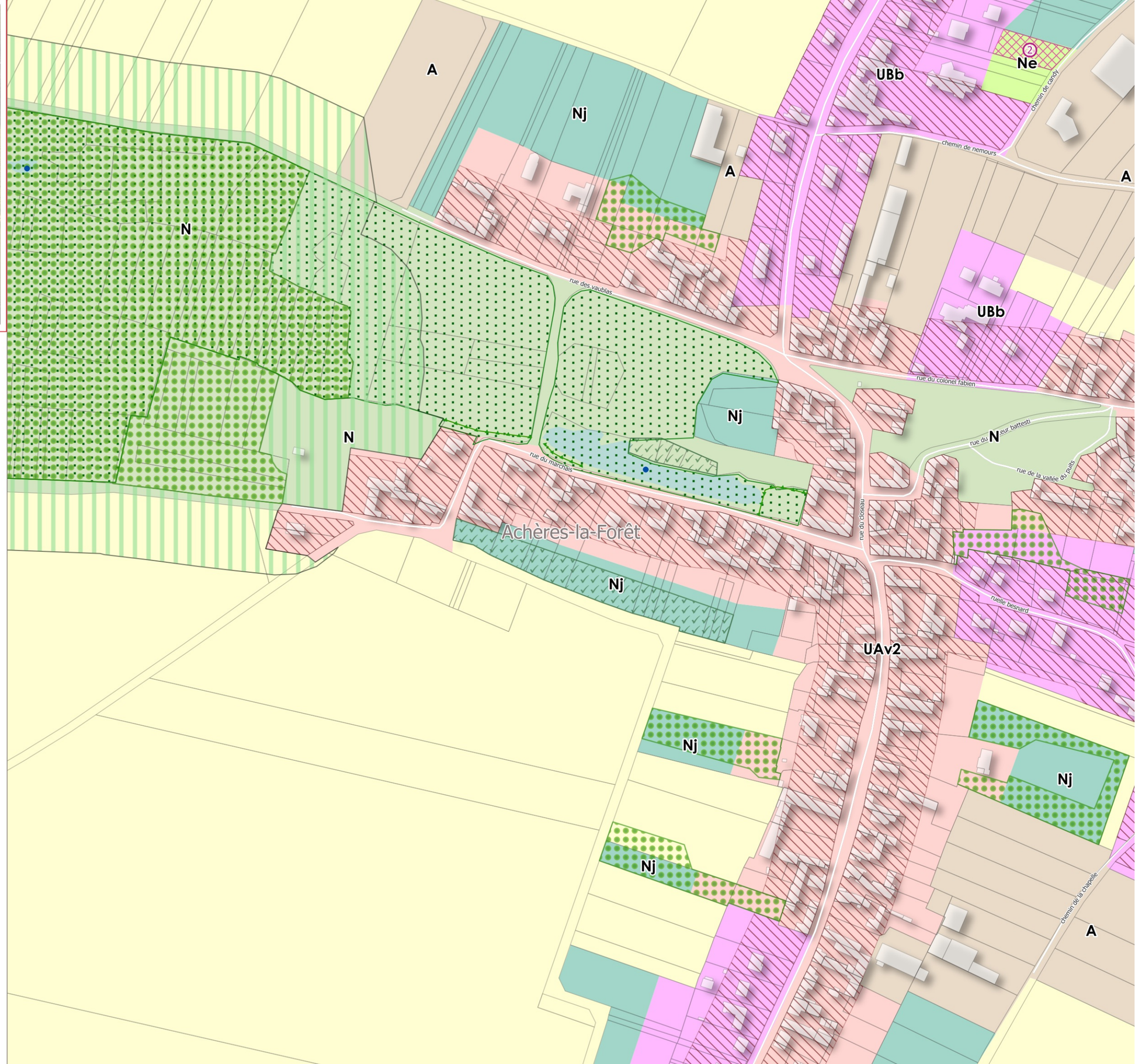


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt
Planche n°108





1:2 500

CITADIA

**Patrimoine naturel et paysager**

Espace boisé classé (L113-1)

**Forme urbaine**

Bande constructible de 40m (L151-17/L151-18)

**Eléments de contexte**

Parcelle

Bâtiment

**Zonage**

UAv2

UBb

Ap

Nj

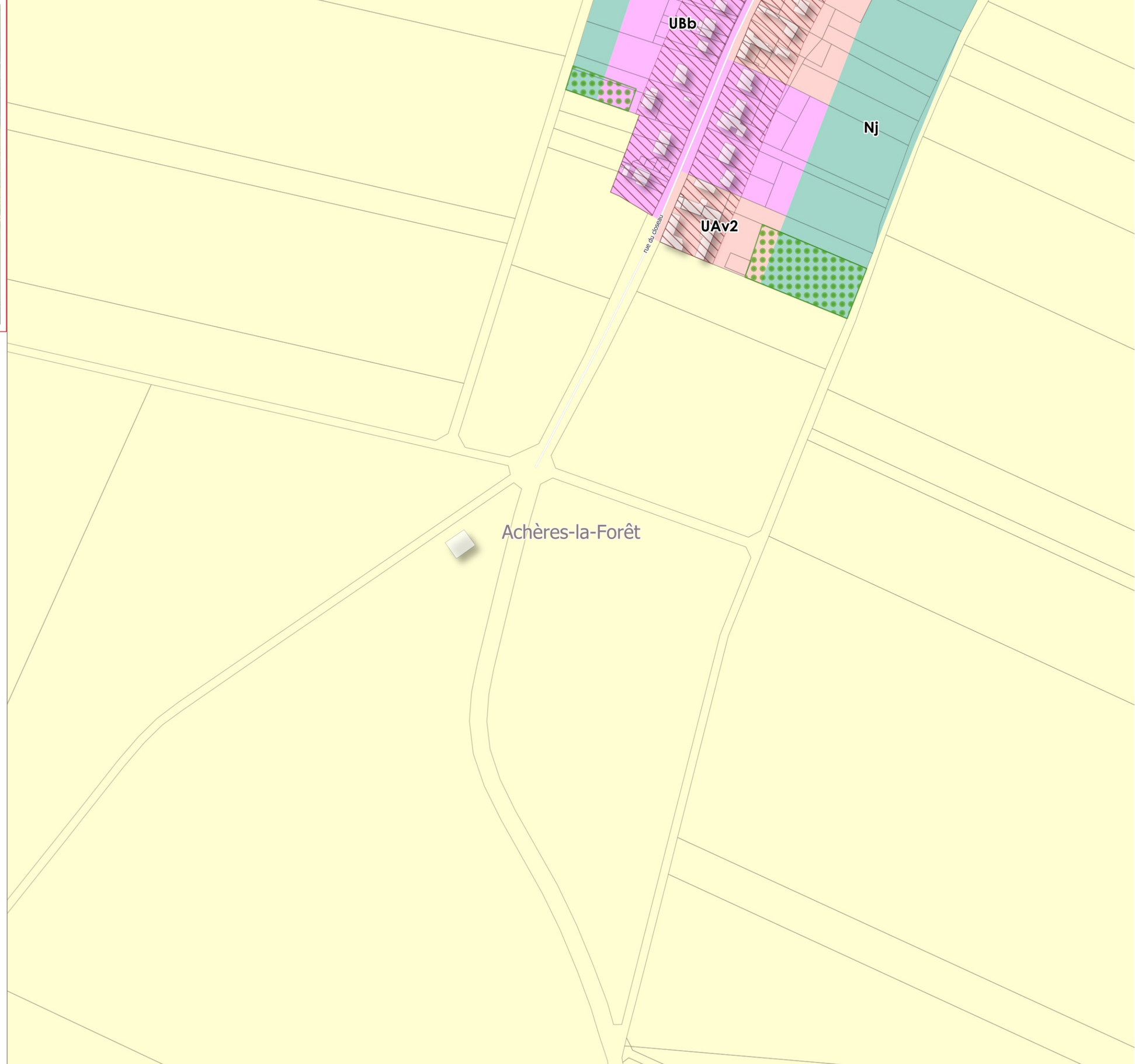


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt
Planche n°120





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 40m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UEr
- A
- Ap
- N
- Nj

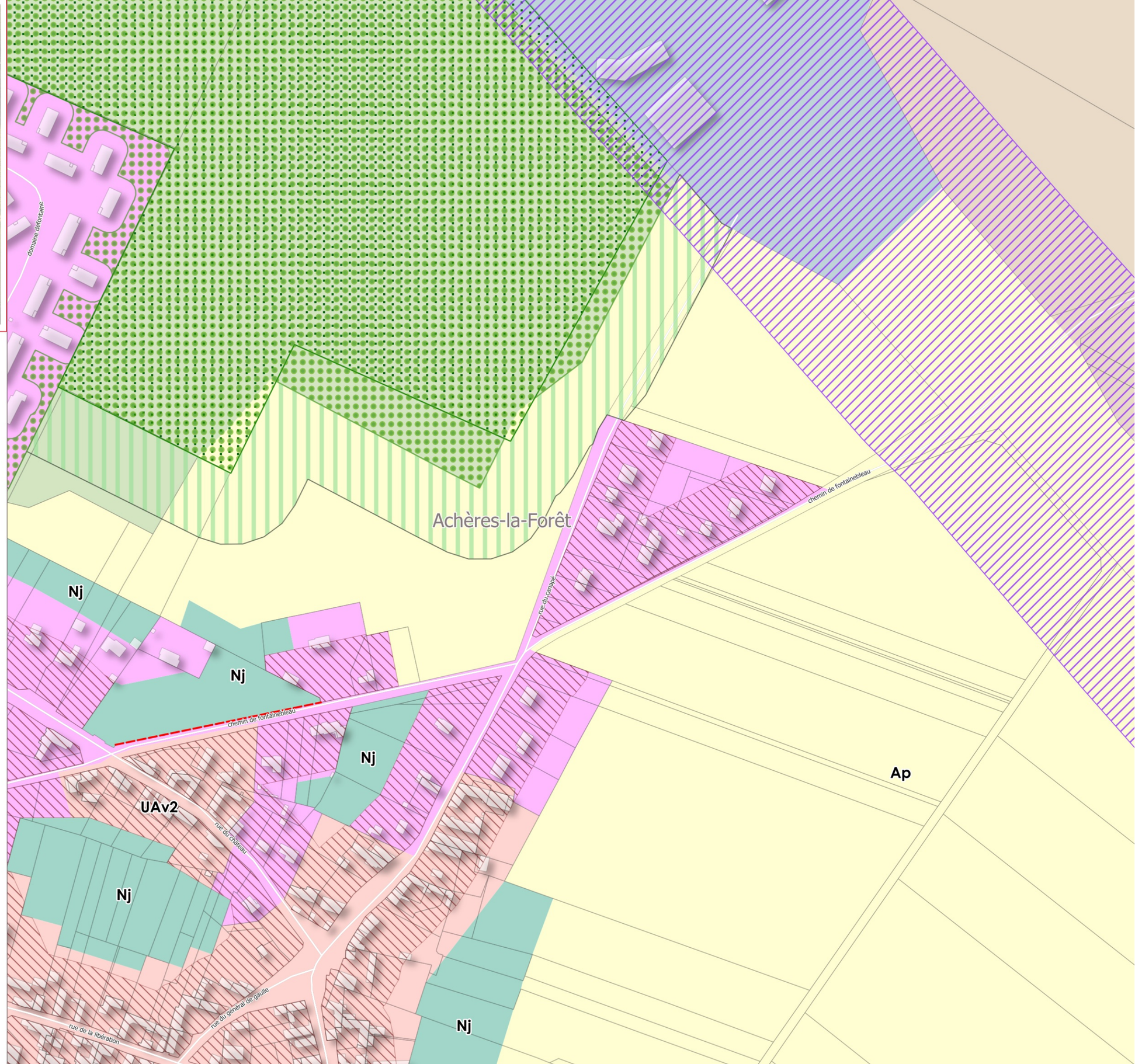


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt
Planche n°121





1:2 500

CITADIA

**Patrimoine naturel et paysager**

- Mare, mouillère et étang (L151-23)

**Mixité sociale et fonctionnelle**

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

**Forme urbaine**

- Bande constructible de 40m (L151-17/L151-18)

**Eléments de contexte**

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

**Zonage**

- UAv2
- UBb
- UEc
- A
- Ap
- Ne
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

rue de la libération
rue du château
rue laurent-poli
chemin du colombier
chemin de candy
rue de la croix saint-antoine
chemin des maraîchers
route de barbizes
rue du docteur battesti
Achères-la-Forêt
UAv2
UEc
Ne
Nj
A
UBb
Ap

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt
Planche n°122





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 40m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- A
- Ap
- Nj

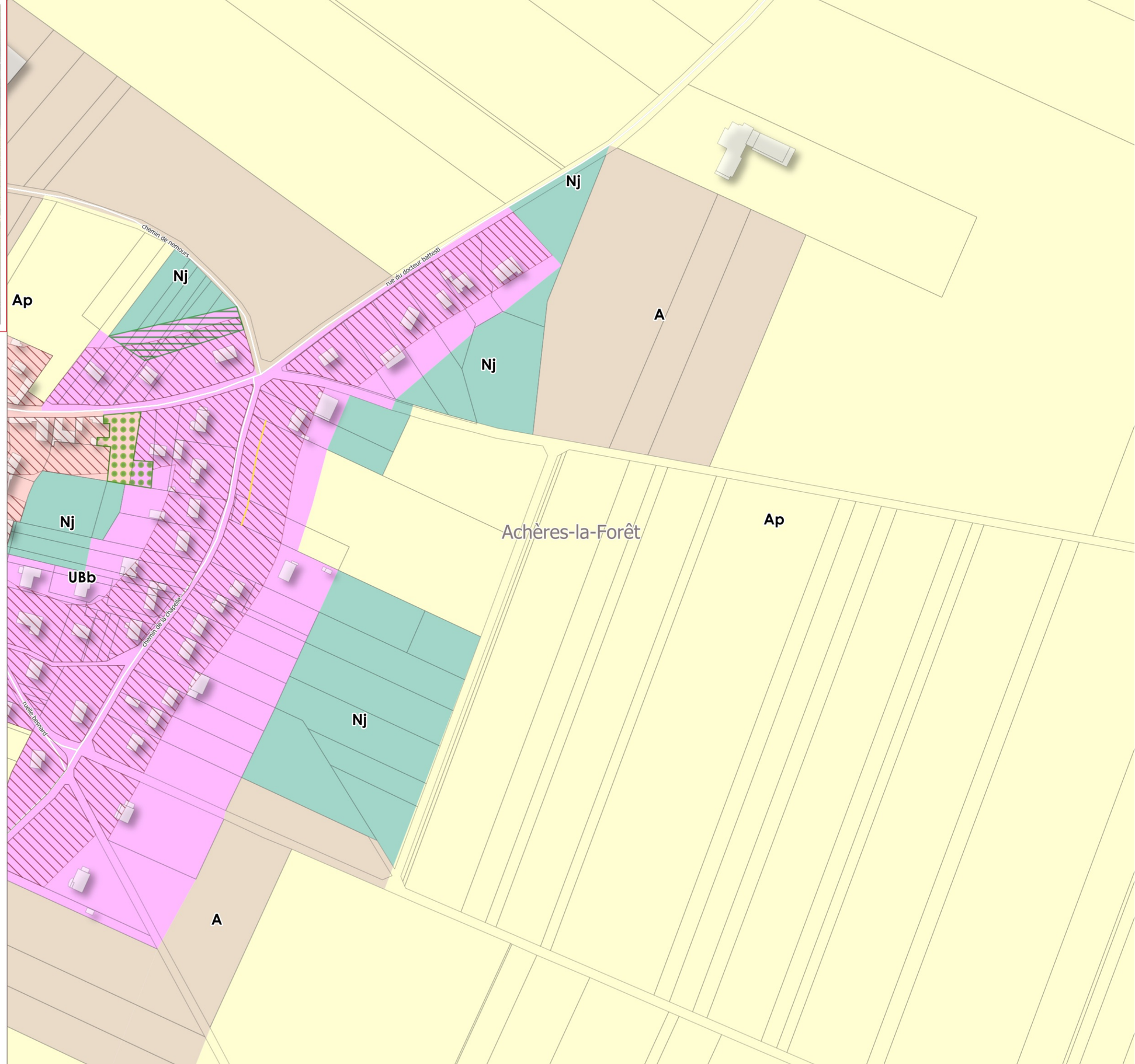


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Achères-la-Forêt,Fontainebleau
Planche n°119





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UEr
- A
- N
- Ne
- Nr

Fontainebleau

Achères-la-Forêt

chemin de la basse route

UEr

1

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt,La Chapelle-la-Reine
Planche n°109





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Autres contraintes de constructibilité

- Zone 20 mb effets indirects par bris de vitre (R151-31 2° / R151-34 1°)
- Zone d'éloignement forfaitaire minimal (R151-31 2° / R151-34 1°)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- Ul
- UX
- A
- Ap

Achères-la-Forêt

La Chapelle-la-Reine

route d'achères

route de milly

chemin de tousson

Ul

A

UX

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt,La Chapelle-la-Reine,Ury
Planche n°124





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)

## Patrimoine bâti

Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Autres contraintes de constructibilité

Zone 20 mb effets indirects par bris de vitre (R151-31 2° / R151-34 1°)

## Eléments de contexte

Plan d'eau

Parcelle

Bâtiment

## Zonage

UAv2

UBb

UE

Ul

UX

UXc2

1AUa

1AUx

A

Ap

Achères-la-Forêt

Ury

La Chapelle-la-Reine

1AUx

UBb

UE

rue de l'essor

rue de l'accueil

rue du travail

rue des tournesols

rue de villemine

allée des lilas

allée des platanes

rue des bleuets

rue des coquelicots

allée des tilleuls

allée des ifleurs

68

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt,Ury
Planche n°133





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- A
- Ap
- N

chemin de fontainebleau

Achères-la-Forêt

route de barnolets

Ury

A

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt,Ury
Planche n°134





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- A
- Ap
- N
- Nj

route de barnolets

Achères-la-Forêt

Ury

Nj

rue de la croix saint-antoine

route d'ury

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Achères-la-Forêt,Ury
Planche n°135





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Zonage

- UX
- Ap
- N

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

Achères-la-Forêt

Ury

route d'achères

chemin de mont à grillons

N

UX

N

chemin de mont à grillons

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Arbonne-la-Forêt
Planche n°100



1:2 500

CITADIA



## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UBb1
- 2AU
- A
- Ap
- Ael
- N
- Nj

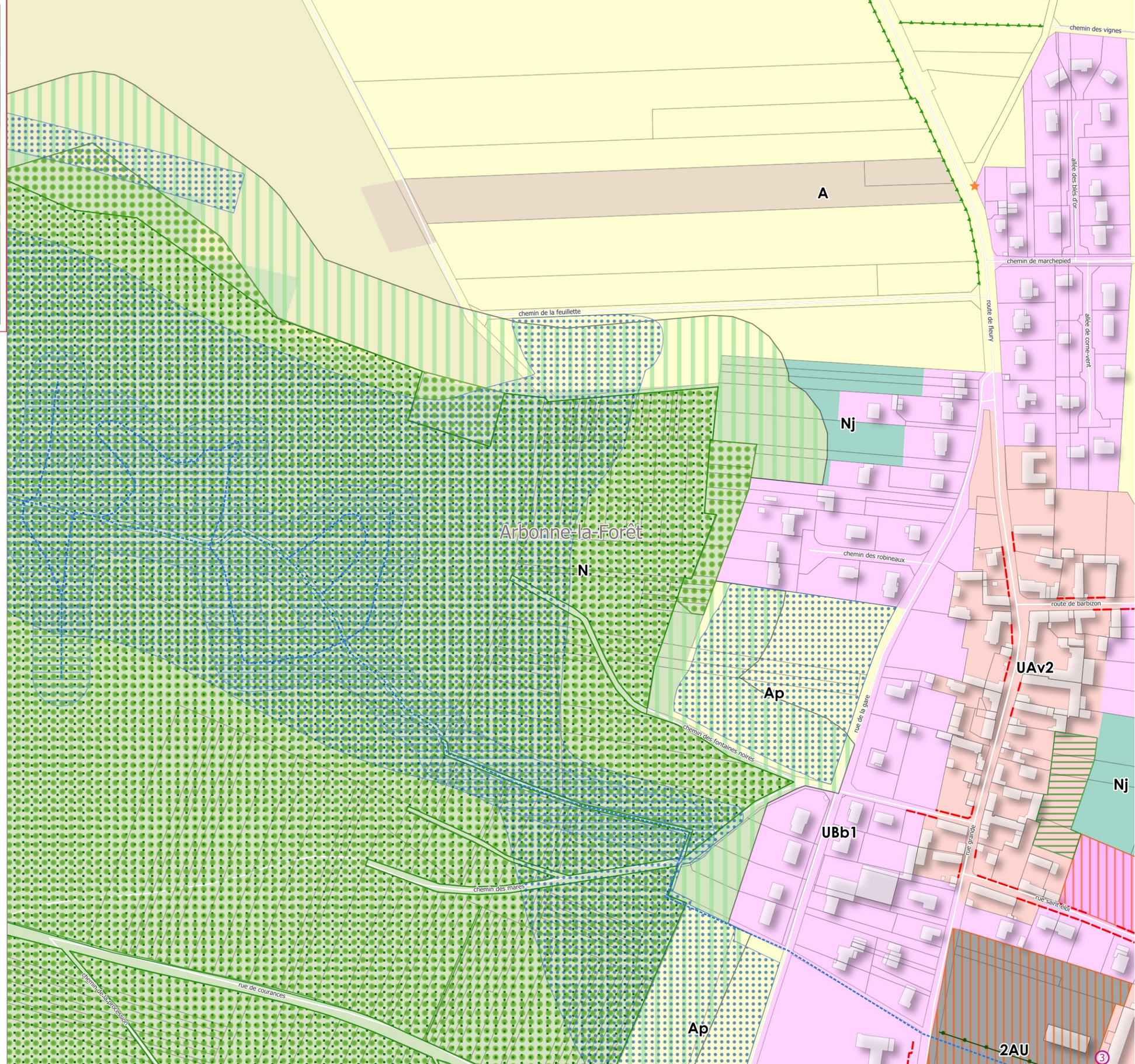


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Arbonne-la-Forêt
Planche n°101





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zonage inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UBb1
- UE
- UF
- 2AU
- Ap
- N
- Ne

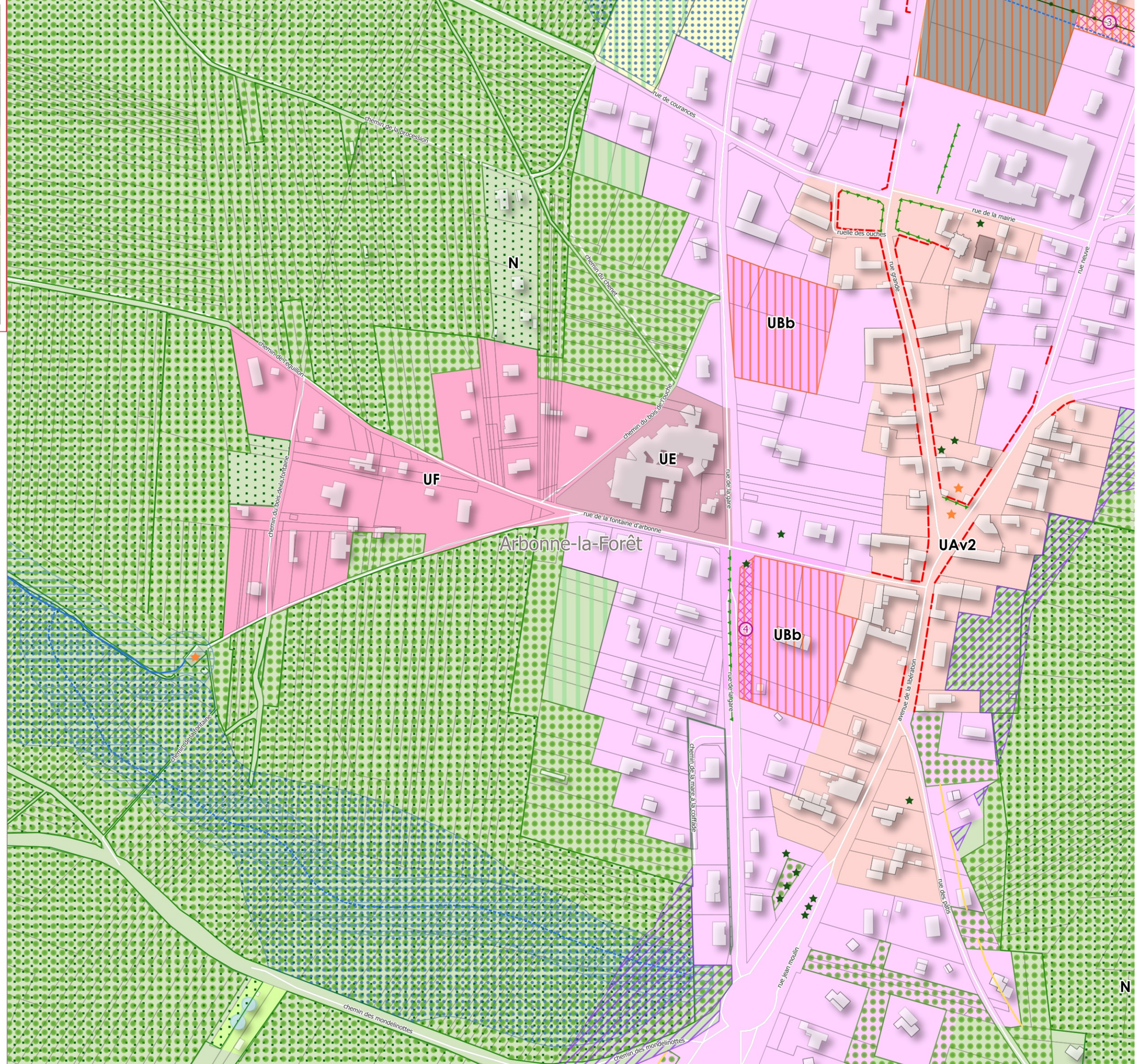


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Arbonne-la-Forêt
Planche n°102





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb1
- UF
- UX
- N

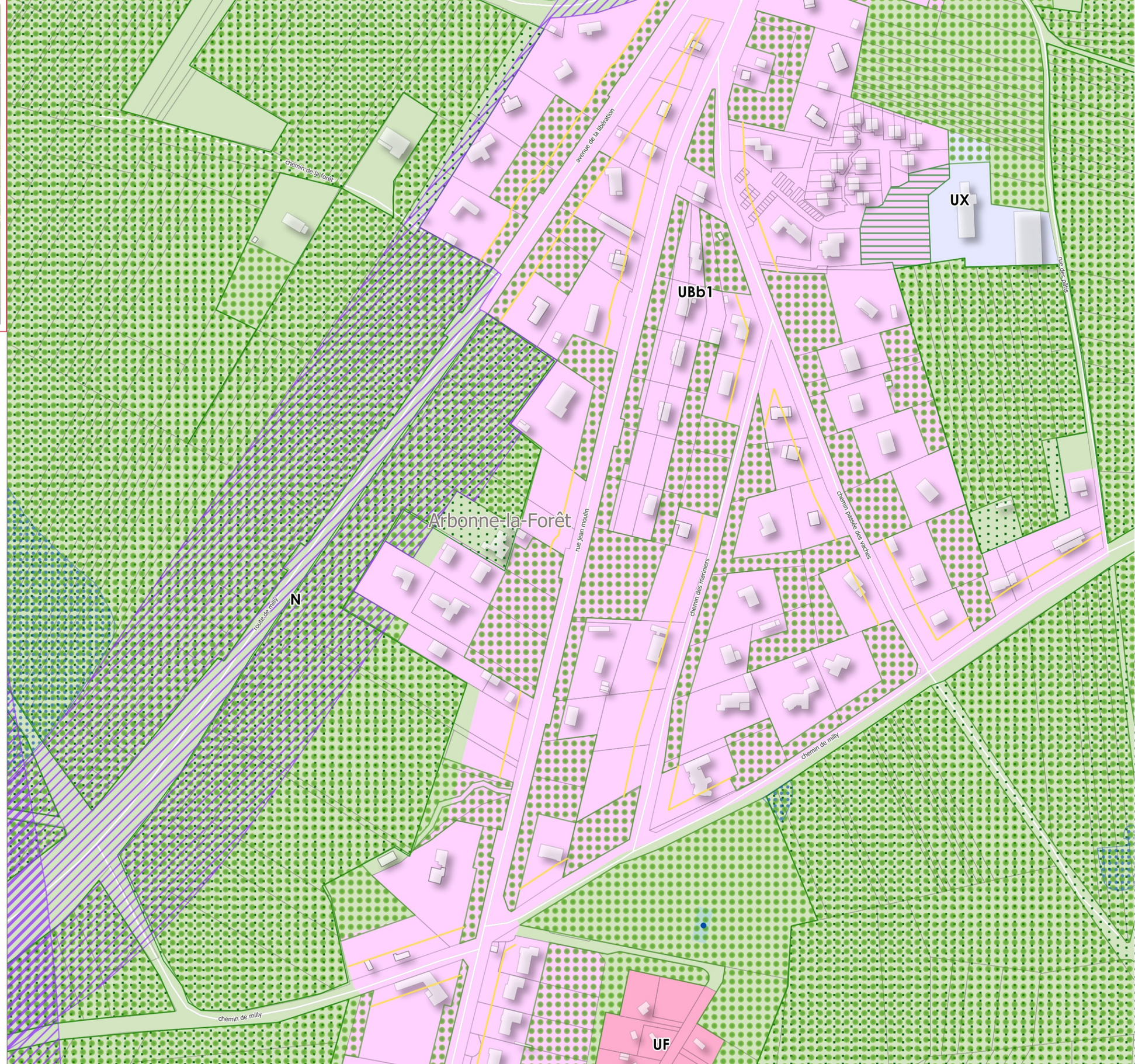


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Arbonne-la-Forêt
Planche n°103





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

Espace boisé classé (L113-1)

## Forme urbaine

Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

SUP Forêt de protection

Loi Barnier (Zone inconstructible)

Parcelle

Bâtiment

## Zonage

UBb1

UF

A

N

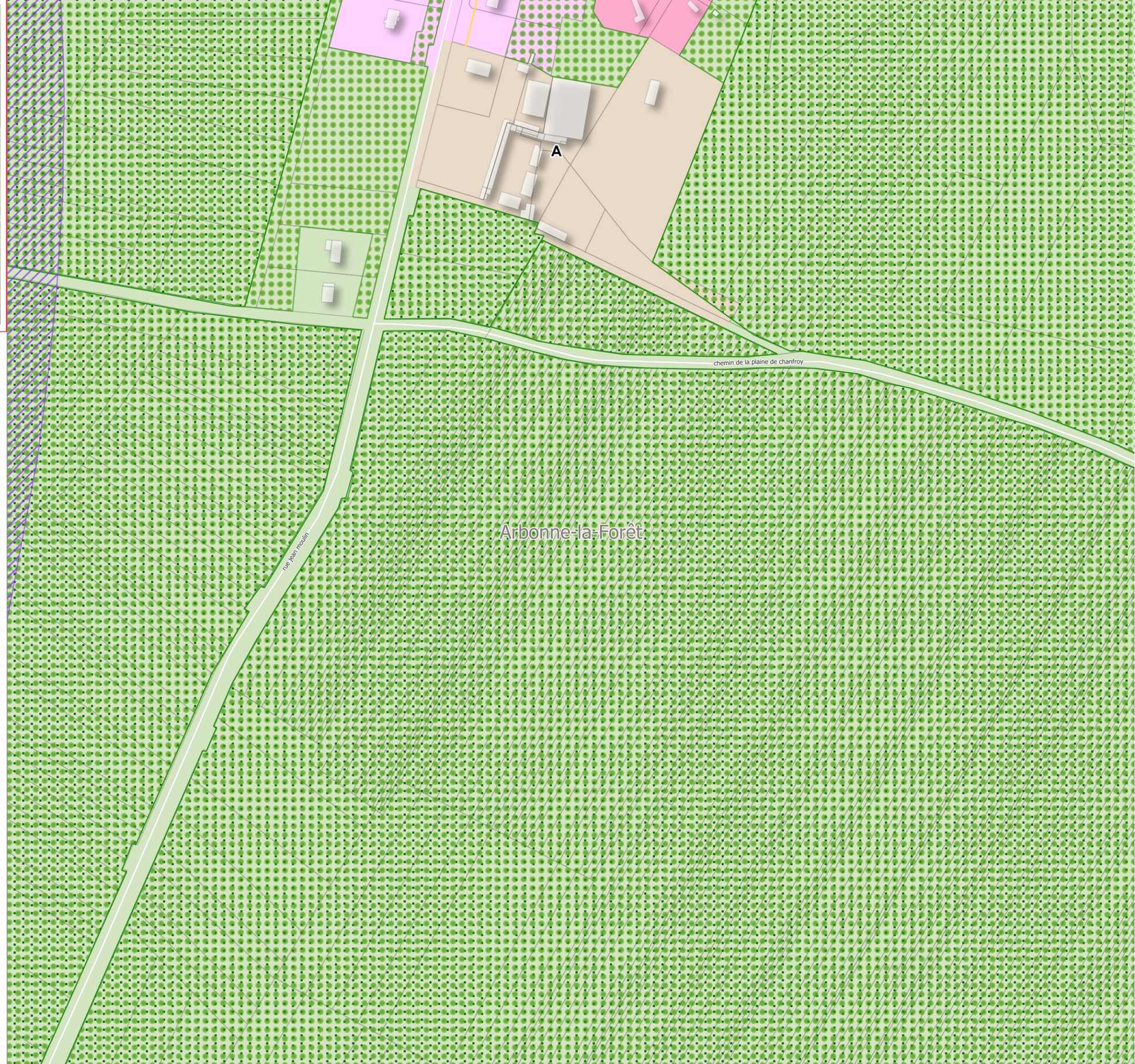


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Arbonne-la-Forêt
Planche n°117





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb1
- UEc
- A
- N
- Ne




*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Arbonne-la-Forêt,Saint-Martin-en-Bière
Planche n°116





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UBb1
- UEc
- A
- Ap
- Ael
- N
- Ne
- Nj

Saint-Martin-en-Bière

Arbonne-la-Forêt

chemin des vignes
chemin de marchepied
chemin de la république
route de barbizon
chemin de la chardonnière
chemin du bourg
rue de marcherin
chemin de la boulinée
rue saint-éloi
rue des sablons
rue saint-roch
neuve

A
Nj
A
UBb1
UBb1
Ael
Ael
Ne
N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°229





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)
- Aqueduc et canaux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAf
- UBa1
- UBa2
- UBb
- UBc
- UE
- N

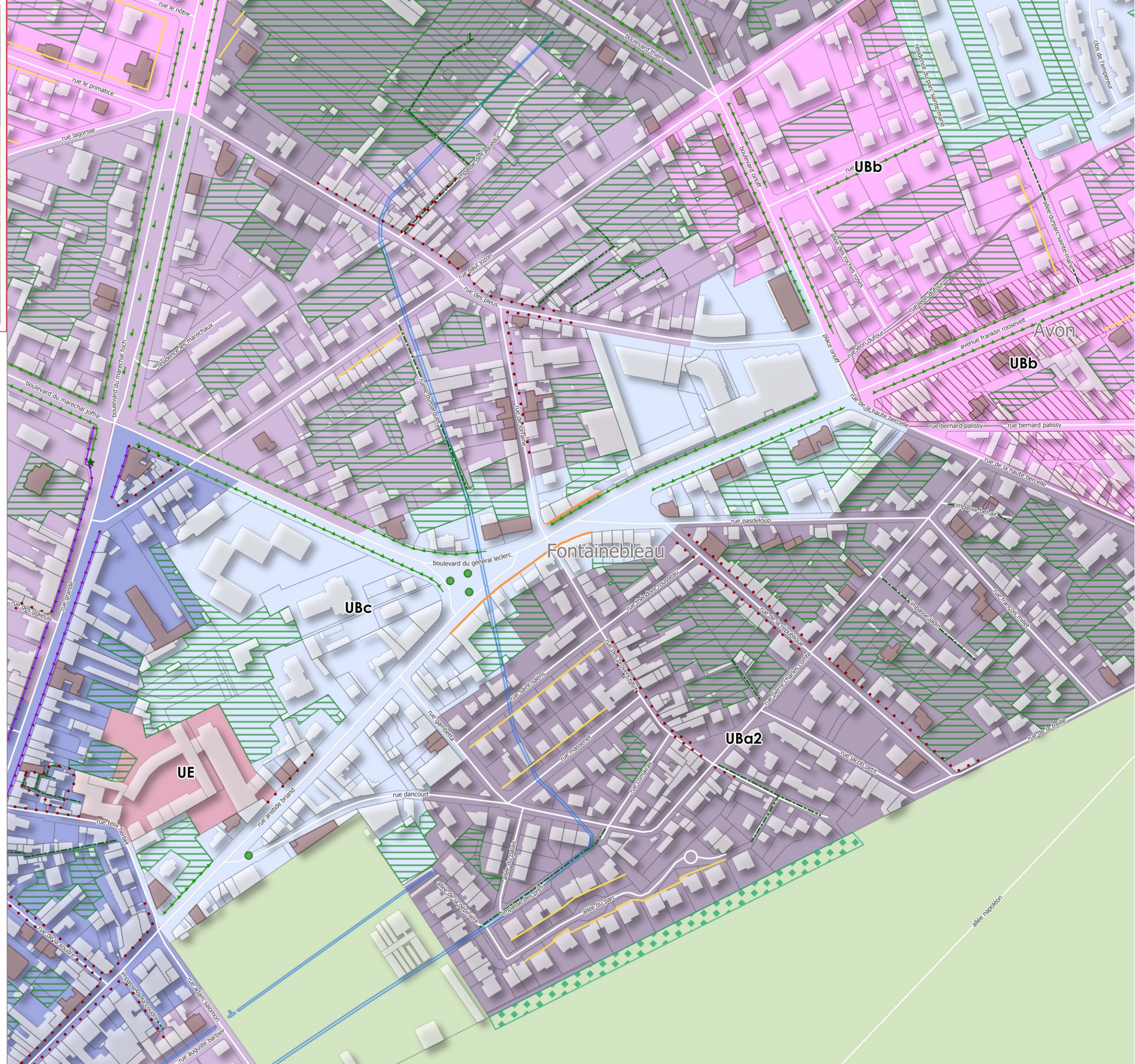


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°240





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa2
- UBc
- UBc1
- UE
- N
- Nmf



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°240





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa2
- UBc
- UBc1
- UE
- N
- Nmf



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°241





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv4
- UBa2
- UBb
- UBc
- UBc1
- UC
- UD
- UE
- N




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°242





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv4
- UBb
- UE
- UM
- N

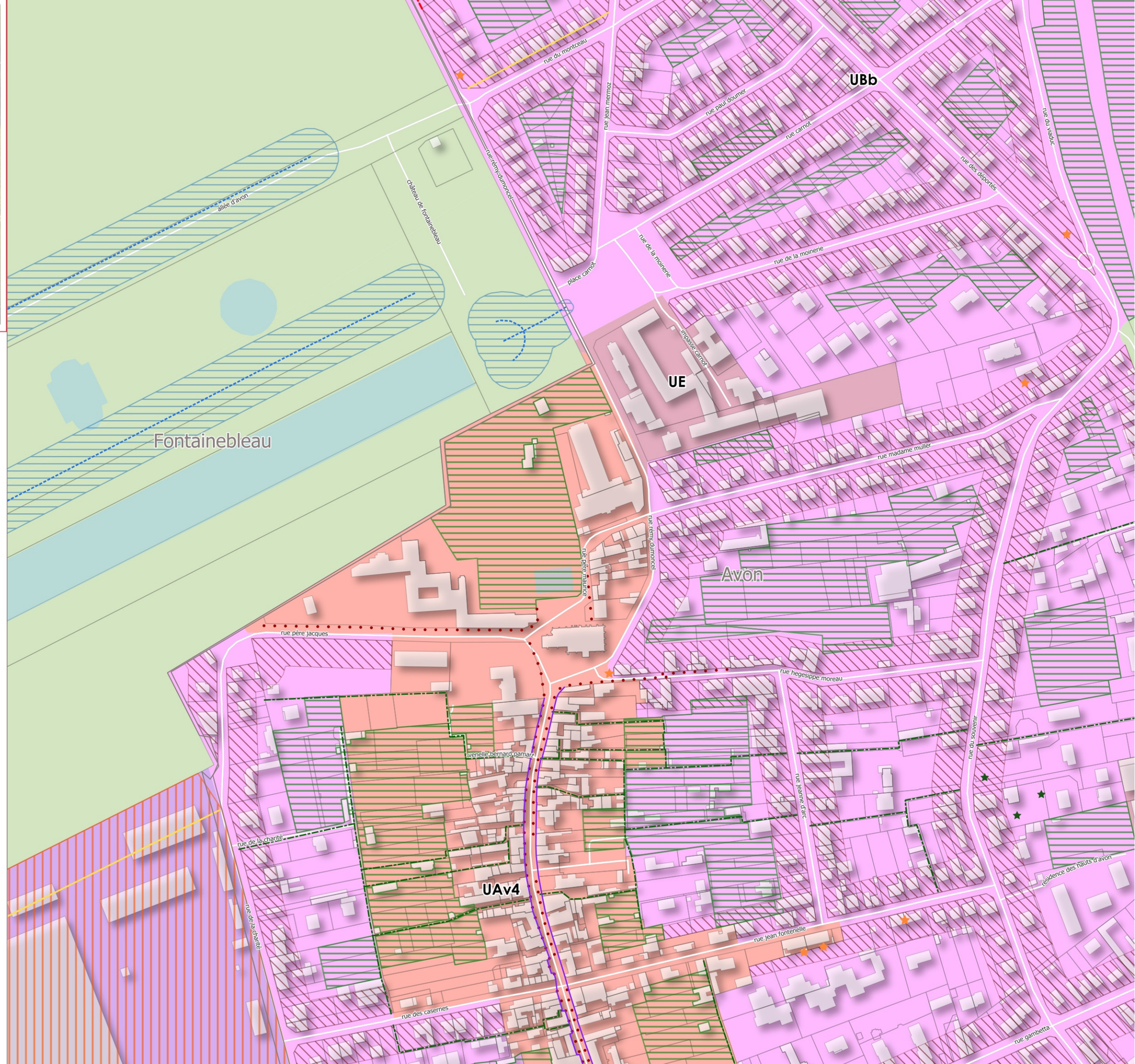


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°243





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv4
- UBb
- UC
- UE
- UEc
- UM
- UR
- N




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°243





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv4
- UBb
- UC
- UE
- UEc
- UM
- UR
- N




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°252





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv4
- UBb
- UBc
- UC
- UE
- N
- Ne

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°253





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UC
- UE
- UEc
- UX
- N

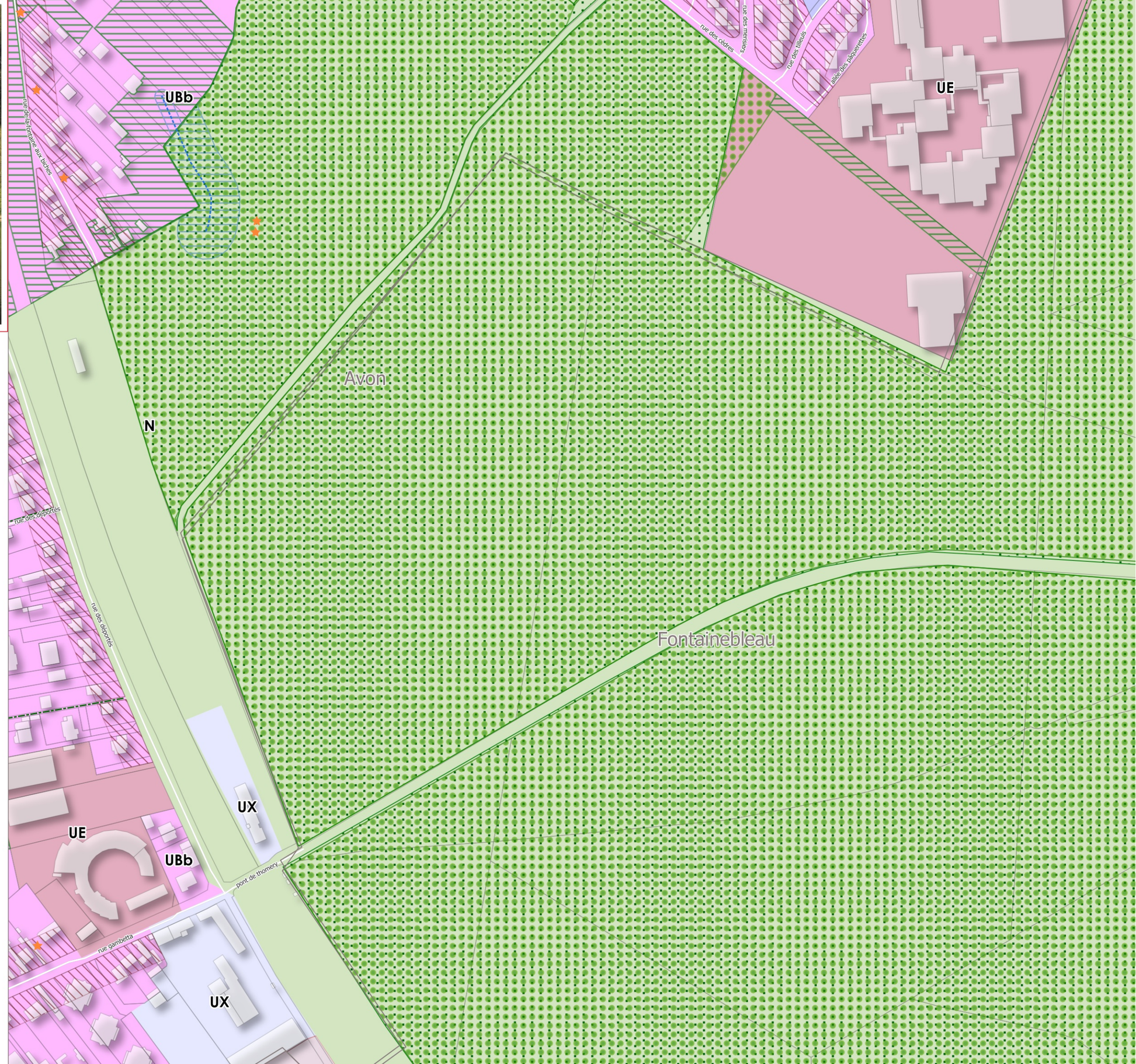


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Avon,Fontainebleau
Planche n°254





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UE
- UEc
- UX
- N

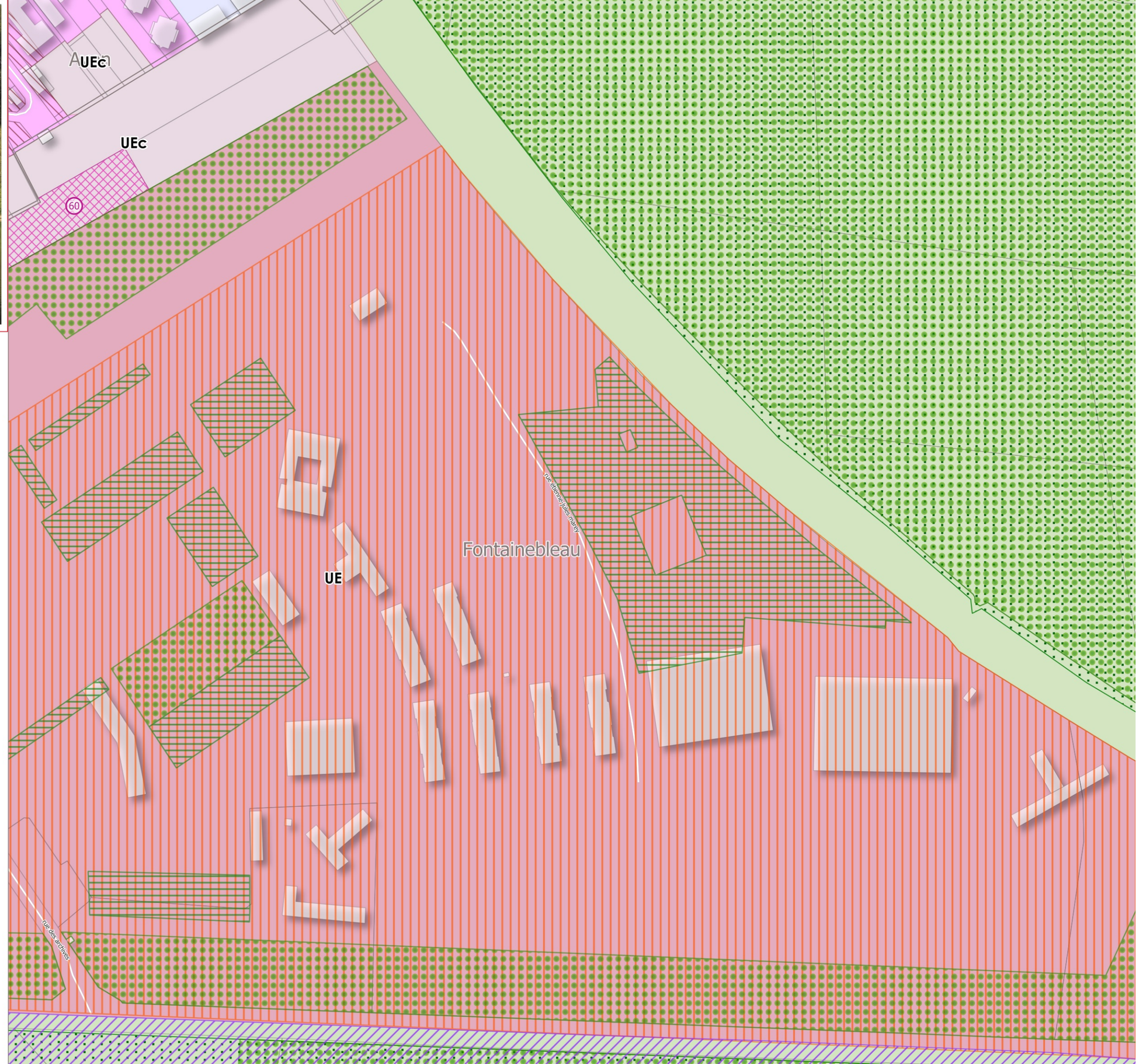


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Avon,Fontainebleau,Samoreau
Planche n°266





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UC
- N



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Avon,Fontainebleau,Samoreau
Planche n°277





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UEc
- 1AUb
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Barbizon
Planche n°144





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UBb
- UD1
- Ap
- N
- Ne
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Barbizon

Nj

UD1

rue de fleury

rue du couvent

chemin de perthes

ruelle des vignes

ruelle des vignes

rue de la barbizonnière

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Barbizon,Fontainebleau
Planche n°156





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 15m (L151-17/L151-18)

## Autres contraintes de constructibilité

- Protection hébergement hôtelier et touristique (L151-16)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UBb
- UD1
- UF
- Ap
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Barbizon,Fontainebleau
Planche n°157





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UD1
- UF
- N
- Nj
- Nmf



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Barbizon,Fontainebleau
Planche n°167





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 15m (L151-17/L151-18)

## Autres contraintes de constructibilité

- Protection hébergement hôtelier et touristique (L151-16)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UBb
- UD1
- UEc
- UF
- 1AUh
- Ap
- N
- Nj

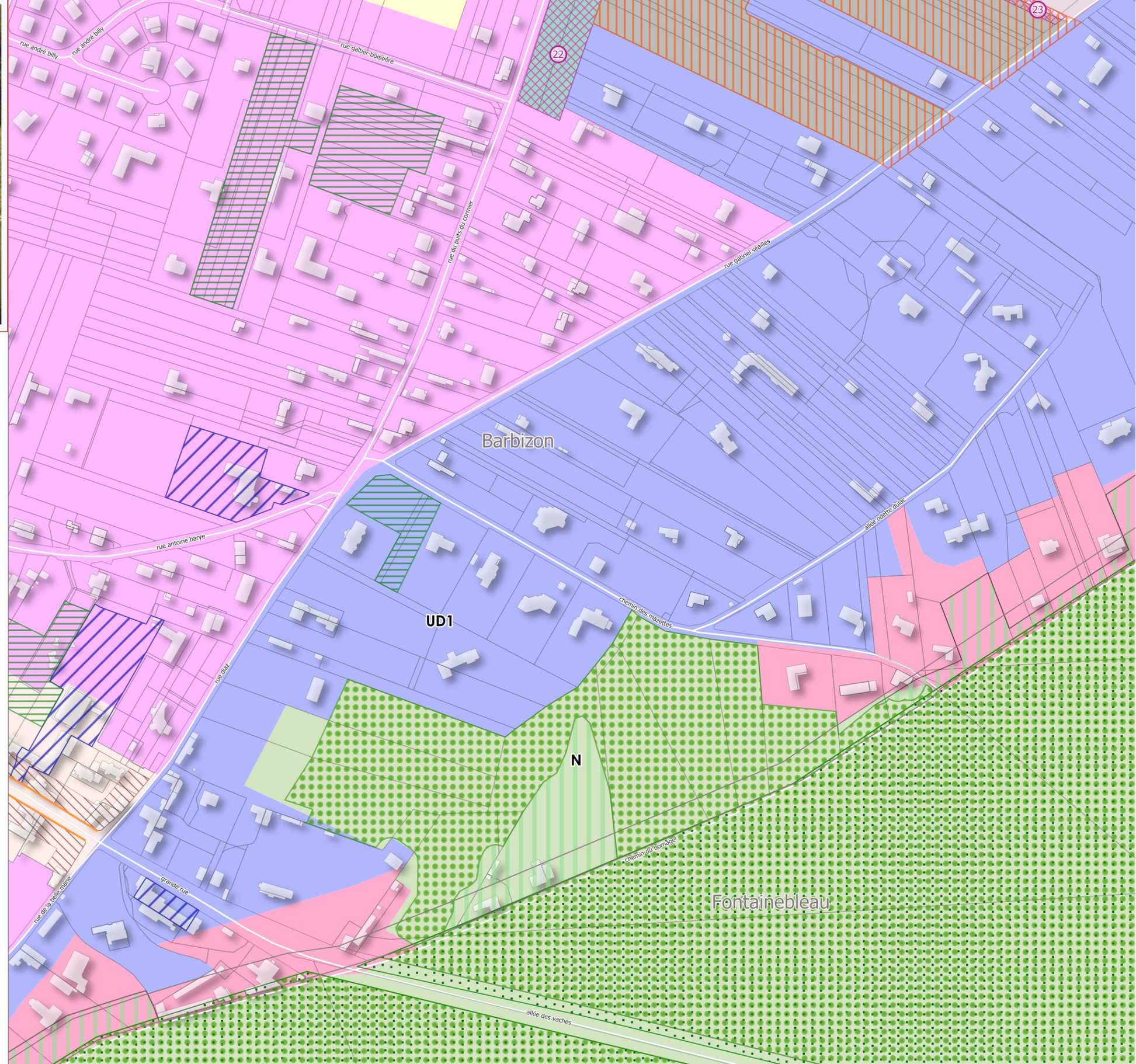


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Barbizon,Fontainebleau
Planche n°173





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD1
- UF
- UXc1
- A
- Ap
- N
- Nr

Barbizon
Fontainebleau
UXc1
A
UD1
route nationale 7
rue des bleuets
avenue de la charbonnière
rue des acacias
résidence la charbonnière
rue gabriel seailles
chemin du bornage
allée des lilas
allée des marguerites
route bleue

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Barbizon,Fontainebleau
Planche n°174





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD1
- UF
- N
- Nr

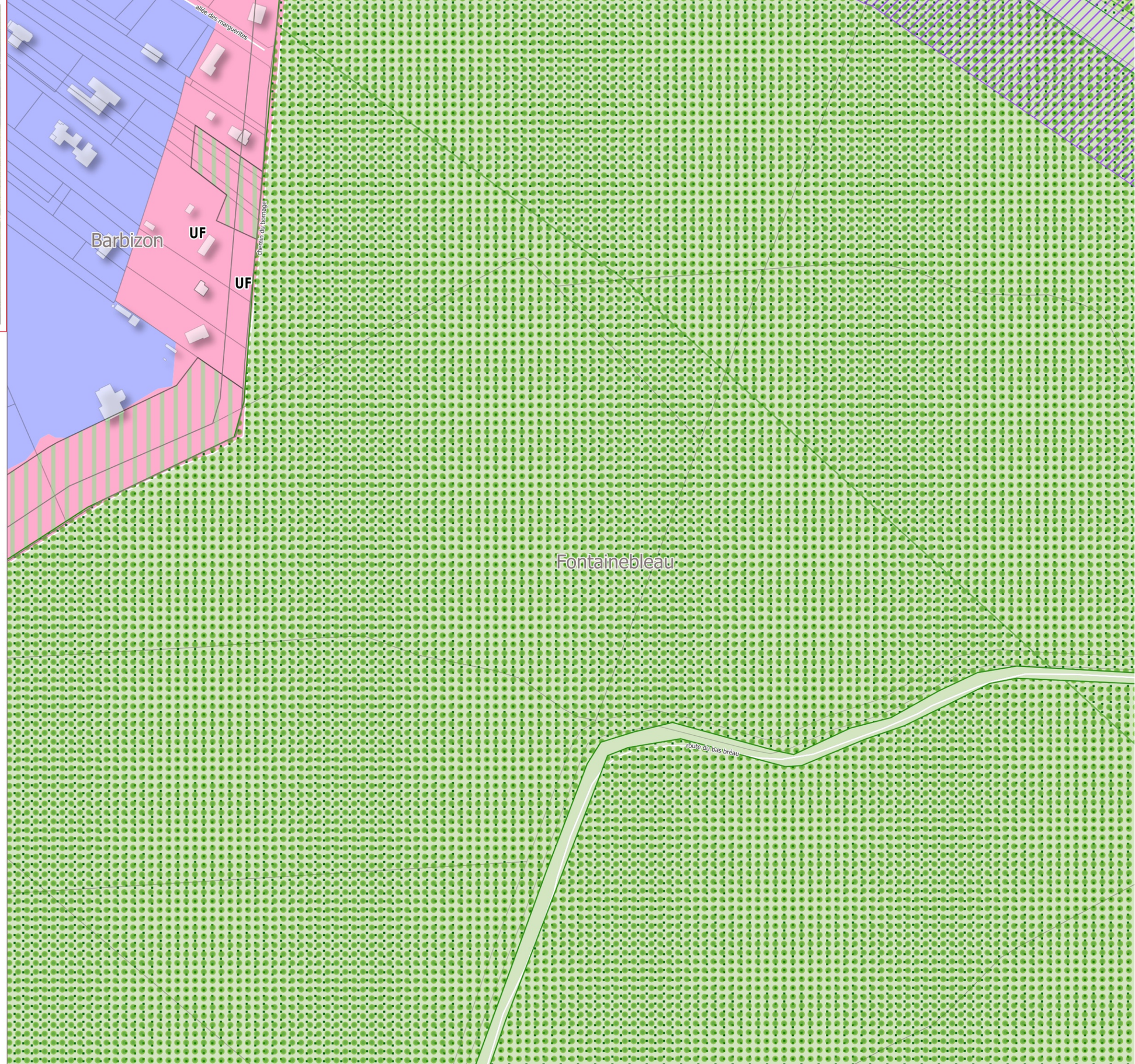


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Barbizon,Fontainebleau,Saint-Martin-en-Bière
Planche n°145





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UD1
- UF
- A
- Ap
- N
- Ne

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Barbizon,Fontainebleau,Saint-Martin-en-Bière
Planche n°146





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- A
- Ap
- N
- Nj



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi
Planche n°211





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)
- Secteur de mixité sociale de type 2 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UBb1
- UE
- UEc
- N
- Nj
- Nr

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Chartrettes
Planche n°196





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- UE
- UX
- 1AUb
- 1AUe
- N
- Ne
- Nj



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Chartrettes
Planche n°210





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)
- Secteur de mixité sociale de type 2 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- UBb1
- UD
- UE
- US
- N
- Ne
- Nj
- Nr

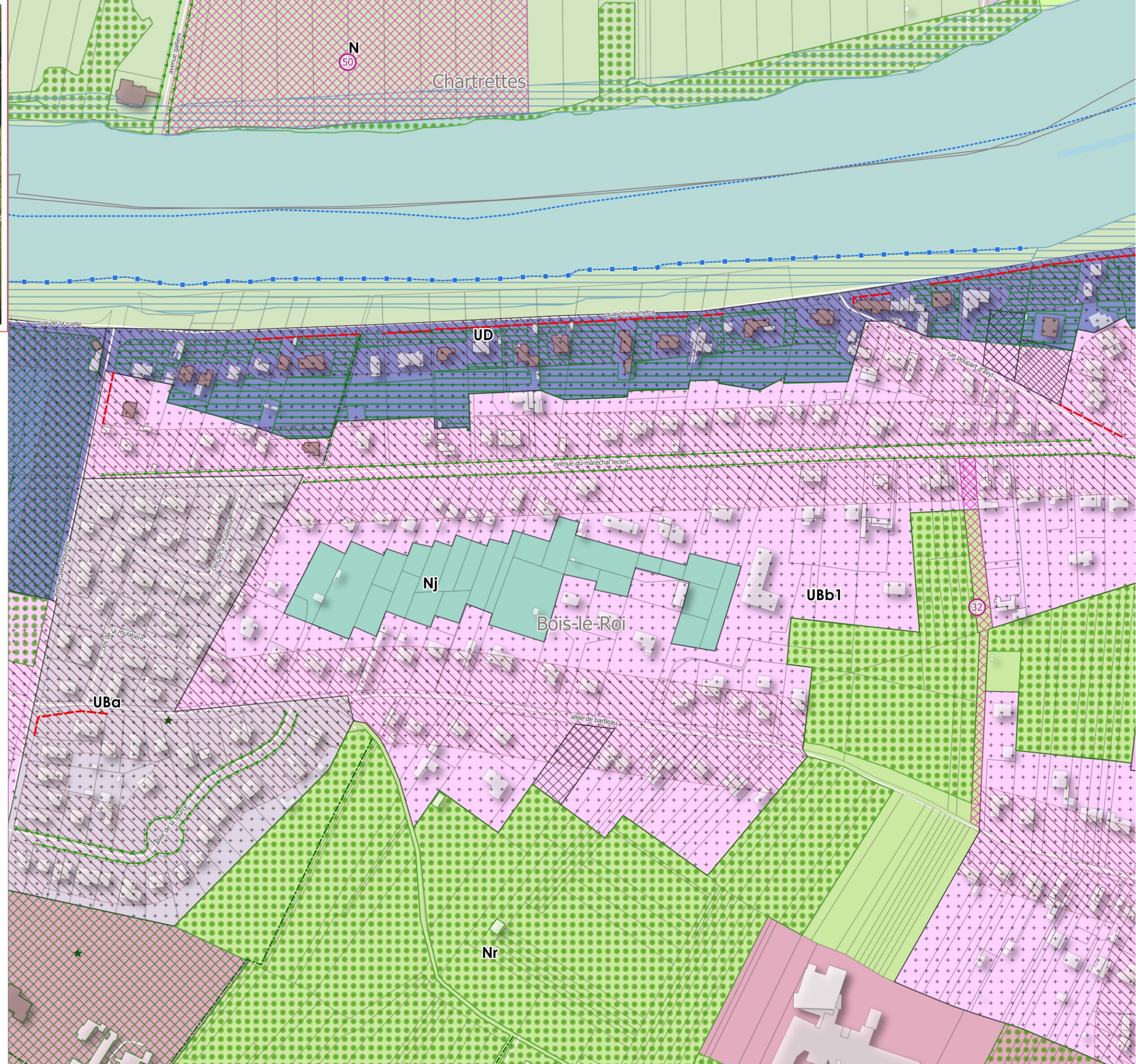


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Chartrettes
Planche n°223





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- UE
- US
- Ap
- N
- Ne
- Nj

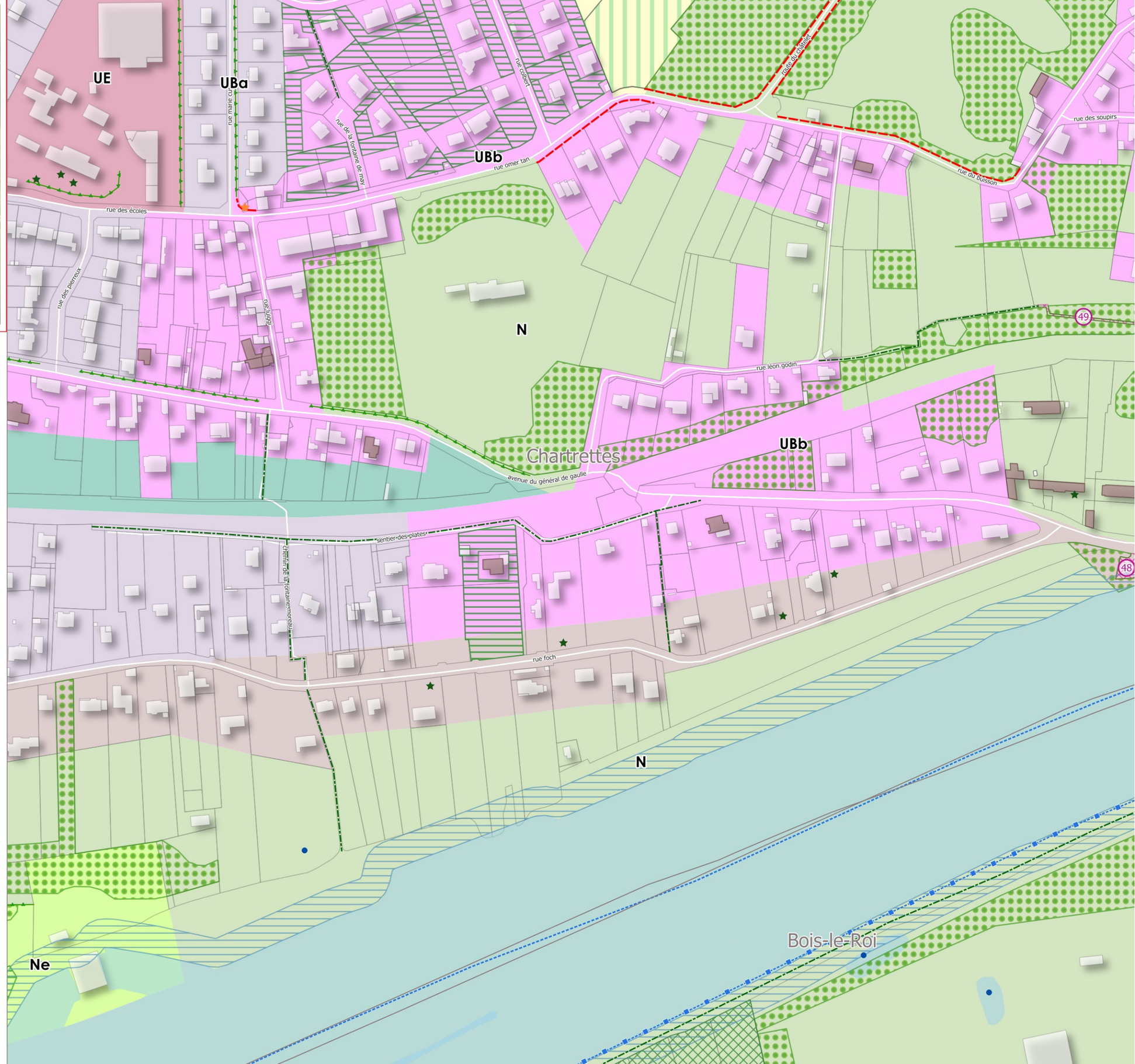


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Chartrettes
Planche n°224





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)
- Secteur de mixité sociale de type 2 (L151-15)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- UBb1
- UBc
- UD
- UE
- UE2
- Ul
- N
- Ne
- Nj
- Nr
- NCa



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Chartrettes
Planche n°237





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- US
- A
- Ap
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

rue des soupirs
allée giacomo puccini
rue de la chevalerie
rue des sablons
sentier de barbeau
quai du maréchal leclerc
avenue du général de gaulle
49
48
6
UBb
Nj
Chartrettes
Nj
US
N
Bois-le-Roi

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Chartrettes
Planche n°237





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- US
- A
- Ap
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

rue des soupirs
allée giacomo puccini
rue de la chevalerie
rue des sablons
sentier de barbeau
quai du maréchal leclerc
avenue du général de gaulle
49
48
6
UBb
Nj
Chartrettes
Nj
US
N
Bois-le-Roi

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°184





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD
- N

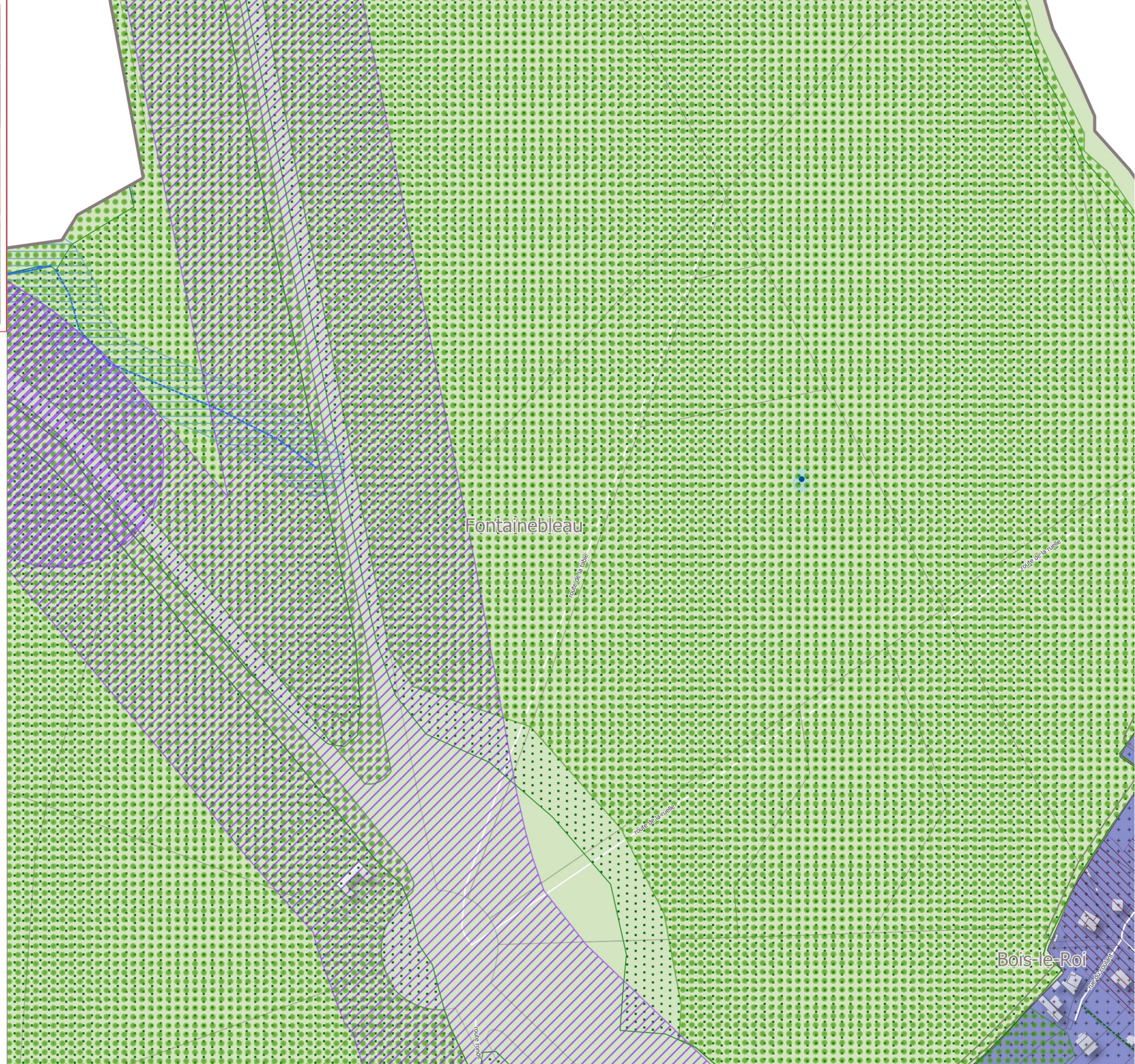


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°185





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD
- N

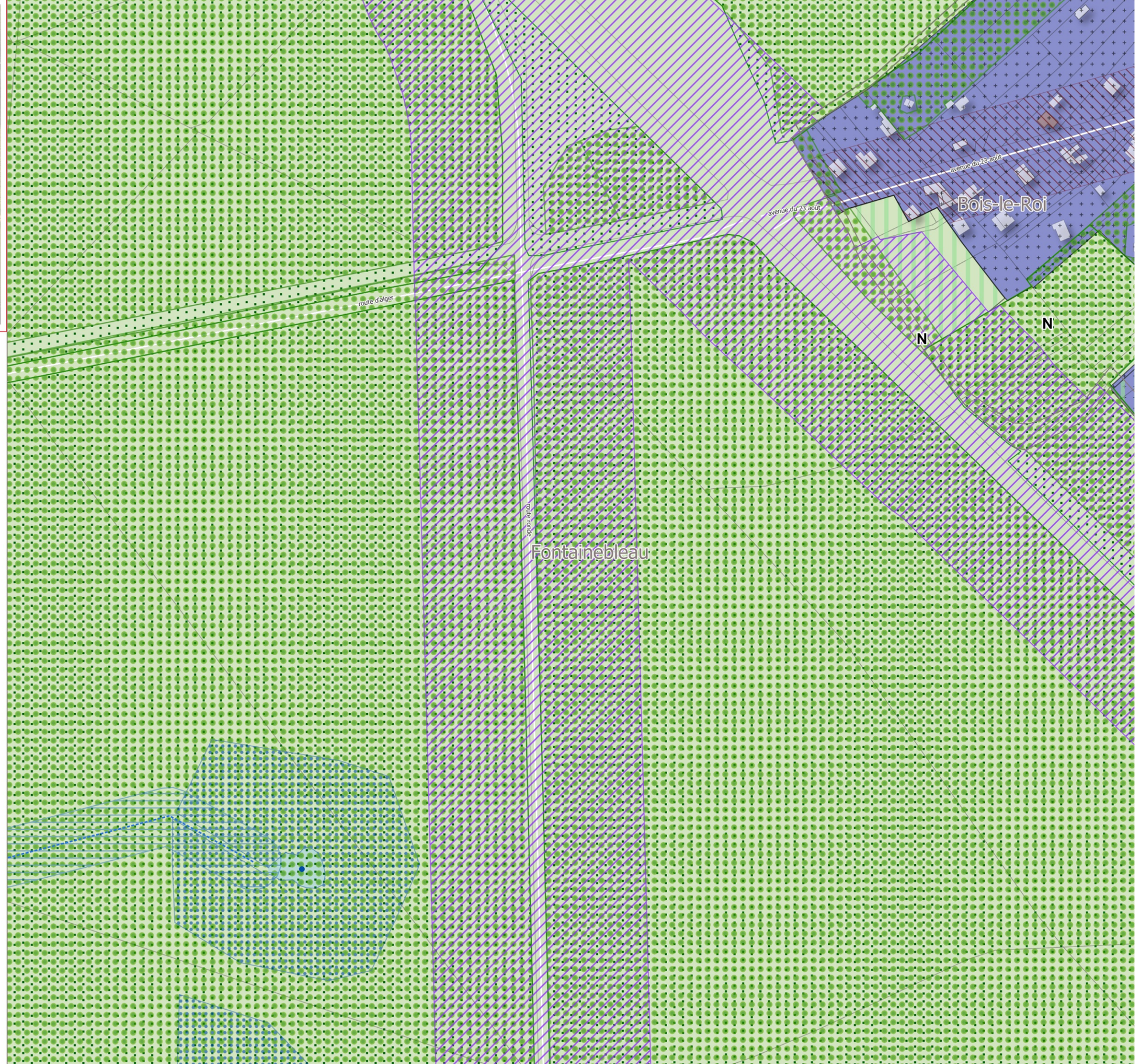


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°188





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zonage inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBb1
- UD
- UE
- N
- Nj
- Nr

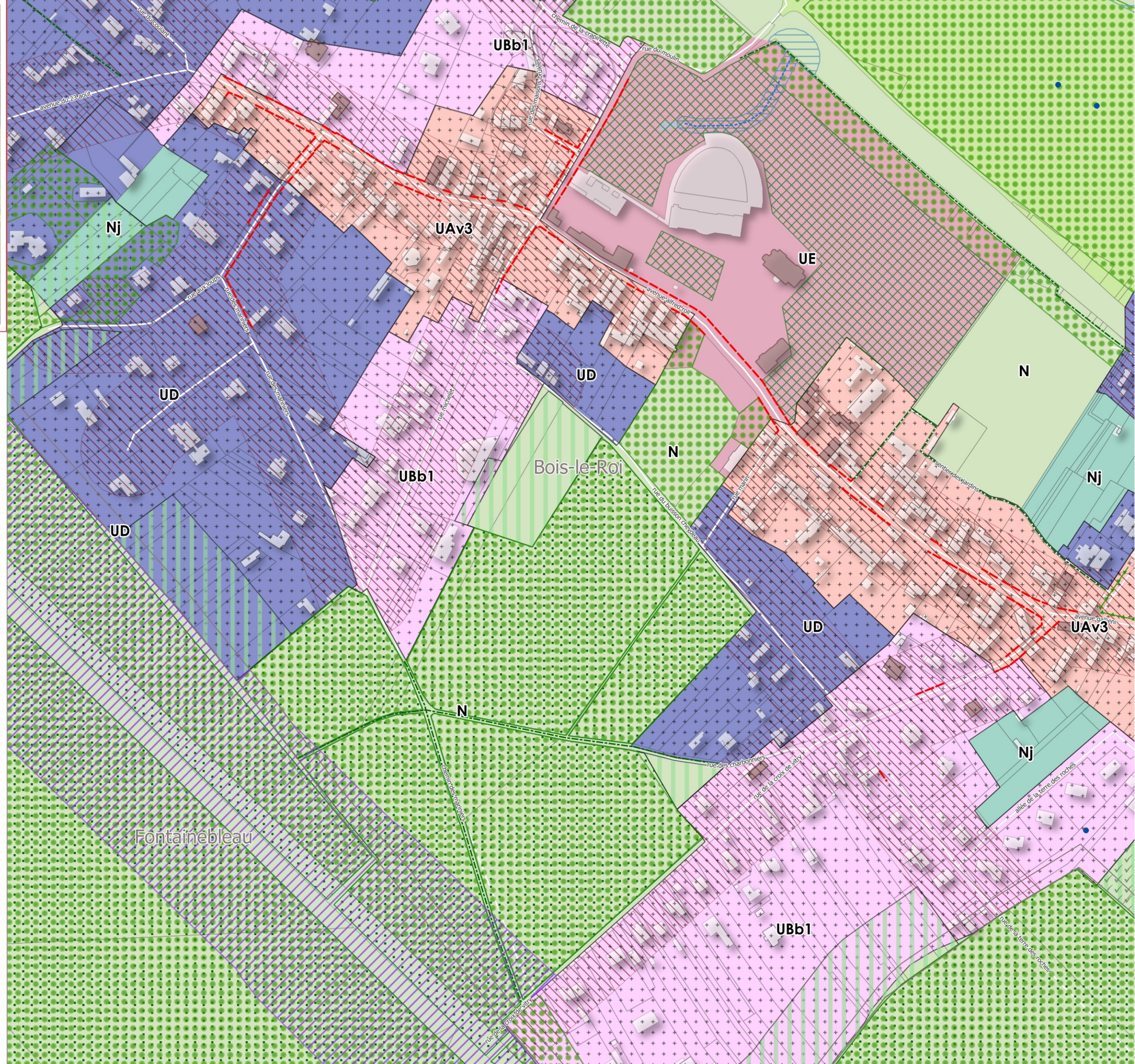


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°189





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb1
- N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Fontainebleau

Bois-le-Roi

Carrefour de la croix de

route de bourgogne

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°198





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)
- Secteur de mixité sociale de type 2 (L151-15)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UBb1
- UE
- N
- Nj



0 100 m N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°199





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb1
- N




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°212





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)
- Secteur de mixité sociale de type 2 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UAv3
- UBa
- UBb
- UBb1
- UE
- UX
- A
- N
- Nj

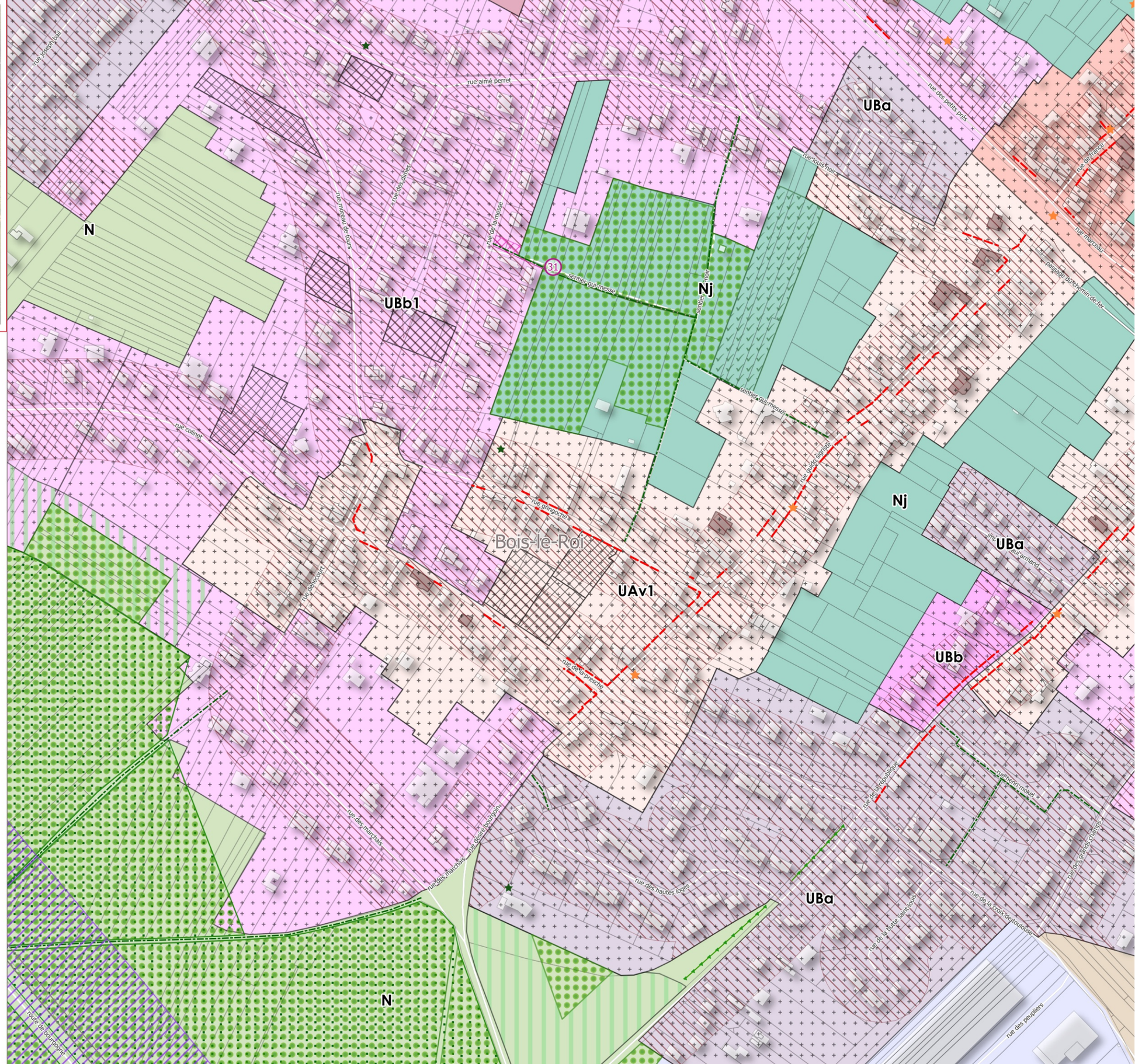


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°213





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UX
- A
- N
- Nmf

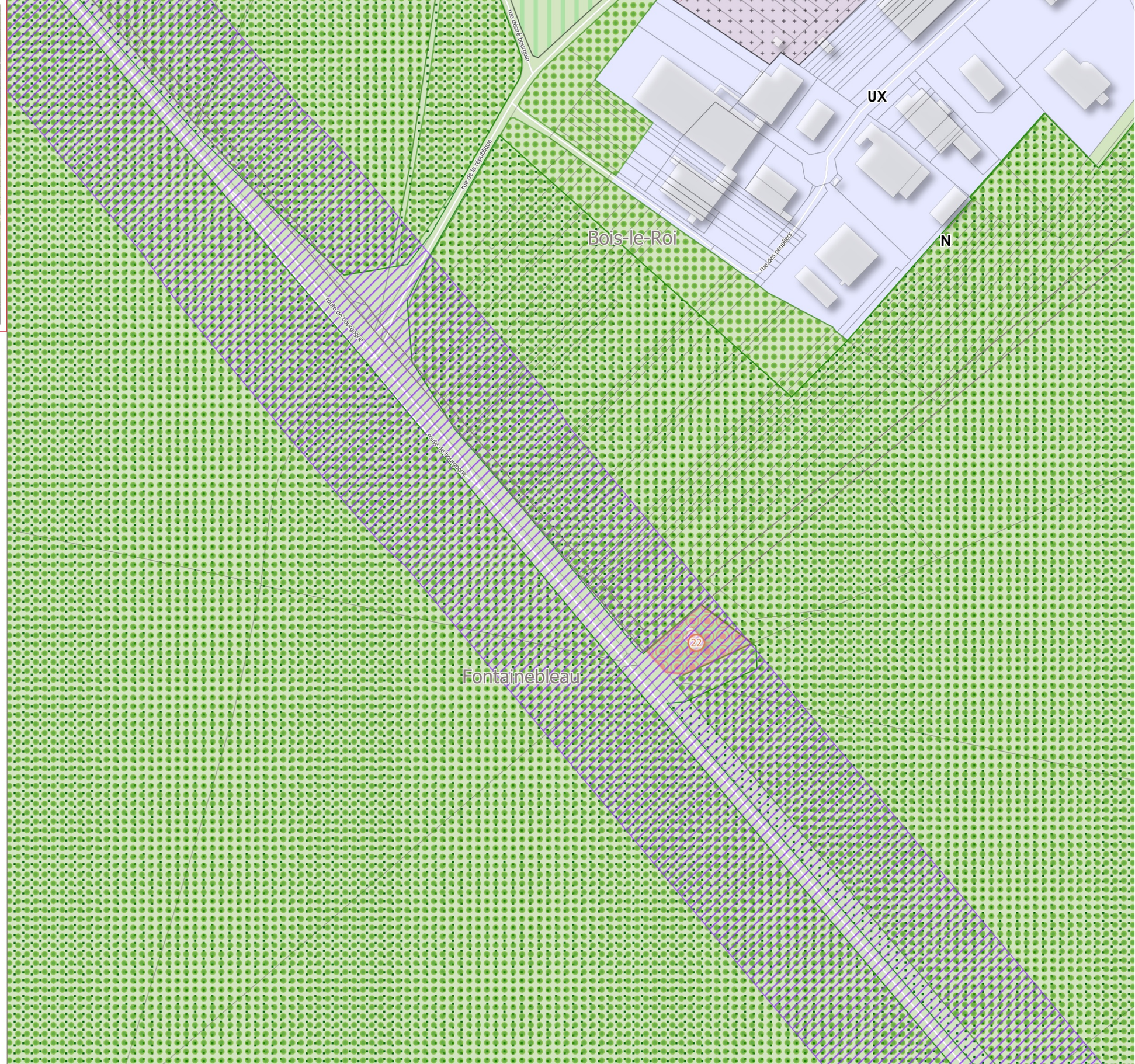


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°225





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)
- Secteur de mixité sociale de type 2 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UBb1
- UD
- UE
- UE2
- UEc
- UX
- N
- Ne
- Nj

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°226





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)
- Secteur de mixité sociale de type 2 (L151-15)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UAv3
- UBa
- UBb
- UBb1
- A
- N
- Nj



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°238





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- Ul
- N
- Ne
- NCa

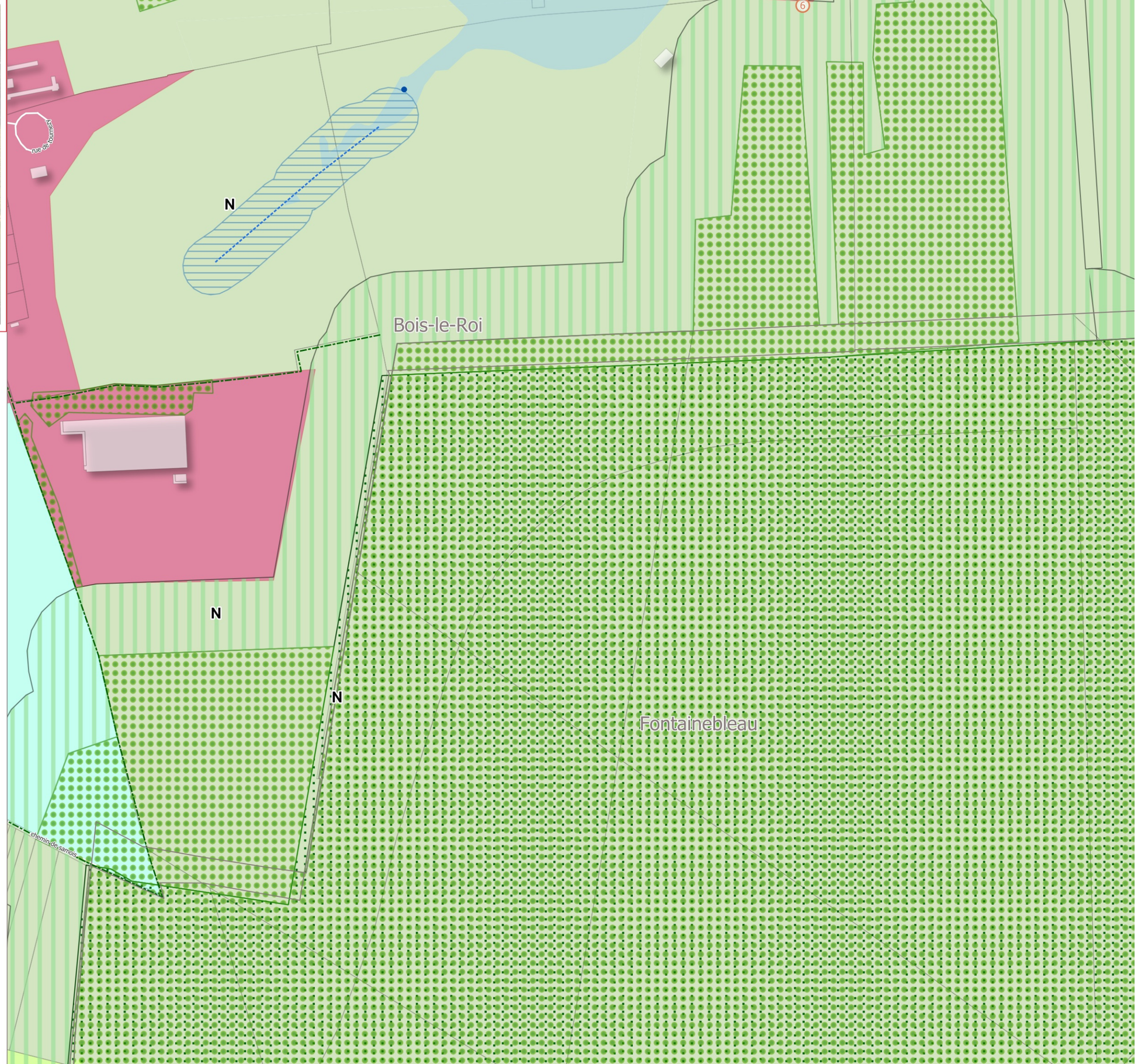


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bois-le-Roi,Fontainebleau
Planche n°239





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UE2
- UX
- N
- Ne

Ne
UX
rue des foucherolles
Bois-le-Roi
sentier du bois du bosseur
Fontainebleau

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bois-le-Roi,Fontainebleau,Chartrettes
Planche n°187





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb1
- UD
- UE
- UX
- N
- Nr

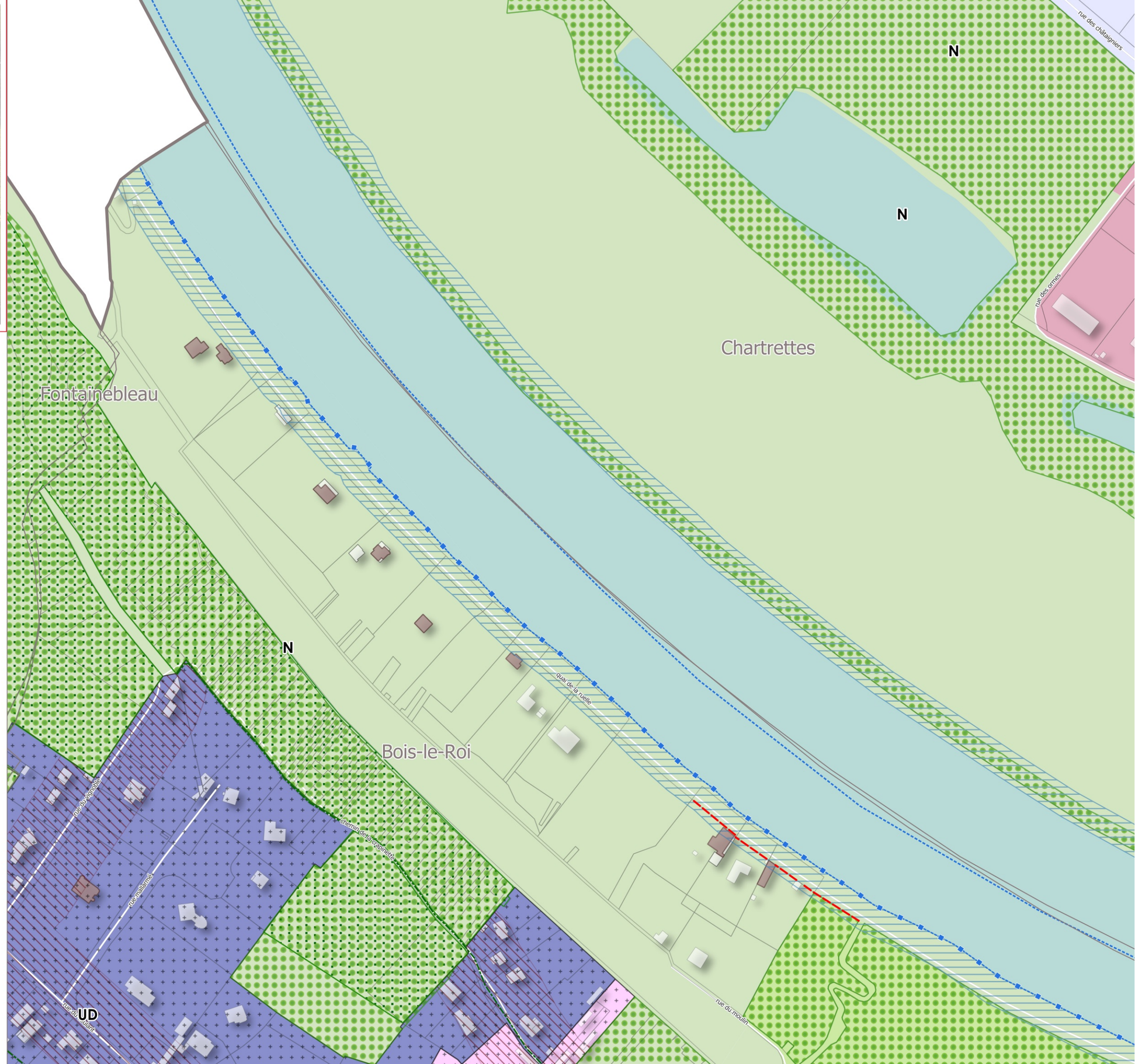


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bois-le-Roi,Fontainebleau,Chartrettes
Planche n°197





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de mixité sociale de type 1 (L151-15)
- Secteur de mixité sociale de type 2 (L151-15)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelles

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UBb1
- UD
- UE
- N
- Nj
- Nr

Sources : IGN (BD parcellaire) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bois-le-Roi,Fontainebleau,Chartrettes
Planche n°249





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- US
- Ap
- N
- Nr

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m N

route du châtelet
rue des sablons
rue du champ fleuri
N
Chartrettes
quai des vallées
quai du maréchal leclerc
Bois-le-Roi
route de l'hermine
route de l'hermine
Fontainebleau

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bois-le-Roi,Fontainebleau,Chartrettes
Planche n°249





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- US
- Ap
- N
- Nr

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m N

route du châtelet
rue des sablons
rue du champ fleuri
N
Chartrettes
quai des vallées
quai du maréchal leclerc
Bois-le-Roi
route de l'hermine
route de l'hermine
Fontainebleau

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bois-le-Roi,Fontainebleau,Chartrettes
Planche n°257





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- US
- N
- Nr

UBb
rue du champ fleuri
Chartrettes
quai des vallées
Nr
Nr
Bois-le-Roi
route de l'hermine
Fontainebleau
route de l'hermine

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Boissy-aux-Cailles
Planche n°7





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- 1AUv
- A
- Ap
- N

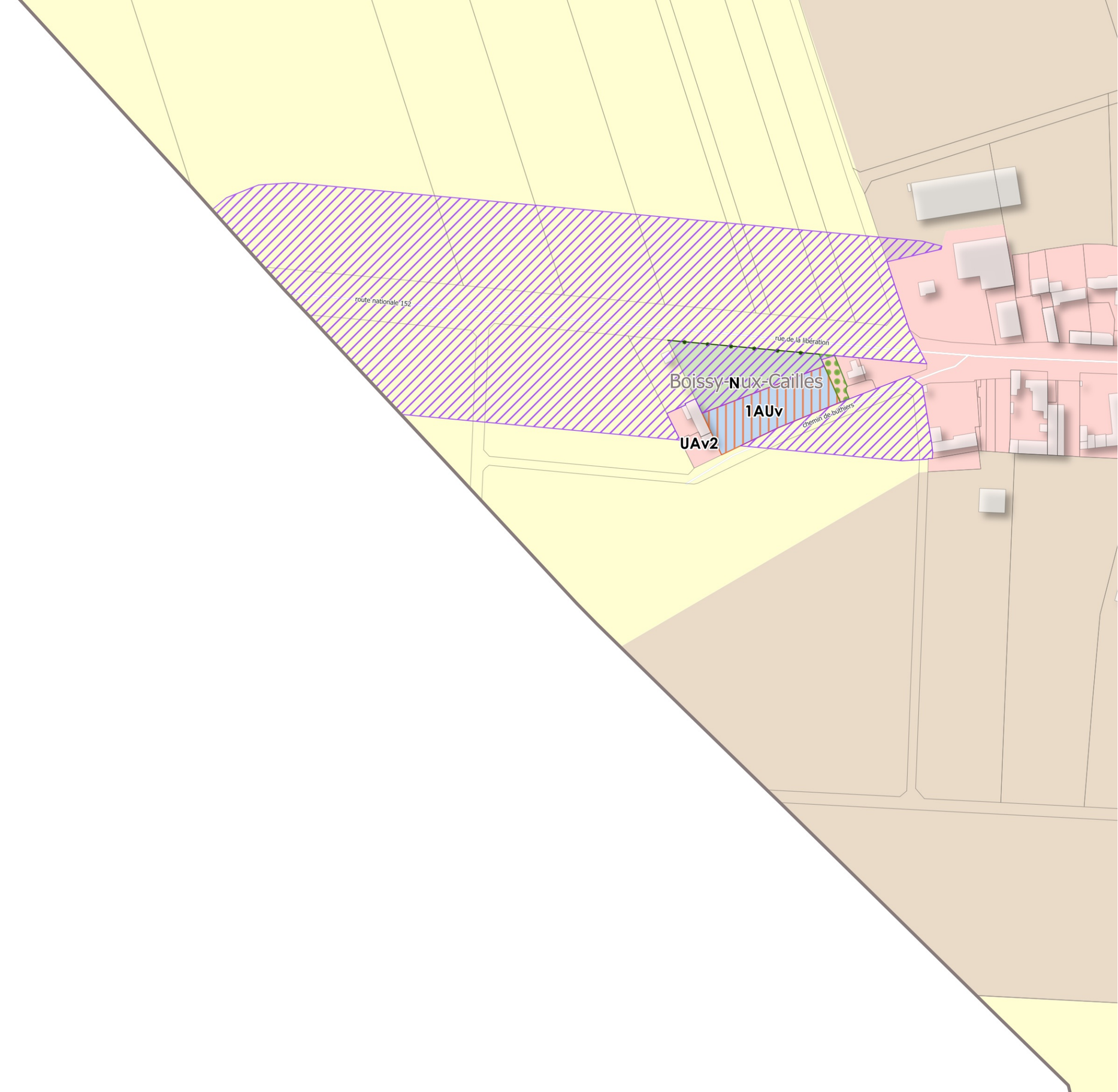


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Boissy-aux-Cailles
Planche n°11





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap

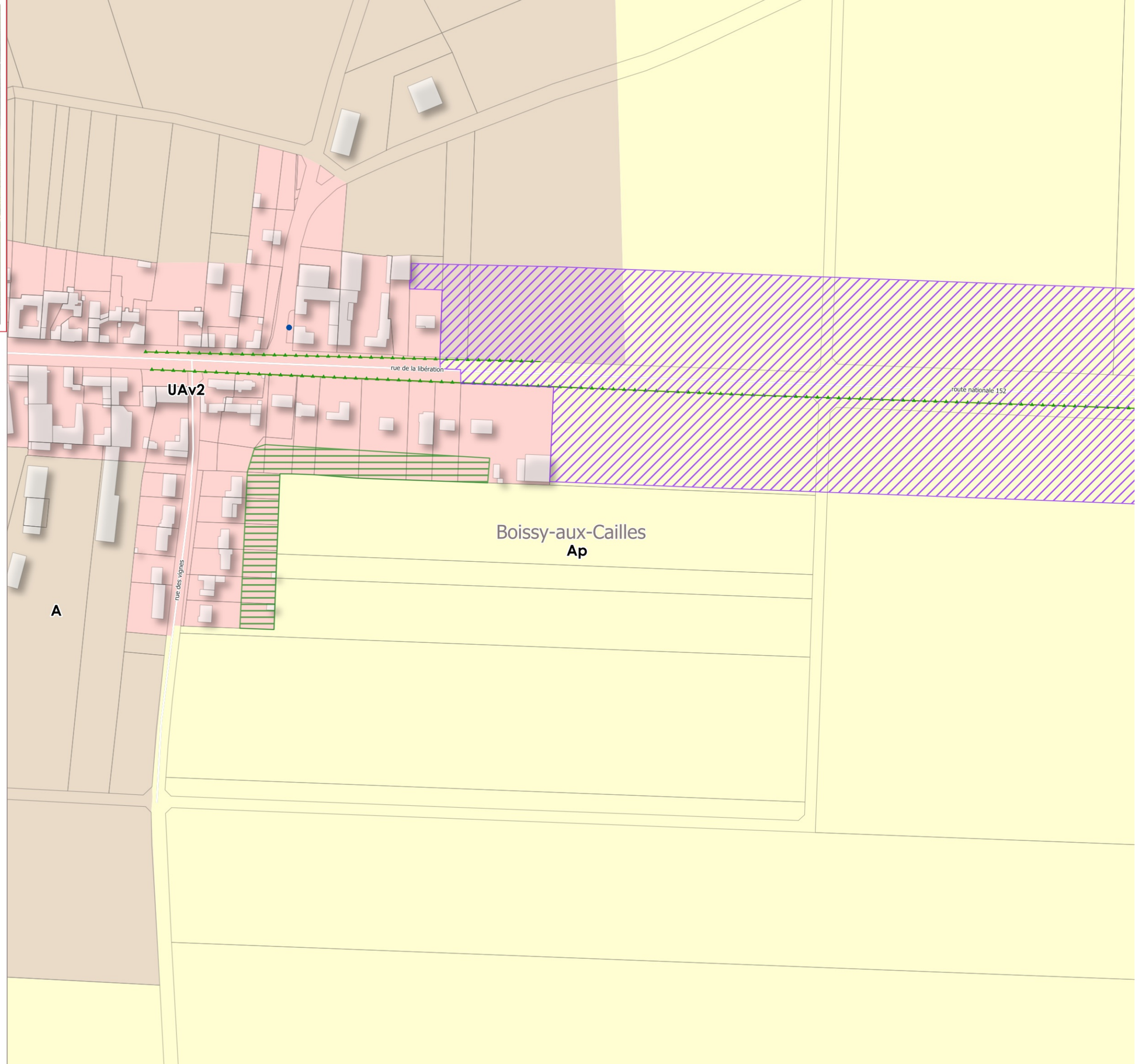


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Boissy-aux-Cailles
Planche n°25





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N

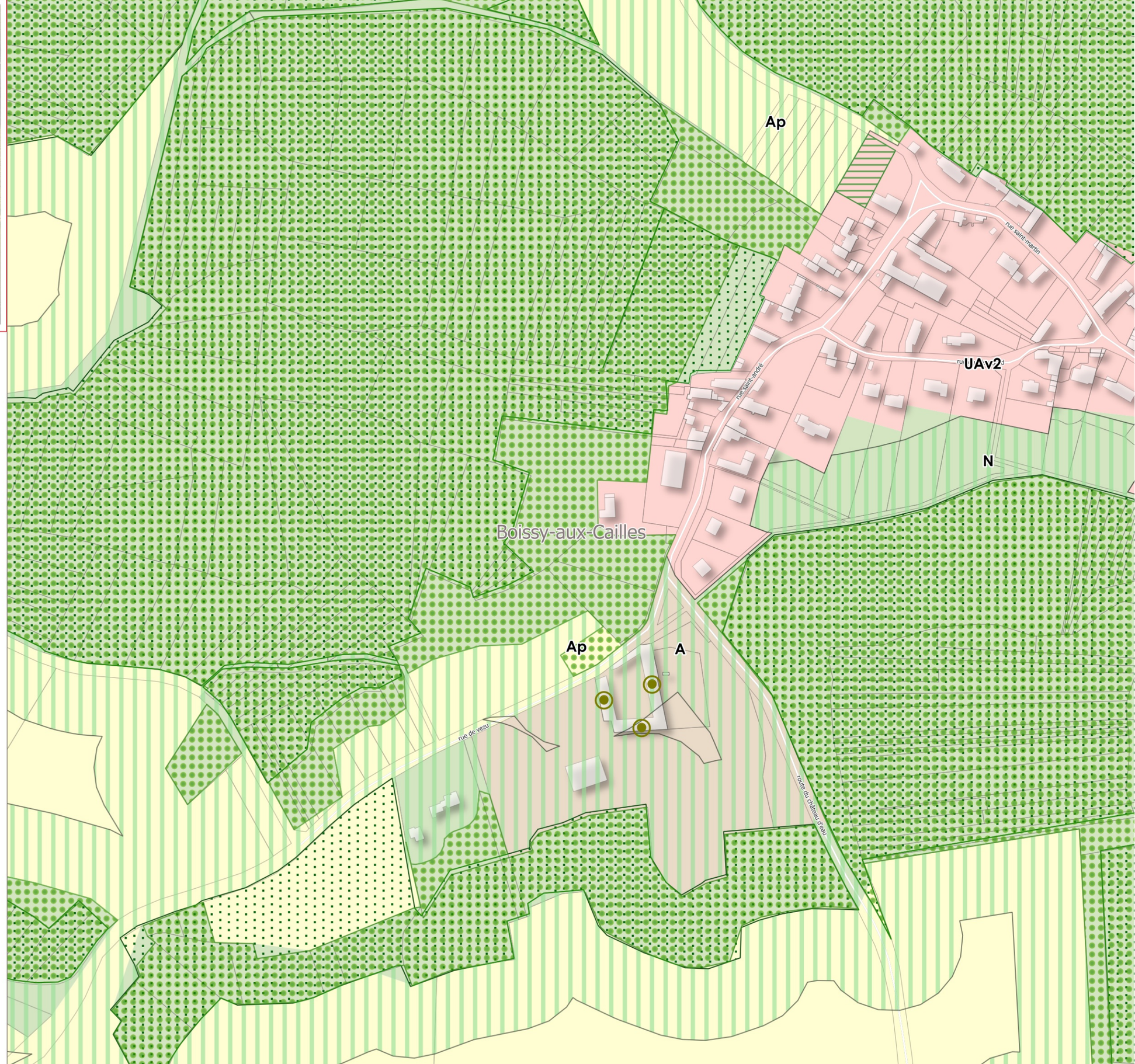


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Boissy-aux-Cailles
Planche n°36





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- Ap
- N

N

rue du fief

rue du père bard

allée du souvenir

Boissy-aux-Cailles

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Boissy-aux-Cailles
Planche n°37





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N

Boissy-aux-Cailles

le pas saint-martin

rue du pas saint-martin

rue charles de gaulle

chemin des ouches du couchant

N

N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Boissy-aux-Cailles
Planche n°38





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N

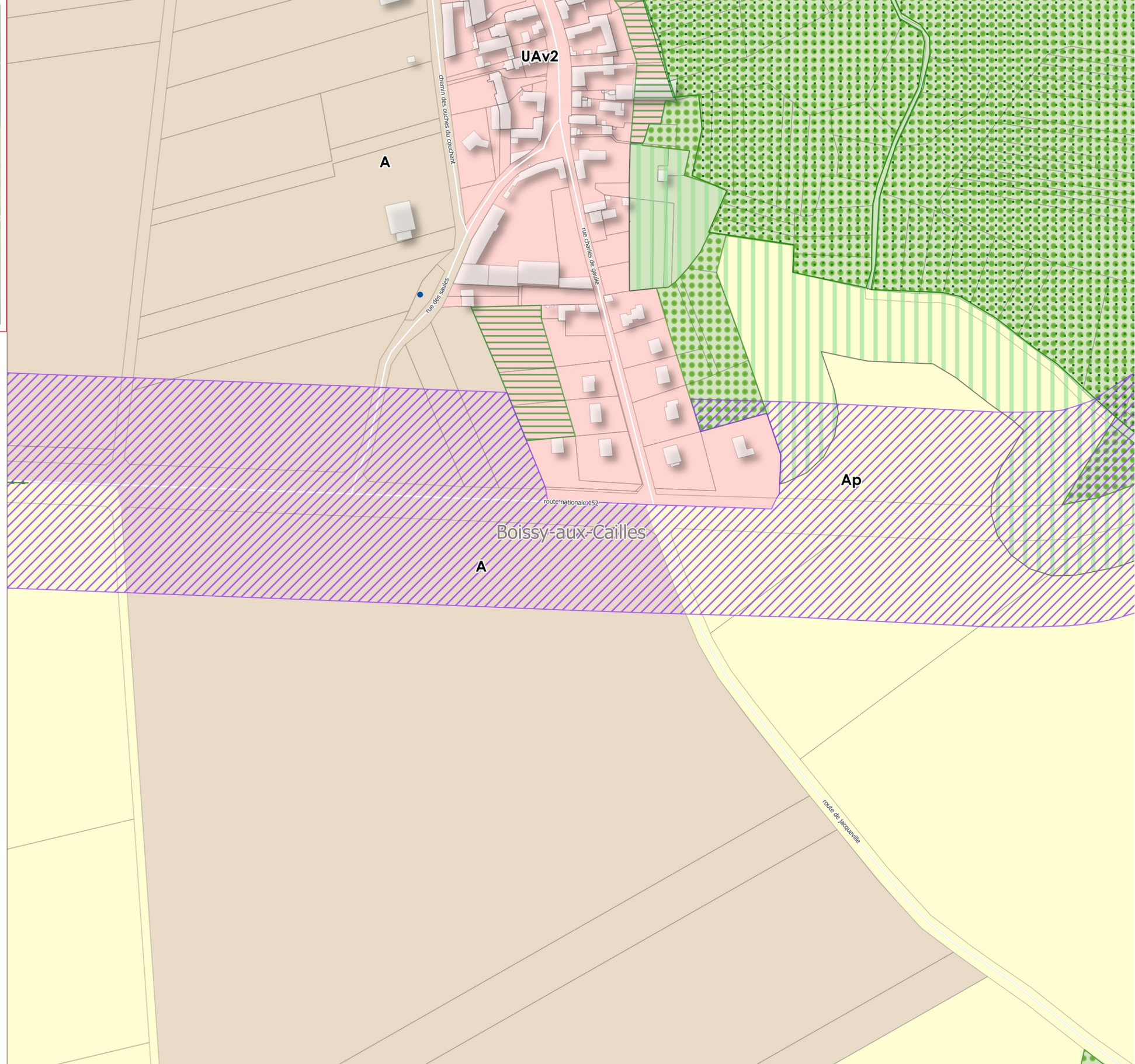


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°194





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Zonage

- UX
- N

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

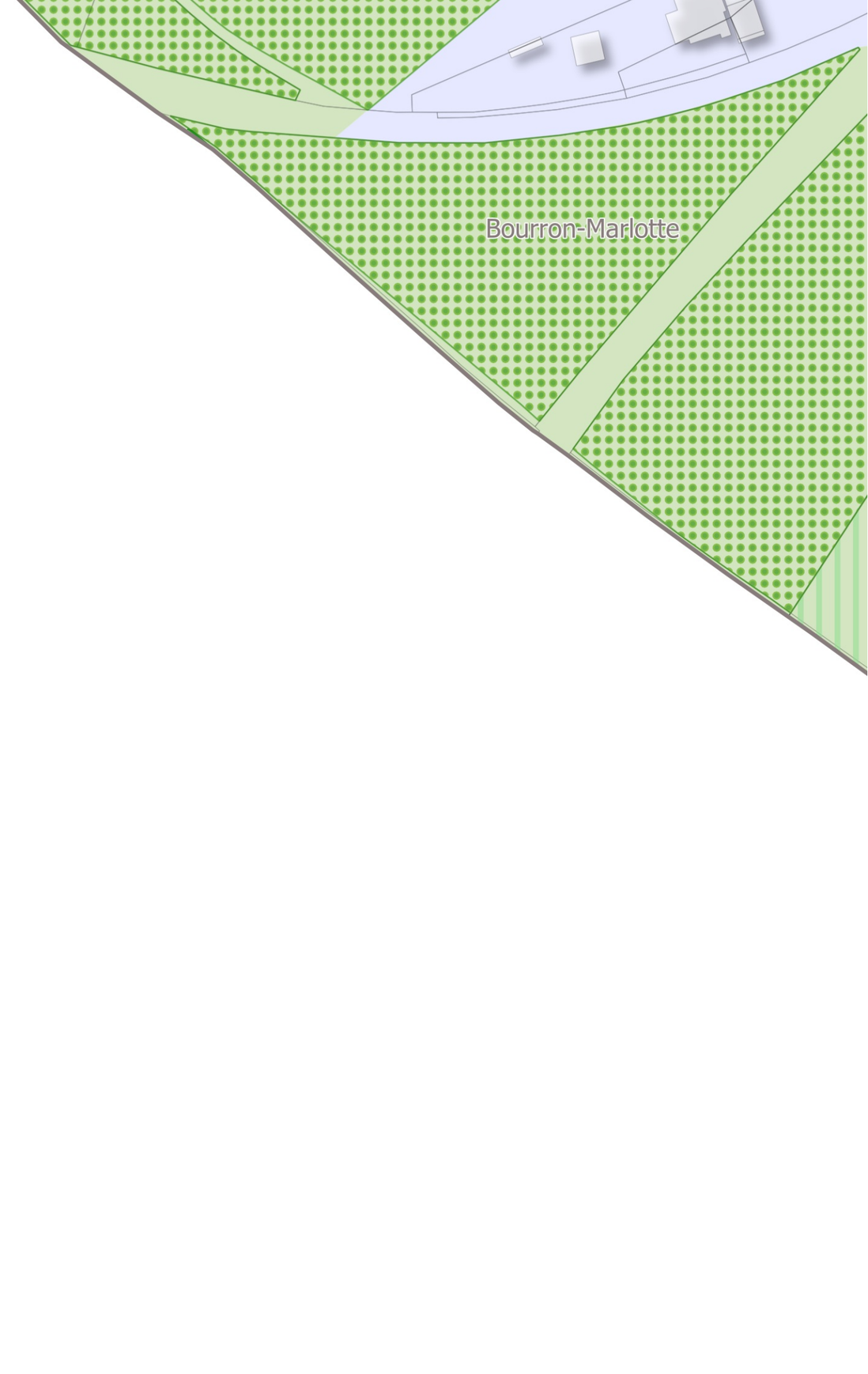


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°205





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- N

N

Bourron-Marlotte

route nationale 7

route nationale 7

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°206





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UX
- UXc1
- A
- N

N

UXc1

UX

A

Bourron-Marlotte

route de villiers

route de villiers

avenue blaise de montesquiou

avenue blaise de montesquiou

route nationale 7

route nationale 7

route de la sablière

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°207





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UX
- A
- Ap
- N

route nationale 7

route nationale 7

Bourron-Marlotte

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°220





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBb
- UEc
- N

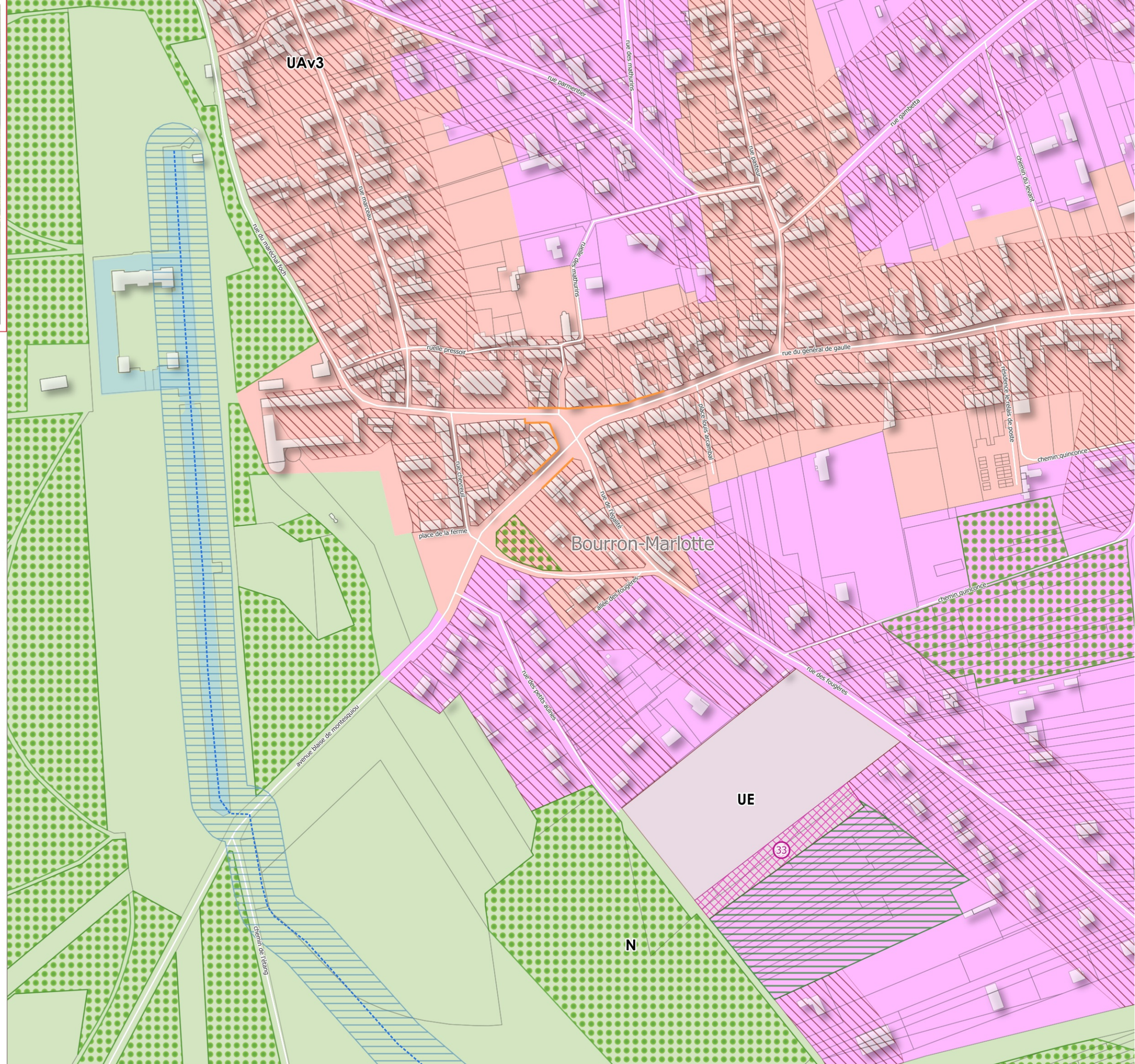


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°221





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UX
- A
- Ap
- N

avenue blaise de montesquiou

chemin de l'étang

Bourron-Marlotte

8

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°234





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBb
- UC
- UE
- A
- N
- Ne

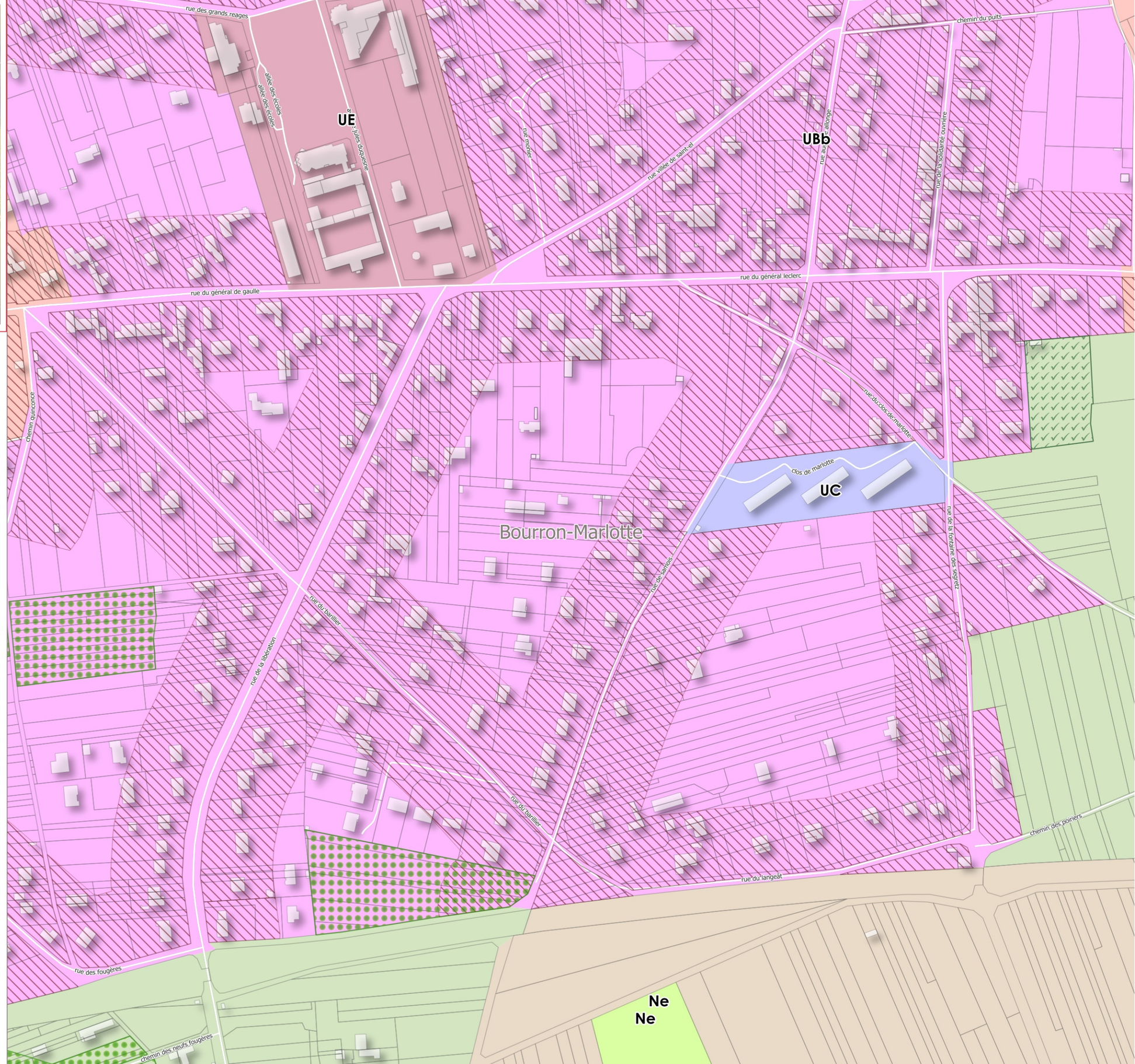


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°235





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Zonage

- A
- Ap
- N
- Ne

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

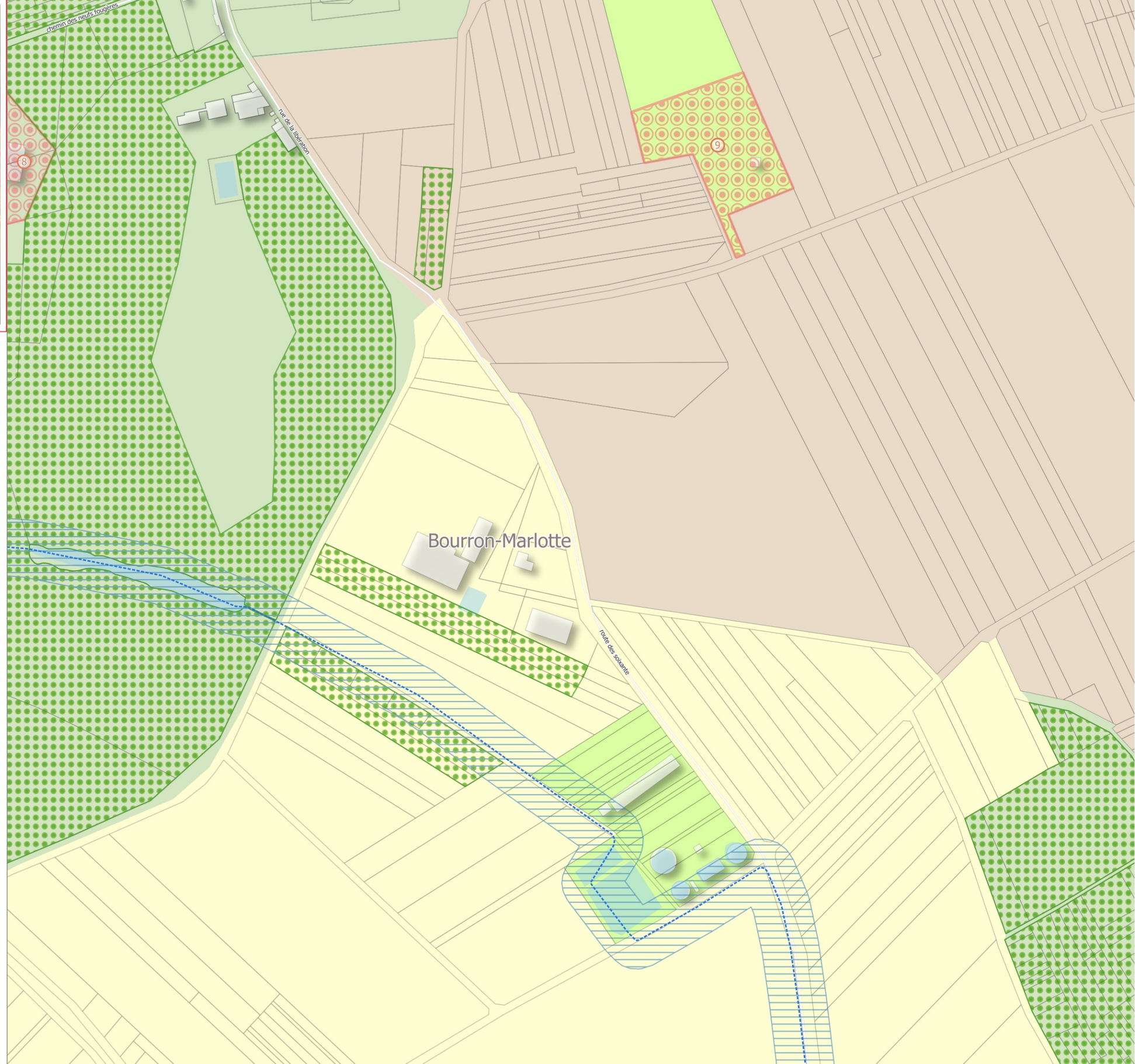


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°246





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBb
- UD
- N

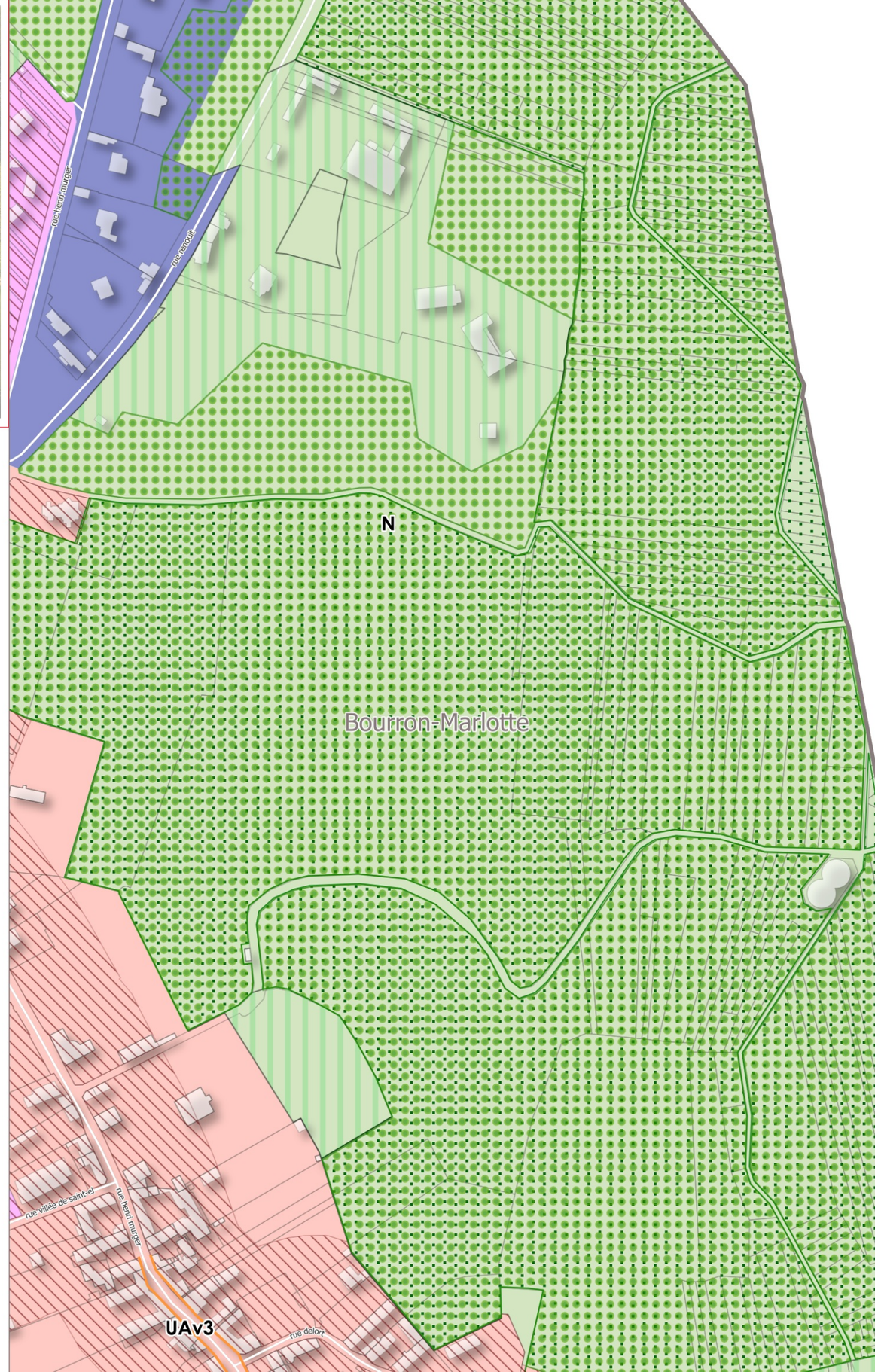


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte
Planche n°247





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBb
- A
- N

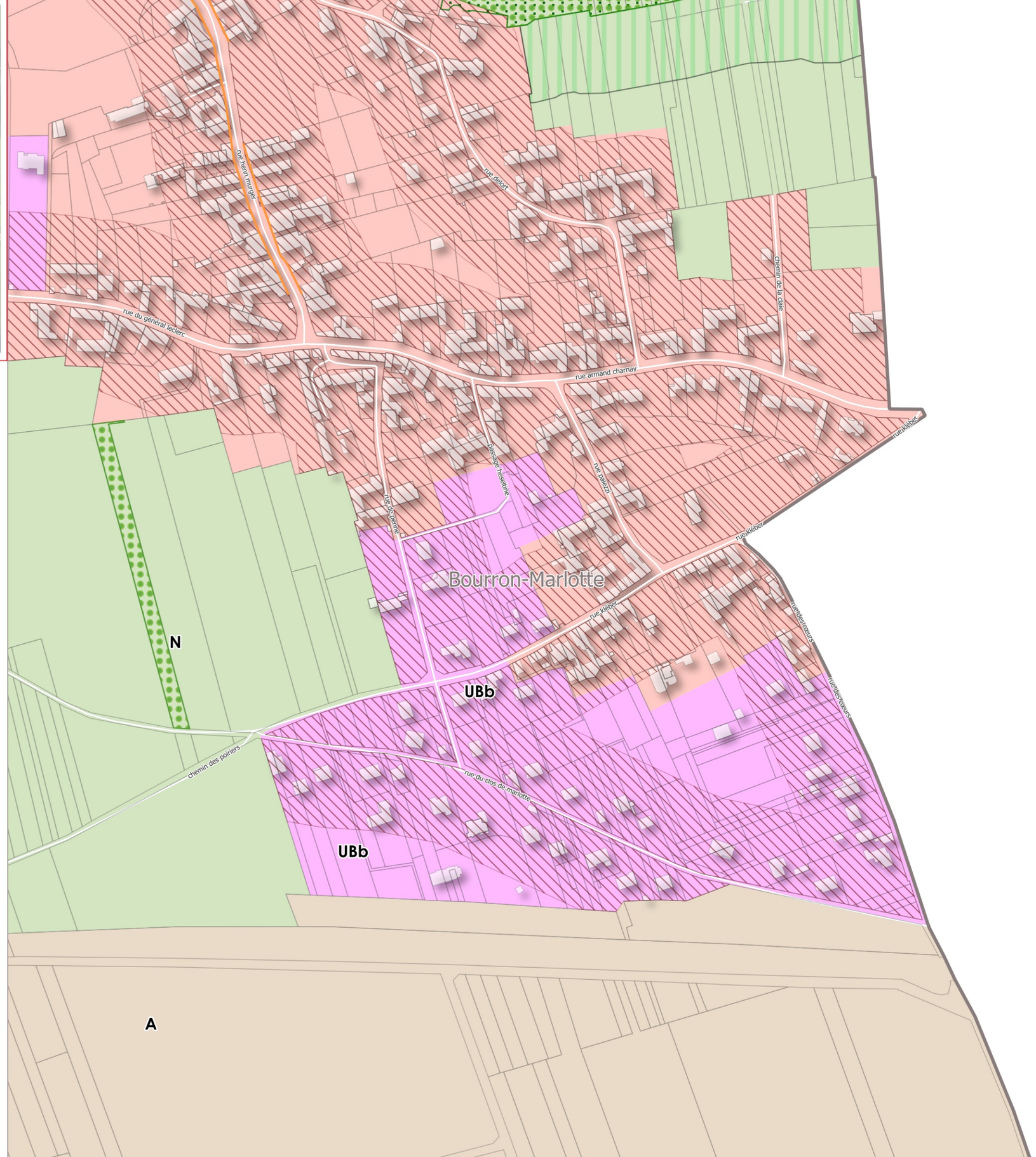


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bourron-Marlotte,Fontainebleau
Planche n°204





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- N
- Nr

Fontainebleau

Bourron-Marlotte

route nationale 7

route nationale 7

rue thiers

rue du maréchal foch

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bourron-Marlotte,Fontainebleau
Planche n°219





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBb
- N
- Nr

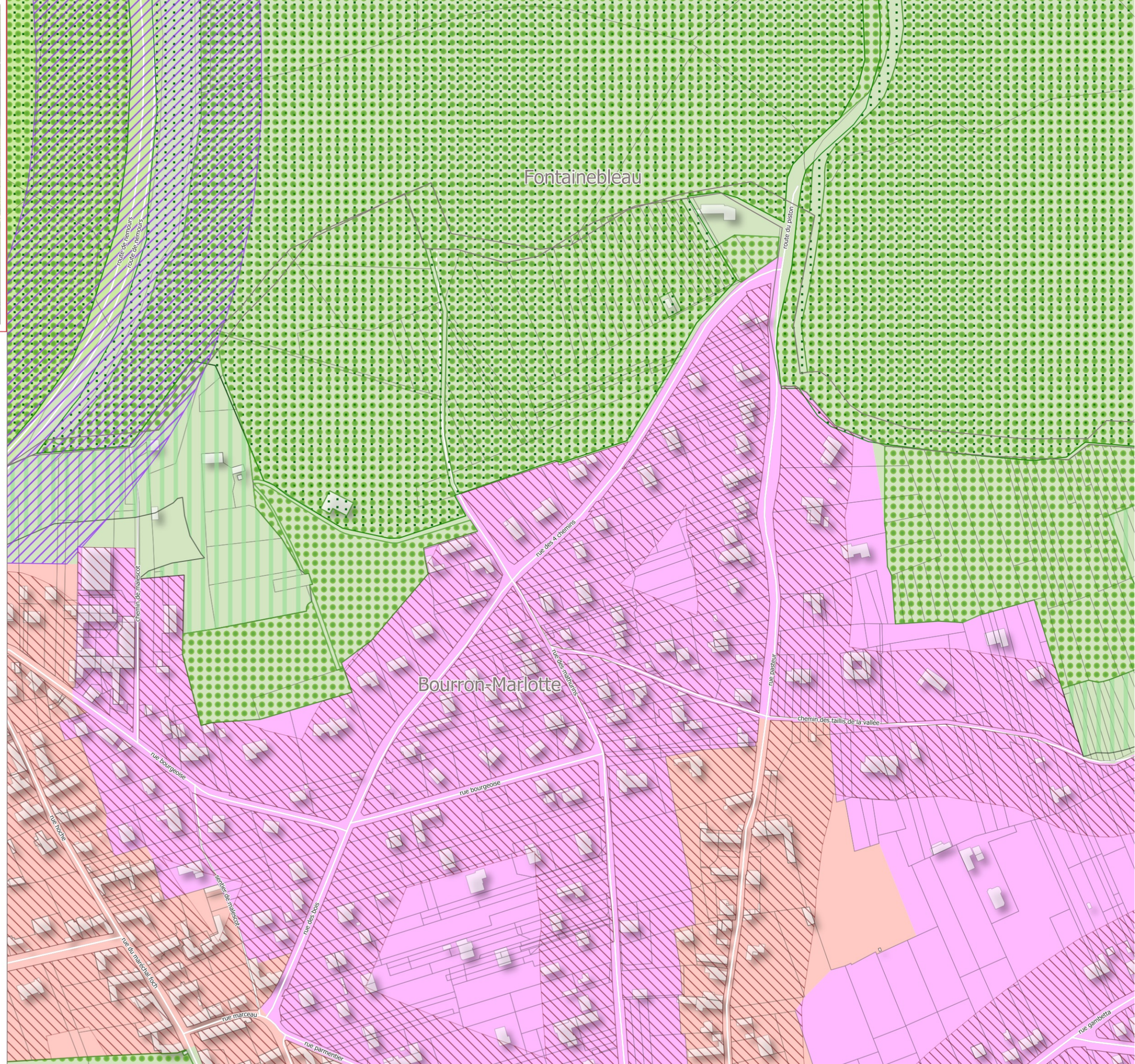


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bourron-Marlotte,Fontainebleau
Planche n°232





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UD
- N

Fontainebleau

Bourron-Marlotte

chemin de la grande vallée

chemin de fontainebleau

chemin de la mélaine

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bourron-Marlotte,Fontainebleau
Planche n°233





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBb
- UD
- UE
- A
- N
- Ne

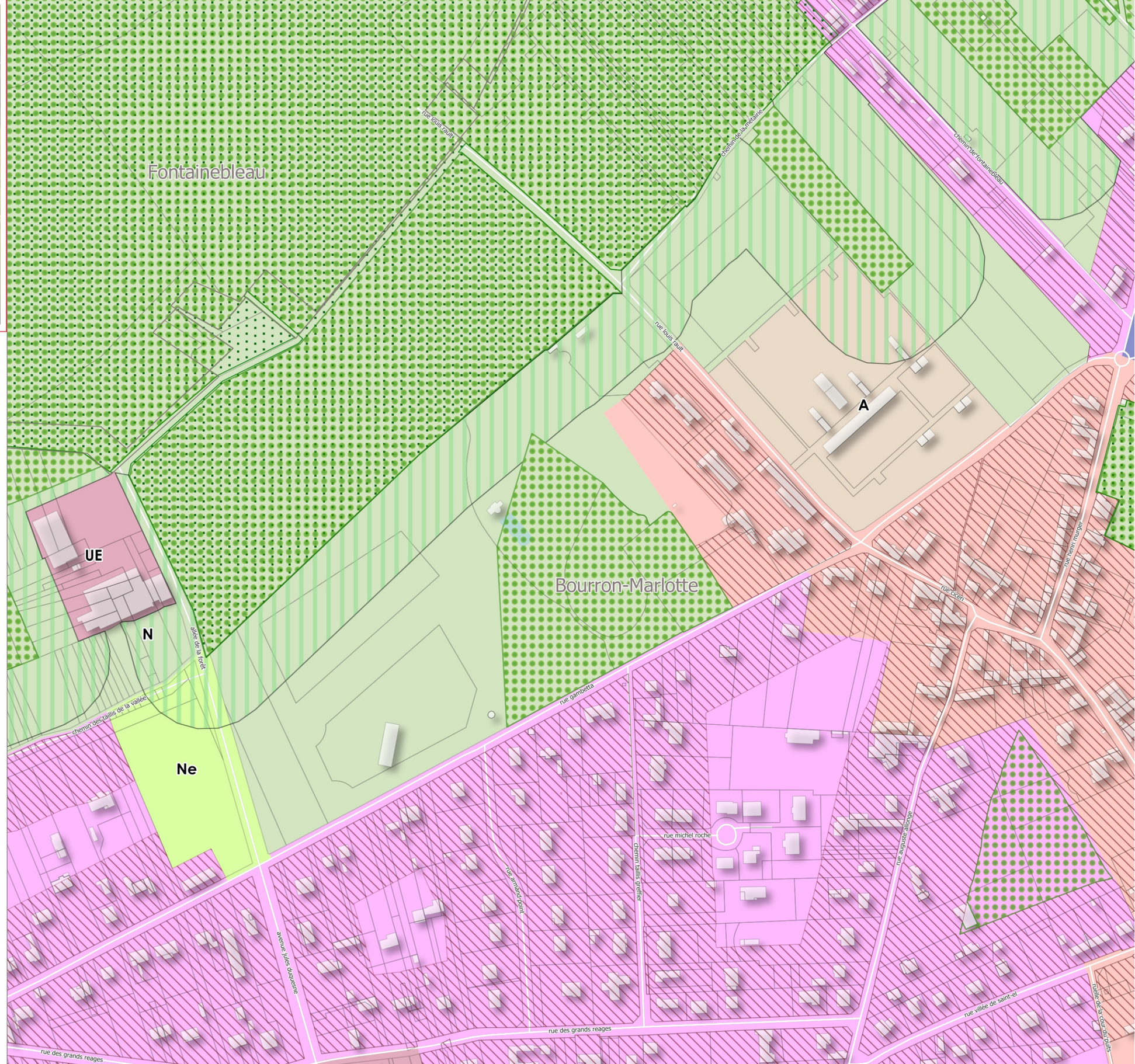


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Bourron-Marlotte,Fontainebleau
Planche n°245





1:2 500

CITADIA

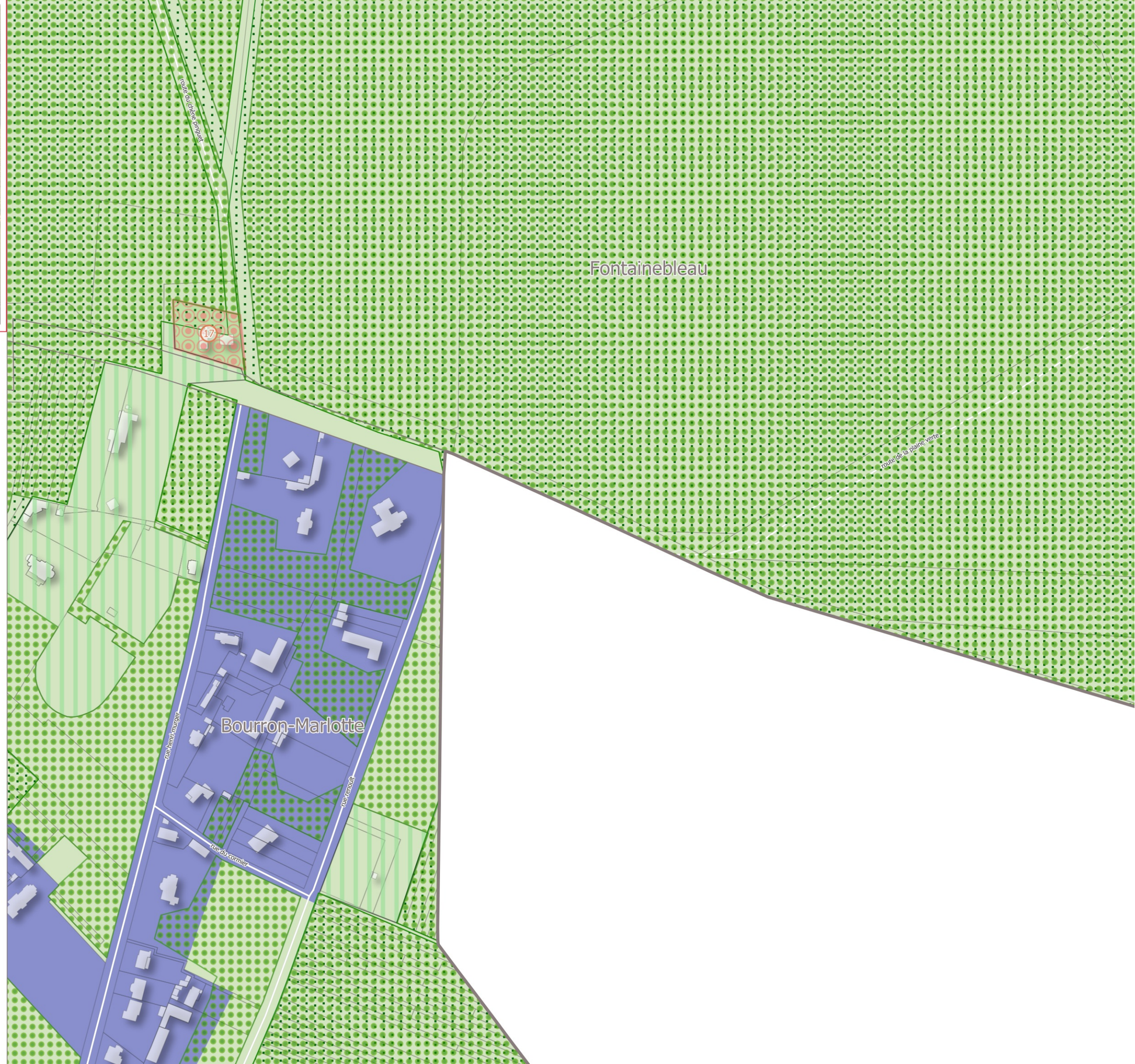


## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD
- N
- Nmf

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Bourron-Marlotte,Recloses
Planche n°193





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UX
- N
- Nc

Bourron-Marlotte

Recloses

route de villiers

N

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Cély
Planche n°43





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UXc1
- A
- Ap
- N
- Ne



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Cély
Planche n°57





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UEc
- Ap
- N

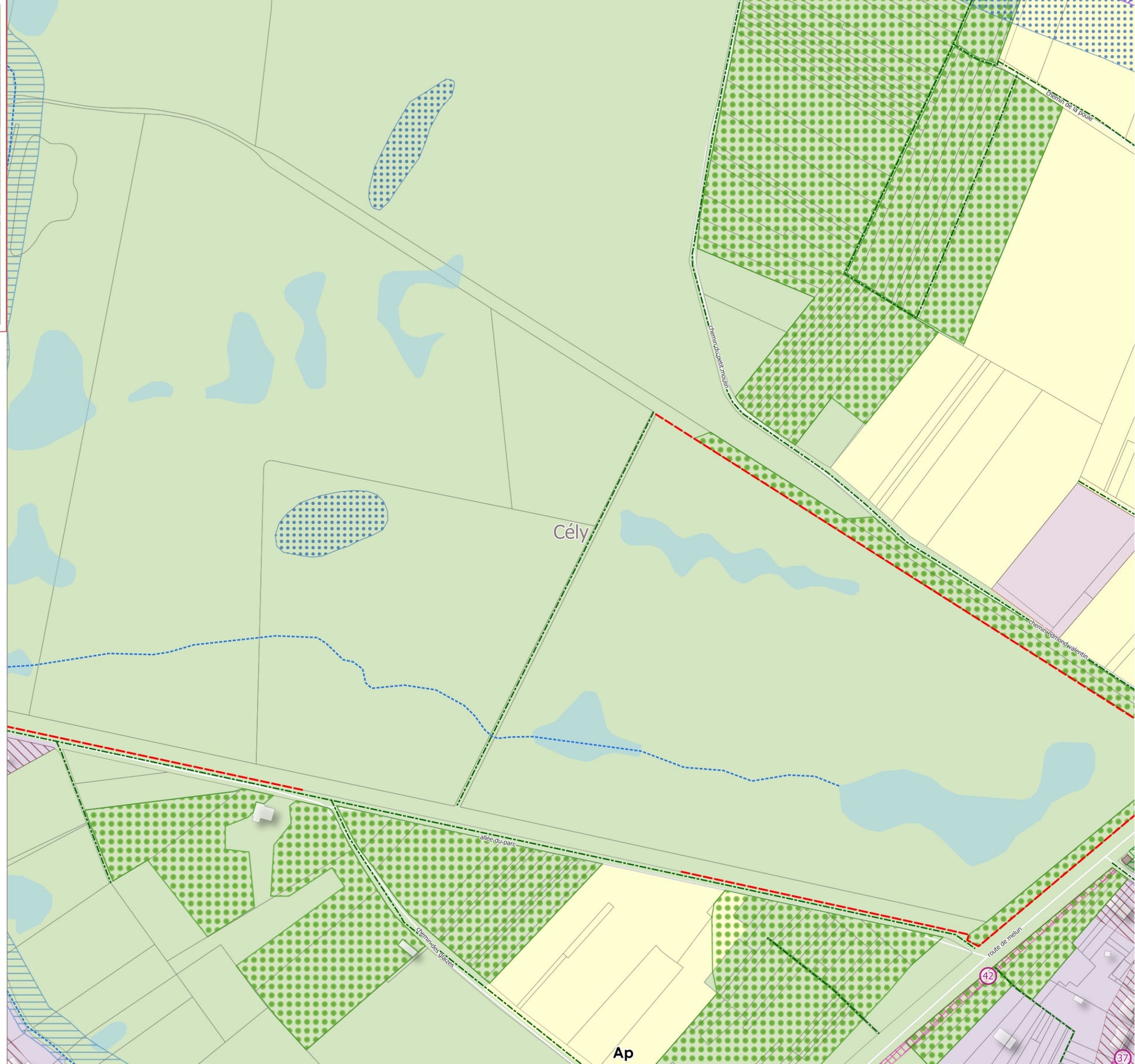


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Cély
Planche n°58





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UE
- 2AU
- A
- Ap
- N
- Ne

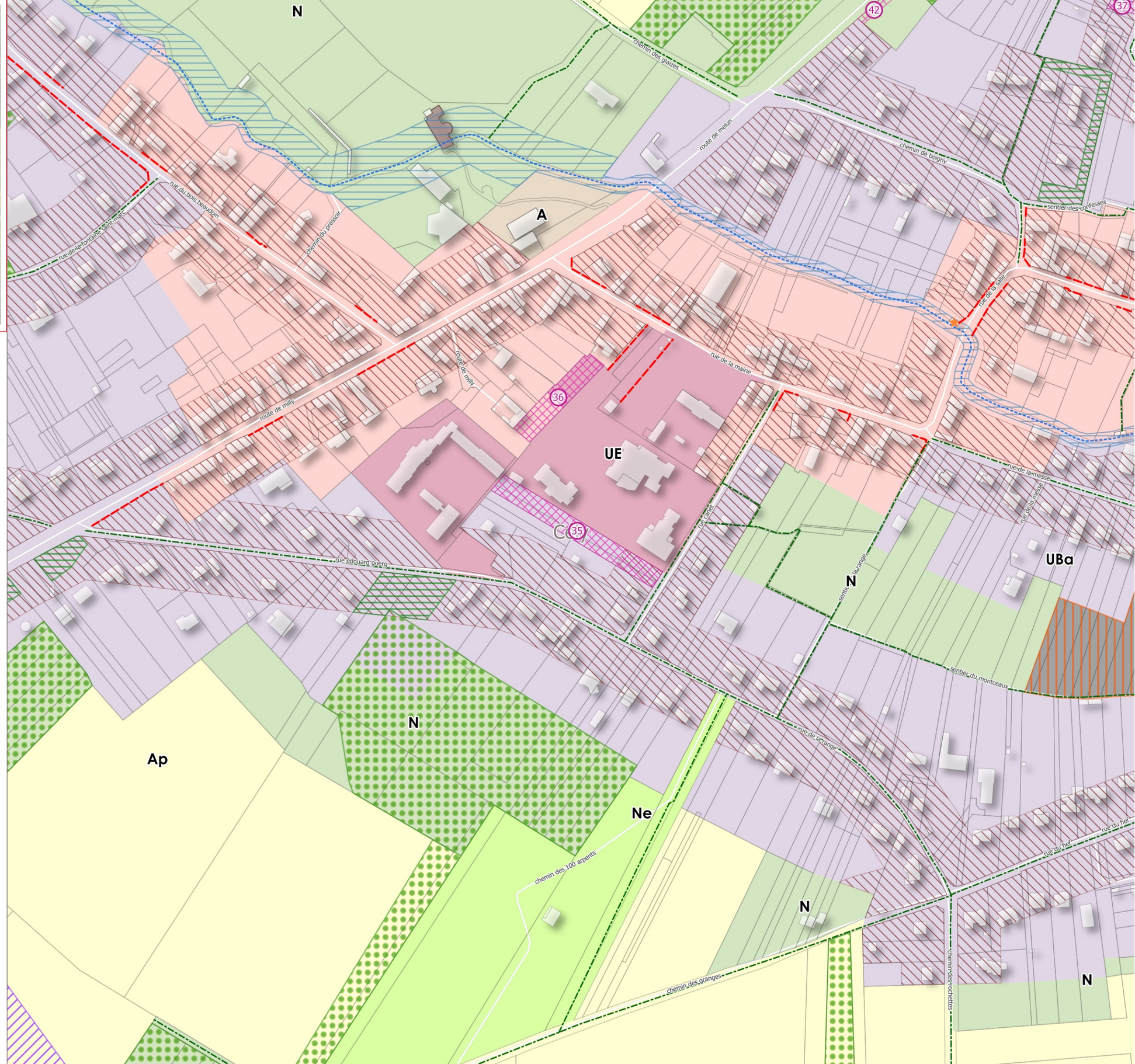


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Cély,Perthes
Planche n°71





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UE
- UEc
- UXc1
- A
- Ap
- N

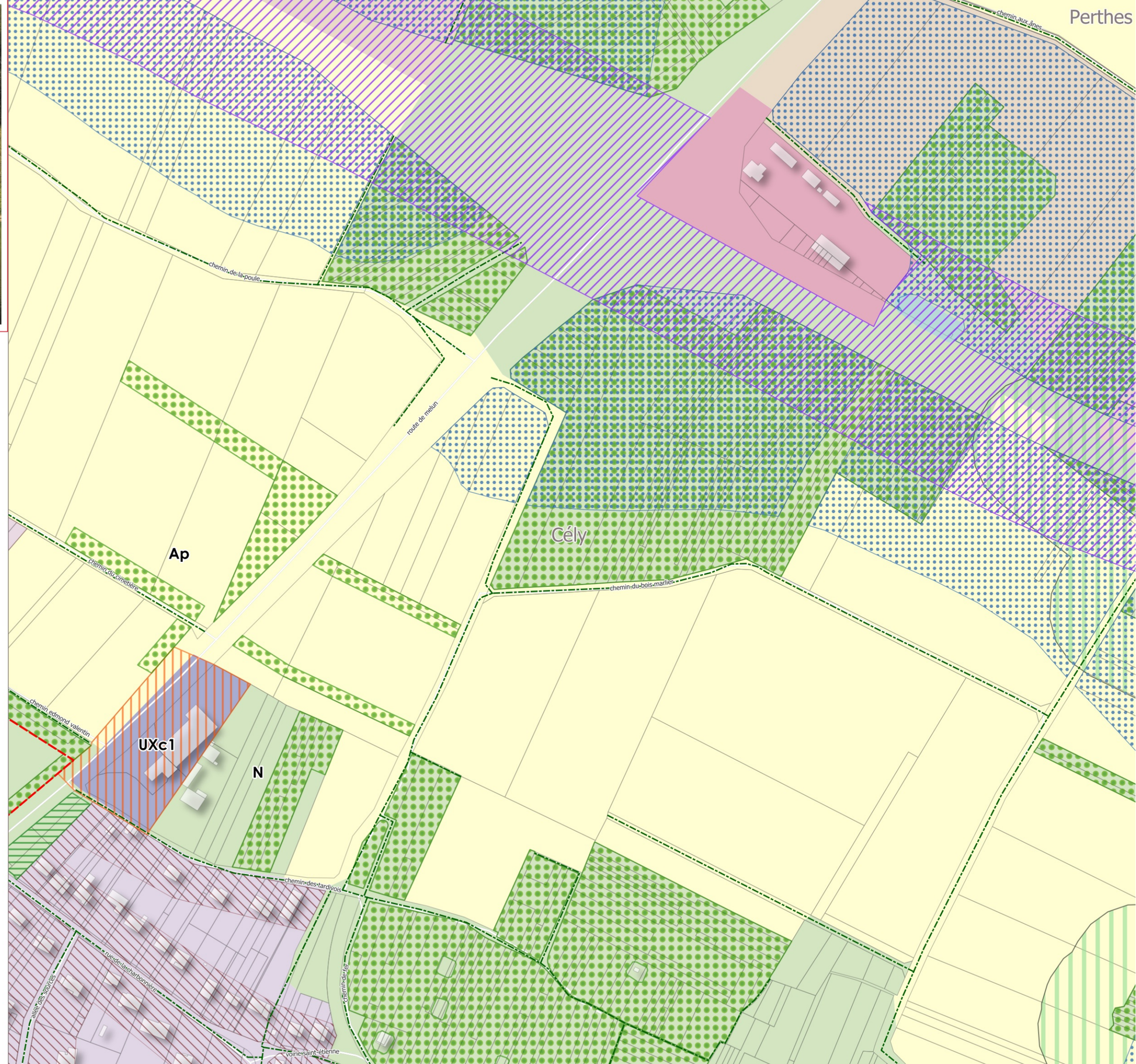


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Cély,Perthes,Saint-Germain-sur-École
Planche n°41





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N
- Ne



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Cély,Perthes,Saint-Germain-sur-École
Planche n°41





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N
- Ne



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Cély,Saint-Germain-sur-École
Planche n°42





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- Ul
- A
- Ap
- N

Saint-Germain-sur-École
Cély
UBa
Ul
N
UAv2
route de saint-germain
rue des jardins neufs
allée du parc
allée du bois de l'eau
chemin de la caillouterie
rue du bois beaudoin
chemin de la fontaine saint-marc
chemin de la garenne

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière
Planche n°141





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- A
- Ap
- Nj

Chailly-en-Bière

Ap

Nj

UBb

A

Nj

chemin de saint-sauveur

rue de la fromagerie

chemin de tire l'âne

chemin de l'ancien tramway

chemin de la fromagerie

rue de forges

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière
Planche n°152





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UBb
- UEc
- A
- Ap
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

chemin de la mare de paris
chemin de derrière la garenne
chemin des pointes
chemin de villiers
route de paris
rue françois desportes
le clos matagon
allée du chêne à la reigne
allée des roses
rue des aubépines
rue de l'ormeau
place claude monet
rue de la garenne
allée des genêts
allée des lauriers
rue de melun
Chailly-en-Bière
Ap
A
N
Nj
UBb
UBa
UEc
Nj
11
46

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière
Planche n°153





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UBb
- UE
- A
- Ap
- Nj

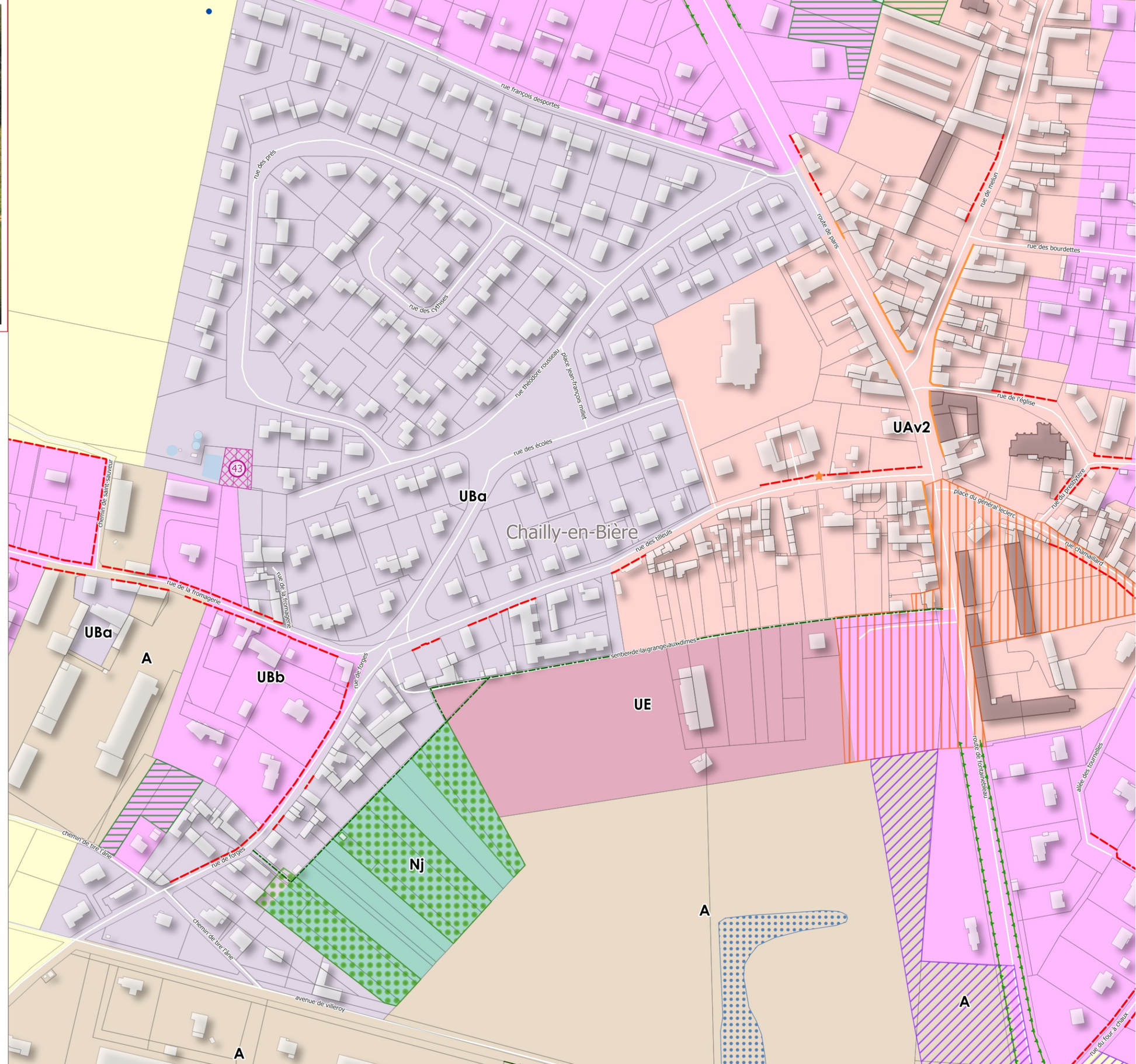


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière
Planche n°154





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- A
- Ap
- N

Chailly-en-Bière

avenue de villeroy

route de fontainebleau

route de barbizon

chemin du moulin à vent

A

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière
Planche n°163





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UBb
- A
- Ap
- N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière
Planche n°164





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UBb
- Ap
- N
- Nj

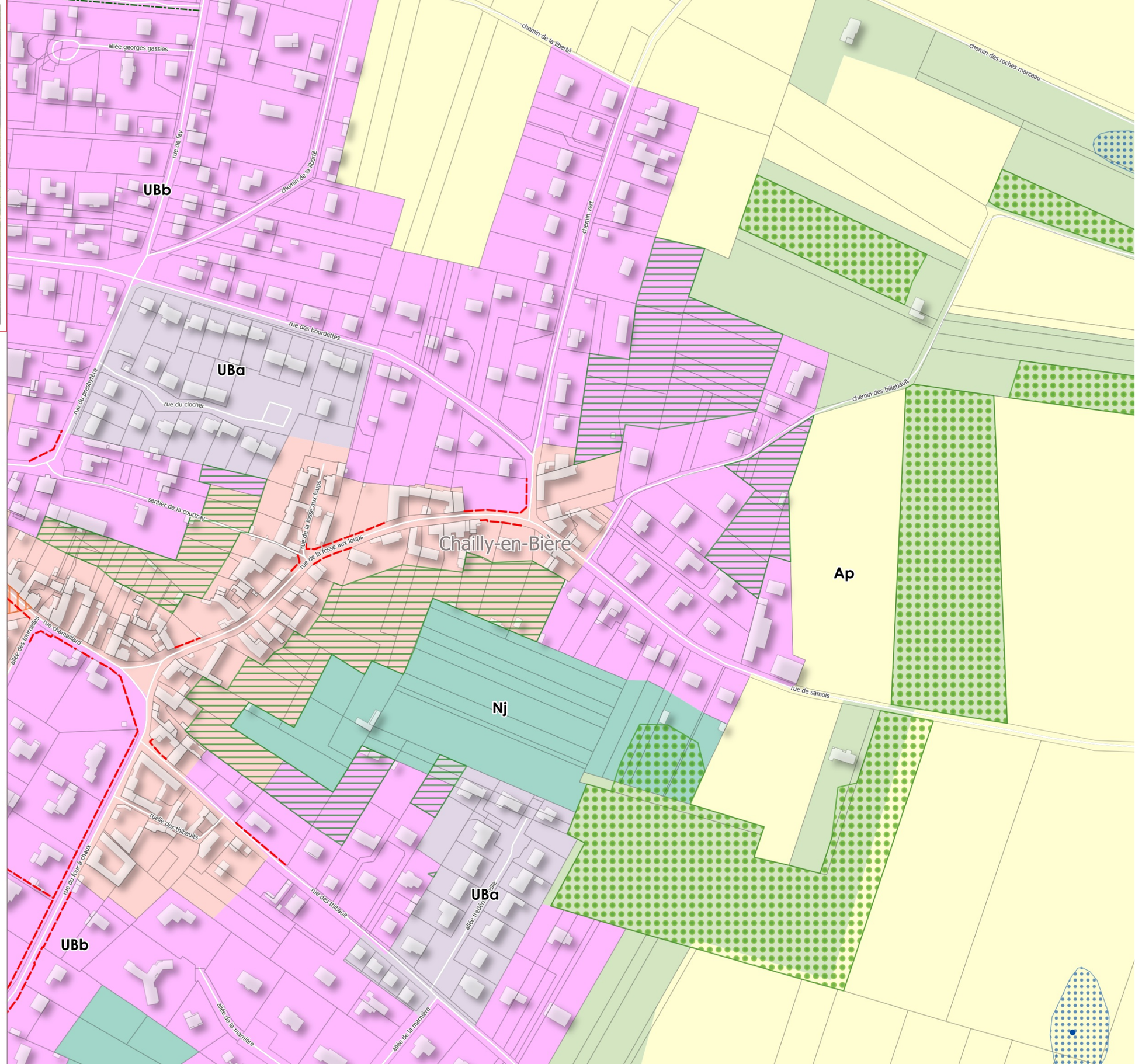


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière
Planche n°170





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- A
- Ap
- N
- Nj



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière
Planche n°171





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N
- Nj



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière,Barbizon
Planche n°142





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- A
- Ap
- N

chemin de la fromagerie
rue de forges
route de saint-martin
route de saint-martin
chemin de perthes
Chailly-en-Bière
Barbizon

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière,Barbizon
Planche n°155





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UD1
- Ap
- N

Chailly-en-Bière

N

Barbizon

Ap

UBb

route de barbizon

chemin de samois

rue du 23 août 1945

rue du chemin de la messe

chemin du poirier

rue jules bourdois

rue ernest révillon

21

24

25

18

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière,Barbizon
Planche n°165





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UX
- A
- Ap
- N
- Nj



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chailly-en-Bière,Barbizon
Planche n°166





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UD1
- UE2
- UEc
- UF
- UX
- 1AUh
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

Chailly-en-Bière
Barbizon
route nationale 7
chemin de samois
rue du champ gauthier
chemin du cormier
rue du puits du cormier
résidence la charbonnière
A
Ap
N
UF
UE2
Ne
UEc
Nj
22
23

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Chailly-en-Bière,Barbizon,Fontainebleau
Planche n°172





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UX
- A
- Ap
- N
- Nr

chemin du chêne à la reine
route des thibault
chemin des saints-pères
Chailly-en-Bière
A
Barbizon
Fontainebleau

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Chailly-en-Bière,Fontainebleau
Planche n°175





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UE
- Ap
- N
- Ne

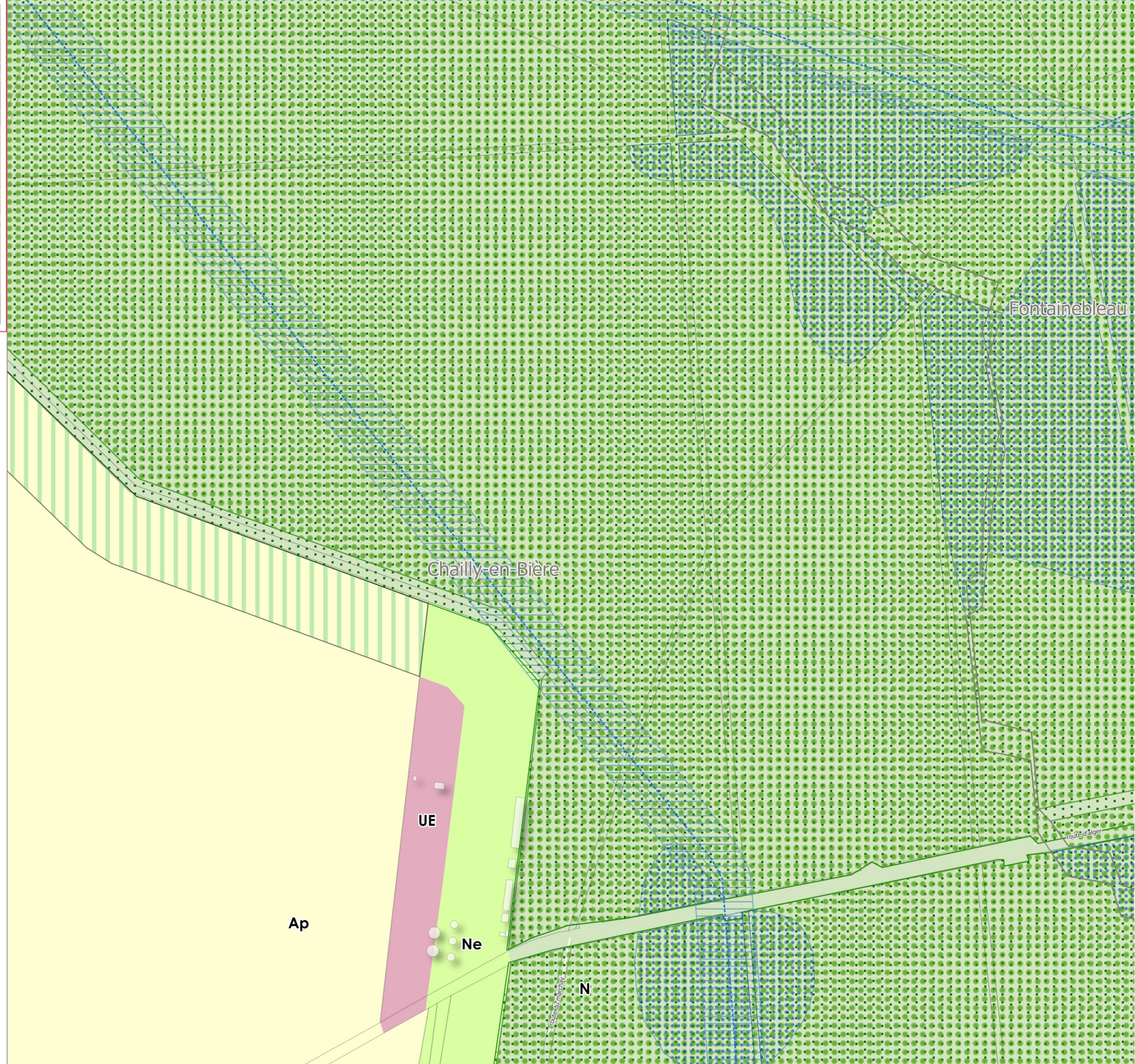


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Chailly-en-Bière,Fontainebleau
Planche n°176





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Zonage

- Ap
- N
- Ne

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle

Fontainebleau

Chailly-en-Bière

route du marchay

chemin de sermaize

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chartrettes
Planche n°186





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Zonage

- UE
- UX
- N
- Ne

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

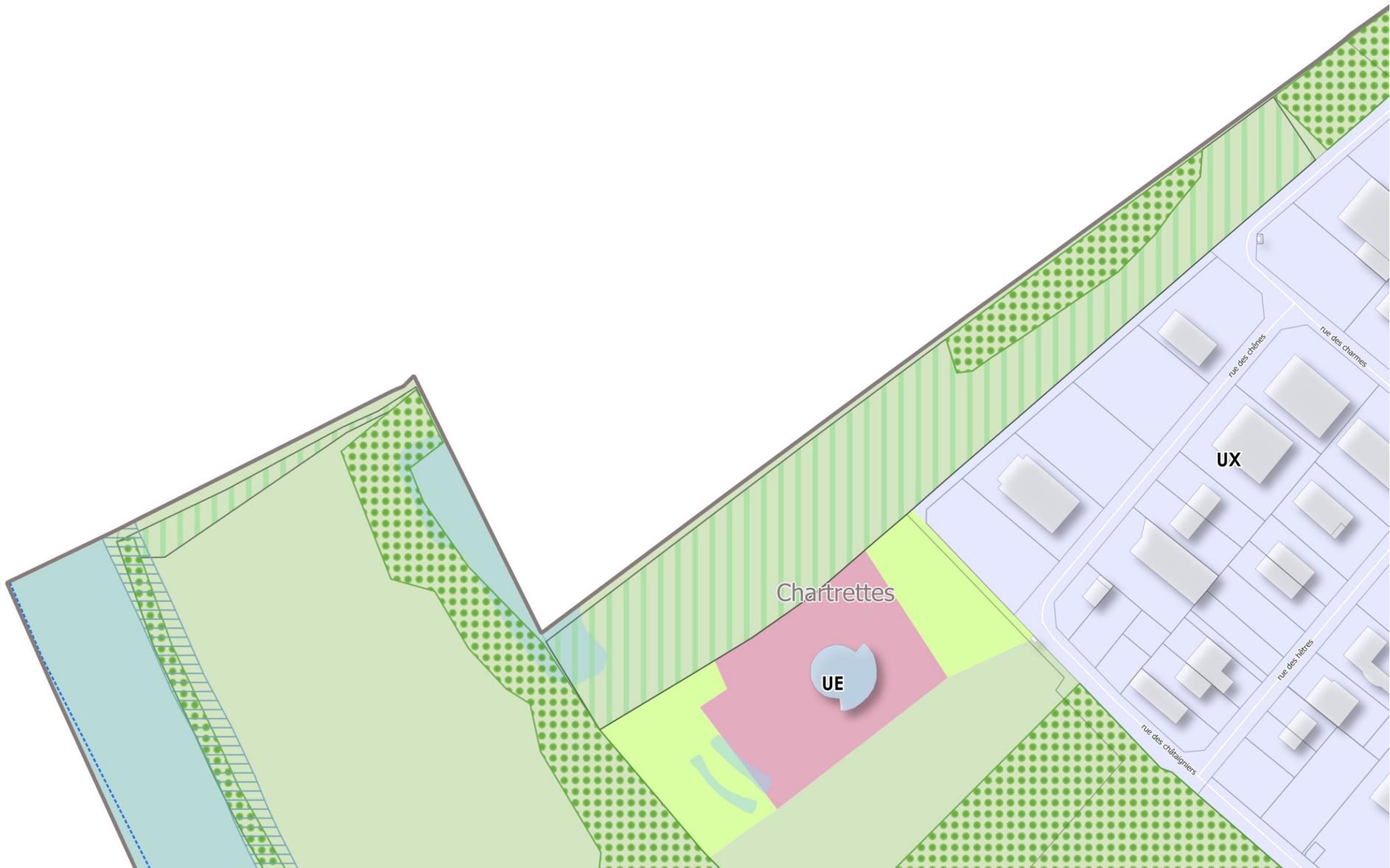


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chartrettes
Planche n°195





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UBa
- UBb
- UEc
- UX
- 1AUe
- Ap
- N
- Nj

Chartrettes

rue georges clemenceau
rue des chênes
rue des hêtres
rue du temps perdu
rue du petit Vau
rue des lupins
rue des jards
rue des jamettes
rue de la justice
rue du port

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chartrettes
Planche n°208





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UBa
- UBd
- Ap
- N
- Nj

Chartrettes
chemin de la voierie
rue georges clemenceau
rue du port
rue des jards
rue aristide briand
rue de la république
lotissement du moulin à vent
lotissement le hameau
47
Nj
N
UAv1
UBd

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chartrettes
Planche n°209





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UBa
- UBb
- UBd
- UE
- US
- UX
- N
- Ne
- Nj

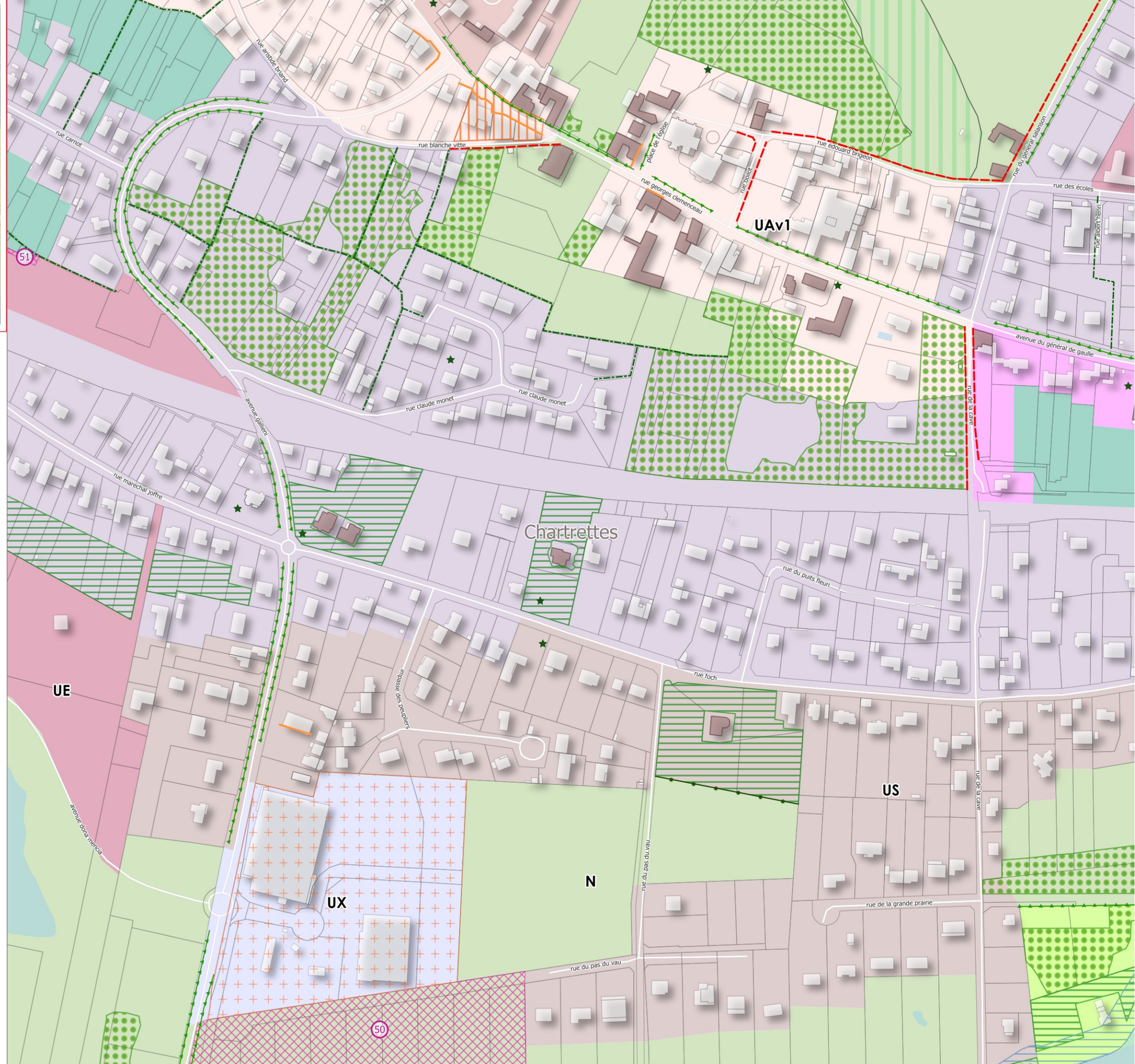


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chartrettes
Planche n°222





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- UE
- Ap
- N
- Ne
- Nj

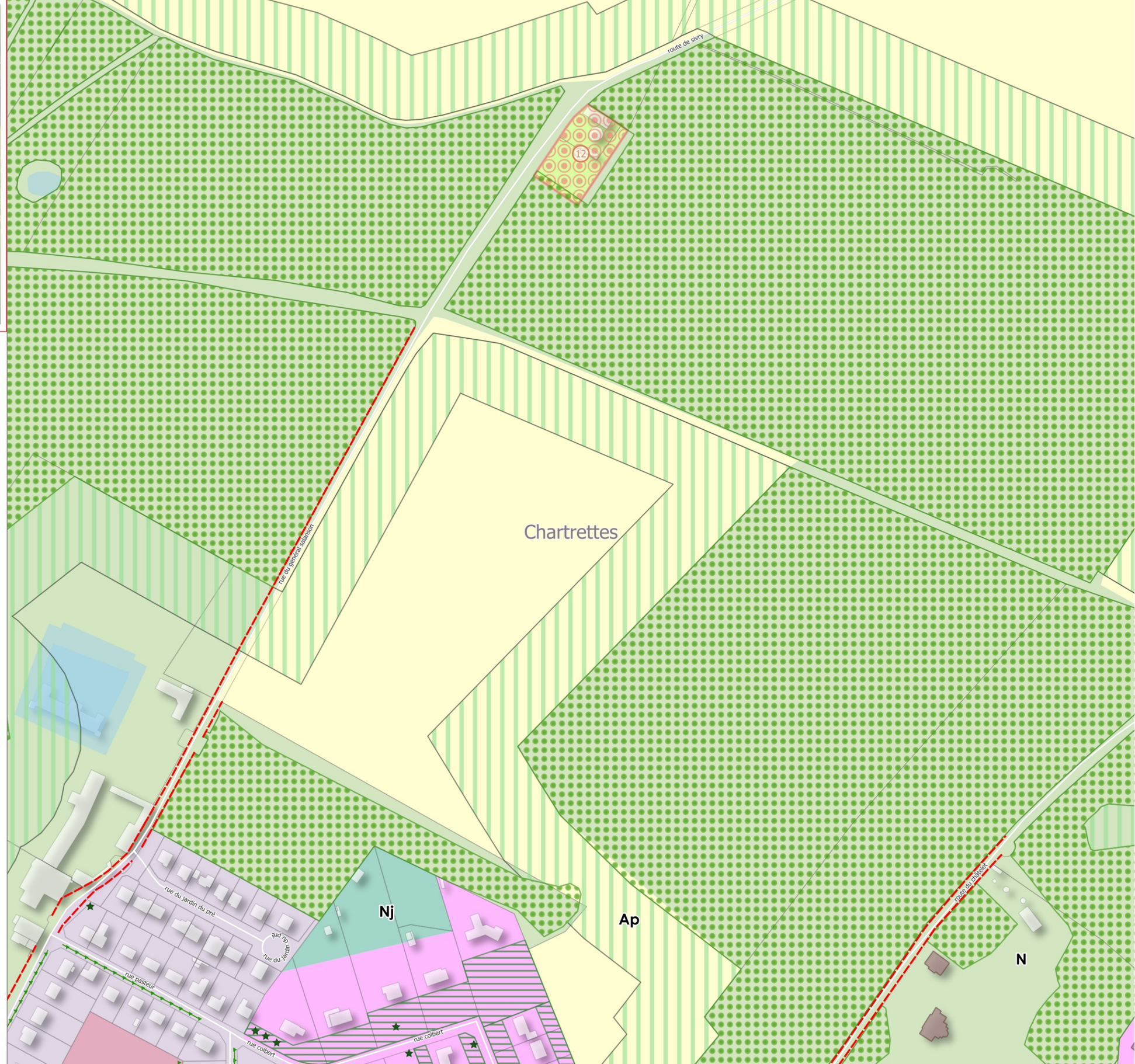


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chartrettes
Planche n°236





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- A
- Ap
- N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chartrettes
Planche n°248





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- Ap
- N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Chartrettes
Planche n°256





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- Ap
- N

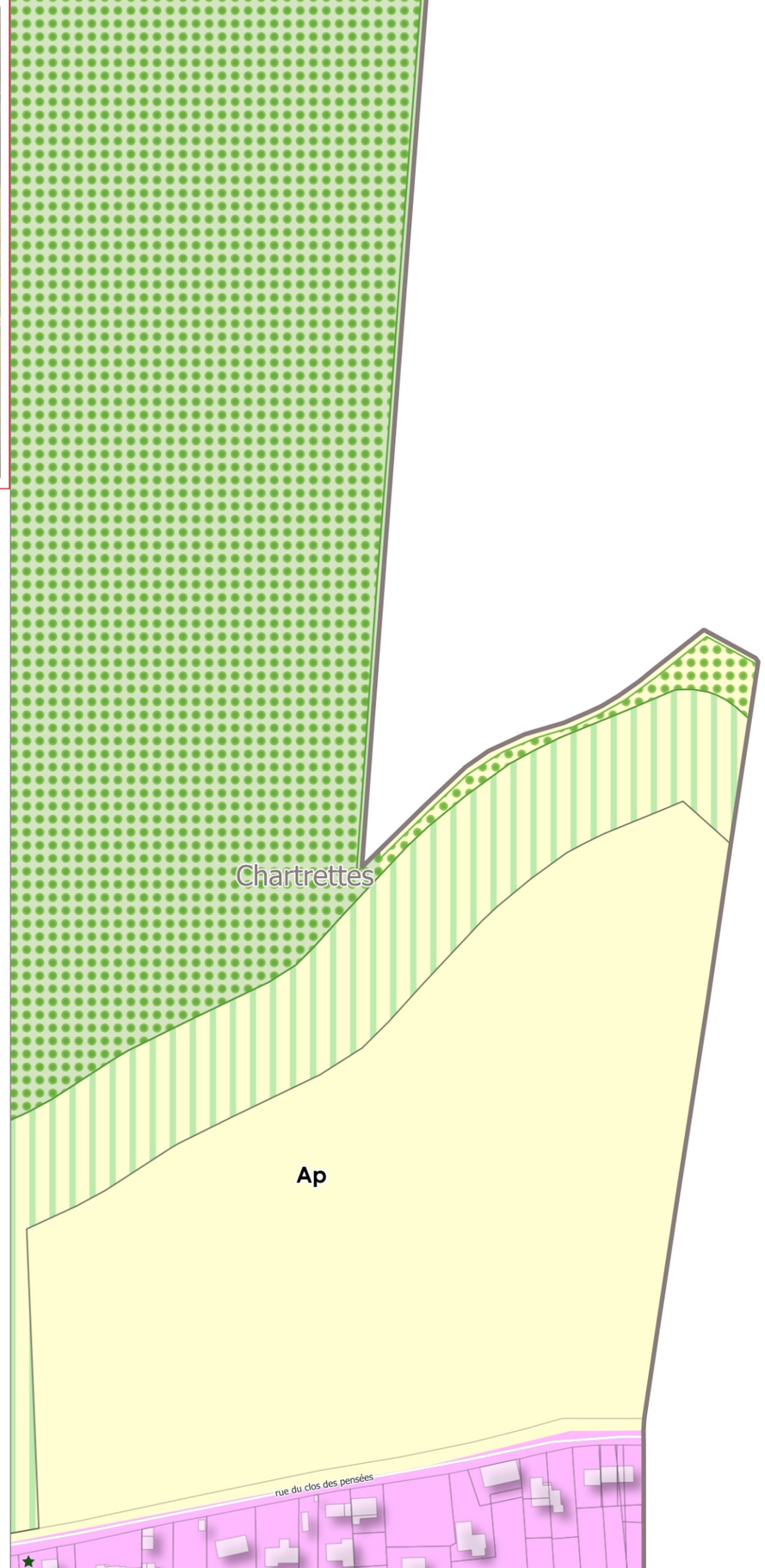


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fleury-en-Bière
Planche n°82





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Aqueduc et canaux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- Ap
- N
- Nj

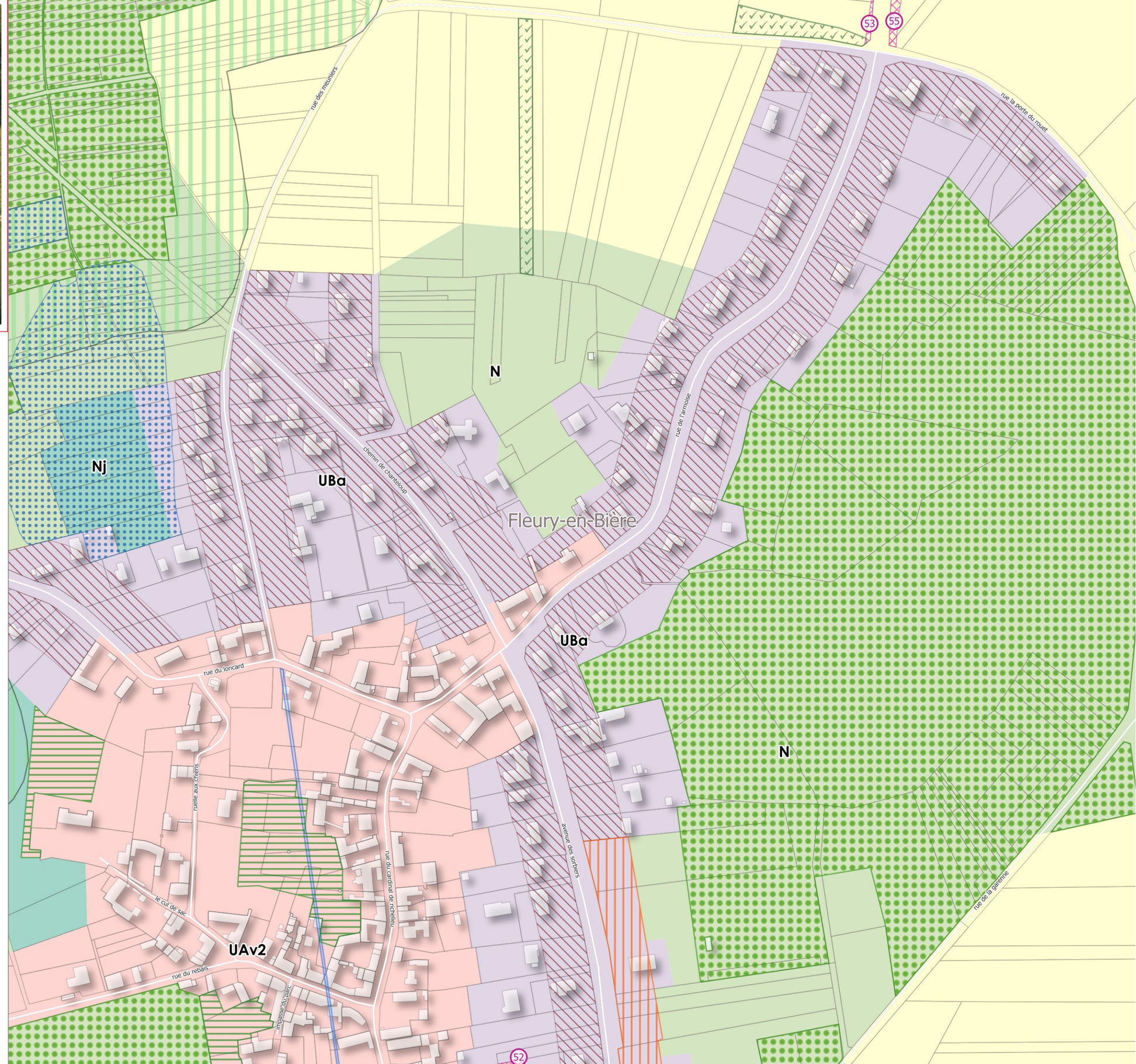


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fleury-en-Bière
Planche n°83





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Aqueduc et canaux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UEc
- Ap
- N
- Ne
- Nj

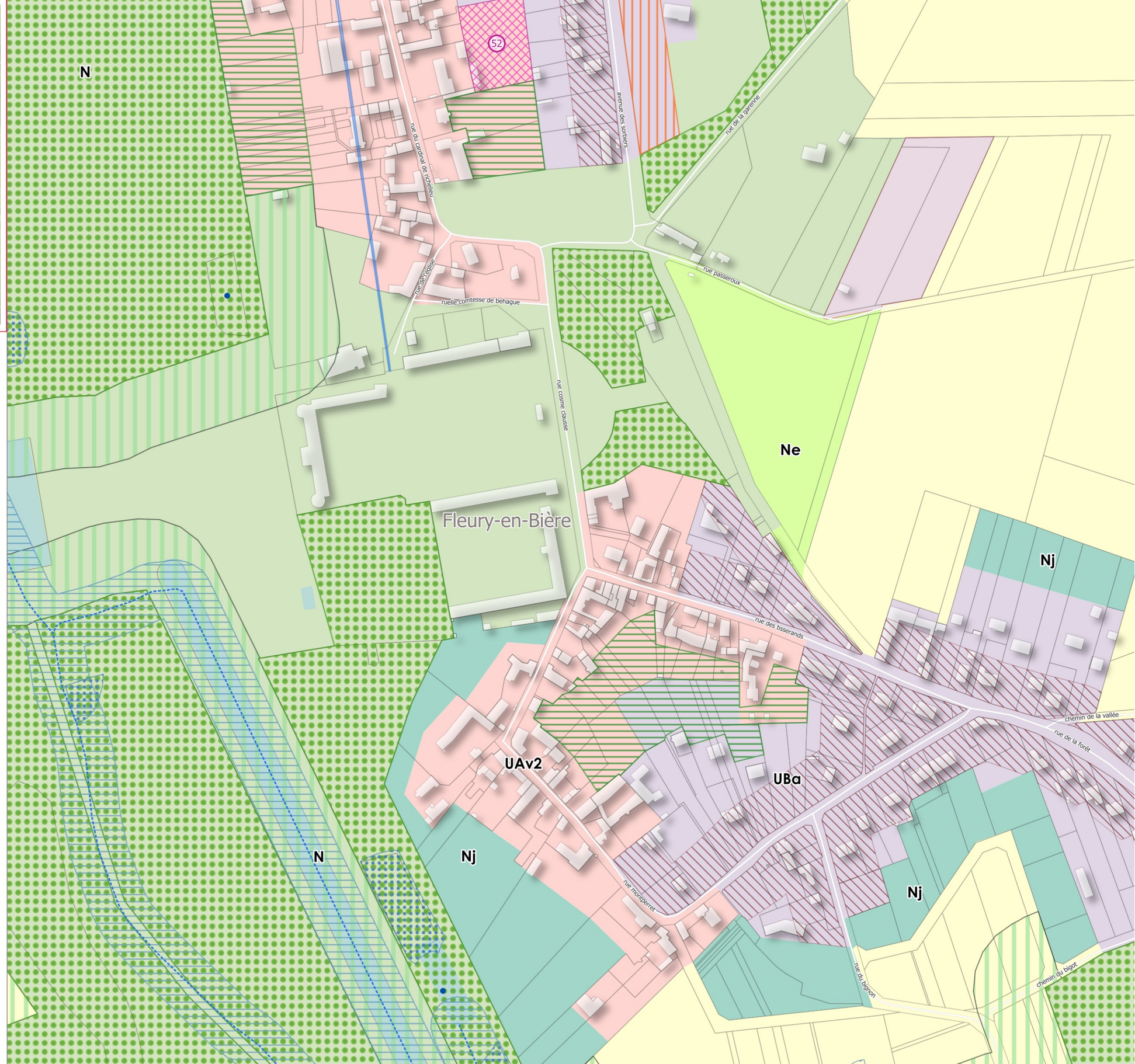


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fleury-en-Bière,Cély
Planche n°72





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Autres contraintes de constructibilité

- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité (R151-34 1°)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- 2AU
- Ap
- N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fleury-en-Bière,Cély
Planche n°72





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Autres contraintes de constructibilité

- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité (R151-34 1°)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- 2AU
- Ap
- N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fleury-en-Bière,Cély
Planche n°73





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- Ap
- N
- Nj

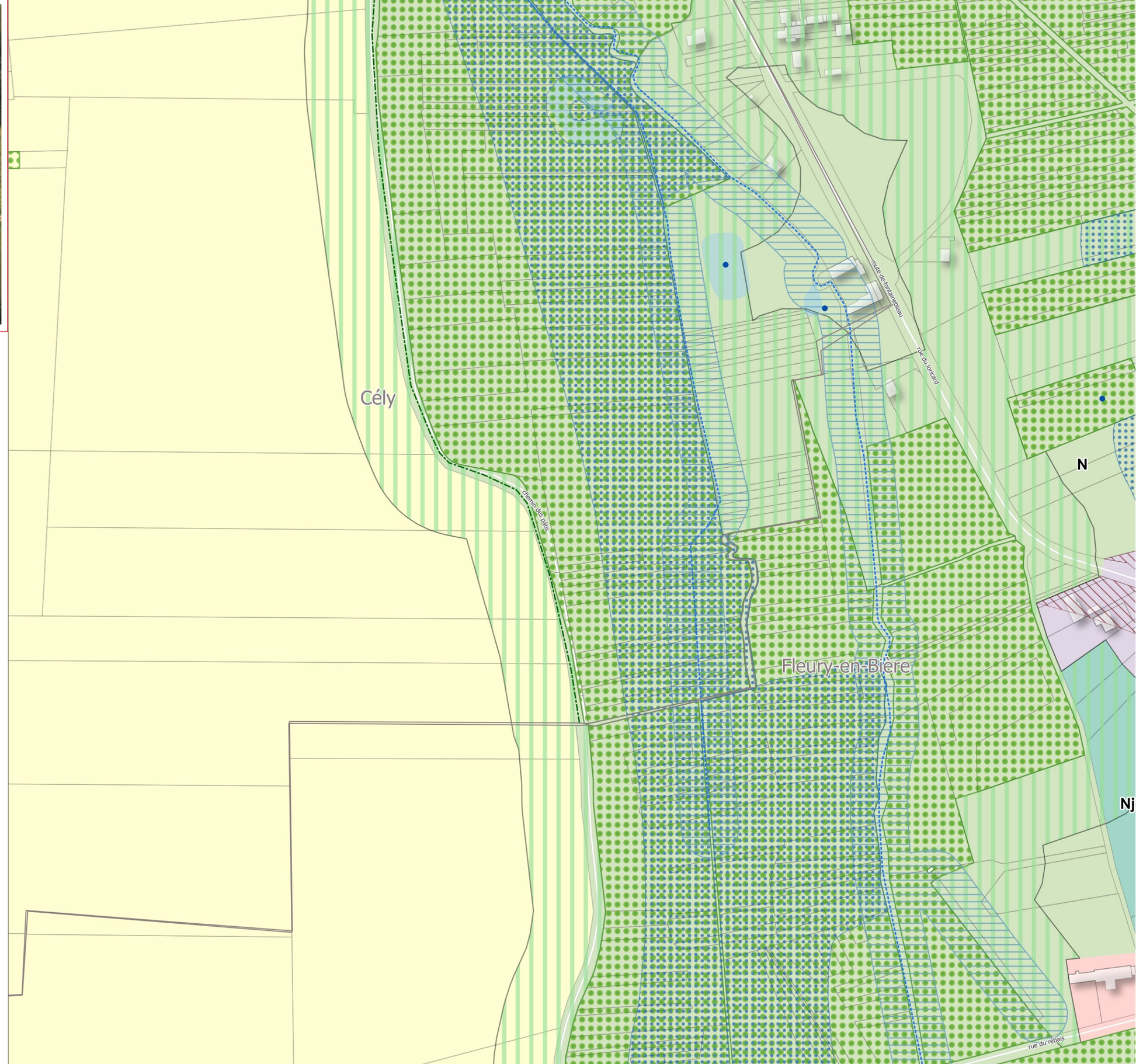


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fleury-en-Bière,Cély
Planche n°73





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- Ap
- N
- Nj

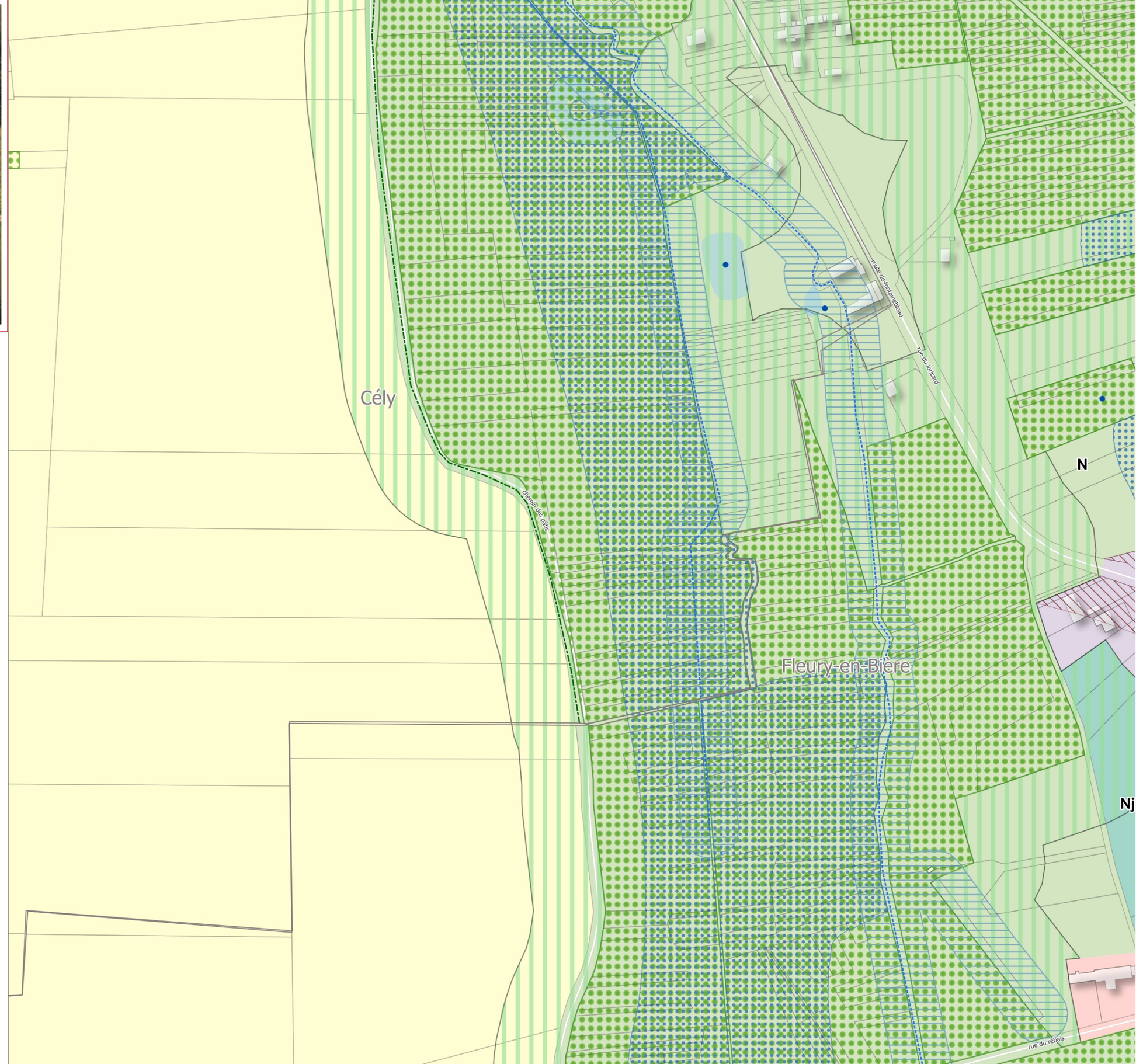


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fleury-en-Bière,Cély
Planche n°81





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- A
- Ap
- Ael
- N

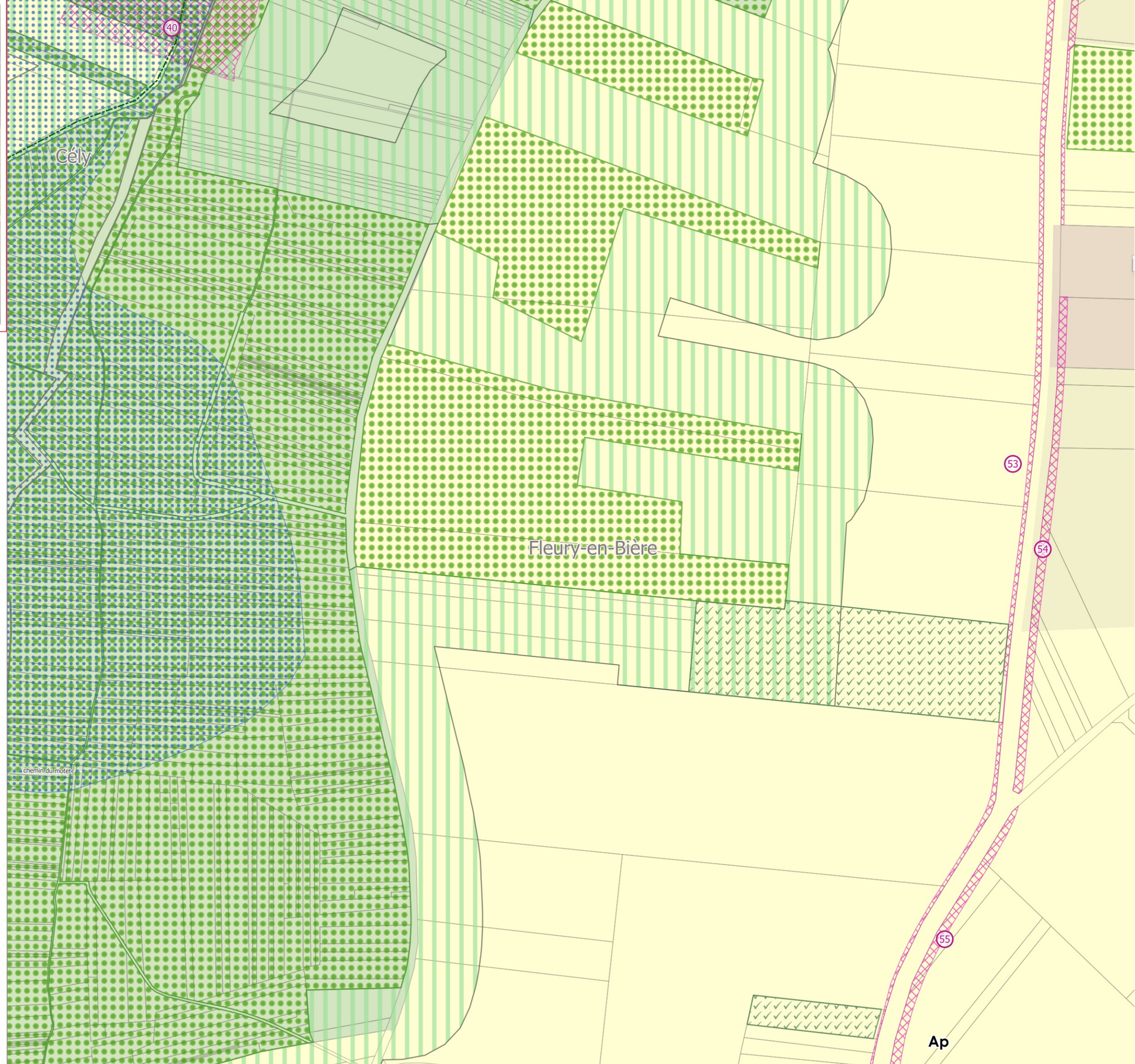


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Fleury-en-Bière,Saint-Martin-en-Bière
Planche n°84





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

Fleury-en-Bière

Saint-Martin-en-Bière

A

rue du bigmon

rue du bout du bois

rue des sources

chemin du gland

route de beaudelut

chemin de ville

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Fleury-en-Bière,Saint-Martin-en-Bière
Planche n°96





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)
- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UBb
- A
- Ap
- N
- Nj

Fleury-en-Bière

Saint-Martin-en-Bière

Ap

N

Nj

A

UBb

Nj

chemin de la vallée

chemin du bigot

rue de la forêt

sentier de la fontaine

chemin de sainte-anne

rue de l'orme

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Fleury-en-Bière,Saint-Martin-en-Bière
Planche n°97





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UBb
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

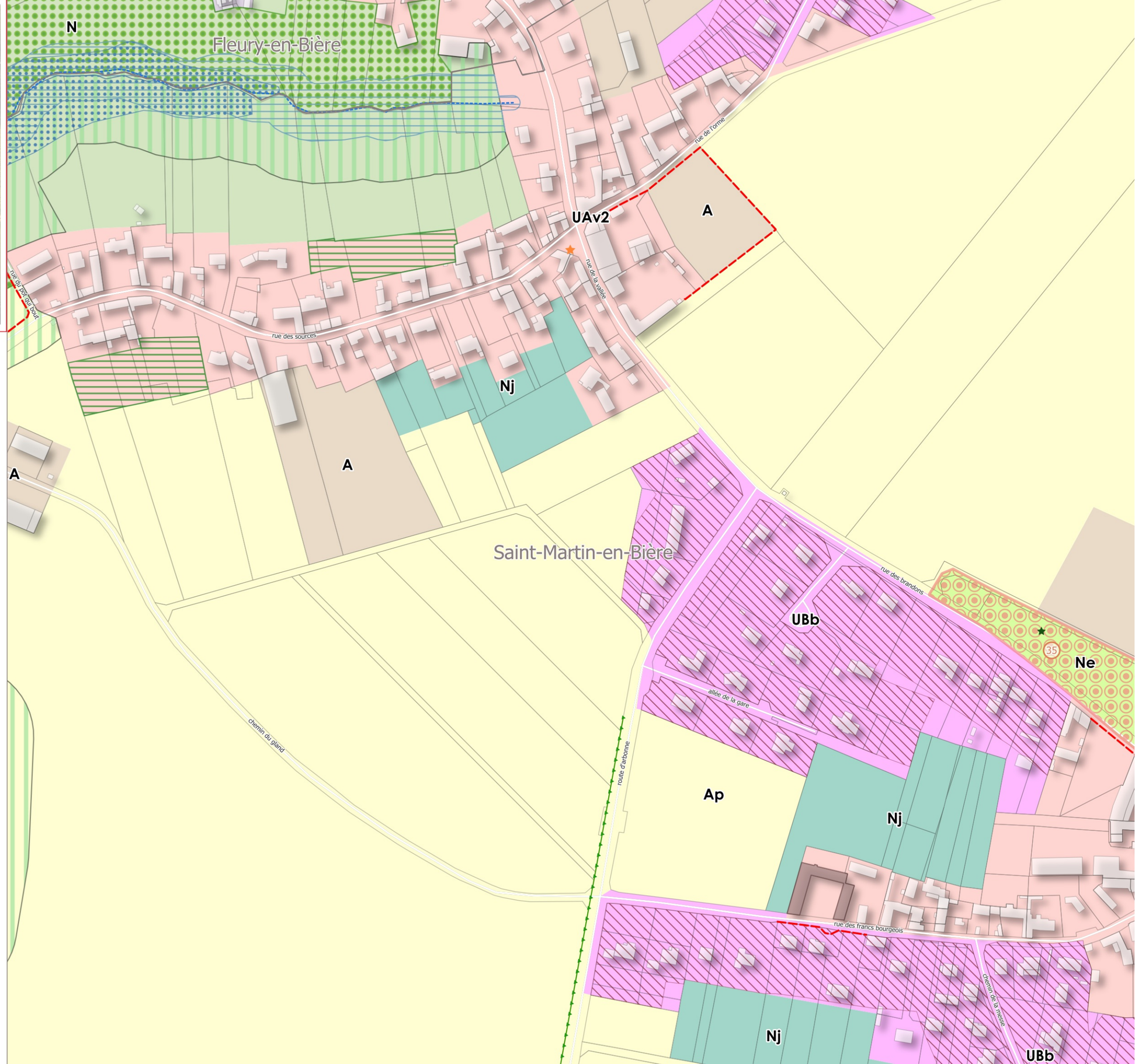


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Fleury-en-Bière,Saint-Martin-en-Bière
Planche n°97





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UBb
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

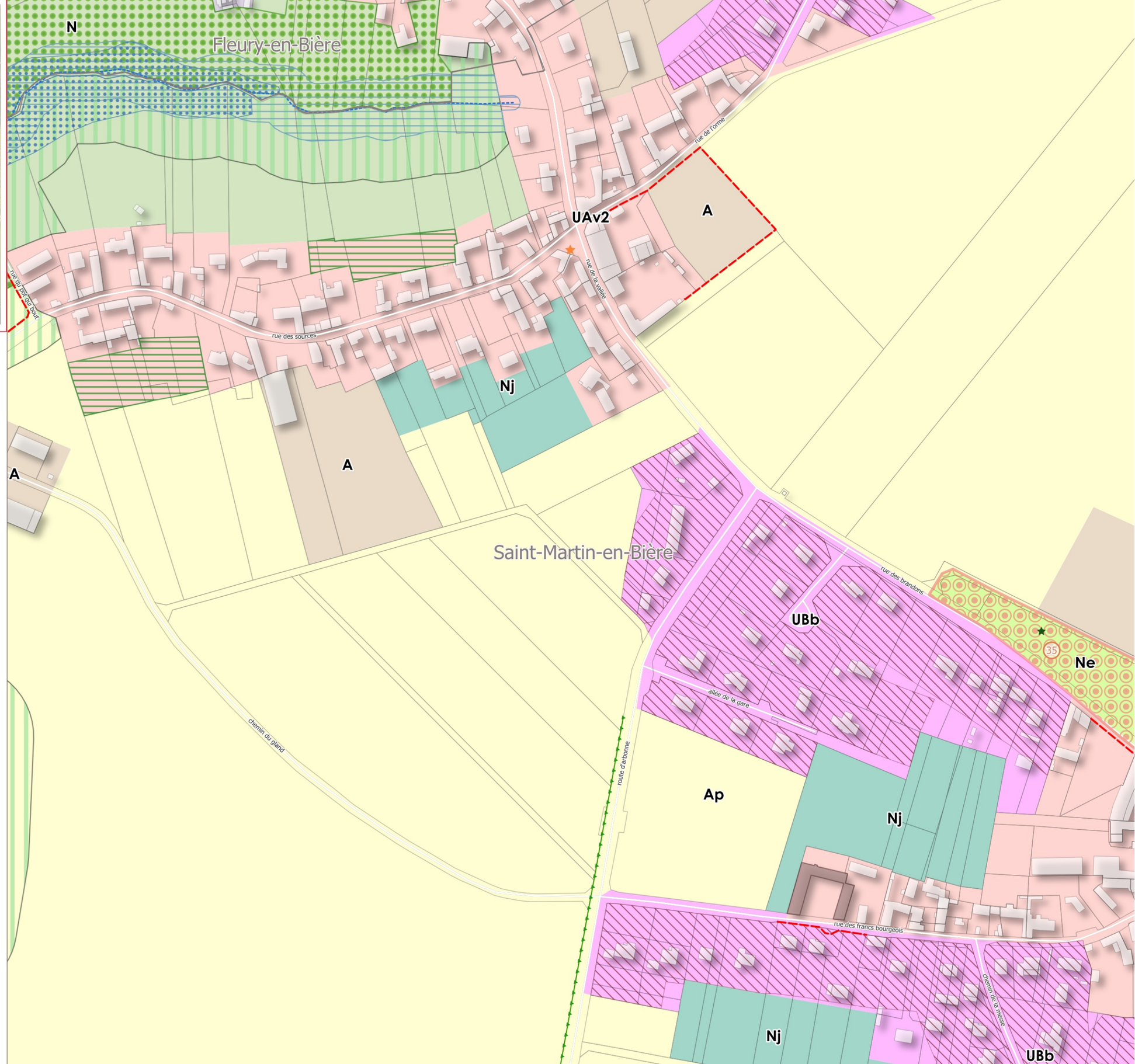


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°191





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UE
- UE1
- UE2
- N
- Nmf



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°192





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Zonage

- UE
- UE2
- N

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

Fontainebleau

Route de la Faisanderie

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°201





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa2
- UC
- UE
- UEc
- N
- Nr

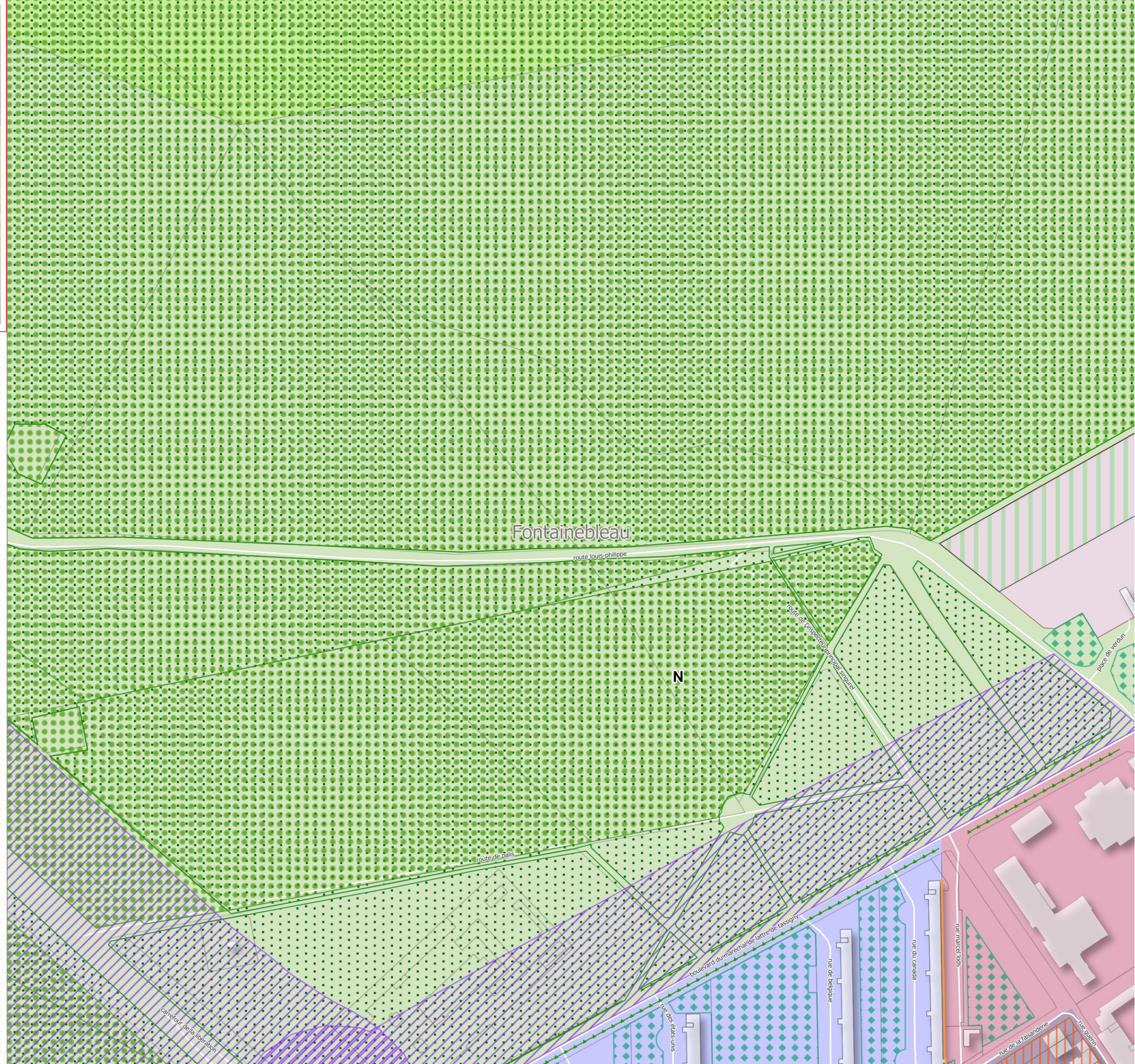


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°202





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa1
- UBa2
- UC
- UE
- UE1
- UE2
- UR
- N




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°203





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa1
- UBb
- UC
- UD
- UE
- UE2
- N




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°214





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UC
- N
- Ne
- Nmf




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°215





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAf
- UBa1
- UBa2
- UBb
- UBc
- UC
- UE
- UEc
- N



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°216





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)
- Aqueduc et canaux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Linéaire commercial traditionnel protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAf
- UBa1
- UBa2
- UBb
- UBc
- UE
- N




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°217





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Zonage

- UAf
- UBa1
- UC
- UD
- N
- Nmf

## Patrimoine bâti

- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°228





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa2
- UBb
- UBc
- N

Fontainebleau

route de notre-dame du bon secours
route de la bonne dame
route du calvaire
boulevard du maréchal foch
boulevard du maréchal foch
route de dieppy
rue du roussillon
boulevard thiers
résidence des belles fontaines
boulevard ondet
rue paul lozon
rue le nôtre
clos de l'empereur

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°230





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)
- Aqueduc et canaux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAf
- UBa1
- UBd
- UM
- N




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°231





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBc
- UC
- UM
- UR
- N

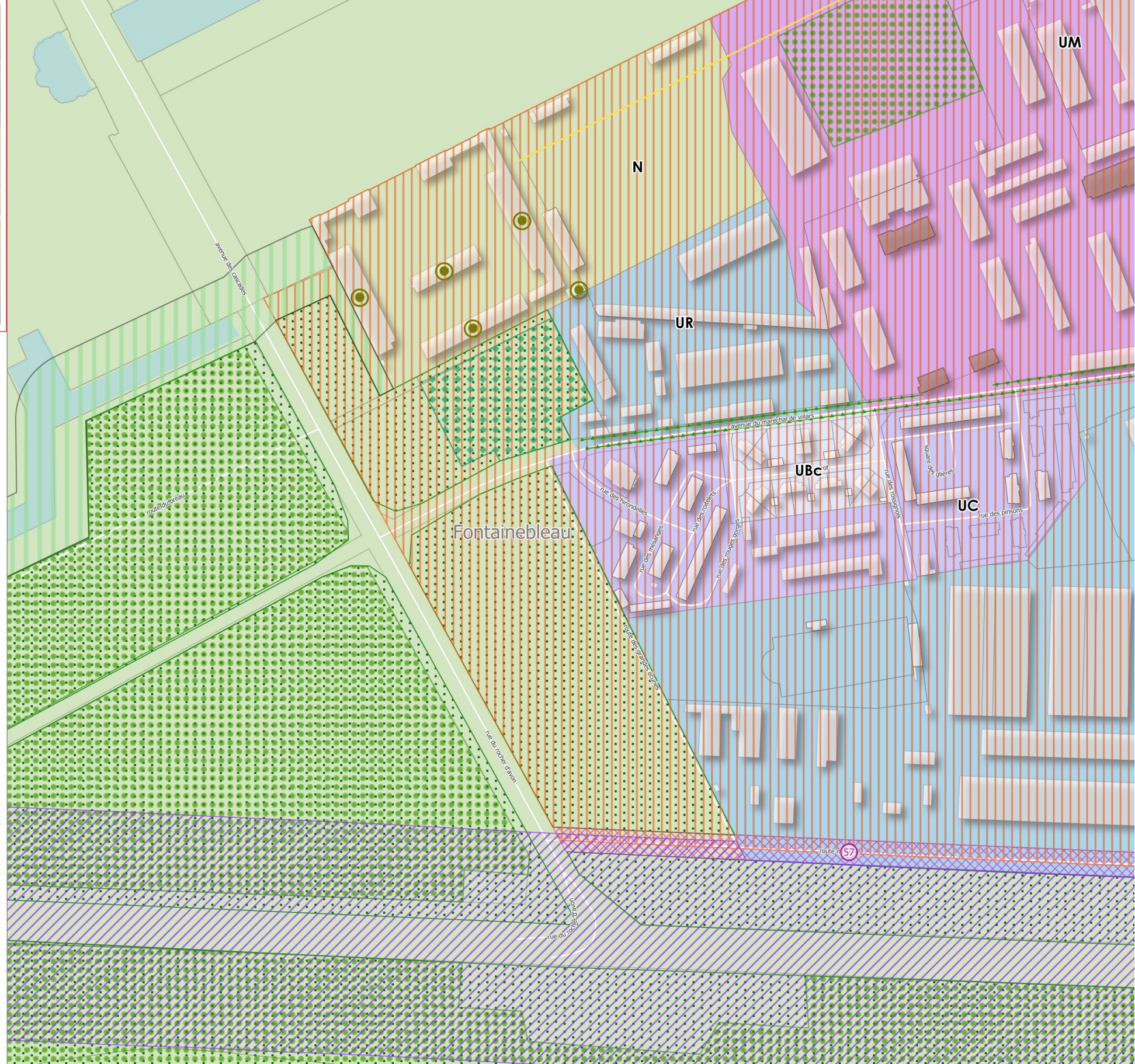


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau
Planche n°268





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UE
- N

Fontainebleau

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Fontainebleau,Saint-Martin-en-Bière
Planche n°147





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- A
- Ap
- N
- Nj
- Nmf

Ap
N
Nj
N
rue de la forêt
Saint-Martin-en-Bière
Fontainebleau
chemin du tramway
29

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Fontainebleau,Samoreau
Planche n°285





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- 1AUb
- N

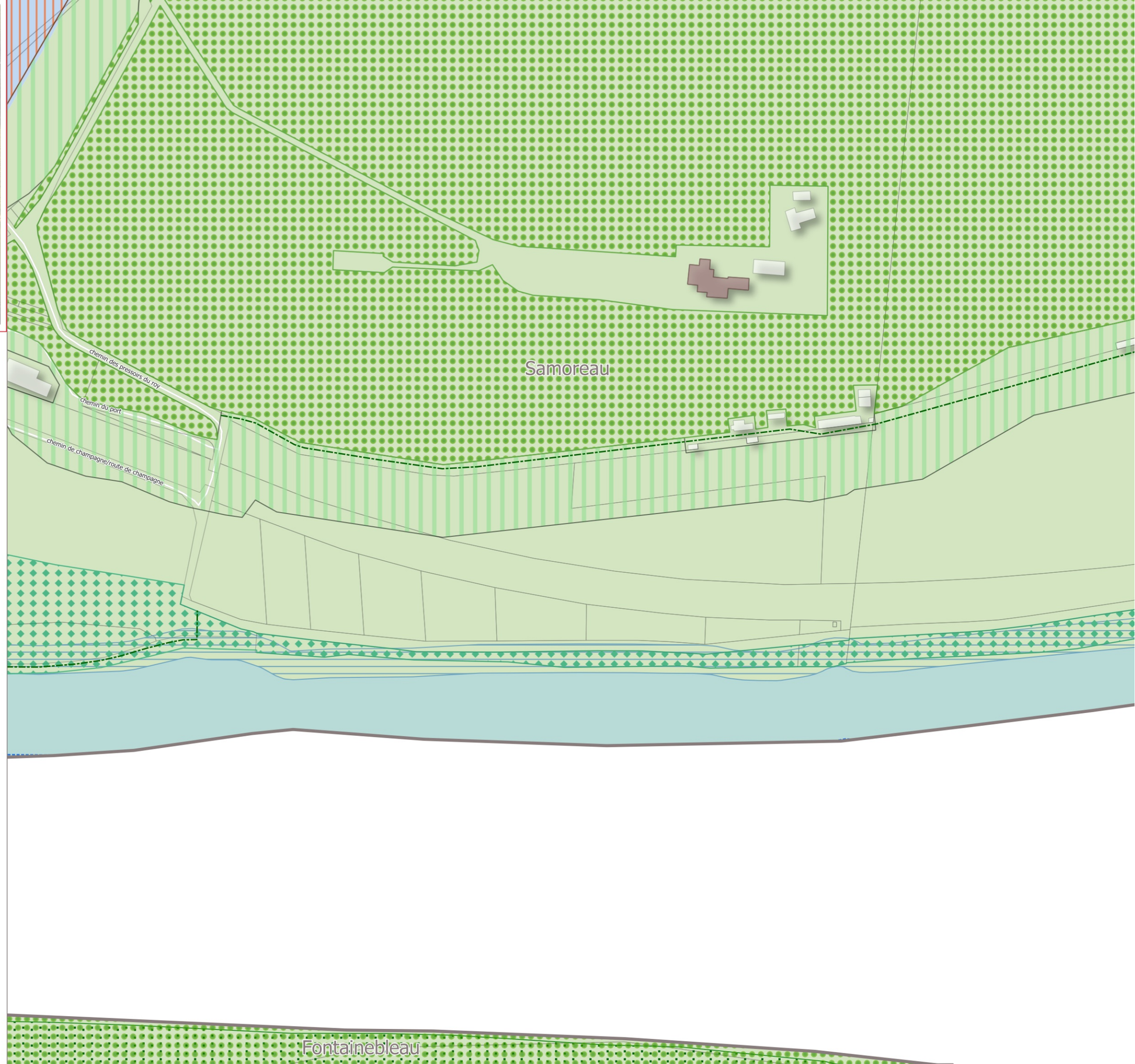


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy
Planche n°287





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- US
- A
- Ap
- N
- Nj

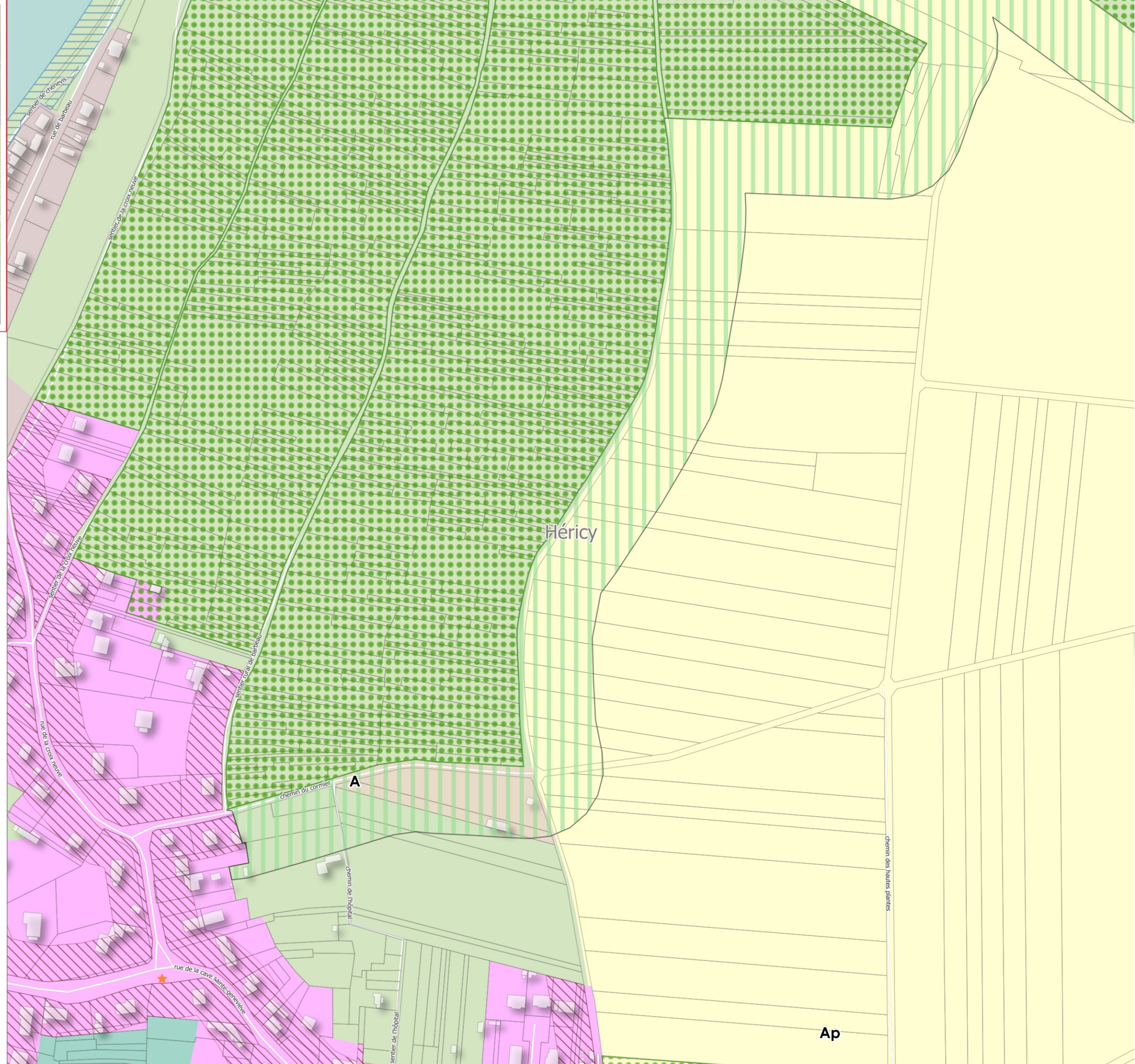


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy
Planche n°288





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- 2AU
- Ap
- N
- Nj



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy
Planche n°294





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- 2AU
- A
- Ap
- N

Ap

Héricy

2AU

chemin public

rue des champs

route de fontaineroux

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy
Planche n°296





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UE
- Ap
- N
- Nj

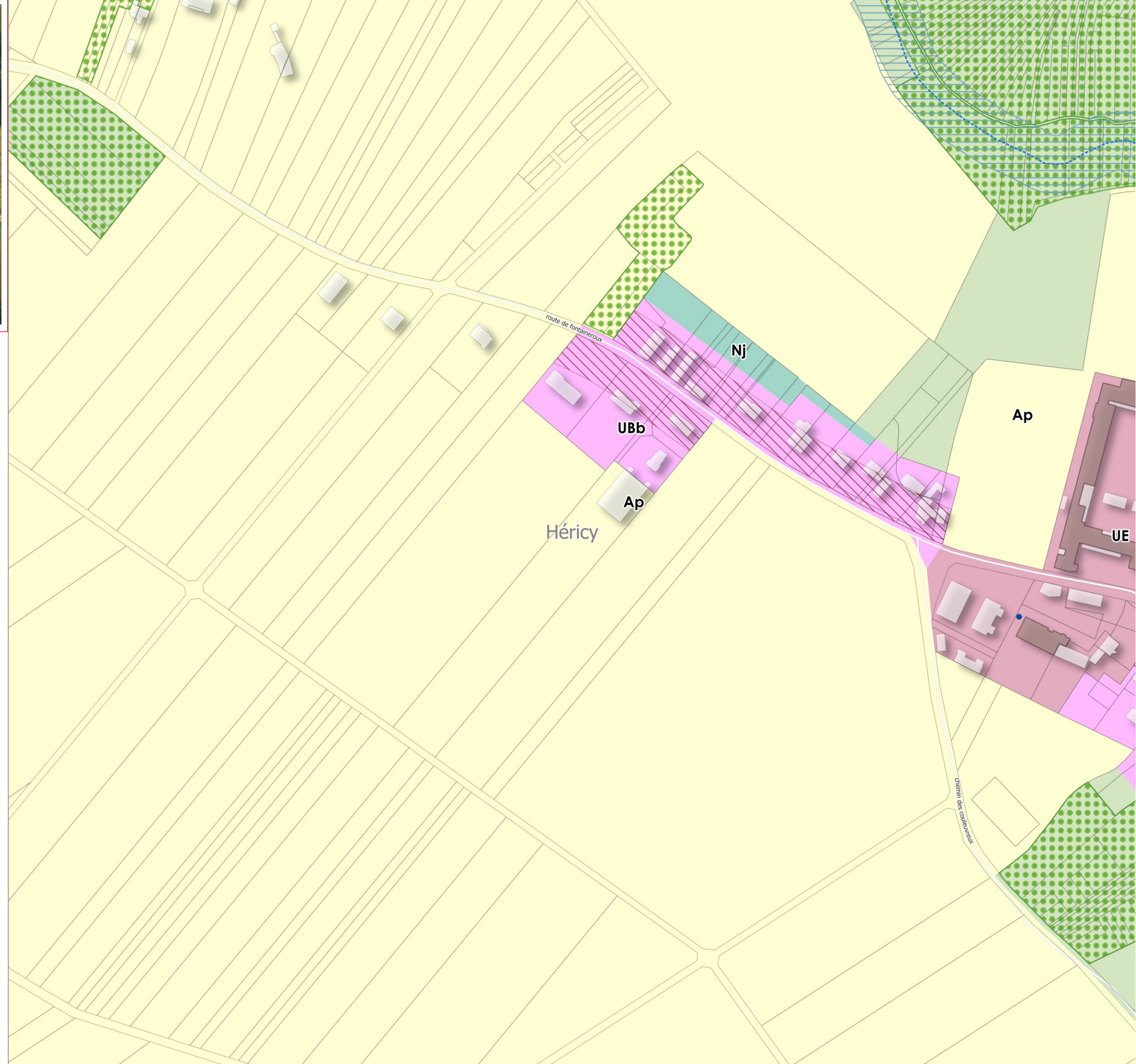


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy
Planche n°298





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UE
- Ap
- N

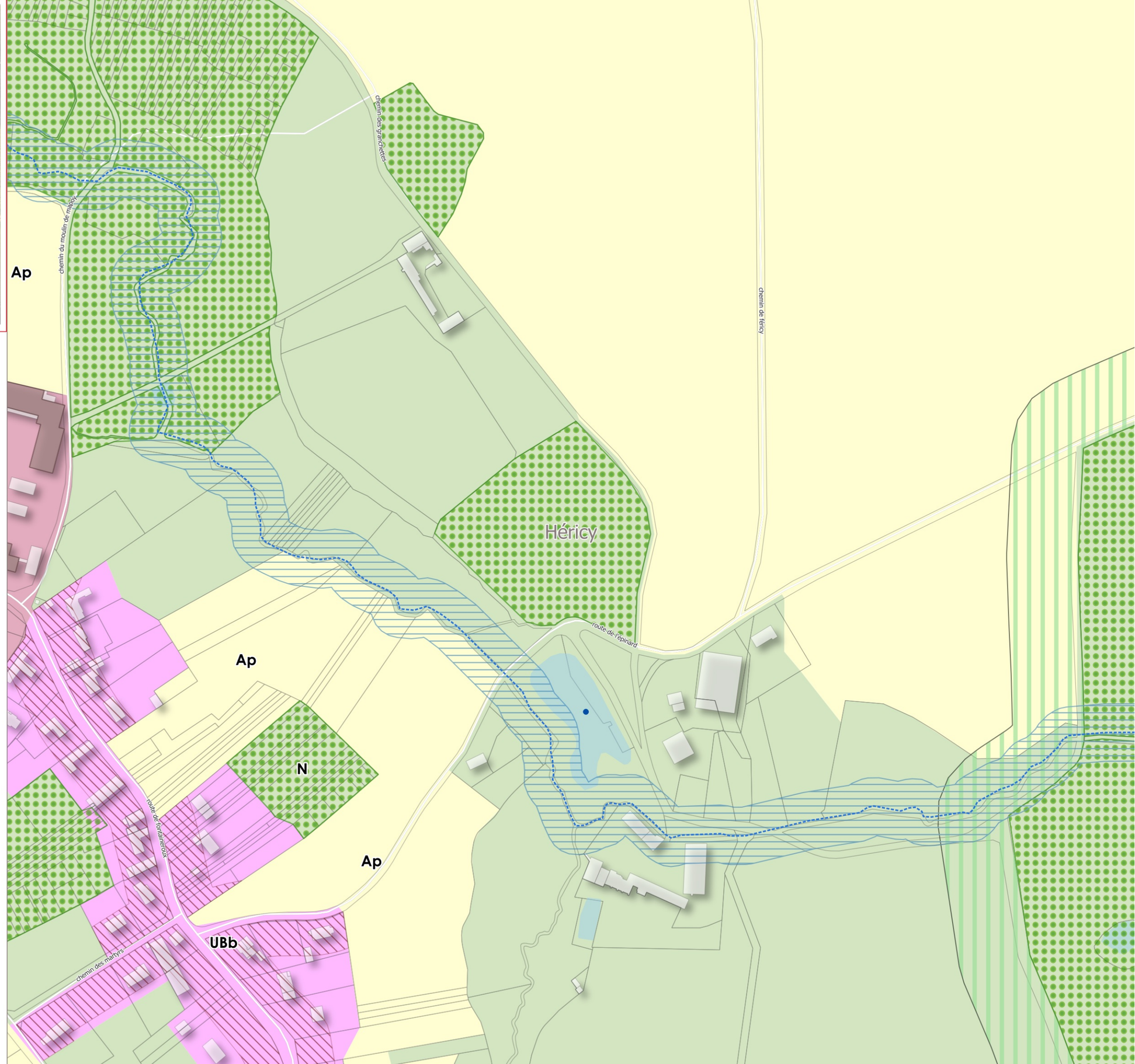


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy
Planche n°299





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- Ap
- N

N
N
N
Ap
chemin des couleuvreux
route de fontainebleau
ruelle bornet
chemin de la mare cadet
Héricy

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Samois-sur-Seine
Planche n°278





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Zonage

- A
- Ap
- N
- Ne
- Nr
- NCa

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Samois-sur-Seine

Héricy

route du petit barbeau

chemin de la grange à rebout

chemin des boulommiers

chemin de halage

38

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Samois-sur-Seine
Planche n°279





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UE
- UEc
- US
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj
- Nr

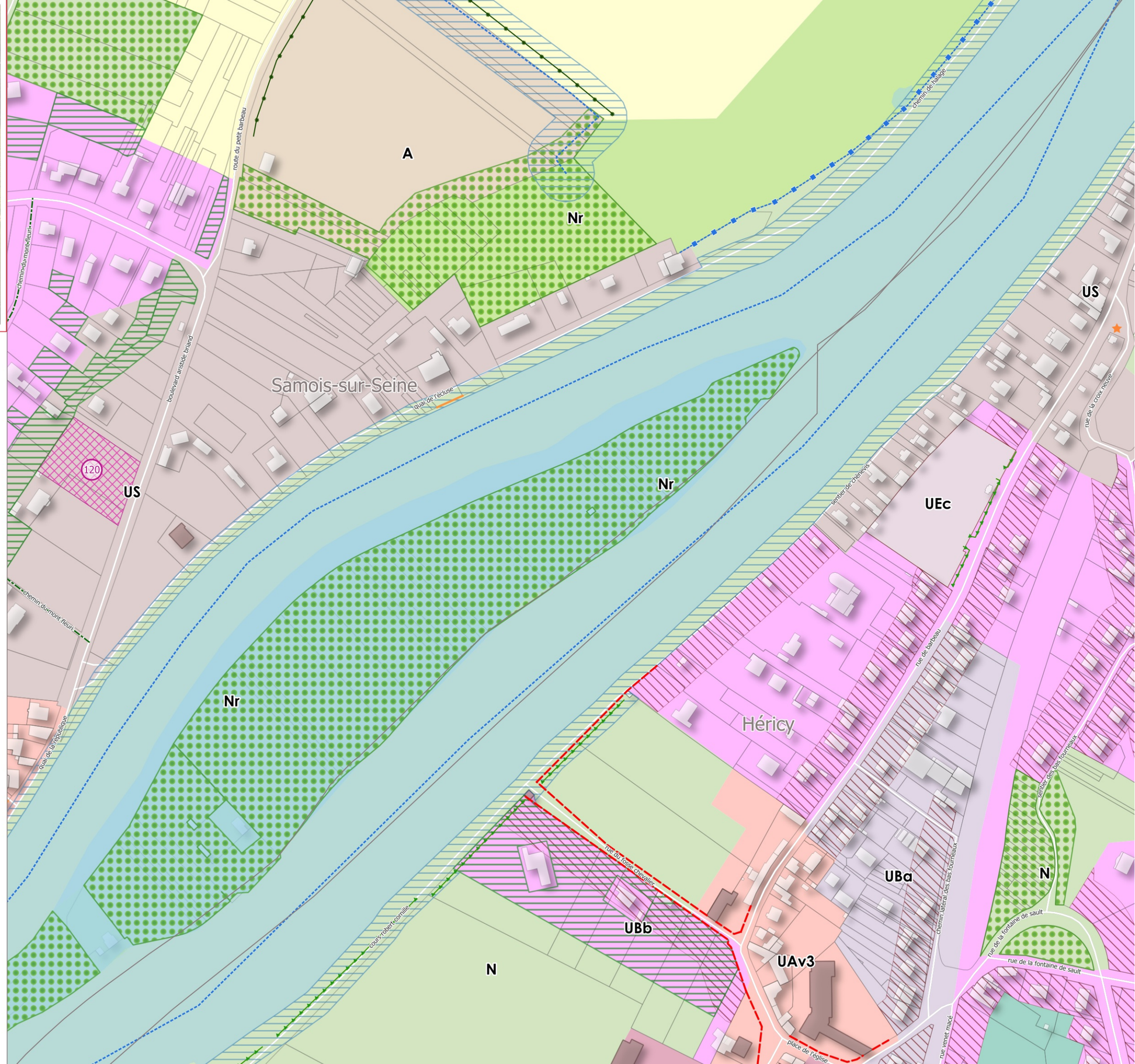


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Samois-sur-Seine
Planche n°279





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UE
- UEc
- US
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj
- Nr

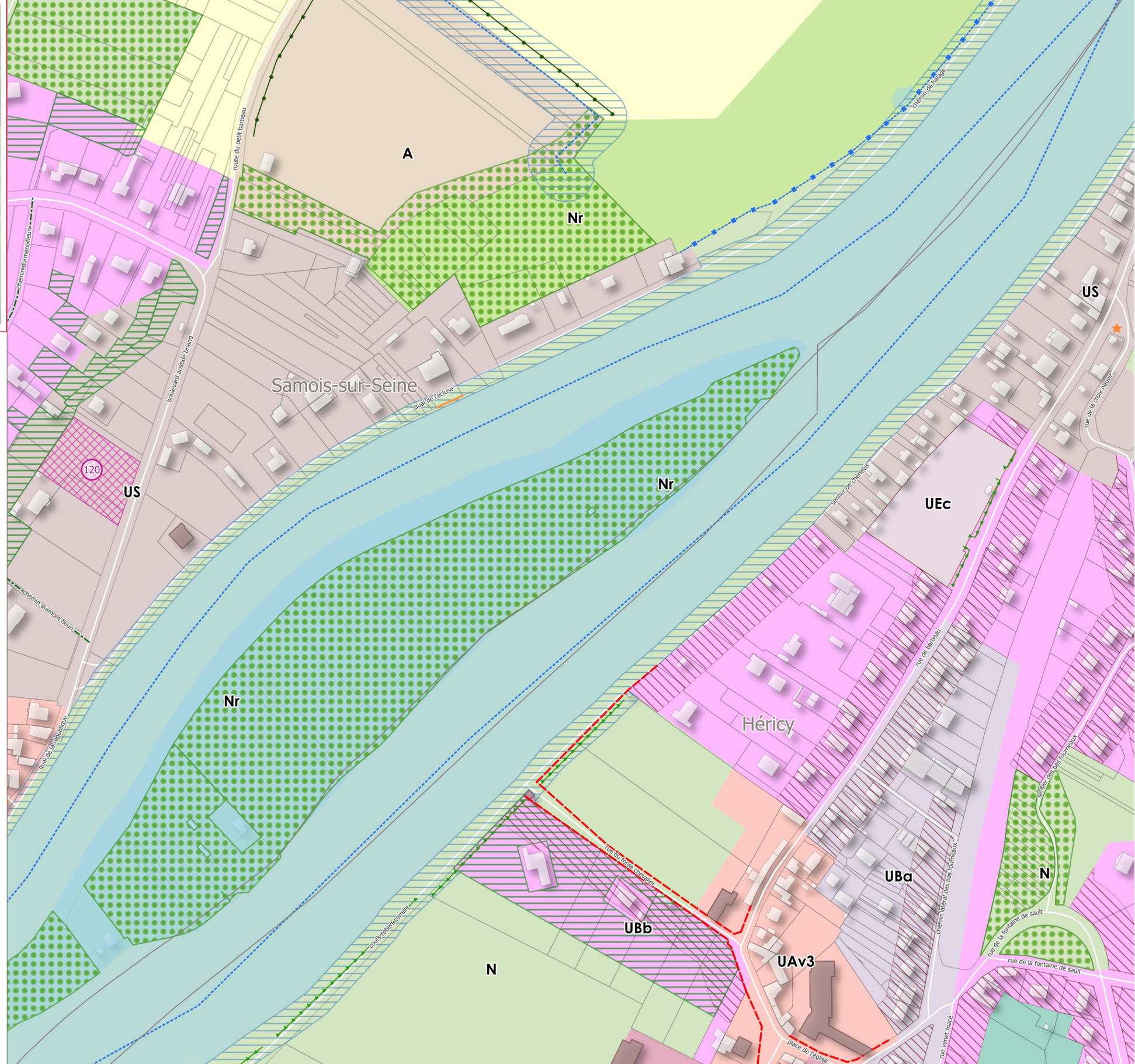


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Samois-sur-Seine
Planche n°280





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UE
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Samois-sur-Seine

Héricy

UE

UAv3

Nj

N

cours robert comille
cours rené griffault
rue des pêcheurs
rue grande
rue du rocher blanc
rue de l'abreuvoir
rue de la gaudine
place du général de gaulle
rue jeanne d'arc
rue de l'église
place du pilori
rue étienne dinet
rue albert berthier
rue des fosses
place de l'église
rue venet macé
rue paul allaine
rue de bellevue
rue des patouillets
chemin des patouillets
rue des sources
route des vallées
chemin des vallées
rue élise rousselot
avenue de saint-marc
rue françois barthélemy
avenue de la libération
rue de champagne
avenue de fontainebleau
rue des hautes boulangères
avenue fernand dalaine
place de la gare
ruelle mathieu
ruelle aux ânes
chemin de champagne
chemin des agouillants

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Samois-sur-Seine
Planche n°286





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- Ap
- N
- Nr

Samois-sur-Seine

Héricy

route départementale 39

chemin de halage

rue de barbeau

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Samois-sur-Seine
Planche n°286





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- Ap
- N
- Nr

Samois-sur-Seine

Héricy

route départementale 39

chemin de halage

rue de barbeau

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Héricy,Samois-sur-Seine,Vulaines-sur-Seine
Planche n°272





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa2
- UBb
- UE
- US
- N
- Nj
- Nr

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

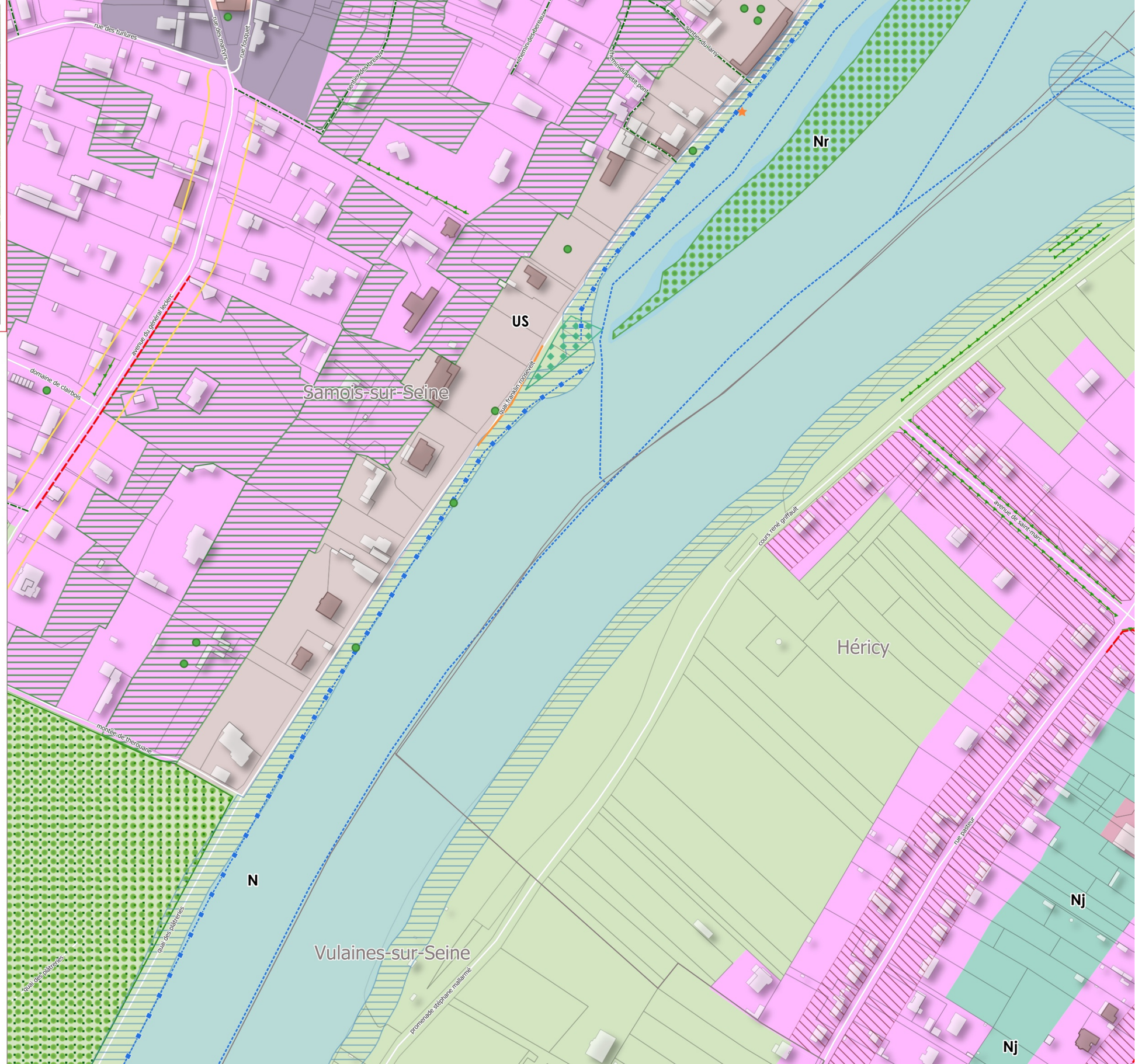

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Héricy,Samois-sur-Seine,Vulaines-sur-Seine
Planche n°272





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa2
- UBb
- UE
- US
- N
- Nj
- Nr

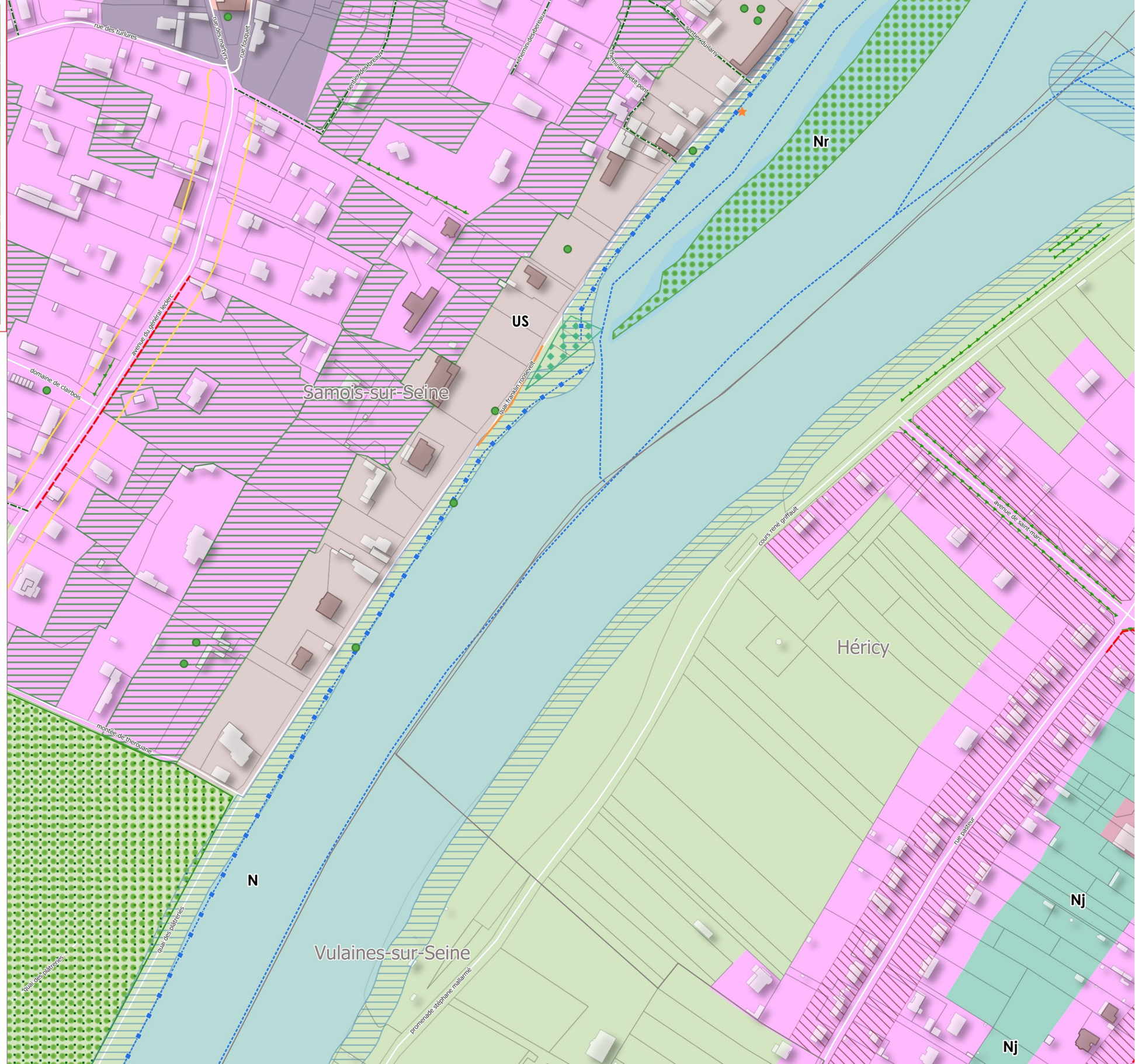


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Héricy,Samois-sur-Seine,Vulaines-sur-Seine
Planche n°273





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBa2
- UBa3
- UBb
- UE
- N
- Ne
- Nj



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Vulaines-sur-Seine
Planche n°281





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- UE
- Ap
- N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Héricy

Vulaines-sur-Seine

rue des basses boulangeres
avenue de la libération
rue des hautes boulangeres
rue de la vierge
rue de la vierge
chemin des manoeuvres
chemin des manoeuvres
chemin de champagne
chemin de champagne
chemin des callioux
ruelle aux ânes
chemin de la tarenne
chemin des basses grèches
rue des hautes grèches
chemin des pichois
chemin des callioux
chemin de la brosse
ruelle biron
rue des basses grèches

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Vulaines-sur-Seine
Planche n°281





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- UE
- Ap
- N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Héricy

Vulaines-sur-Seine

rue des basses boulangeres
avenue de la libération
rue des hautes boulangeres
rue de la vierge
rue de la vierge
chemin des manoeuvres
chemin des manoeuvres
chemin de champagne
chemin de champagne
chemin des callioux
ruelle aux ânes
chemin de la tarenne
chemin des basses grèches
rue des hautes grèches
chemin des pichois
chemin des callioux
chemin de la brosse
ruelle biron
rue des basses grèches

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Vulaines-sur-Seine
Planche n°289





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UX
- Ap
- N

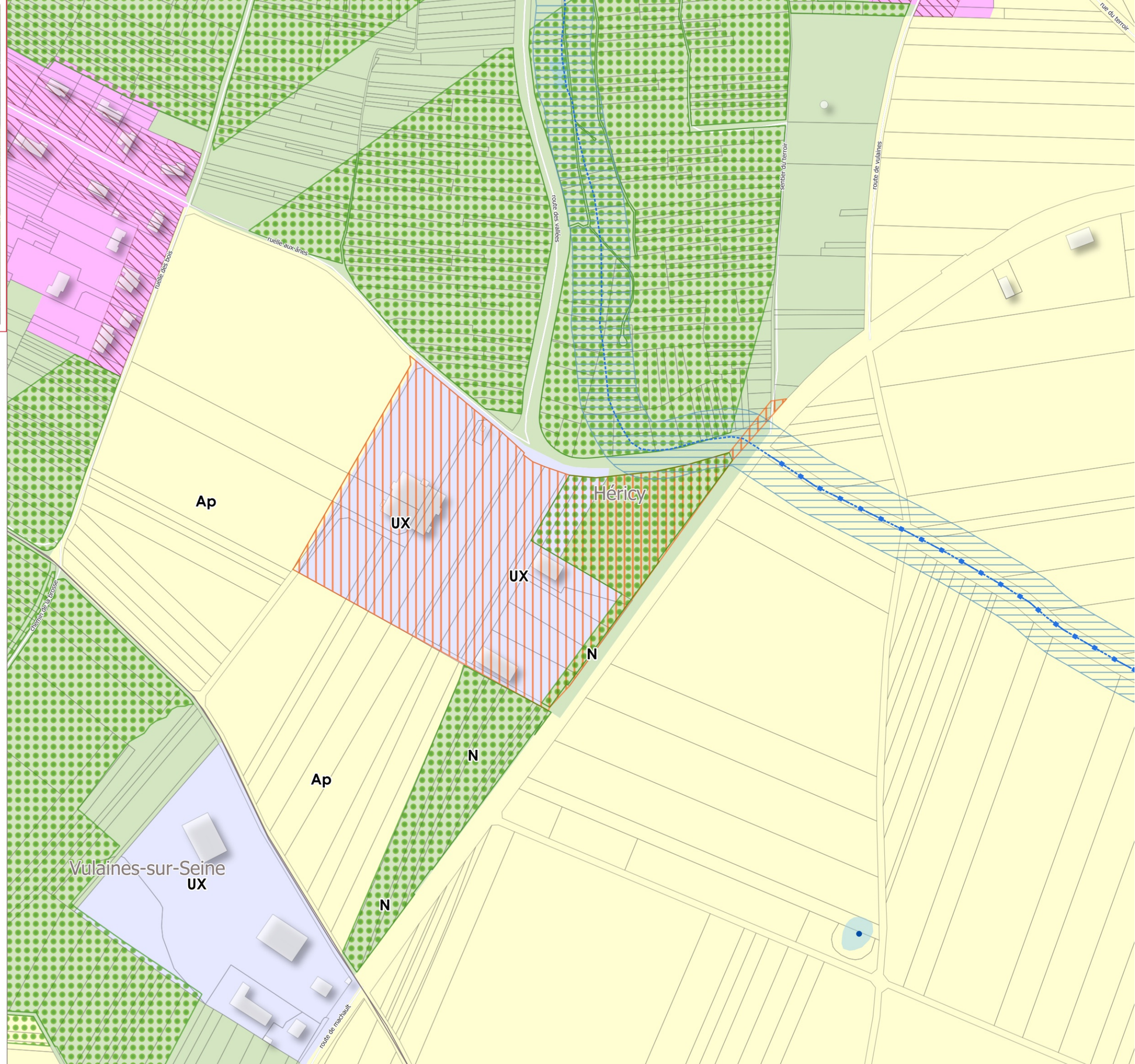


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Vulaines-sur-Seine
Planche n°289





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 25m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UX
- Ap
- N

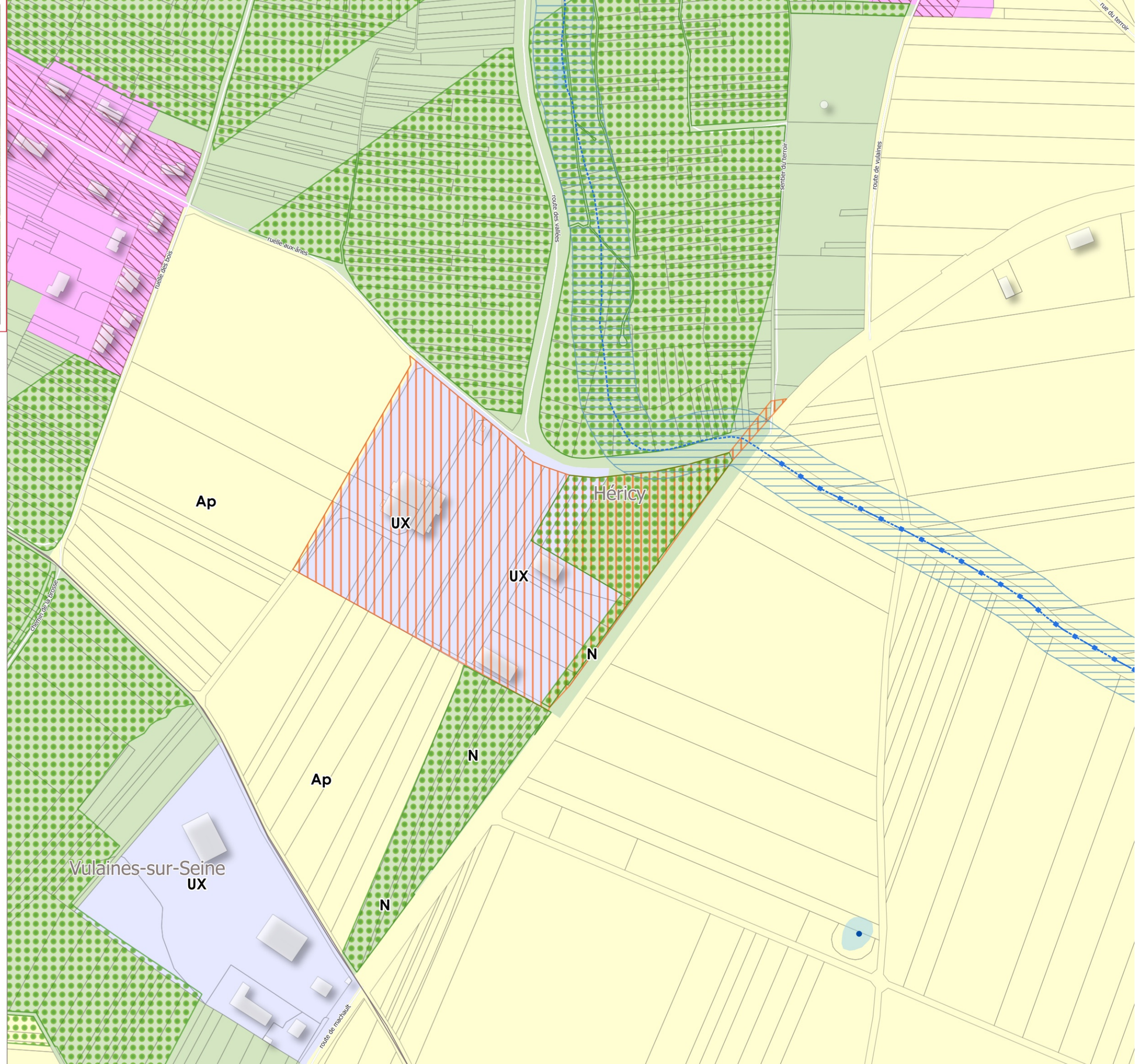


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Héricy,Vulaines-sur-Seine
Planche n°290





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

Espace boisé classé (L113-1)

## Mixité sociale et fonctionnelle

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

Parcelle

Bâtiment

## Zonage

UAv3

UBa

UBb

UEc

UX

1AUb

Ap

N

Nj

route de machault

rue du moulin à vent

chemin des ormes de vulaines

Ap

Héricy

Vulaines-sur-Seine

Nj

UBb

UEc

rue de la république

chemin de la vierge

chemin des vaches

chemin de mouligny

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°75





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

Alignement d'arbres protégé (L151-23)

## Forme urbaine

Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

Loi Barnier (Zone inconstructible)

Parcelle

Bâtiment

## Zonage

UAv2

A

Ap

N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°90





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N
- Nj

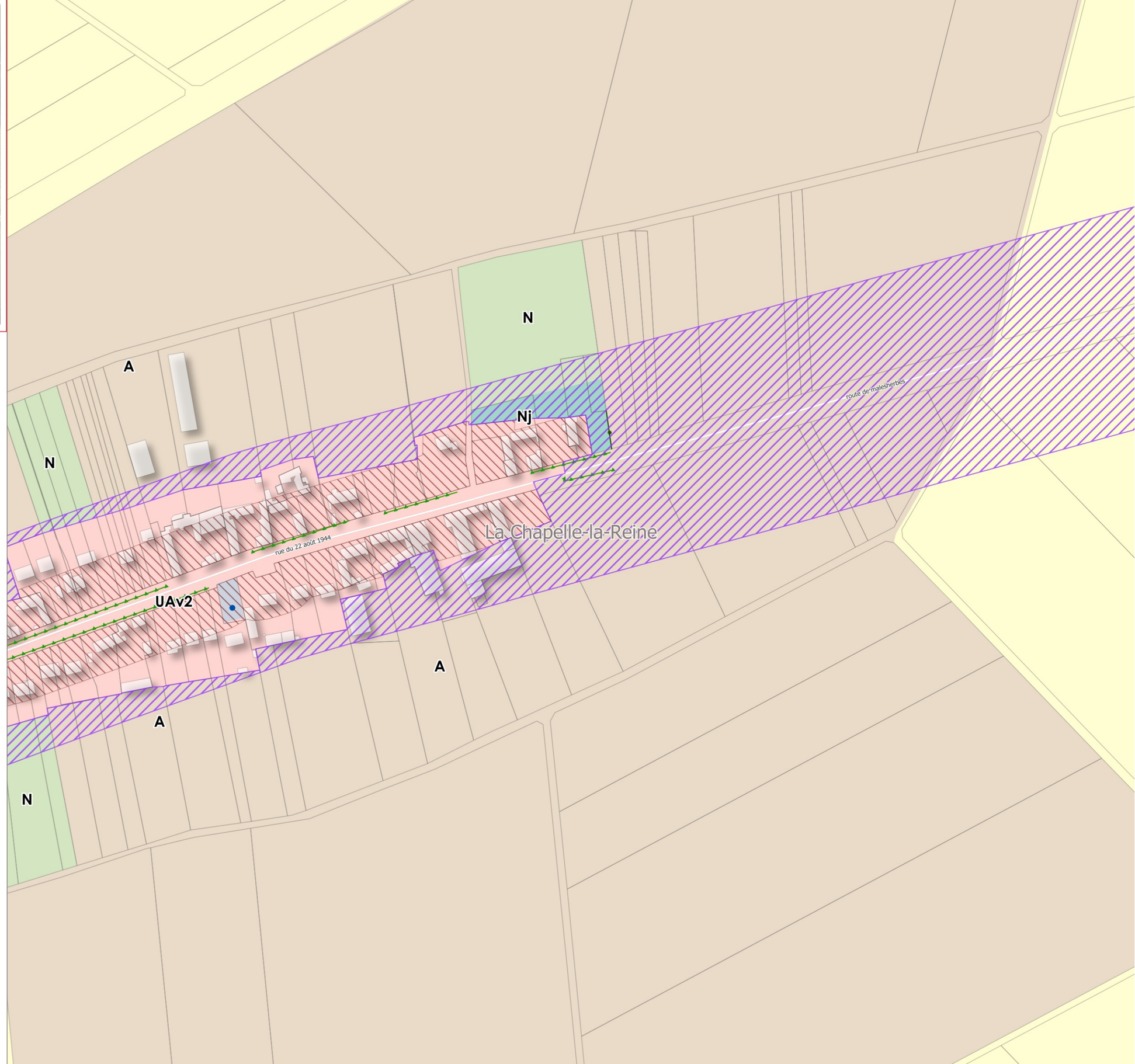


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°110





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Autres contraintes de constructibilité

- Zone 20 mb effets indirects par bris de vitre (R151-31 2° / R151-34 1°)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UE
- UEc
- UX
- 1AUa
- A
- Ap
- Nj



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°111





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UEc
- A
- Ap
- Ne

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

route de malesherbes
rue de la libération
rue d'athonville
chemin de guercheville
Ne
A
La Chapelle-la-Reine

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°125





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UC
- UE
- UXc2
- 1AUa
- A
- Ap
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°126





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UE
- UE2
- A
- Ap
- Nj



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°127





1:2 500

CITADIA

**Eléments de contexte**

- Parcelle
- Bâtiment

**Zonage**

- UE
- Ap

La Chapelle-la-Reine

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°138





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UXc2
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

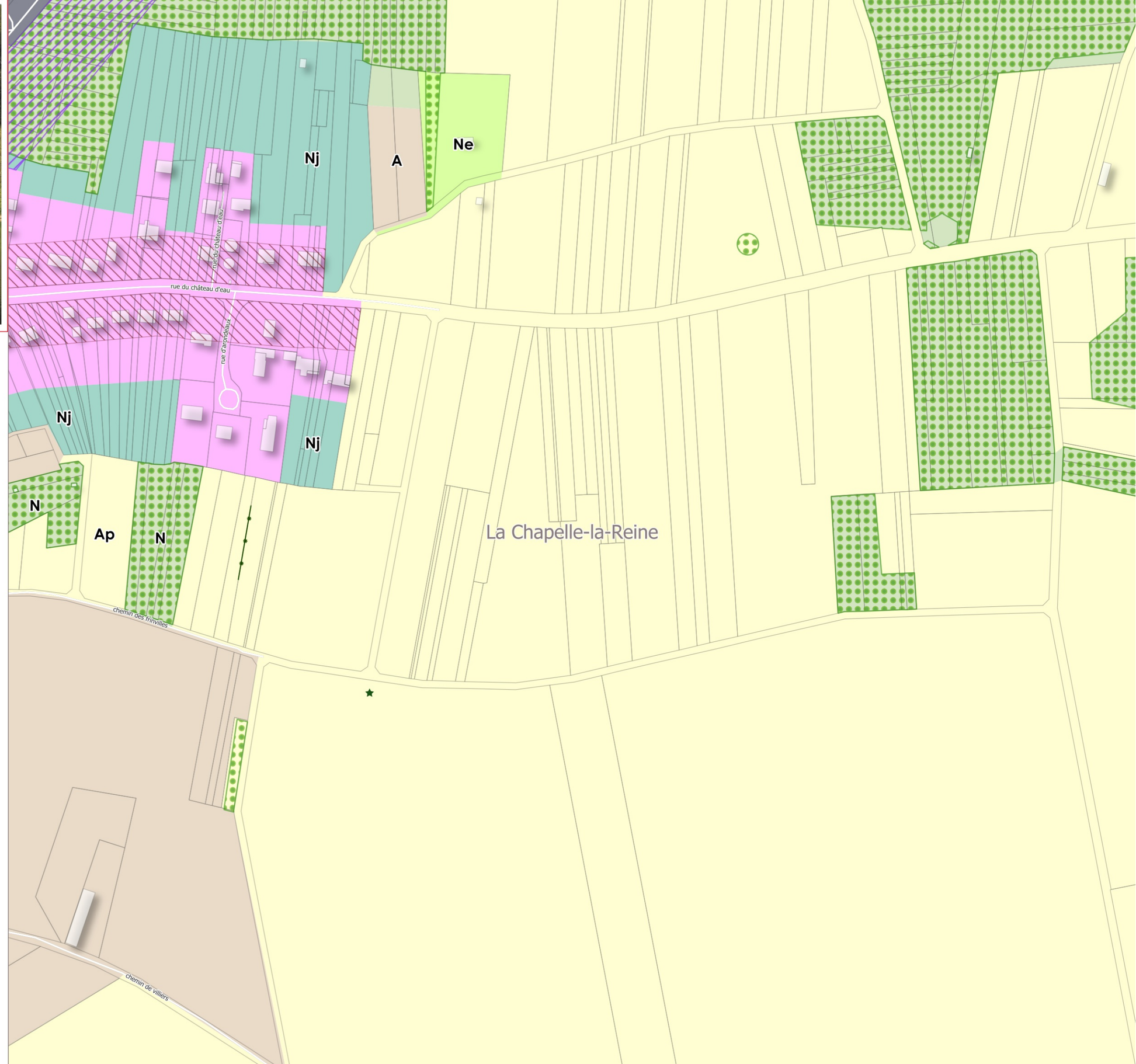


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°151





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N
- Nj

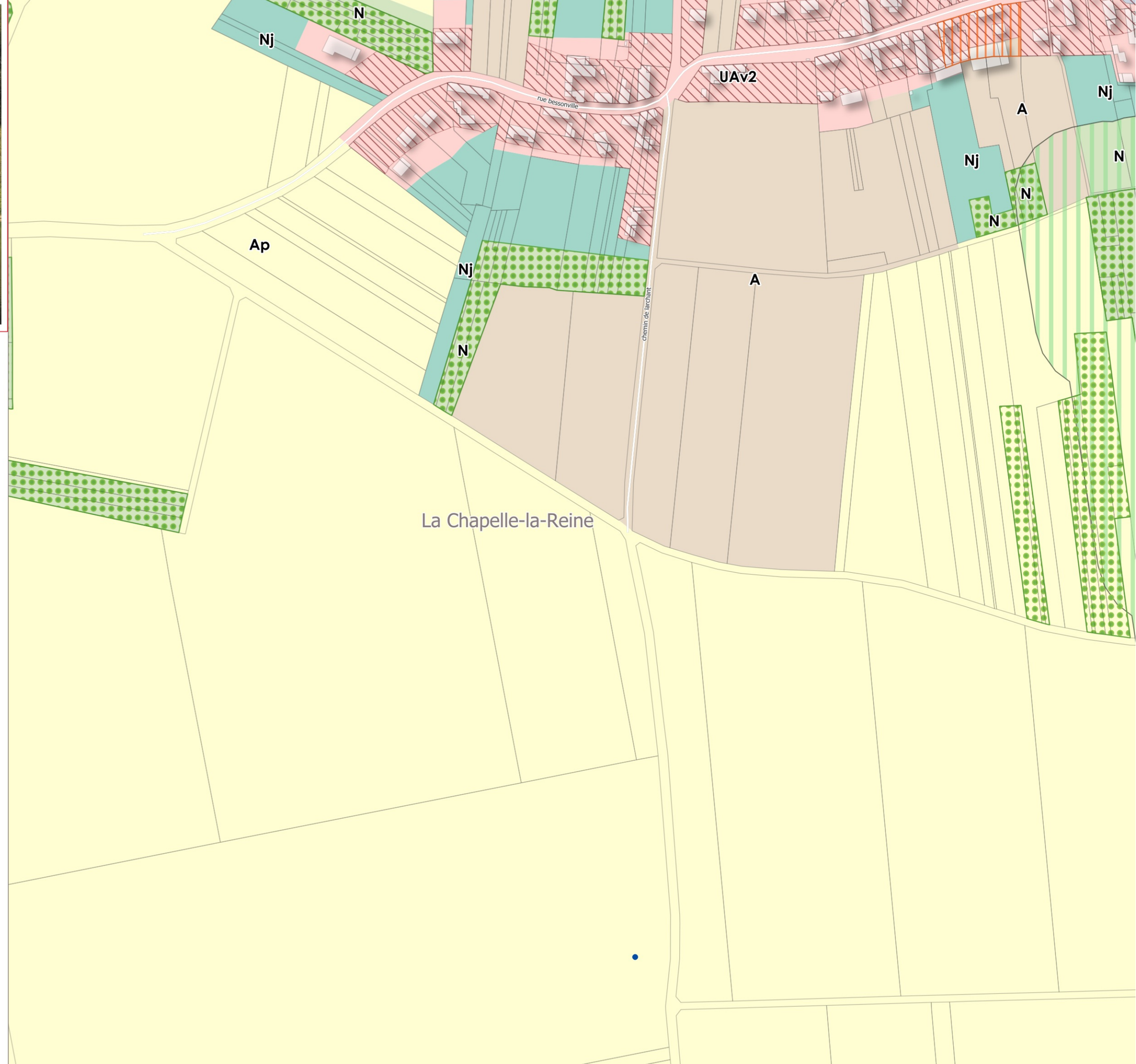


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine
Planche n°161





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- Ap
- N
- Nj

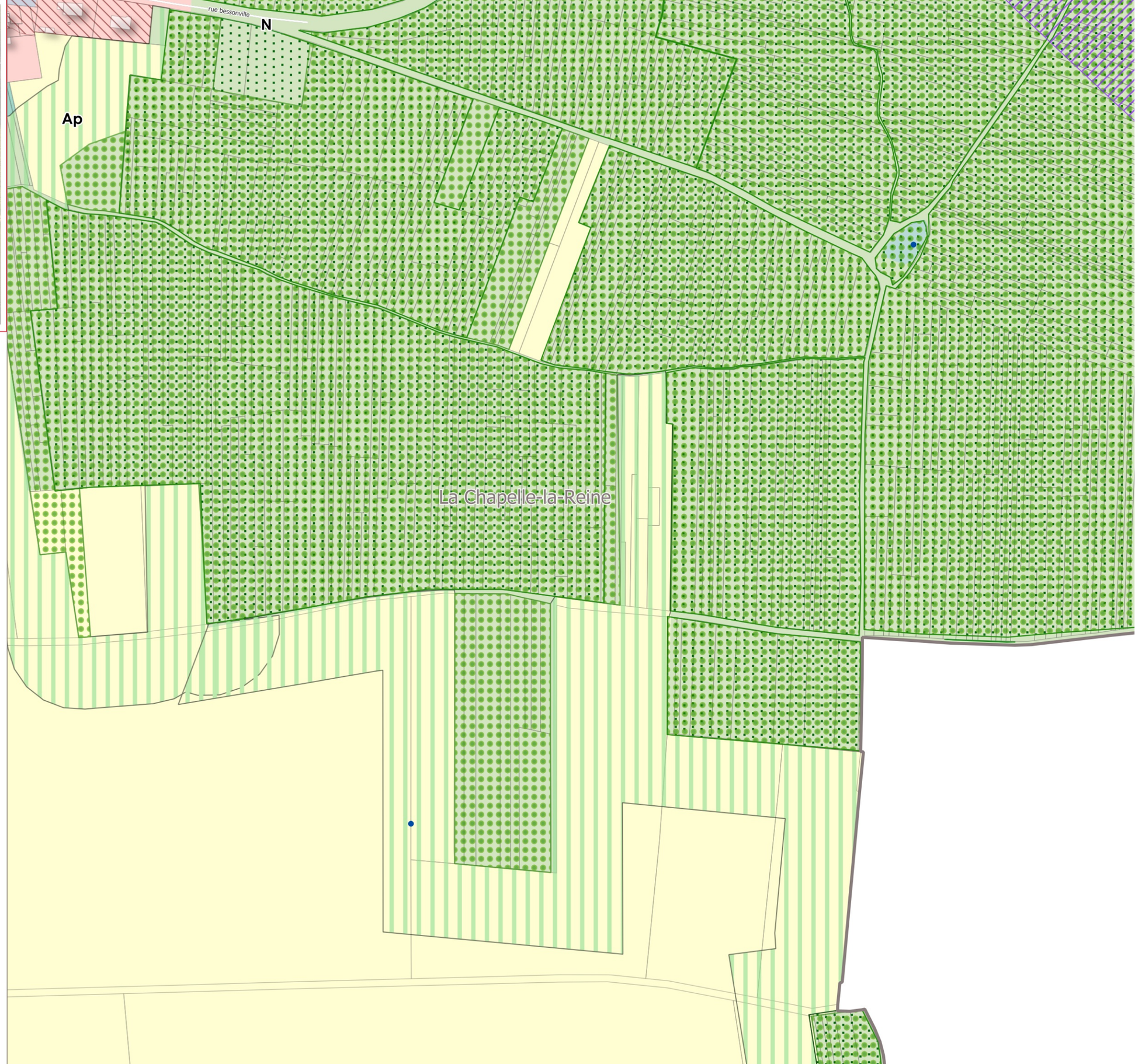


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine,Ury
Planche n°137





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UXc2
- Ap
- N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine,Ury
Planche n°150





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- A
- Ap
- N
- Nj

Ury

La Chapelle-la-Reine

rue de bessonville

chemin de bessonville

A

Nj

N

rue bessonville

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune La Chapelle-la-Reine,Ury
Planche n°160





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- Ap
- N
- Nj

Ury

La Chapelle-la-Reine

rue bessonville

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué
Planche n°35





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- A
- Ap
- N

chemin des écrennes

Le Vaudoué

chemin de la halloneau

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué
Planche n°50





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UEc
- 1AUb
- A
- Ap
- N
- Nj

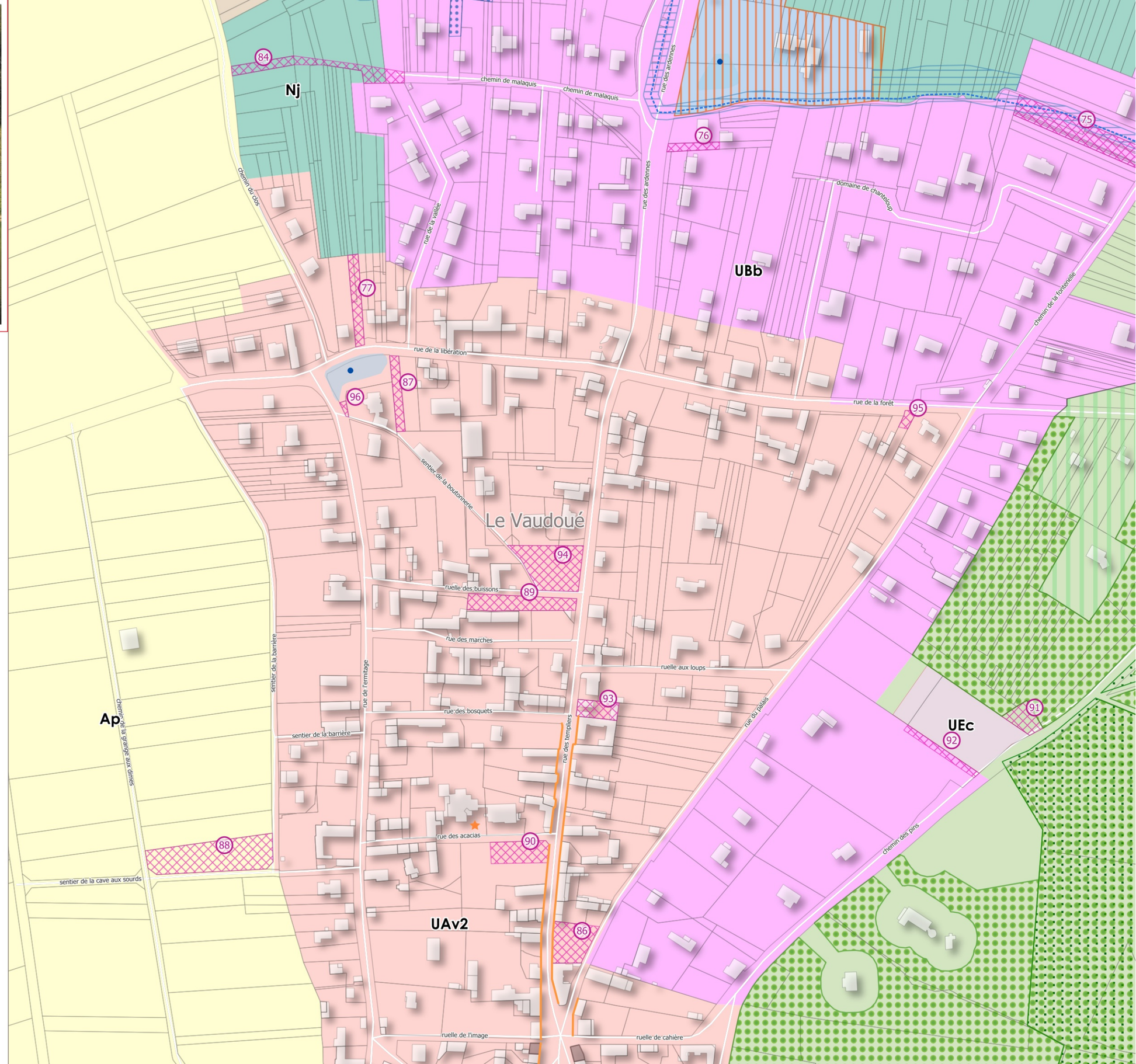


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué
Planche n°51





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- A
- Ap
- N
- Ne



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué
Planche n°62





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- N
- Nj

Le Vaudoué

N

chemin de la fontenelle

chemin du rocher cailleau

chemin de longveaux

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué
Planche n°63





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- N
- Nj



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué
Planche n°64





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- N

chemin de la montagne blanche

Le Vaudoué

chemin du nid de corbin

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué,Achères-la-Forêt
Planche n°88





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UF
- Ap
- N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué,Achères-la-Forêt
Planche n°88





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UF
- Ap
- N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué,Noisy-sur-École
Planche n°33





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 35m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- Ap
- N

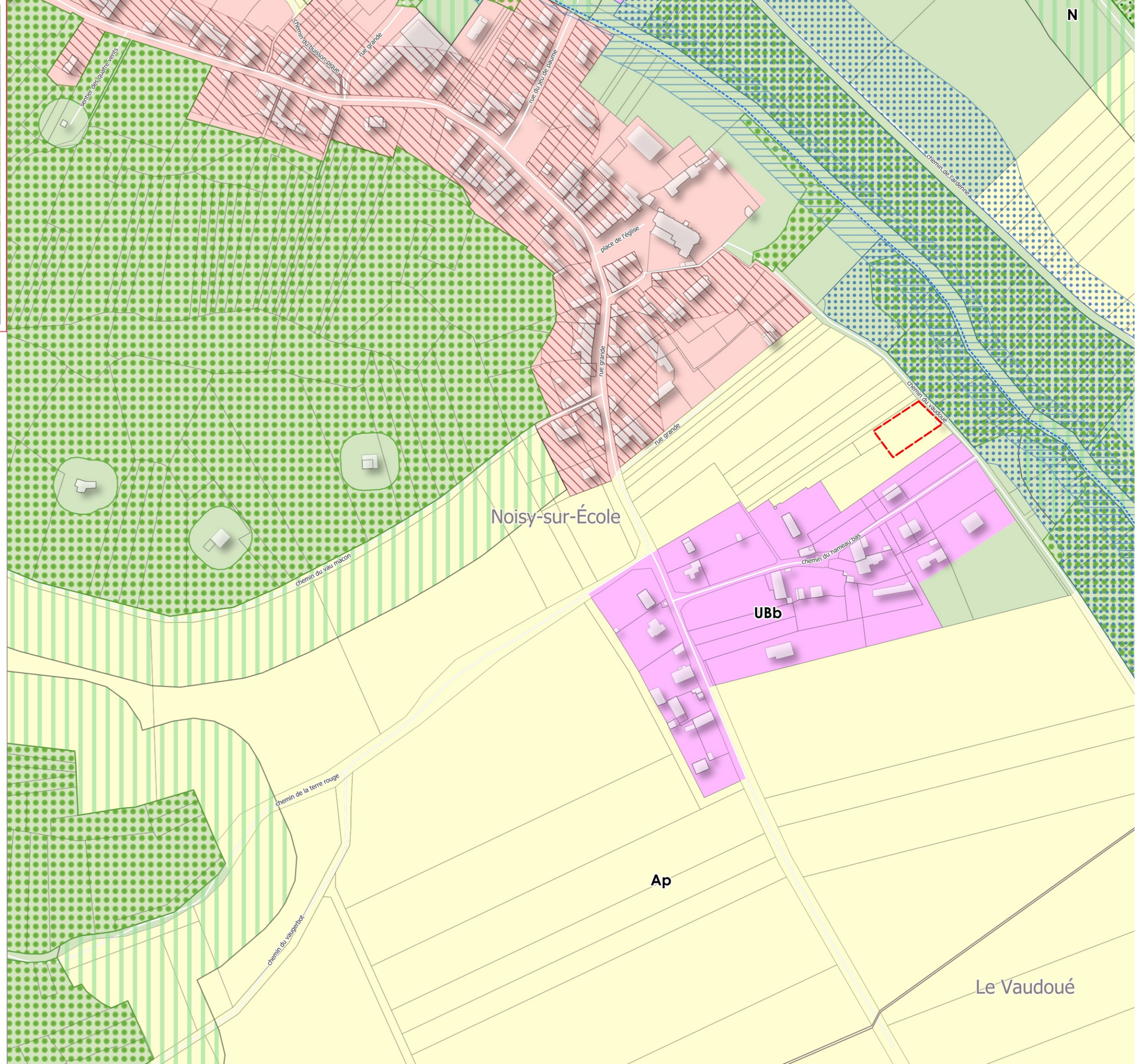


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Le Vaudoué,Noisy-sur-École
Planche n°49





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- 1AUb
- A
- Ap
- N
- Nj

Noisy-sur-École
Le Vaudoué
chemin départemental 16
chemin de l'ardenne
chemin du vaudoué
chemin du clos
rue des ardennes
chemin du rocher caillieau
chemin de la chaussée
sentier des prés
Ap
Ap
A
74

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°9





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Parc ou jardin remarquable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 35m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UD
- A
- Ap
- N

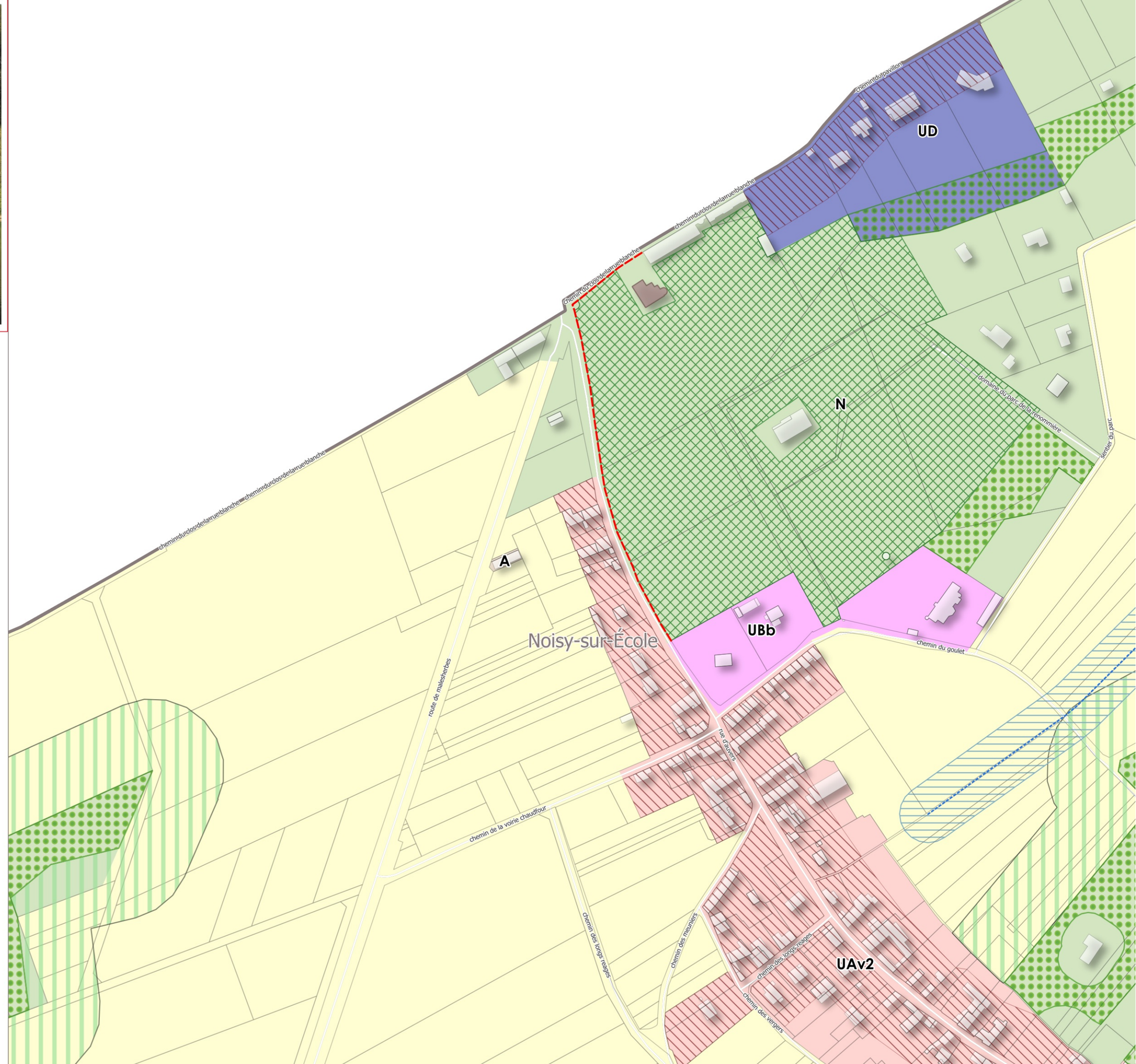


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°10





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 35m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- Ap
- N

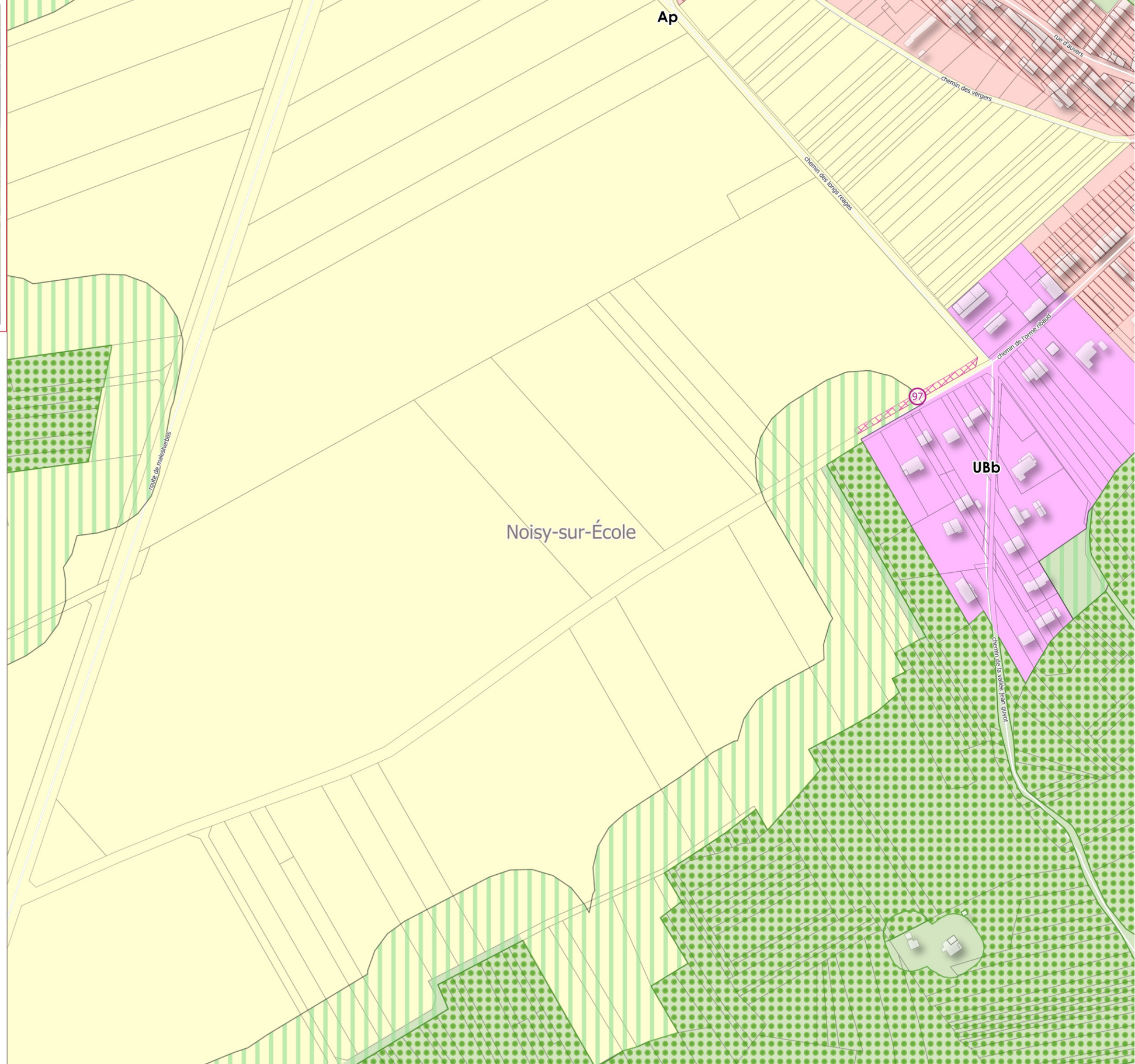


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°13





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Zonage

- UD
- UD1
- Ap
- N

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

Ap
Ap
N
Ap
N
Ap
Noisy-sur-École
chemin de milly
route de nemours
chemin du gros poirier
chemin de la madeleine
allée de la madeleine
les acacias
le bois dormant

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°14





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Zonage

- UD
- Ap
- N

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°15





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 35m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UD
- UX
- Ap
- N

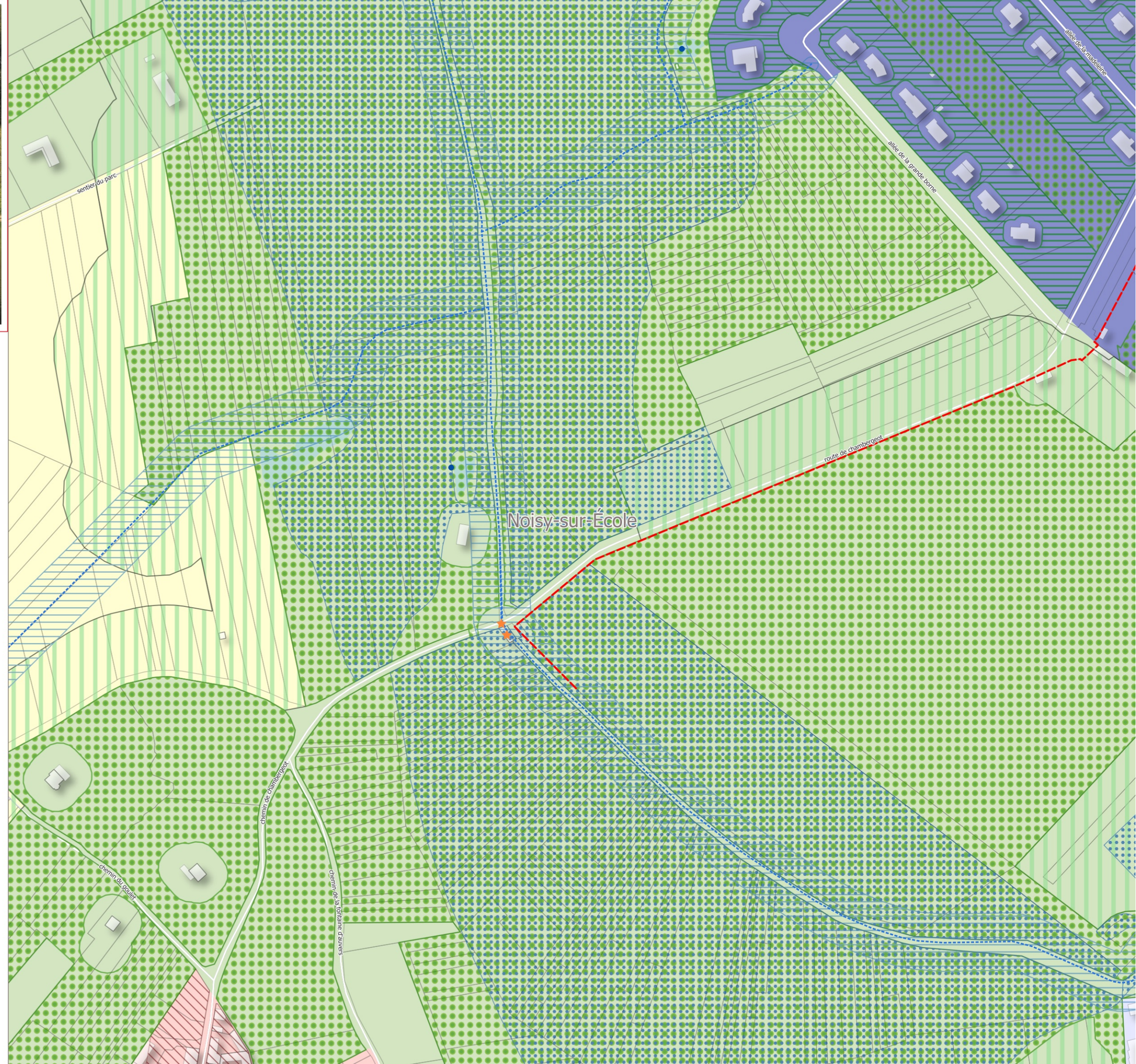


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°16





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 35m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UX
- Ap
- N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°18





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD
- N

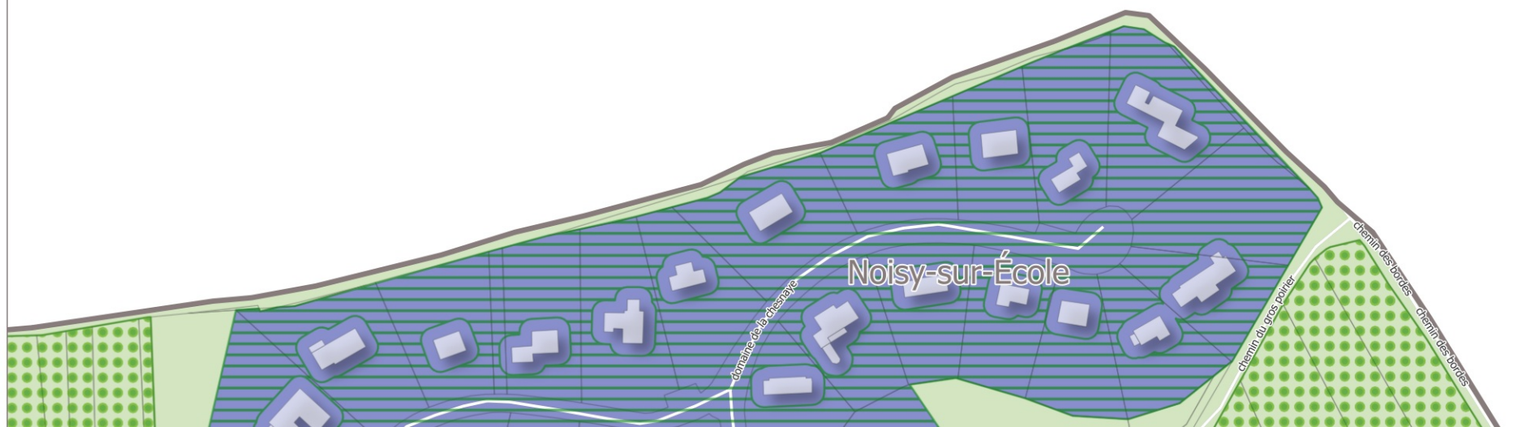


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°19





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD
- UD1
- N



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°20





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD
- UD1
- N




*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°21





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UD
- UE
- UX
- A
- N
- Ne



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°22





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 35m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UE
- UX
- 1AUv
- Ap
- N

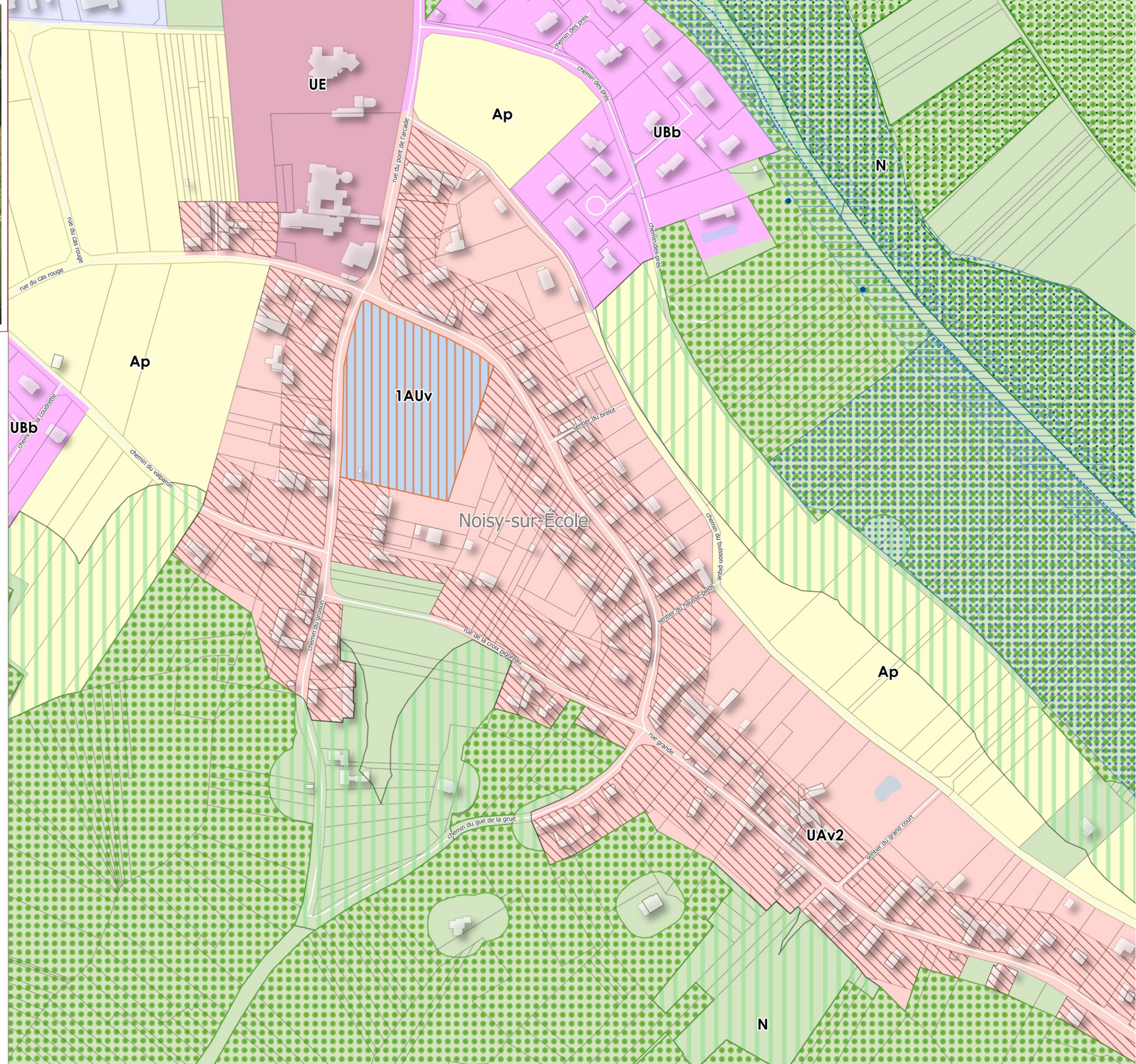


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°29





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD1
- A
- N



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°30





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD1
- A
- N

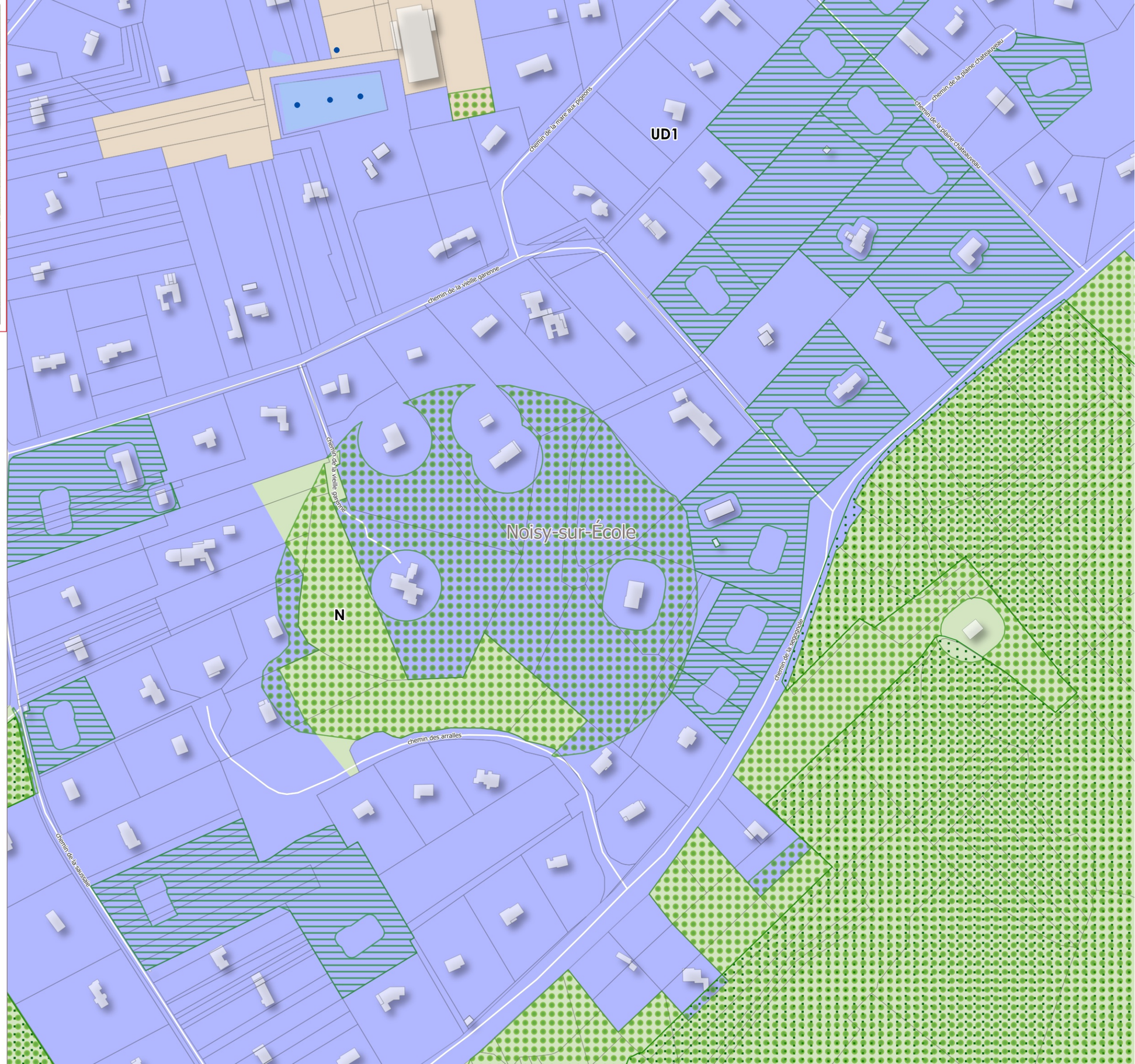


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°31





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD1
- N

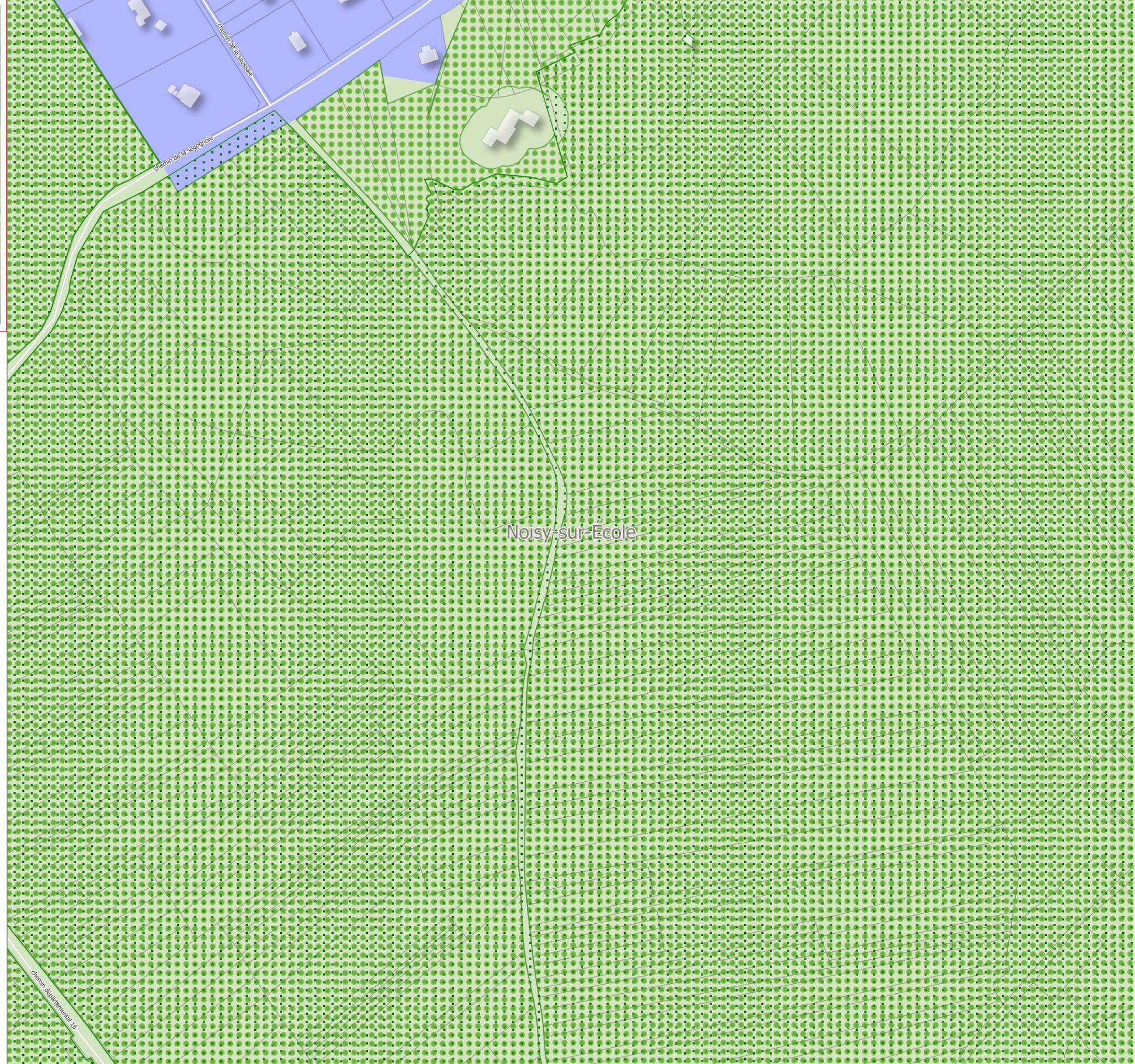


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°32





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 35m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UEc
- Ap
- N
- Ne

Noisy-sur-École
chemin départemental 16
chemin de la plaine de la mée
rue du jeu de paume
UBb
N
98
chemin du buisson pique
rue grande
chemin de l'ardenne

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°44





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Zonage

- UD1
- N

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

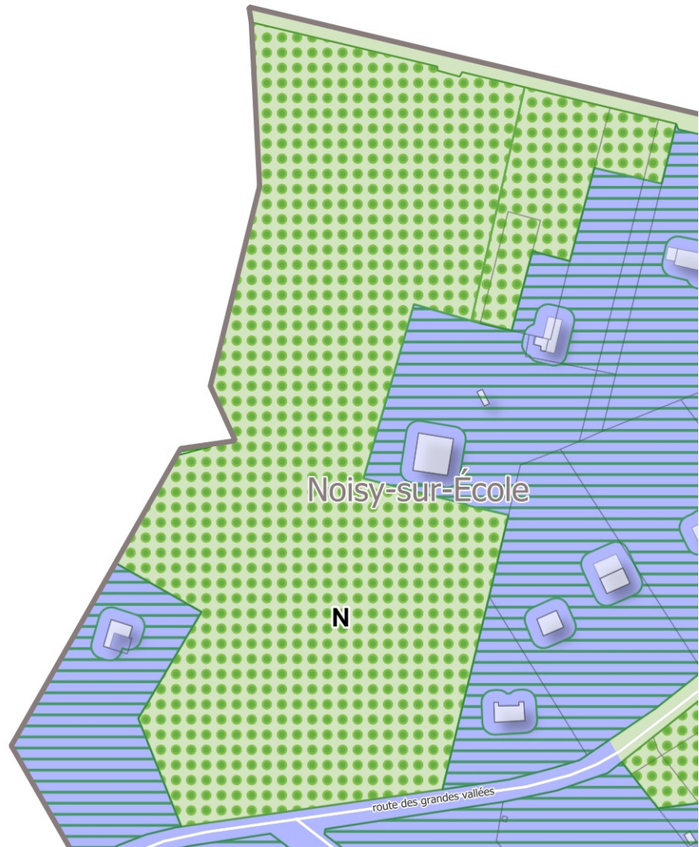


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°45





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Zonage

- UD1
- N

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

route des grandes vallées

chemin de la trappe charette

N

Noisy-sur-École

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°46





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD1
- N

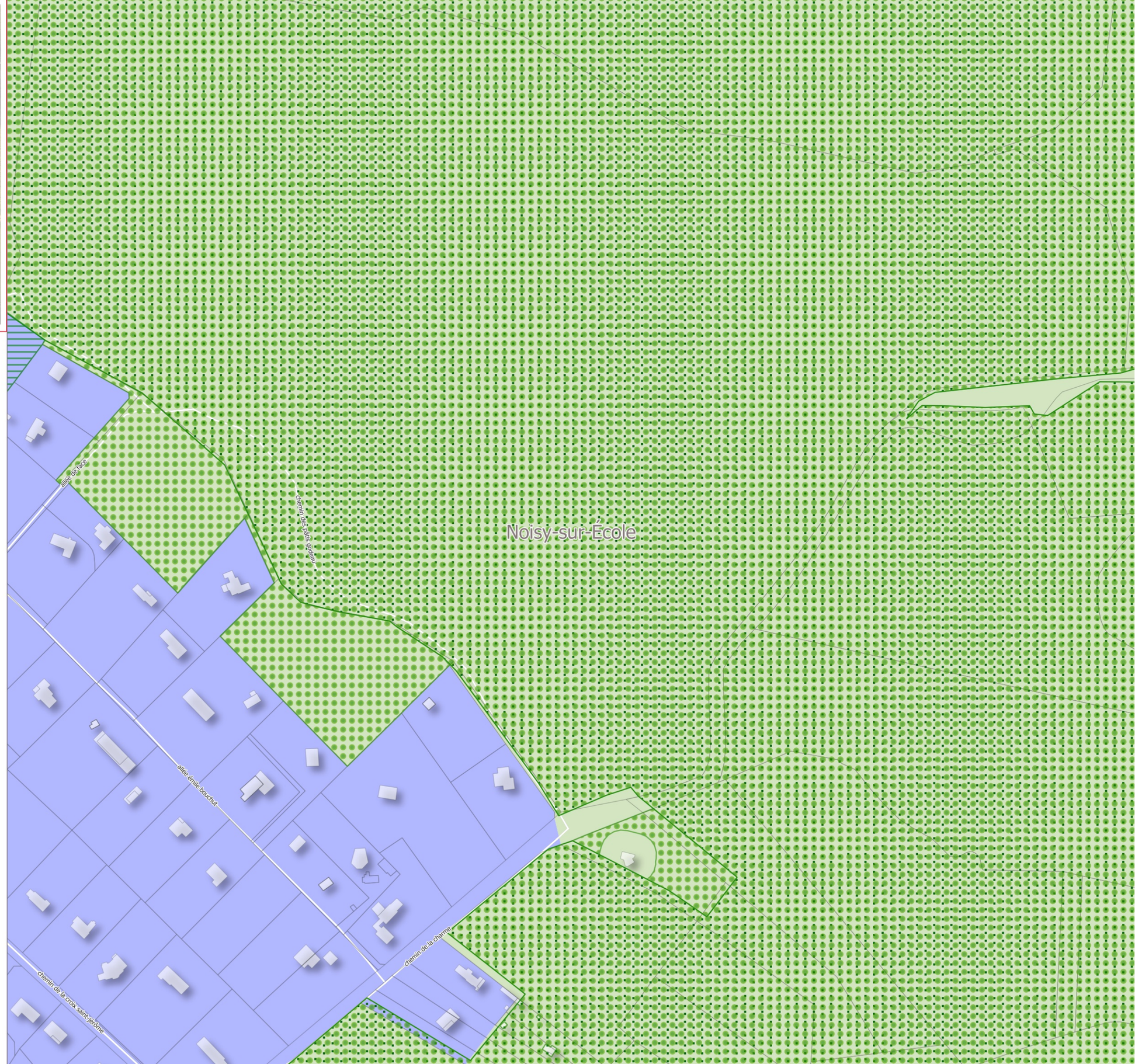


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°47





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD1
- N

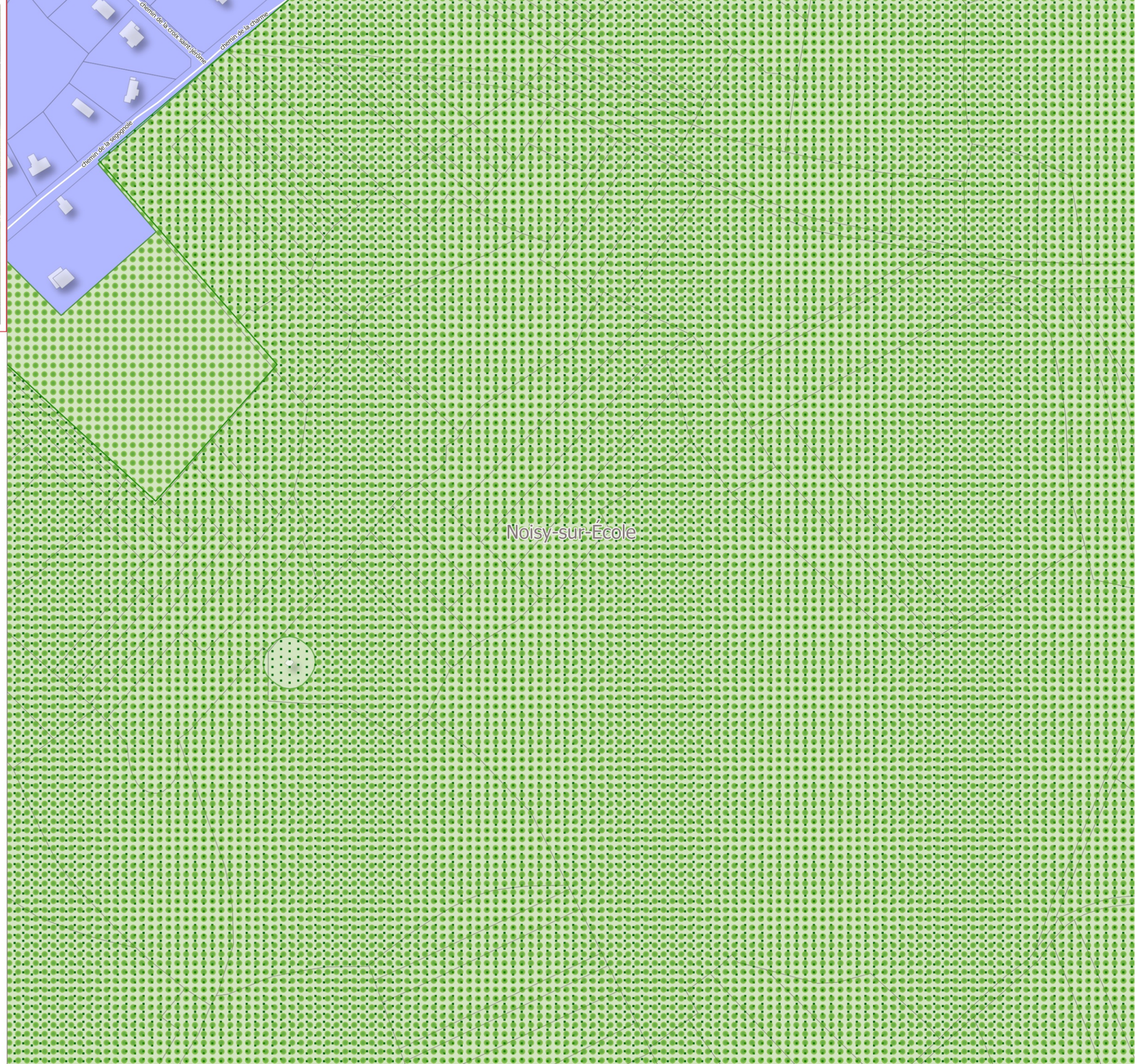


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°60





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD1
- N

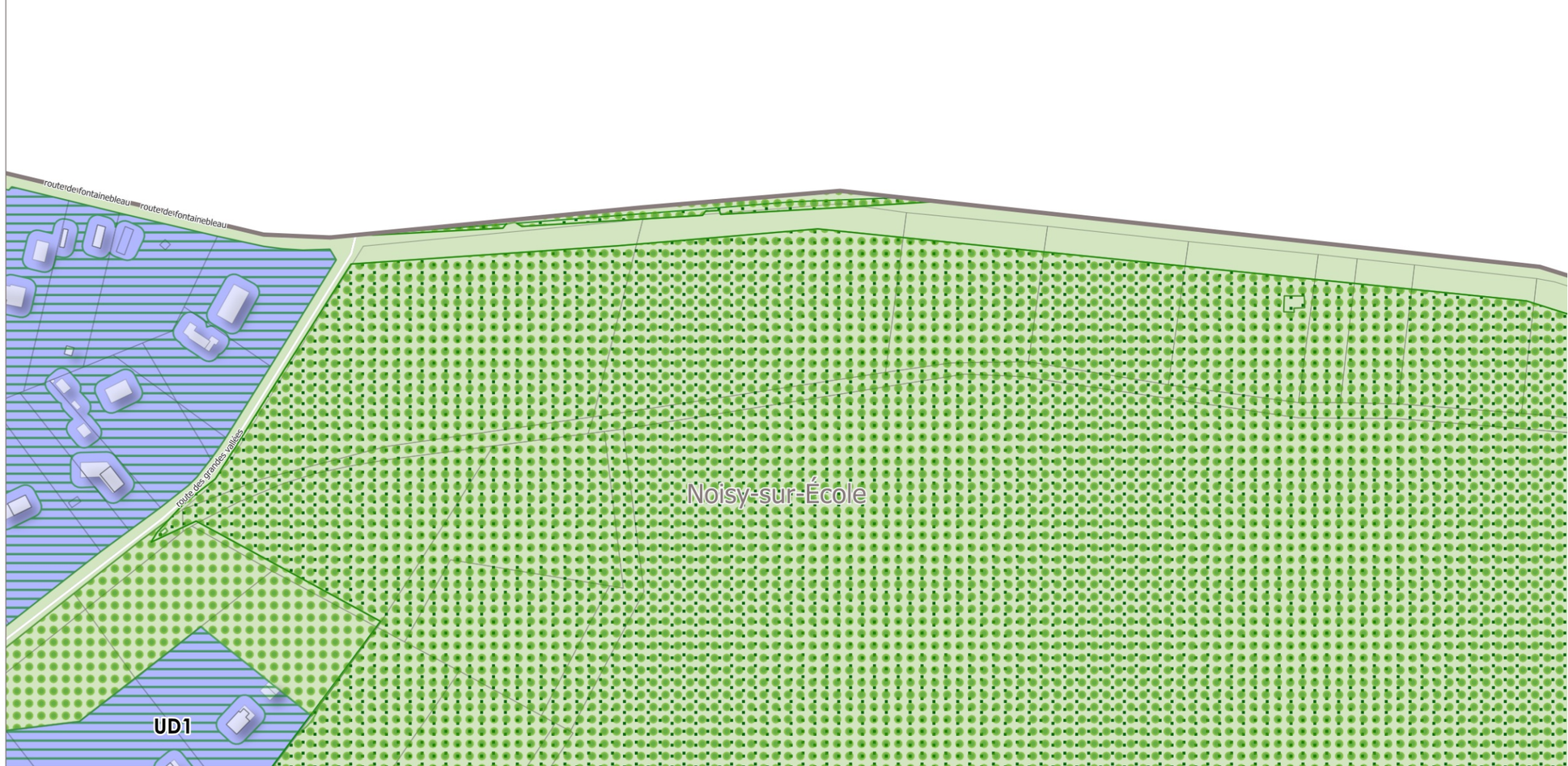


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École
Planche n°61





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UD1
- N

chemin de la trappe charette

Noisy-sur-École

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Noisy-sur-École,Arbonne-la-Forêt
Planche n°86





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- N

route de milly

2

Arbonne-la-Forêt

Noisy-sur-École

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Noisy-sur-École,Tousson
Planche n°5





1:2 500

CITADIA

**Patrimoine naturel et paysager**

Espace boisé classé (L113-1)

**Patrimoine bâti**

Mur de clôture (L151-19)

**Eléments de contexte**

Plan d'eau

Parcelle

Bâtiment

**Zonage**

UAv2

UBb

A

Ap

N

Ne

Noisy-sur-École

Tousson

UAv2

UBb

rue de la roncelette

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Perthes
Planche n°54





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb1
- A
- Ap
- N
- Nj

Perthes

chemin des cloupeaux

rue du batardeau

rue des grouettes

chemin des glaises

rue du grand moulin

rue de la vallée

N

Nj

Ap

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Perthes
Planche n°68





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb1
- Ap
- N
- Nj



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Perthes
Planche n°79





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb1
- UBc
- UC
- UE
- UX
- 1AUb
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Perthes
Planche n°80





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb1
- UE
- 1AUb
- A
- Ap
- N
- Nj



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Perthes
Planche n°93





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb1
- UE
- UEc
- UX
- 1AUb
- A
- Ap
- N
- Nj



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Perthes
Planche n°94





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb1
- UE
- UEc
- 1AUb
- A
- Ap
- N
- Ne



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Perthes,Saint-Germain-sur-École
Planche n°26





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UBb
- 1AUb
- A
- Ap
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Perthes

Saint-Germain-sur-École

UBb
UAv2
UBa
Nj
N
A
1AUb
Ap
UBb
Nj
A

117
116
115

chemin de la fontaine
rue de melun
rue des grouettes
rue de melun
rue de saint-sauveur
rue de la ferté-alais
chemin des rameaux
chemin du fief du sault
rue de l'école
rue de l'église
chemin des vallées

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Perthes,Saint-Germain-sur-École
Planche n°40





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb1
- Ap
- N
- Nj

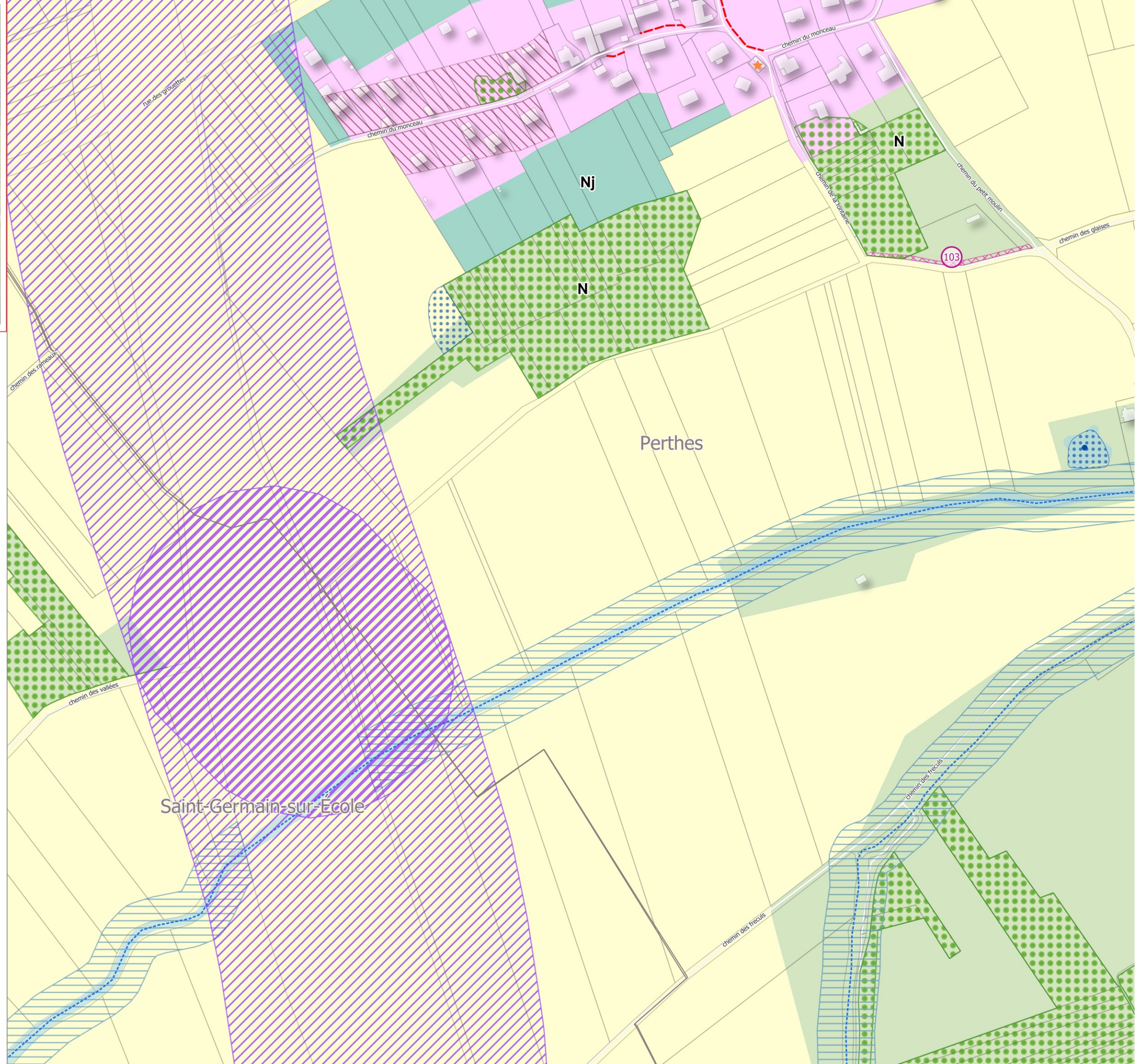


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Perthes,Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°39





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb1
- Ap
- N
- Nj

Saint-Sauveur-sur-École

Perthes

Np

Ap

Nj

Nj

Nj

rue des grouettes

chemin de la fontaine

chemin du petit moulin

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Perthes,Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°67





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UBb1
- Ap
- N
- Nj

Saint-Sauveur-sur-École

Perthes

UAv2

Nj

N

rue de la terre aux moines

rue des grillons

rue d'étrelles

rue de la planche

chemin des coupeaux

rue des belles vues

rue des belles vues

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Perthes,Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°67





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 30m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UBb1
- Ap
- N
- Nj

Saint-Sauveur-sur-École

Perthes

UAv2

Nj

N

rue de la terre aux moines

rue des grillons

rue d'étrelles

rue de la planche

chemin des coupeaux

rue des belles vues

rue des belles vues

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Perthes,Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°77





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- Ap
- N

rue de la terre aux moines
chemin des corneilles
rue des marnières
rue des dimes chèvres
rue d'étrelles
chemin des belles vues
N
Saint-Sauveur-sur-École
Perthes

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Perthes,Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°78





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb1
- UBc
- UC
- UX
- Ap
- N

Saint-Sauveur-sur-École

Perthes

chemin des belles vues

rue d'étrelles

chemin des sablons

chemin des ceps

chemin de la poste

résidence les sablons

rue de la planche

N

UX

UBc

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Recloses
Planche n°178





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UBb
- A
- Ap
- N
- Nj



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Recloses
Planche n°179





1:2 500

CITADIA

**Patrimoine naturel et paysager**

Haie (L151-23)

**Eléments de contexte**

Plan d'eau

Parcelle

Bâtiment

**Zonage**

A

Ap

Ael

Ne




*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Recloses
Planche n°181





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv1
- UBb
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

Ap
Nj
UBb
N
Recloses
112
110
rue des écoles
chemin des houches
rue pasteur
place des ormes
rue des canches
vieille rue
chemin de la vieille montagne
chemin du jeu de paume
chemin de la butte blanche
chemin du moulin à la fosse
chemin des marniers
rue sainte-reine

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Recloses
Planche n°183





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- N

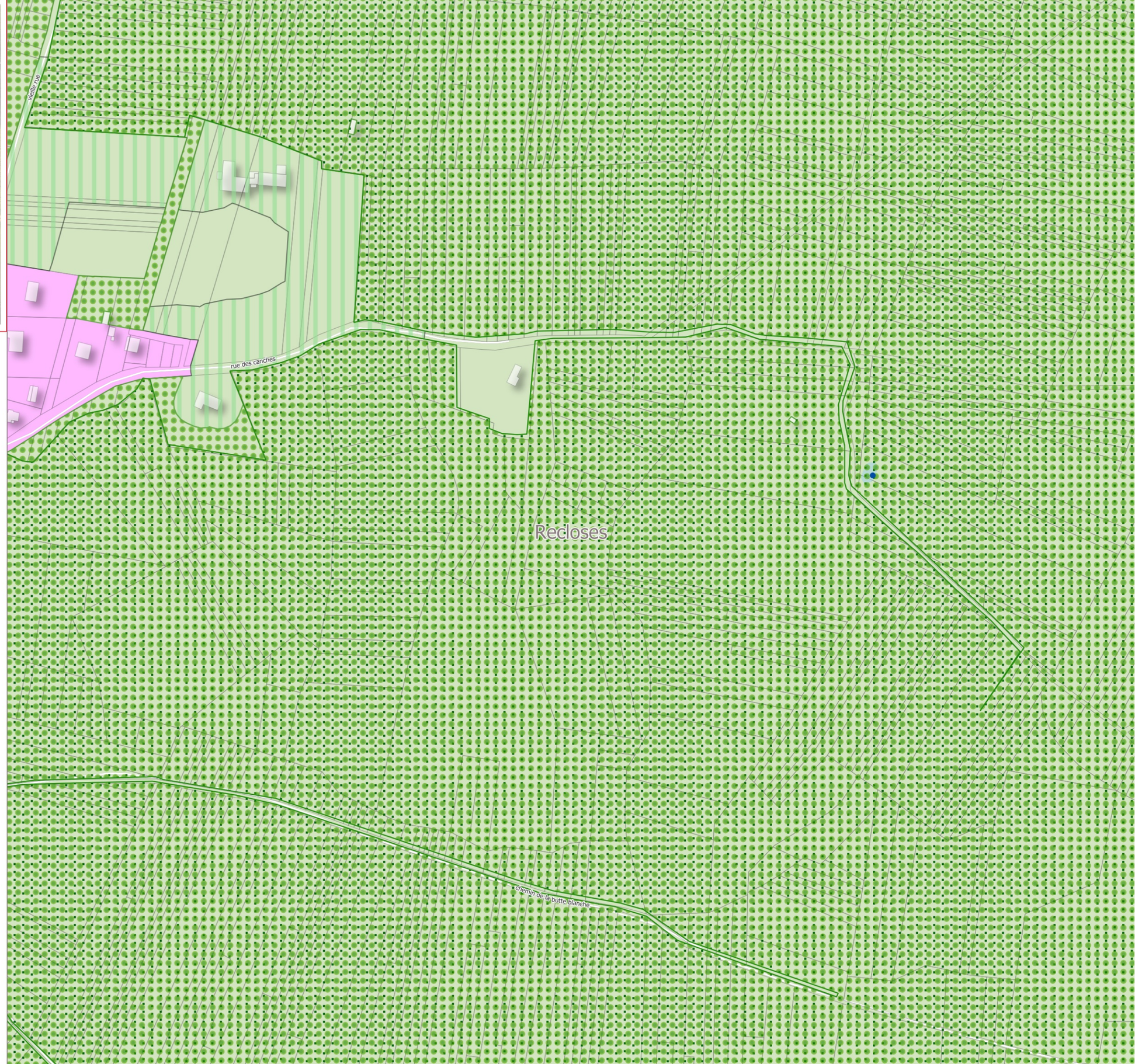


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Recloses,Fontainebleau
Planche n°177





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- A
- Ap
- N
- Nj

Fontainebleau
Recloses
route forestière de la génisse
chemin de cornebiche
chemin du clos de la borne
chemin du bois des brûlons
chemin de paris
rue des champs
rue grande
rue du clos du roi
N
A
Nj
Ap

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Recloses,Fontainebleau
Planche n°180





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UEc
- UXc1
- 1AUb
- 1AUx
- A
- Ap
- Ael
- N
- Ne
- Nj
- Nmf

route forestière de la génisse
20
Fontainebleau
rue grande
chemin de cornebiche
Nj
chemin du parc aux boeufs
vieux chemin de fontainebleau
Recloses
Ap
UXc1
1AUx
1AUb
Ael
Ne
UEc
A
rue du clos à la fourrés
rue des écoles
rue du clos du roi
chemin des hauchies
rue du clos du roi

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Recloses,Ury
Planche n°169





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Haie (L151-23)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UXc1
- A
- Ap
- Ael
- N

UXc1

chemin des bombes

rue de nemours

Ury

Recloses

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Germain-sur-École
Planche n°27





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UBb
- UE
- 1AUb
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

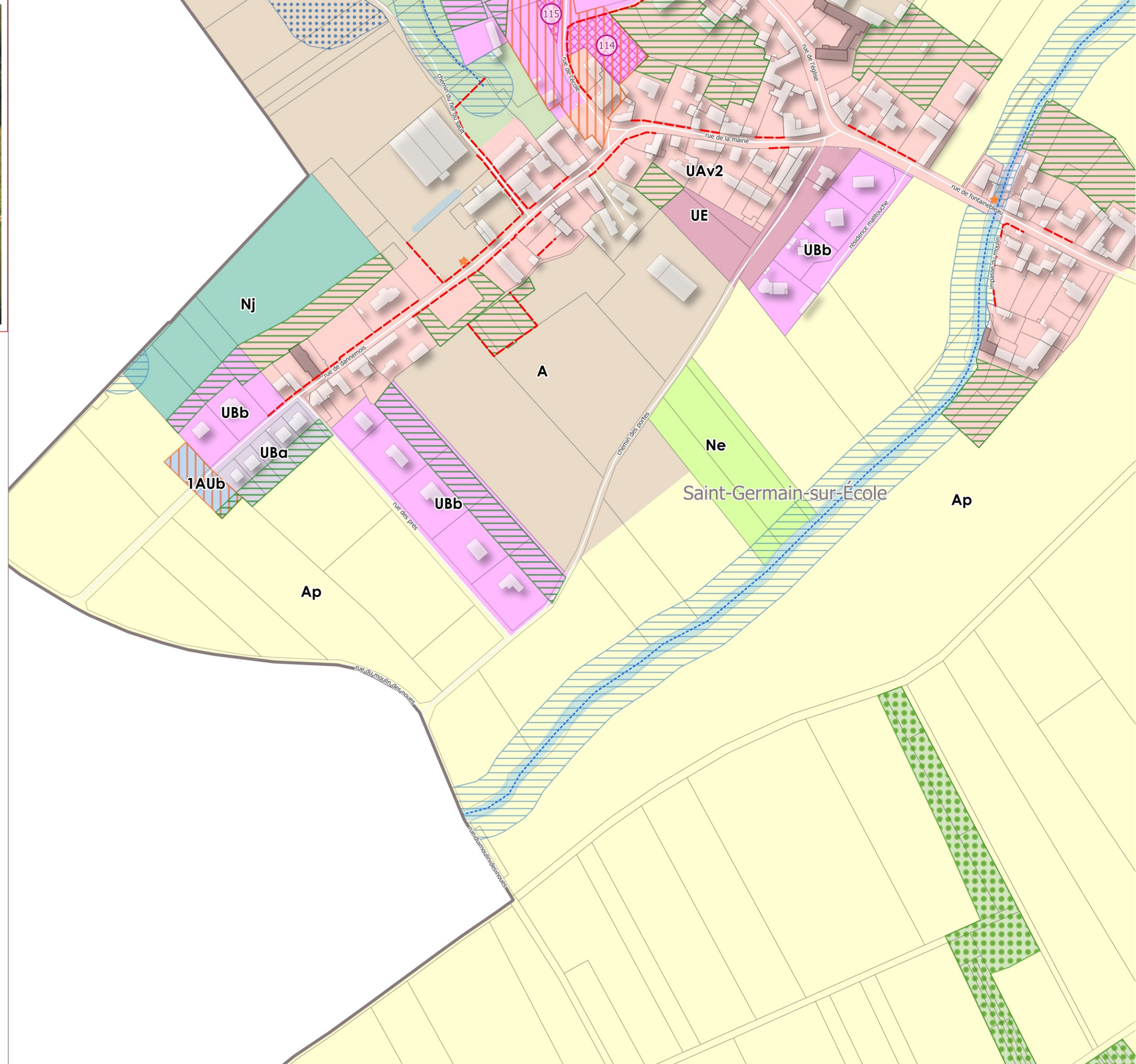


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Martin-en-Bière
Planche n°98





1:2 500

CITADIA

**Patrimoine naturel et paysager**

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)

**Forme urbaine**

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

**Eléments de contexte**

- Parcelle
- Bâtiment

**Zonage**

- UBb
- Ap
- Nj

Saint-Martin-en-Bière

route d'arbonne

chemin de la messe

chemin des écoliers

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Martin-en-Bière
Planche n°113





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UE
- UEc
- A
- Ap
- Ne




Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Martin-en-Bière
Planche n°114





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UE
- Ap
- Ne

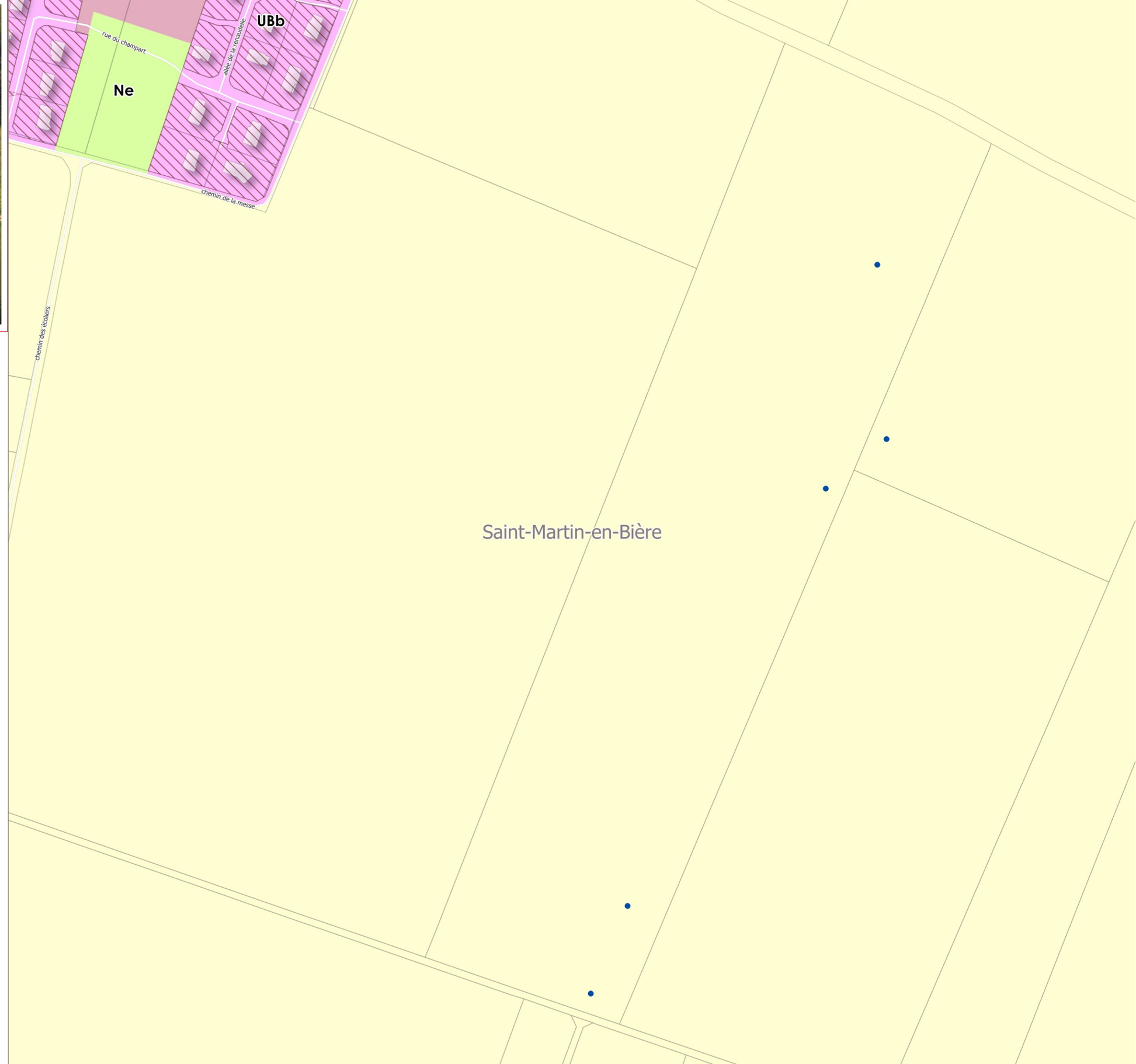


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Martin-en-Bière
Planche n°129





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- 1AUb
- Ap
- N
- Nj



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Martin-en-Bière
Planche n°130





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Forme urbaine

- Bande constructible de 50m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- A
- Ap
- N

rue de la Ilissère

rue des longues raies

Saint-Martin-en-Bière

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°52





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- 2AU
- A
- Ap
- N
- Nj

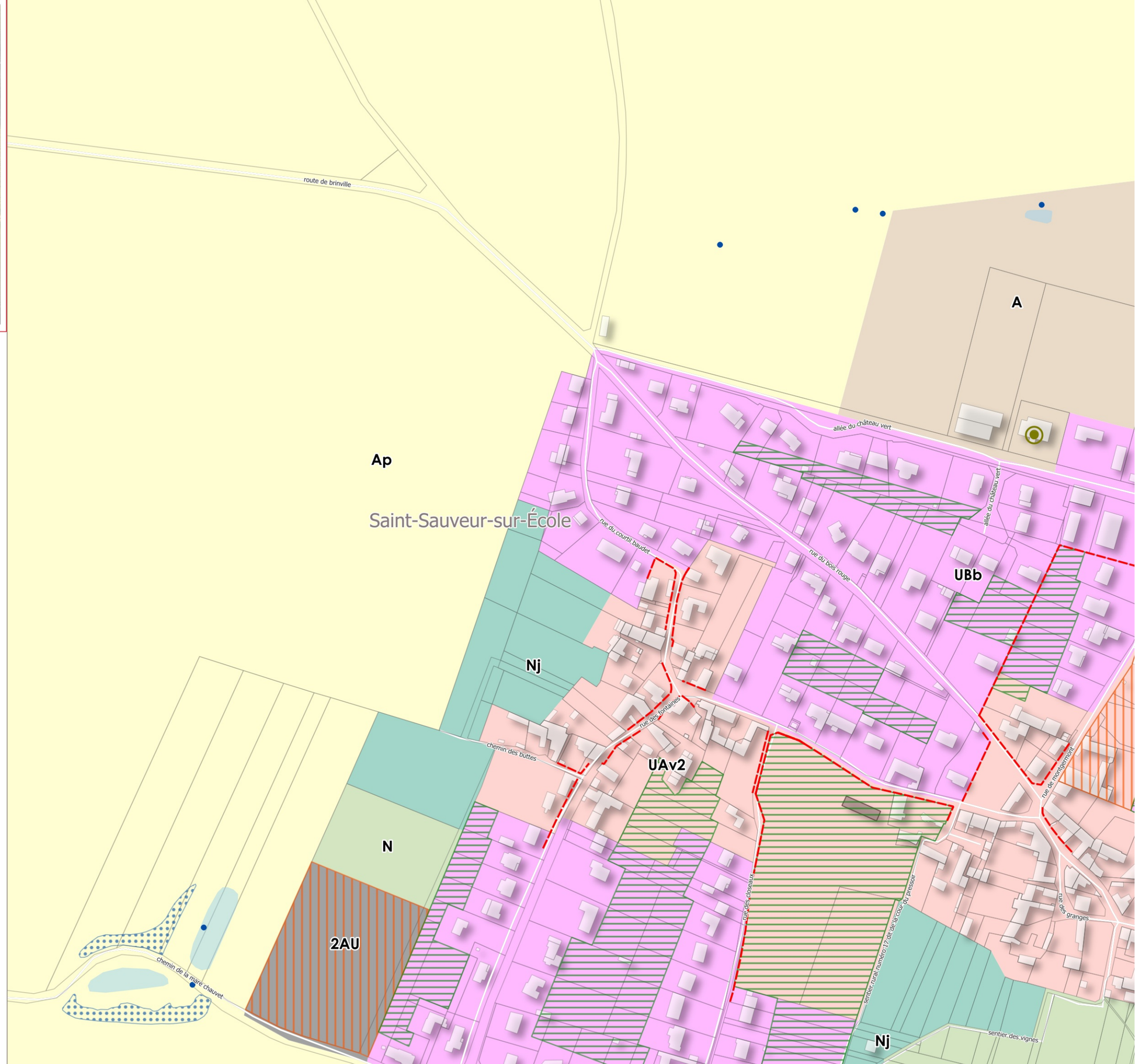


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°53





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- 1AUb
- A
- Ap
- N
- Nj

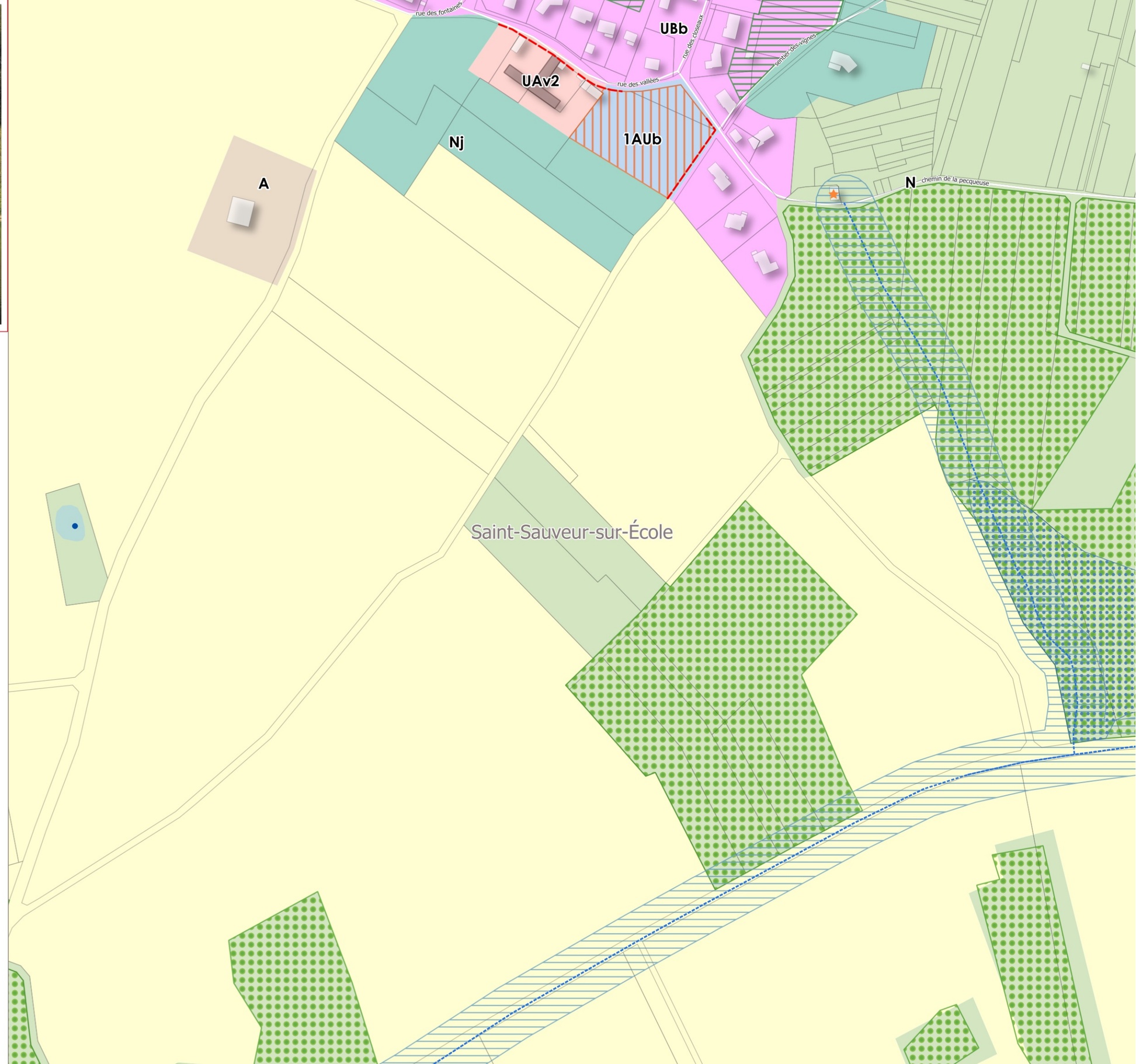


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°65





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UF
- A
- Ap
- N
- Ne

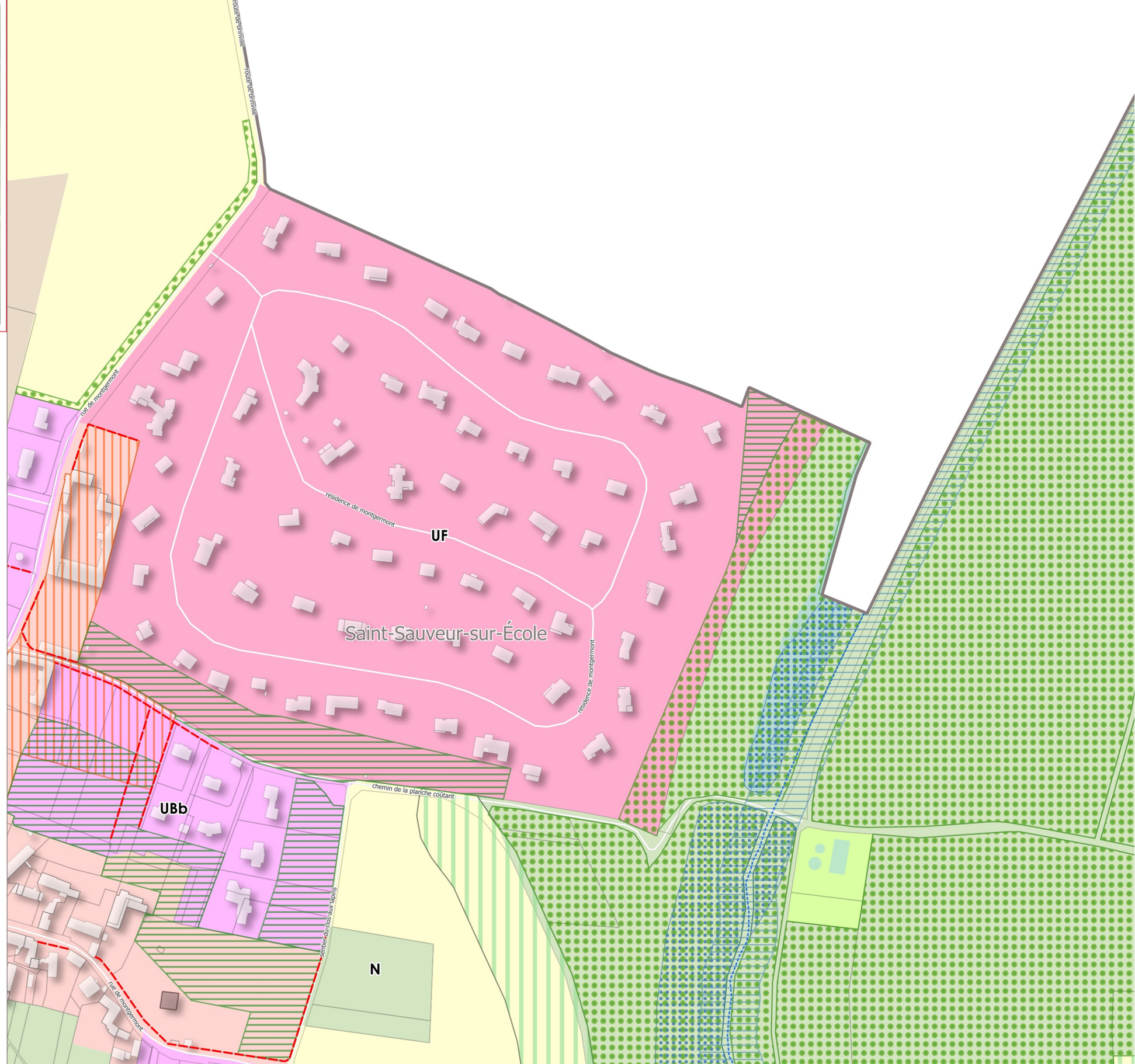


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°66





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UE
- Ap
- N
- Ne
- Nj

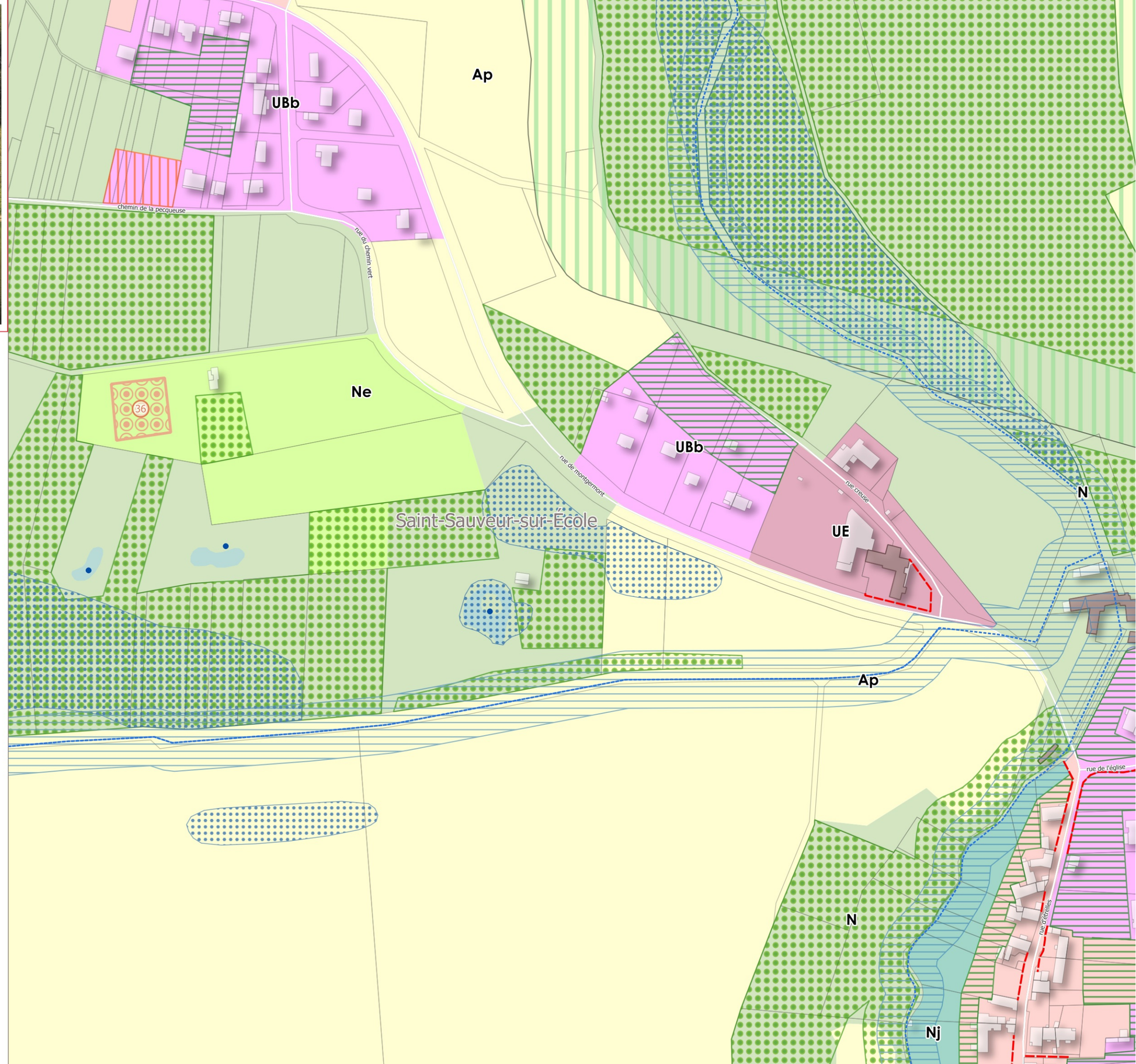


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°76





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Secteur humide à préserver (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UEc
- Ap
- N
- Nj

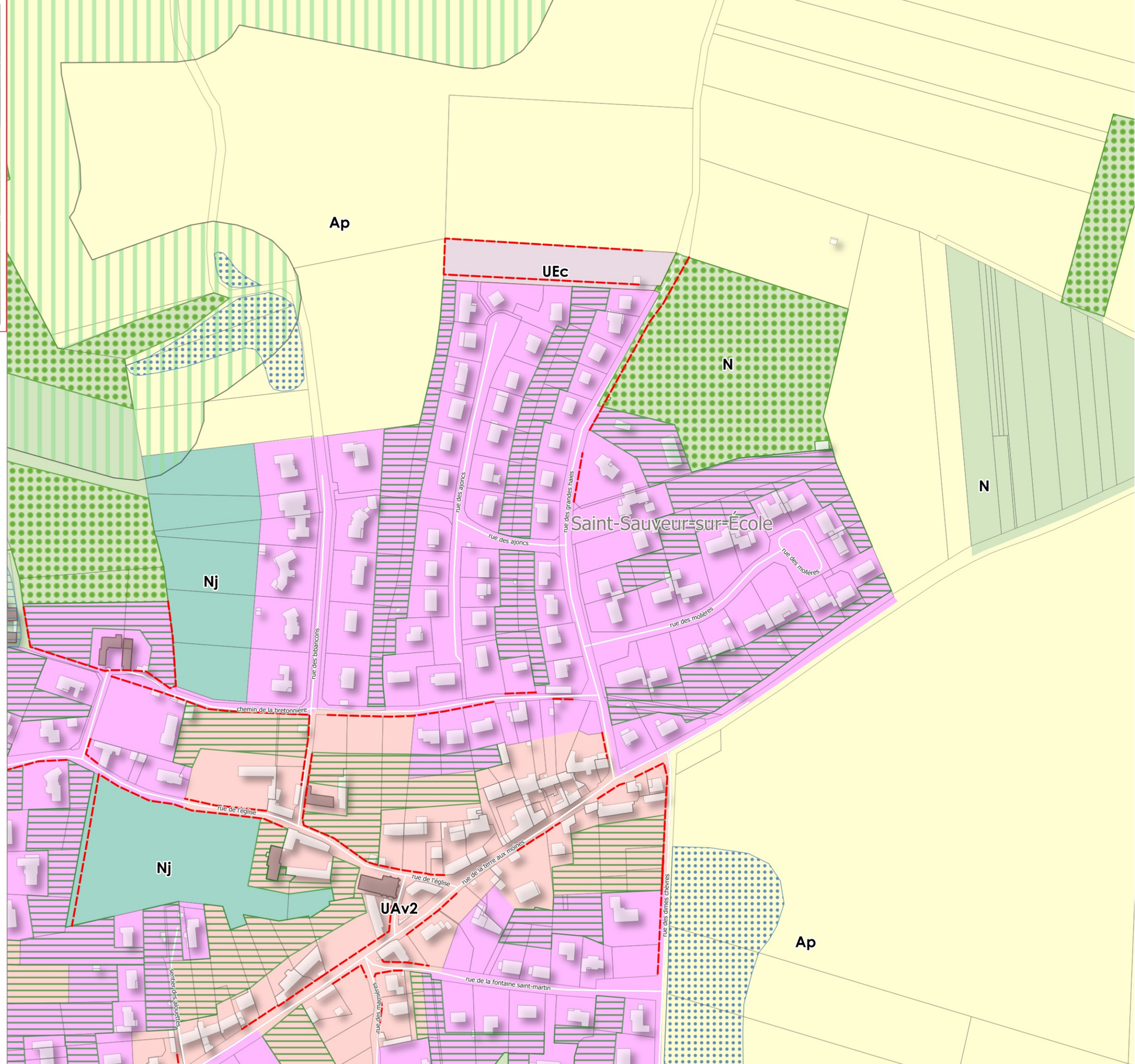


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Saint-Sauveur-sur-École
Planche n°91





1:2 500

CITADIA

**Patrimoine naturel et paysager**

Espace boisé classé (L113-1)

**Mixité sociale et fonctionnelle**

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

**Eléments de contexte**

Parcelle

Bâtiment

**Zonage**

UX

1AUx

A

Ap

N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samois-sur-Seine
Planche n°270





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa2
- UBb
- A
- Ap
- N

Samois-sur-Seine

chemin des essarts
chemin du bas des essarts
chemin des rousseaux
chemin du puits bardin
chemin de la grange à reboul
chemin des couardes
chemin de l'enfer
rue des feuillardes
chemin des bas sablons

A
Ap
N
N
Ap
123
124

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samois-sur-Seine
Planche n°271





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa2
- UBb
- UE
- US
- N
- Nr



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Avon,Fontainebleau
Planche n°250





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UC
- UX
- N

Fontainebleau

Samois-sur-Seine

Avon

37

route de la tour dahecourt

route gaston bonnier

route de samois

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Avon,Fontainebleau
Planche n°251





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv4
- UBb
- UBc
- UC
- UE
- UX
- UXc2
- N
- Ne
- Nmf

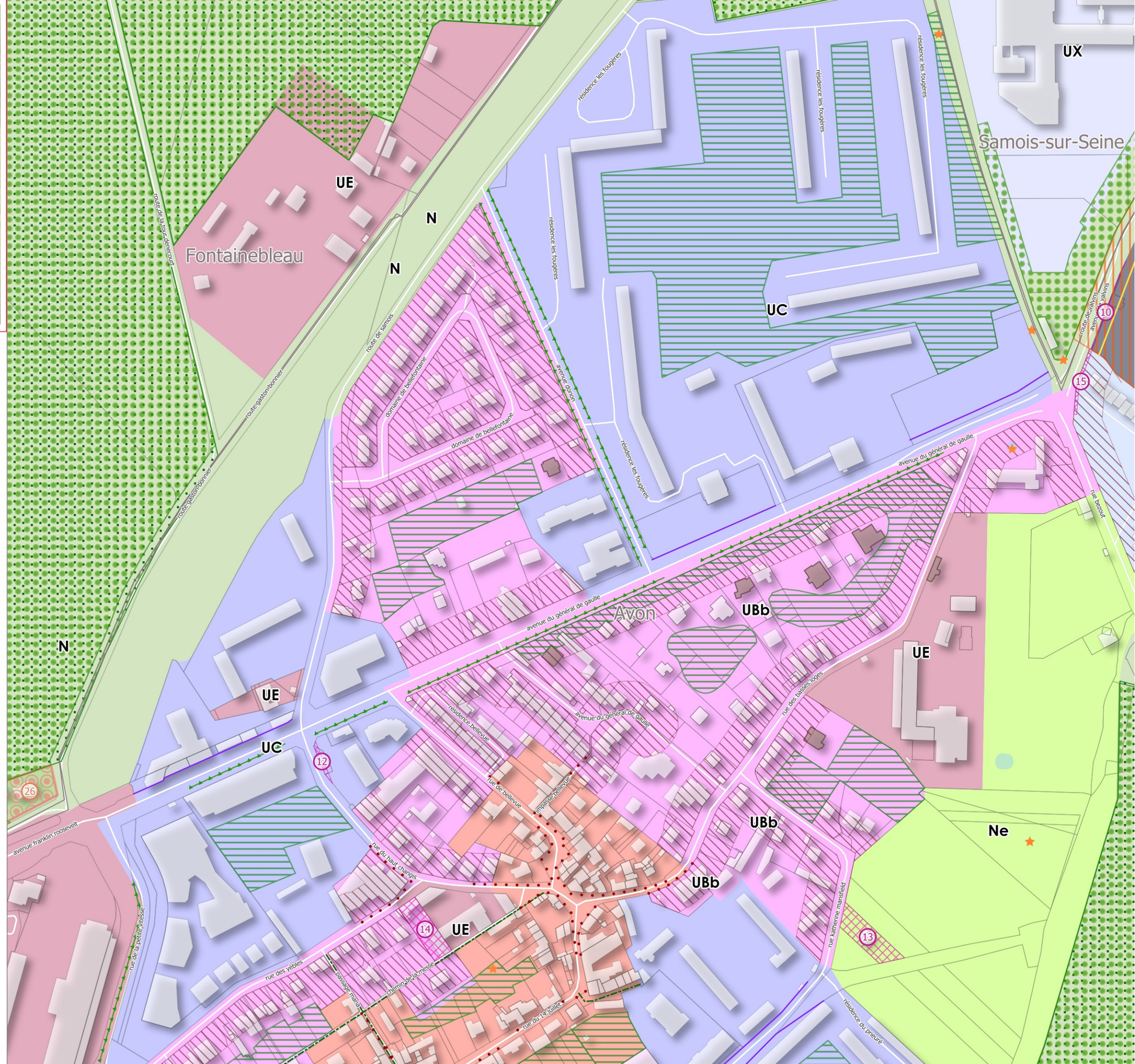


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Avon,Fontainebleau
Planche n°251





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv4
- UBb
- UBc
- UC
- UE
- UX
- UXc2
- N
- Ne
- Nmf

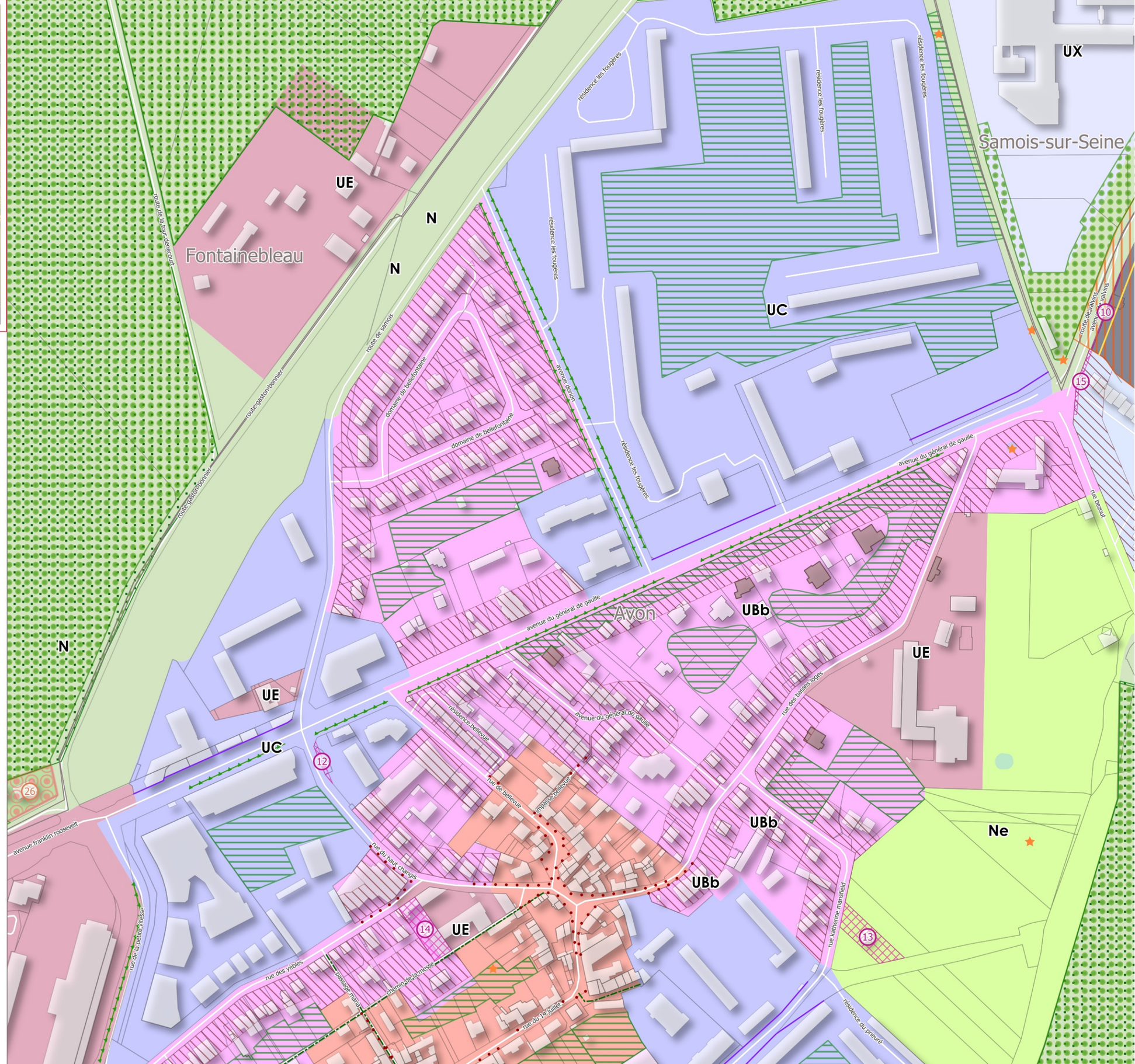


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Avon,Fontainebleau
Planche n°251





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale (L-151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire de protection et de développement de la diversité commerciale (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv4
- UBb
- UBc
- UC
- UE
- UX
- UXc2
- N
- Ne
- Nmf

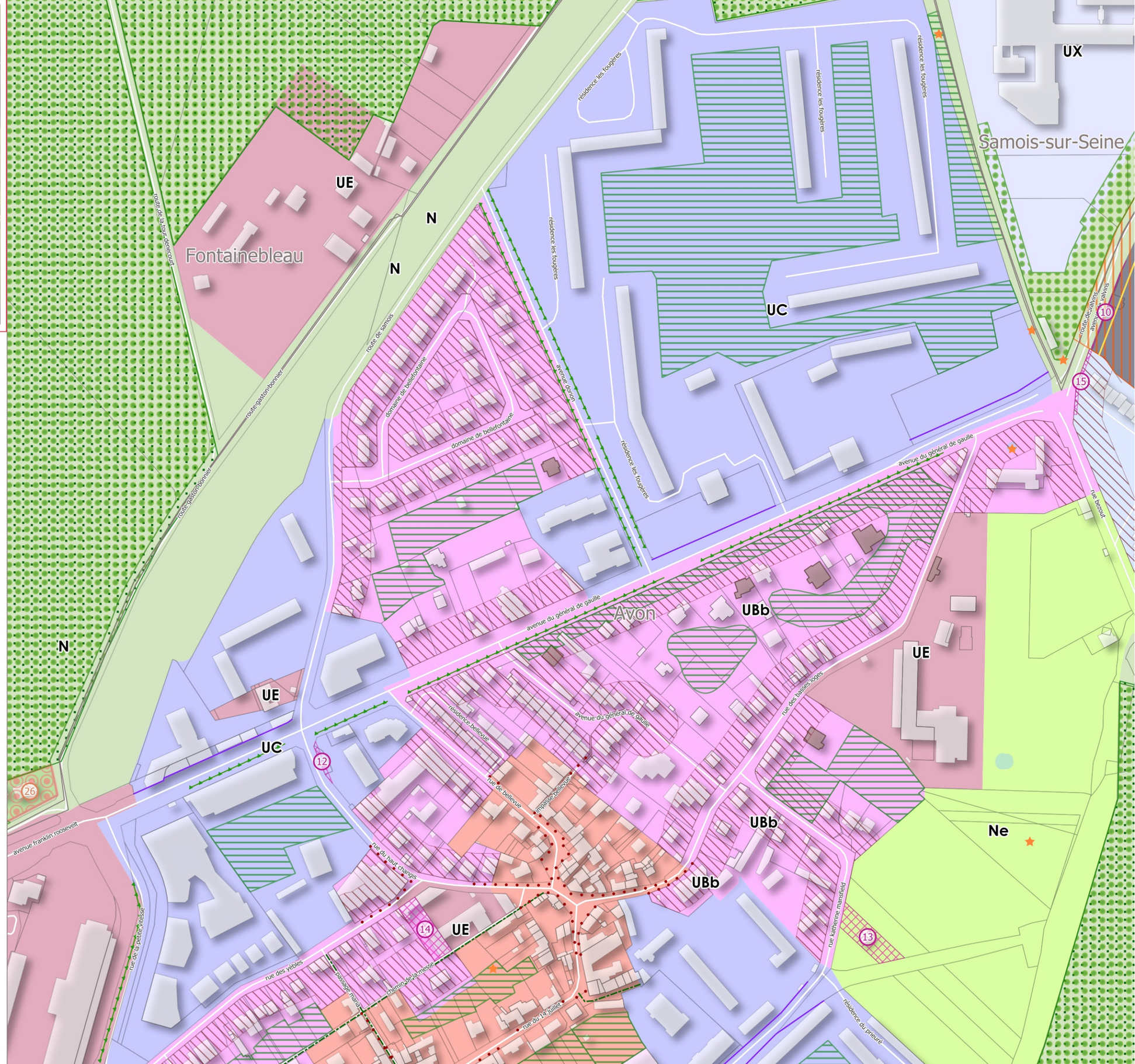


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Avon,Fontainebleau,Samoreau
Planche n°264





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle

## Zonage

- UBb
- Ul
- UX
- UXc1
- UXc2
- N
- Ne
- NCa

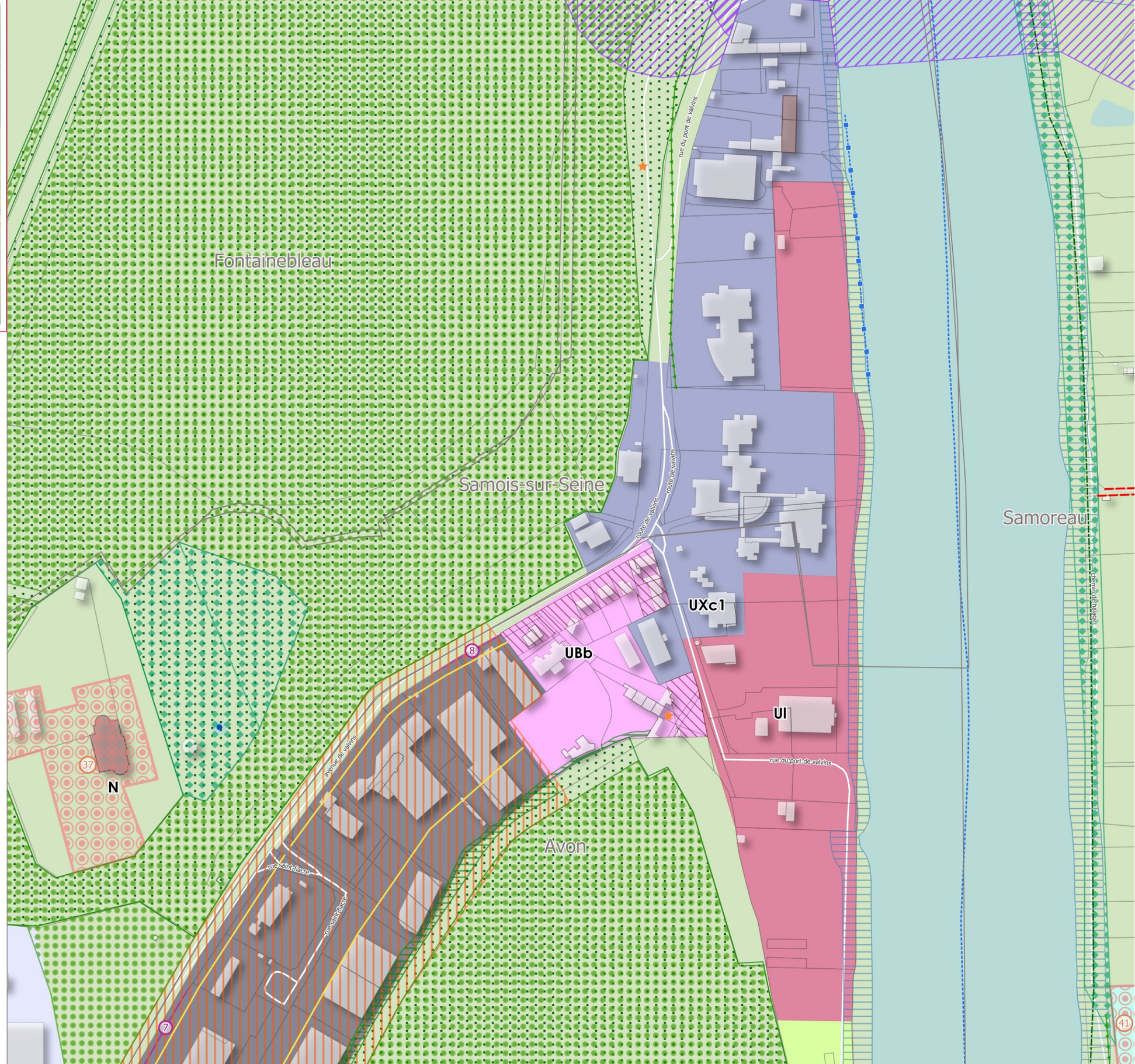


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Avon,Fontainebleau,Samoreau
Planche n°264





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle

## Zonage

- UBb
- Ul
- UX
- UXc1
- UXc2
- N
- Ne
- NCa

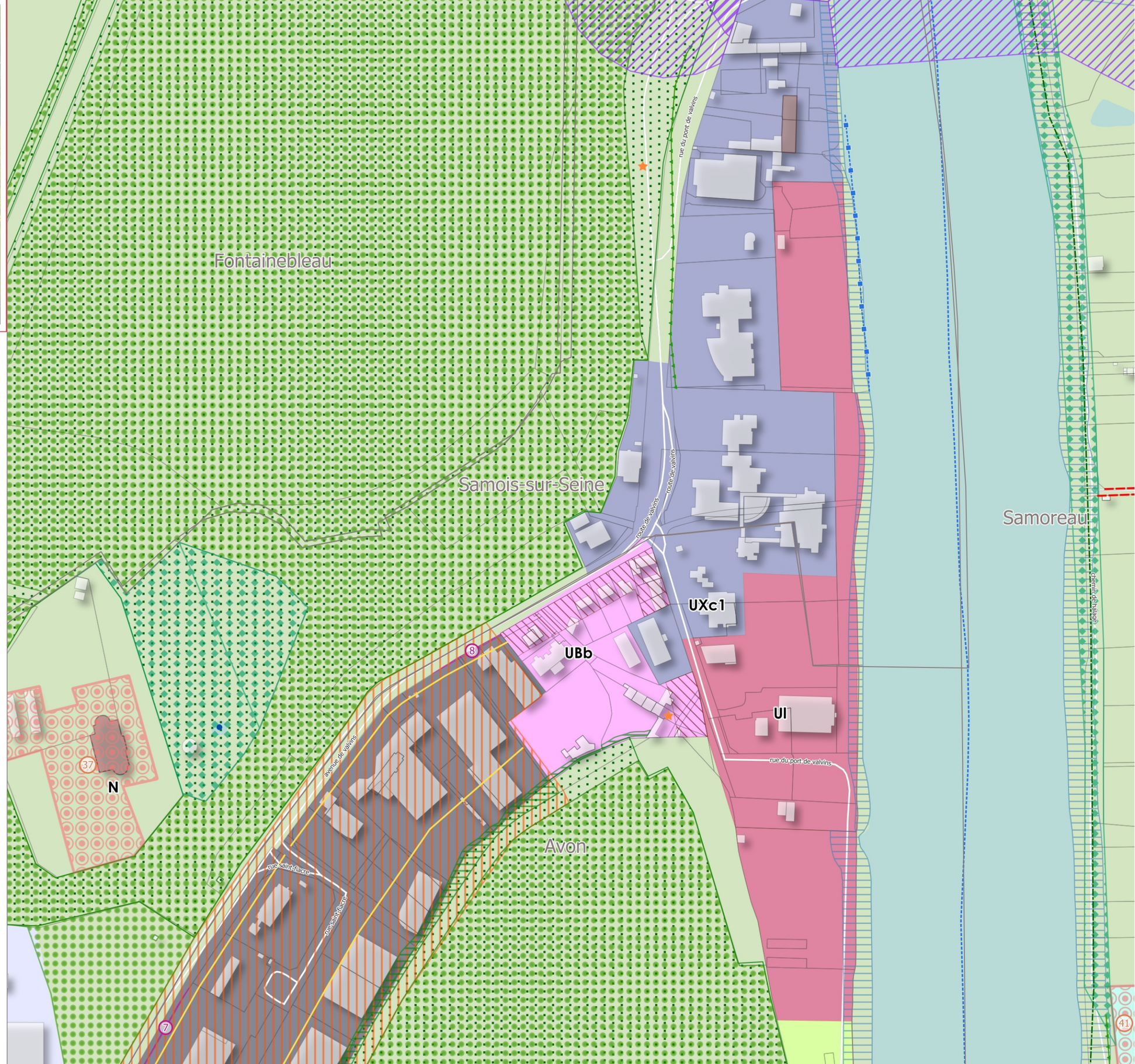


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Avon,Samoreau
Planche n°265





1:2 500

CITADIA

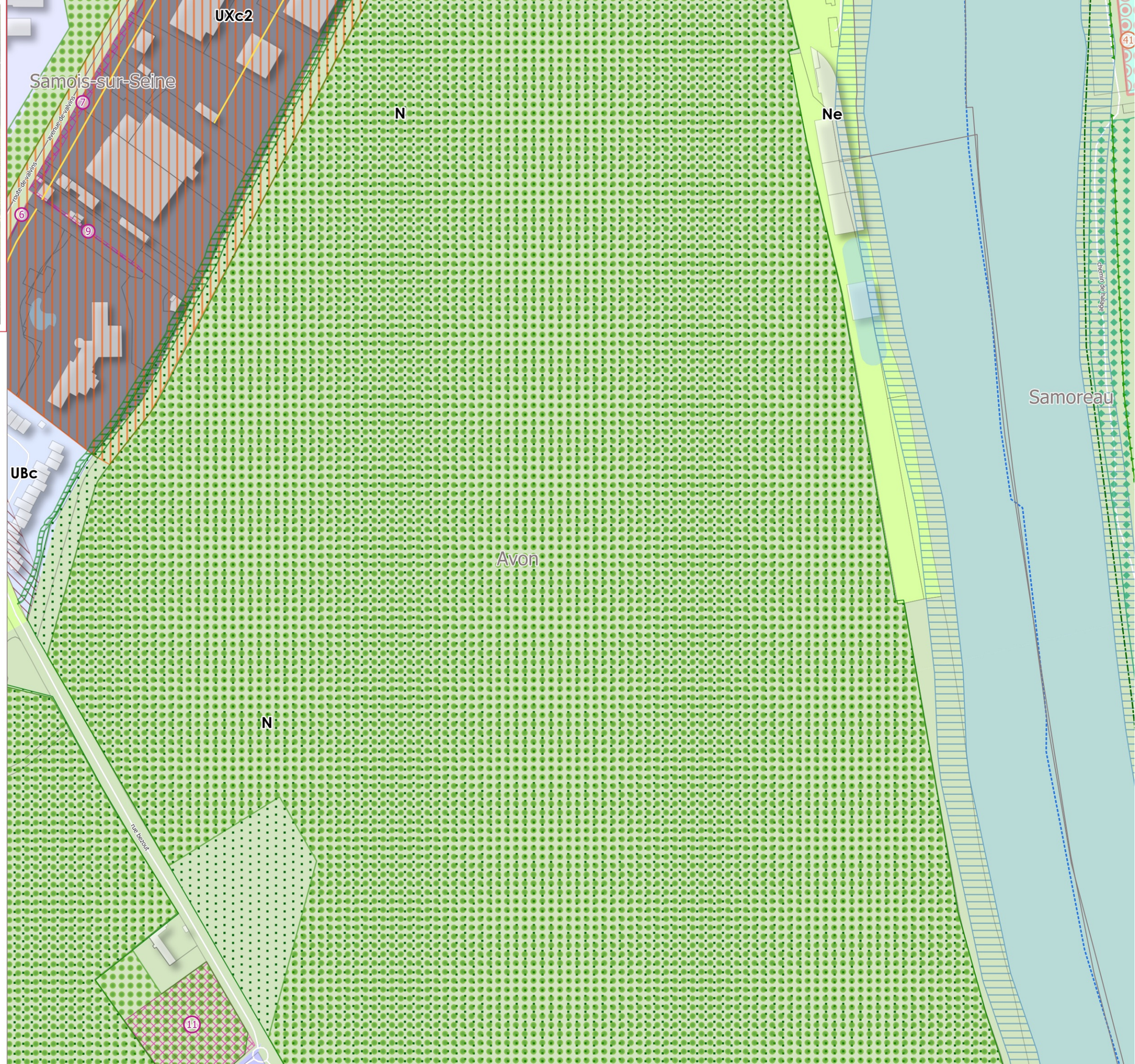


## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBc
- UC
- UX
- UXc2
- N
- Ne
- NCa

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Avon,Samoreau
Planche n°265





1:2 500

CITADIA

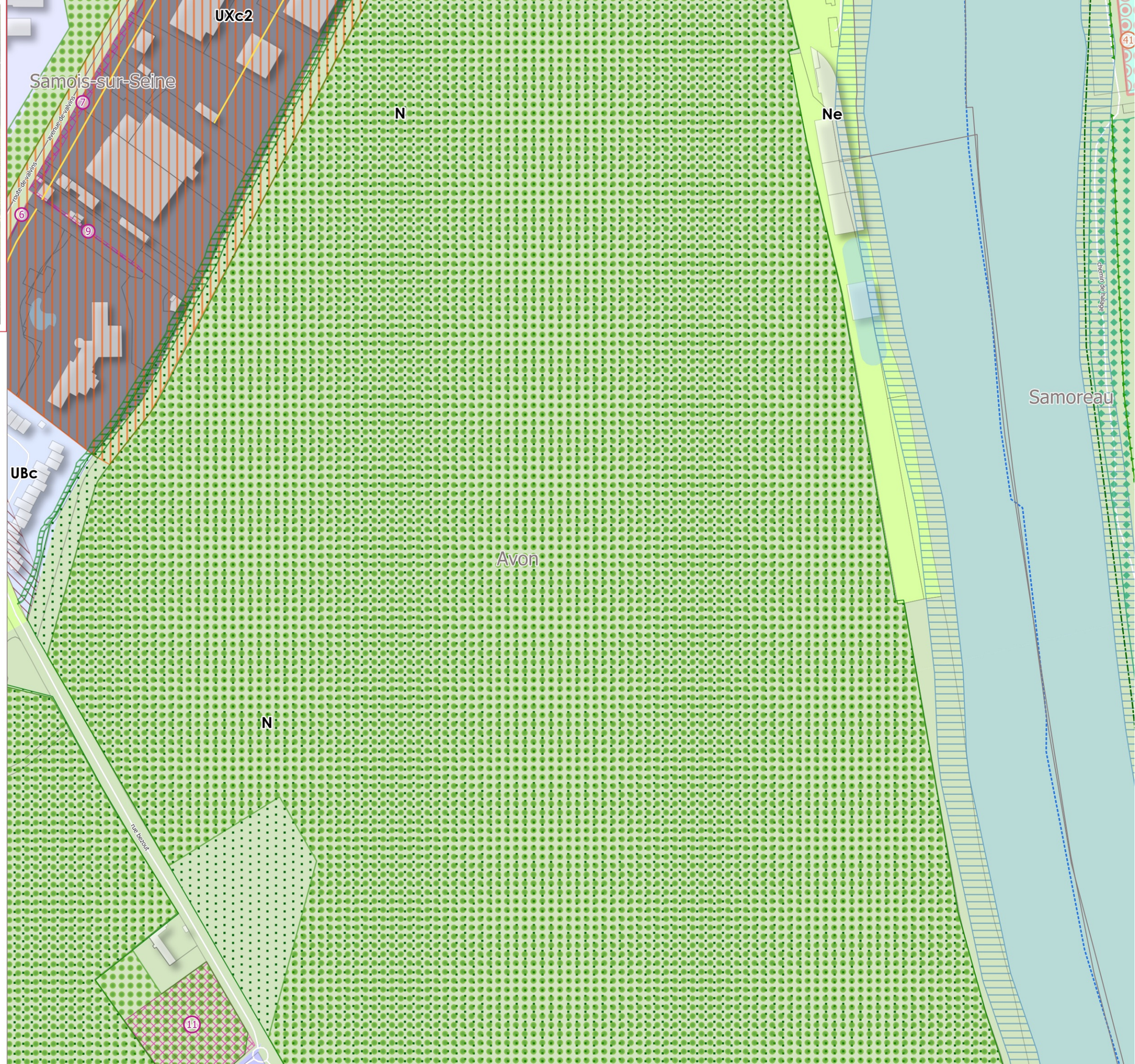


## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)
- Bande constructible de 20m (L151-17/L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBc
- UC
- UX
- UXc2
- N
- Ne
- NCa

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Fontainebleau
Planche n°258





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UXc1
- Ap
- N
- Nmf

Fontainebleau

Samois-sur-Seine

13

122

UXc1

UXc1

rue de courbuisson

route de sermaize à samois

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Fontainebleau
Planche n°259





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Jardins familiaux et vergers (L151-23)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa2
- UBb
- UXc1
- A
- Ap
- N

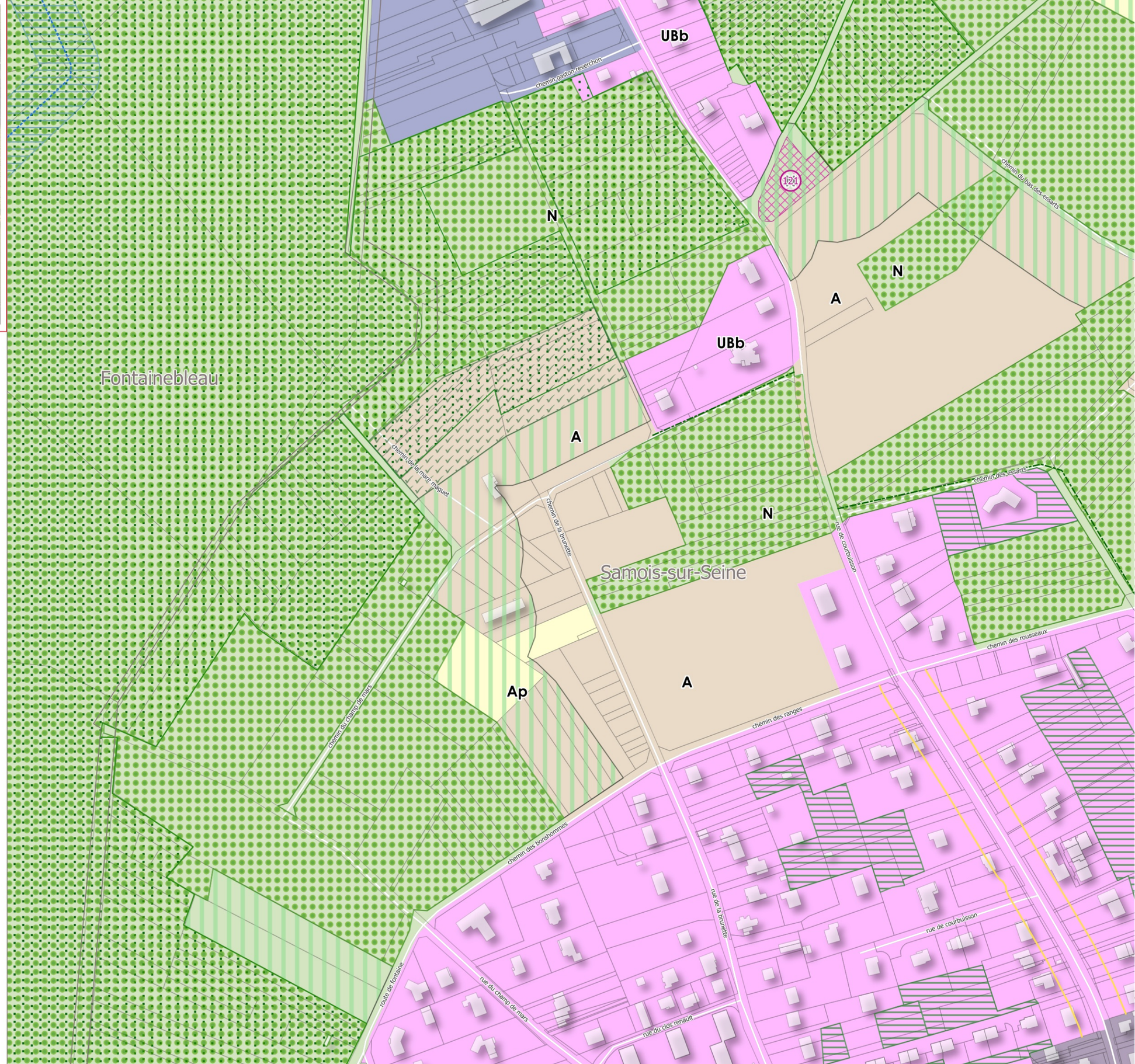


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Fontainebleau
Planche n°260





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa2
- UBb
- UE
- UEc
- N



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
Samois-sur-Seine,Fontainebleau
Planche n°261





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Forme urbaine

- Recul d'implantation du bâti (L151-17 / L151-18)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- N



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
sur-Seine,Fontainebleau,Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°263





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- US
- UXc1
- N
- Ne



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
sur-Seine,Fontainebleau,Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°263





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé strict (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- US
- UXc1
- N
- Ne



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune
mois-sur-Seine,Fontainebleau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°262





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Ripisylve (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- US
- N

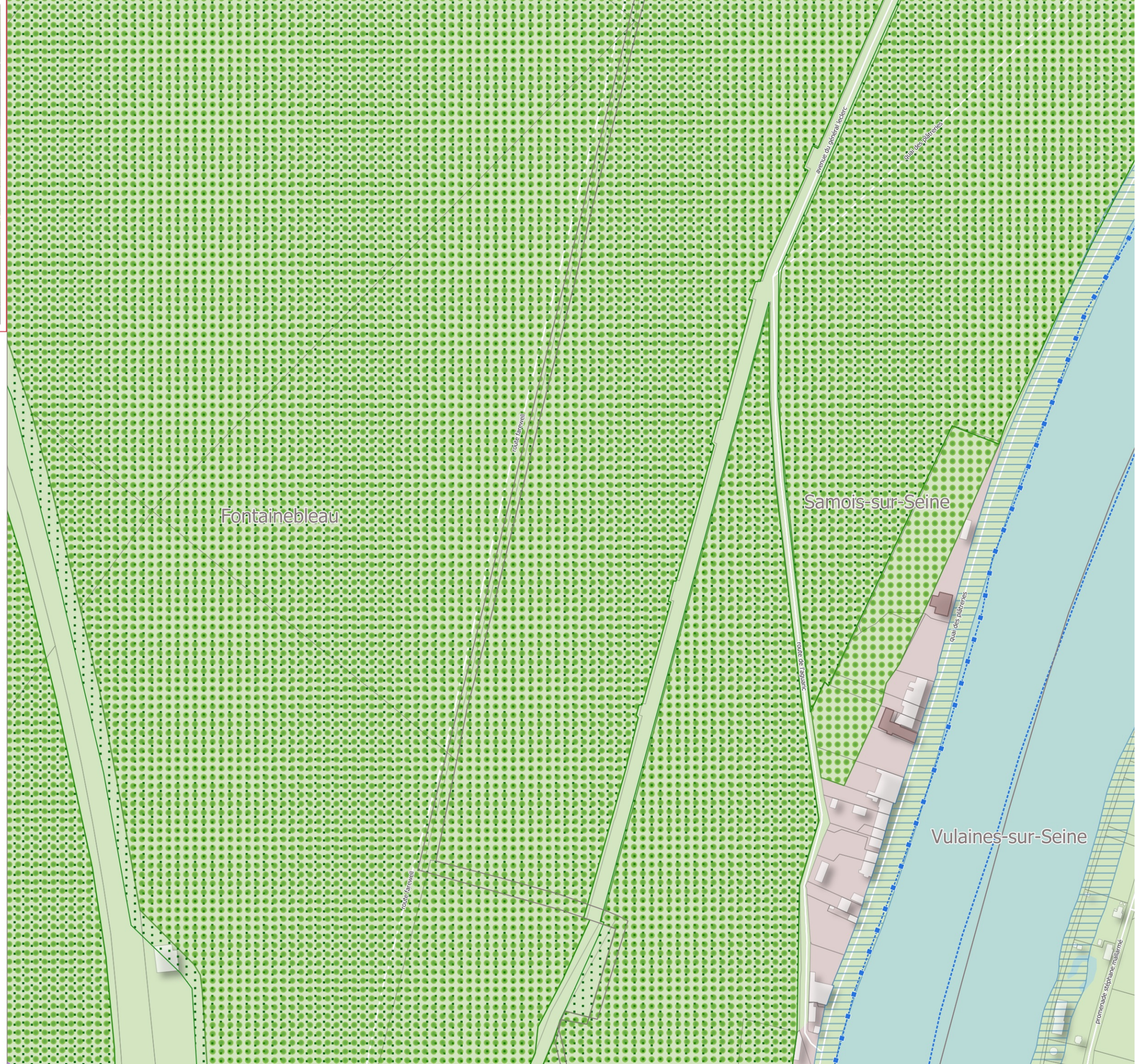


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau
Planche n°276





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UD
- UEc
- 1AUb
- N
- Nj
- NCa

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N

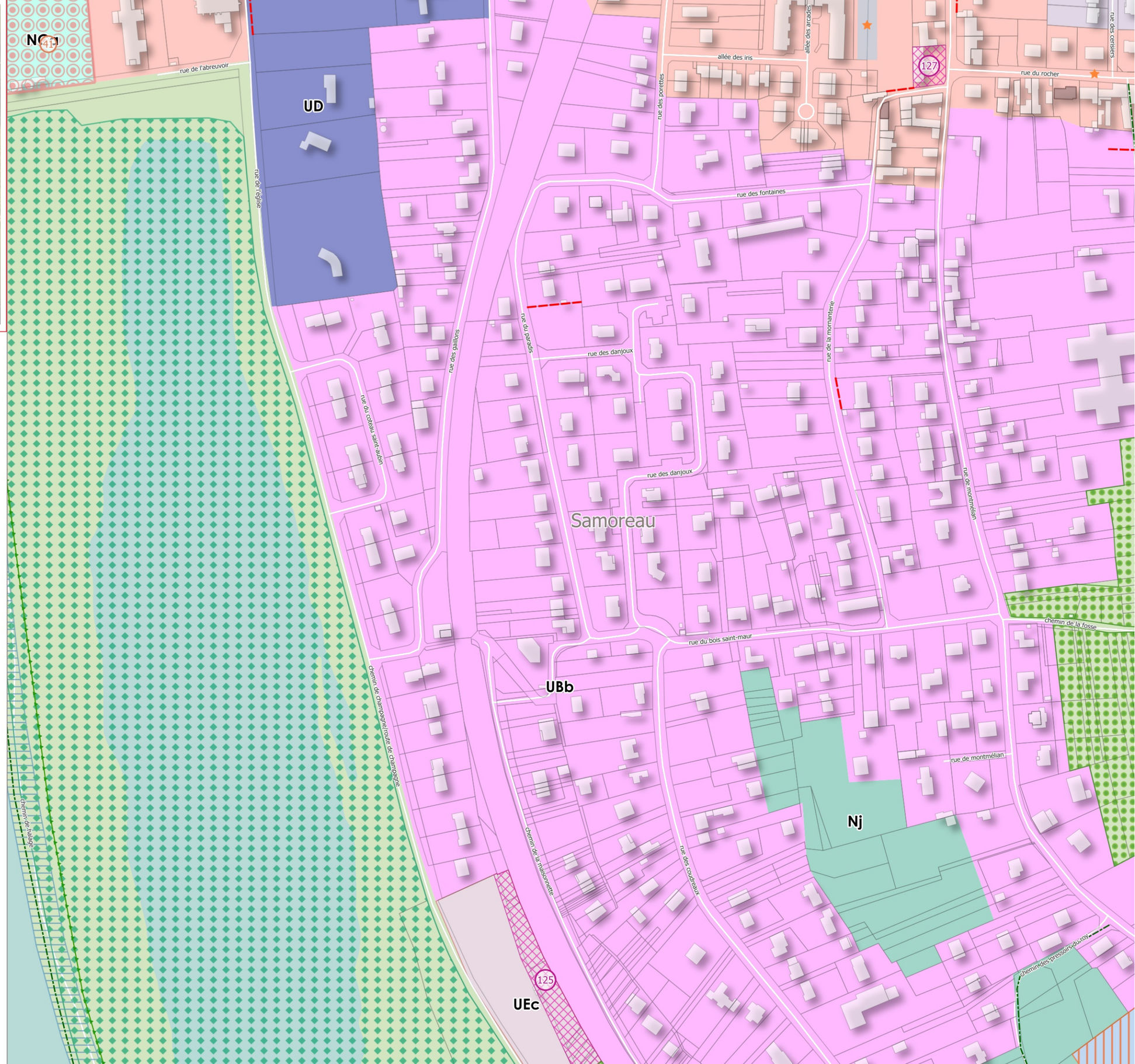

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau
Planche n°284





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UXc2
- 1AUb
- A
- N

rue du rocher

rue du château d'eau

chemin des sables

chemin de la fosse

rue de montmélian

Samoreau

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°274





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- UE
- UXc2
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

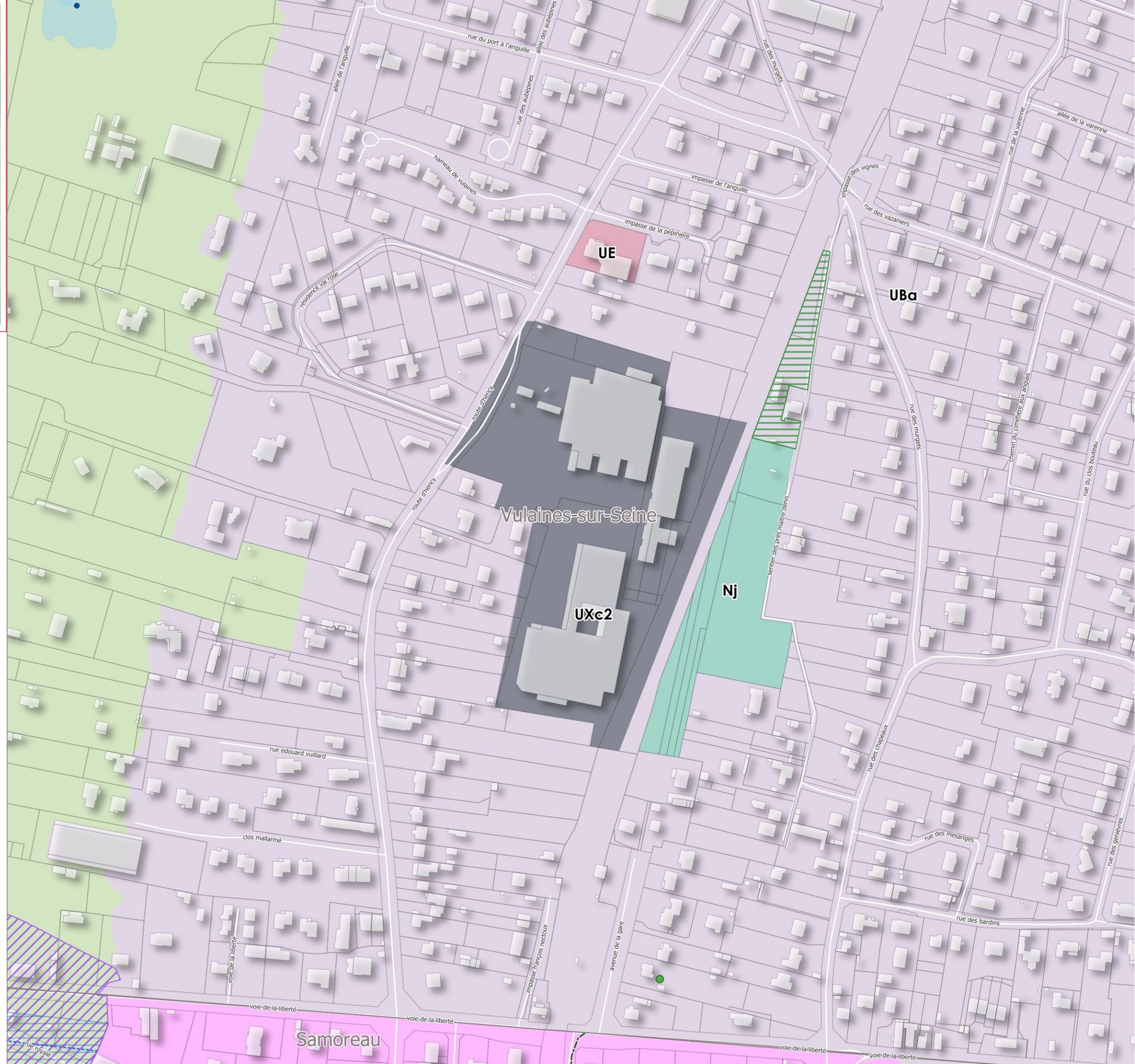

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°274





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UBb
- UE
- UXc2
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

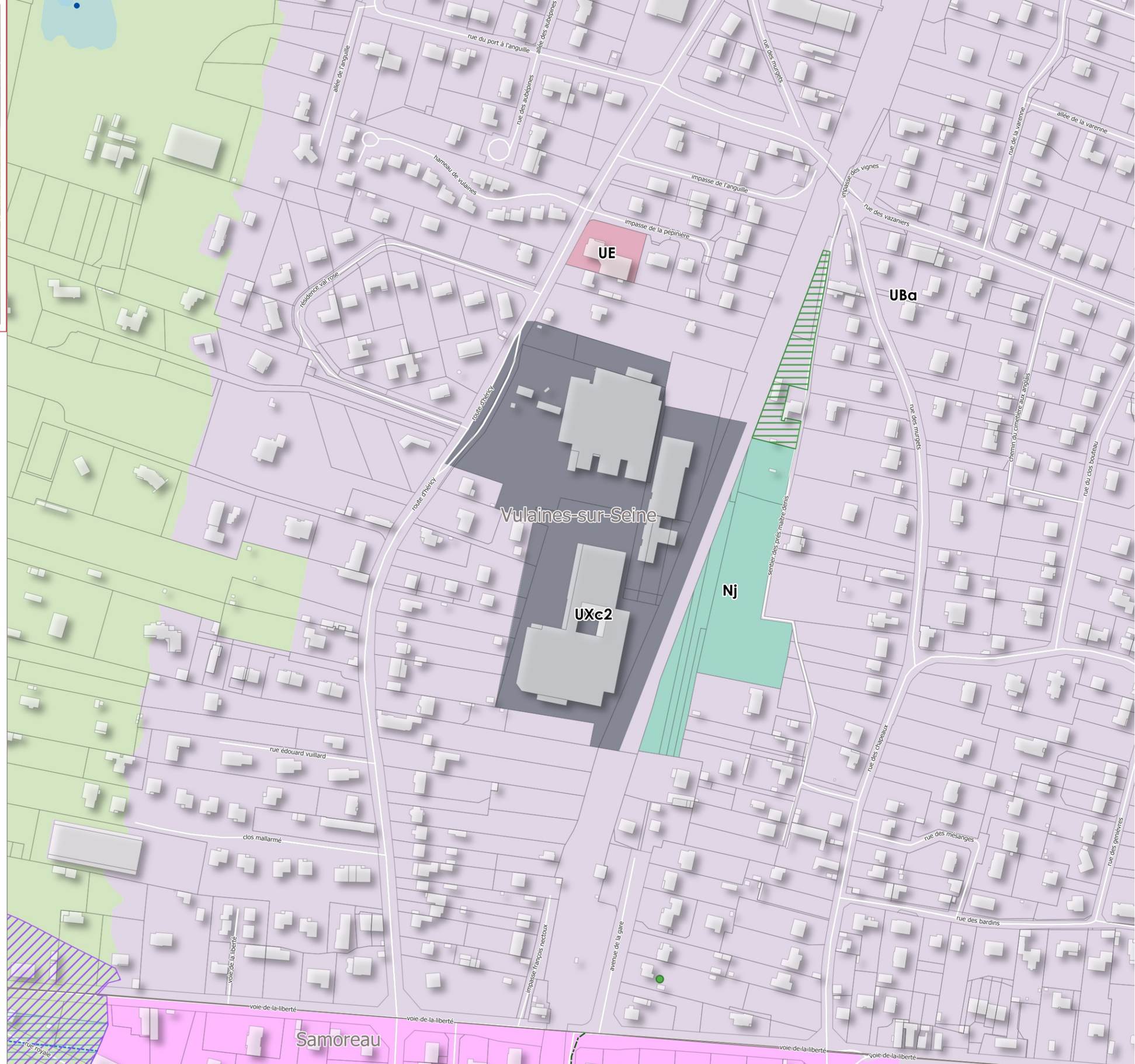

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°275





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UD
- N
- NCa



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°283





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UXc2
- A
- N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°283





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UXc2
- A
- N

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°291





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UXc2
- 1AUb
- 1AUx
- A
- Ap
- N
- Ne

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m N

UBb
133
134
Vulaines-sur-Seine
Ap
UXc2
Ne
43
Samoreau
chemin de la vierge
chemin des vaches
chemin du petit rocher
rue du petit rocher
rue des champs
avenue paul seramy
impasse du ru
rue des bois
rue de la bernache
rue des 20 arpents
rond-point de bernache

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°291





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Cours d'eau / Ru (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N (L151-11 I 1°/151-11 I 2°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) - L151-13
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBb
- UXc2
- 1AUb
- 1AUx
- A
- Ap
- N
- Ne

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m N

UBb
133
134
Vulaines-sur-Seine
Ap
UXc2
Ne
43
Samoreau
chemin de la vierge
chemin des vaches
chemin du petit rocher
rue du petit rocher
rue des champs
avenue paul seramy
impasse du ru
rue des bois
rue de la bernache
rue des 20 arpents
rond-point de bernache

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

**Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Samoreau,Vulaines-sur-Seine
Planche n°292





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UXc2
- A
- N
- Ne



*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Tousson
Planche n°1





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UX
- A
- Ap

Tousson

rue de maisse

la ferme de gallerand

*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Tousson
Planche n°3





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Eléments de contexte

- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- A
- Ap
- N
- Nj

Tousson

chemin de l'érable

chemin de la villette

rue de maisse

rue des tilleuls

chemin des bucheteuses

UBb

Nj

A

Ap

A

A

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Tousson
Planche n°4





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

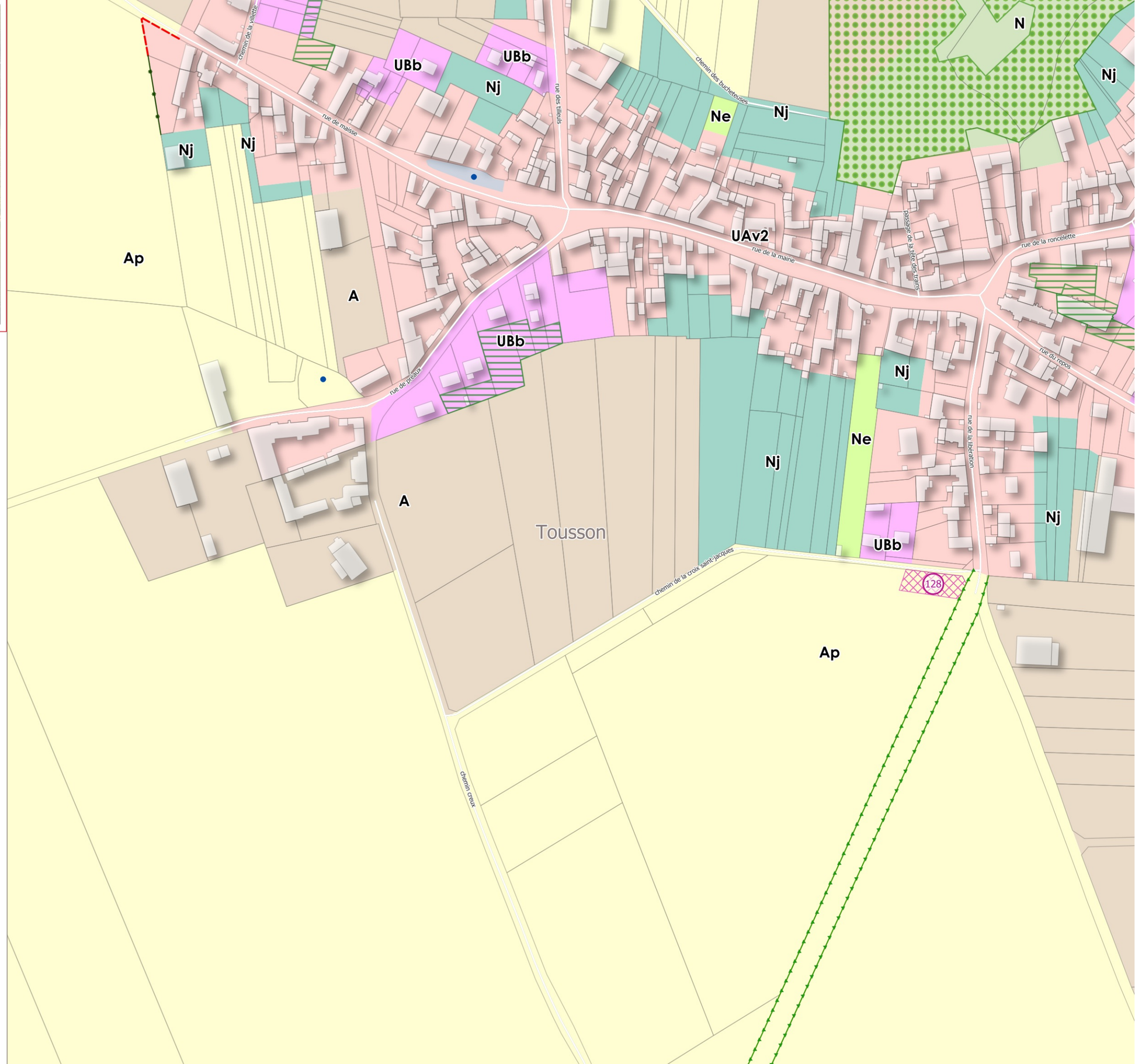


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Tousson
Planche n°6





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBb
- UEc
- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj

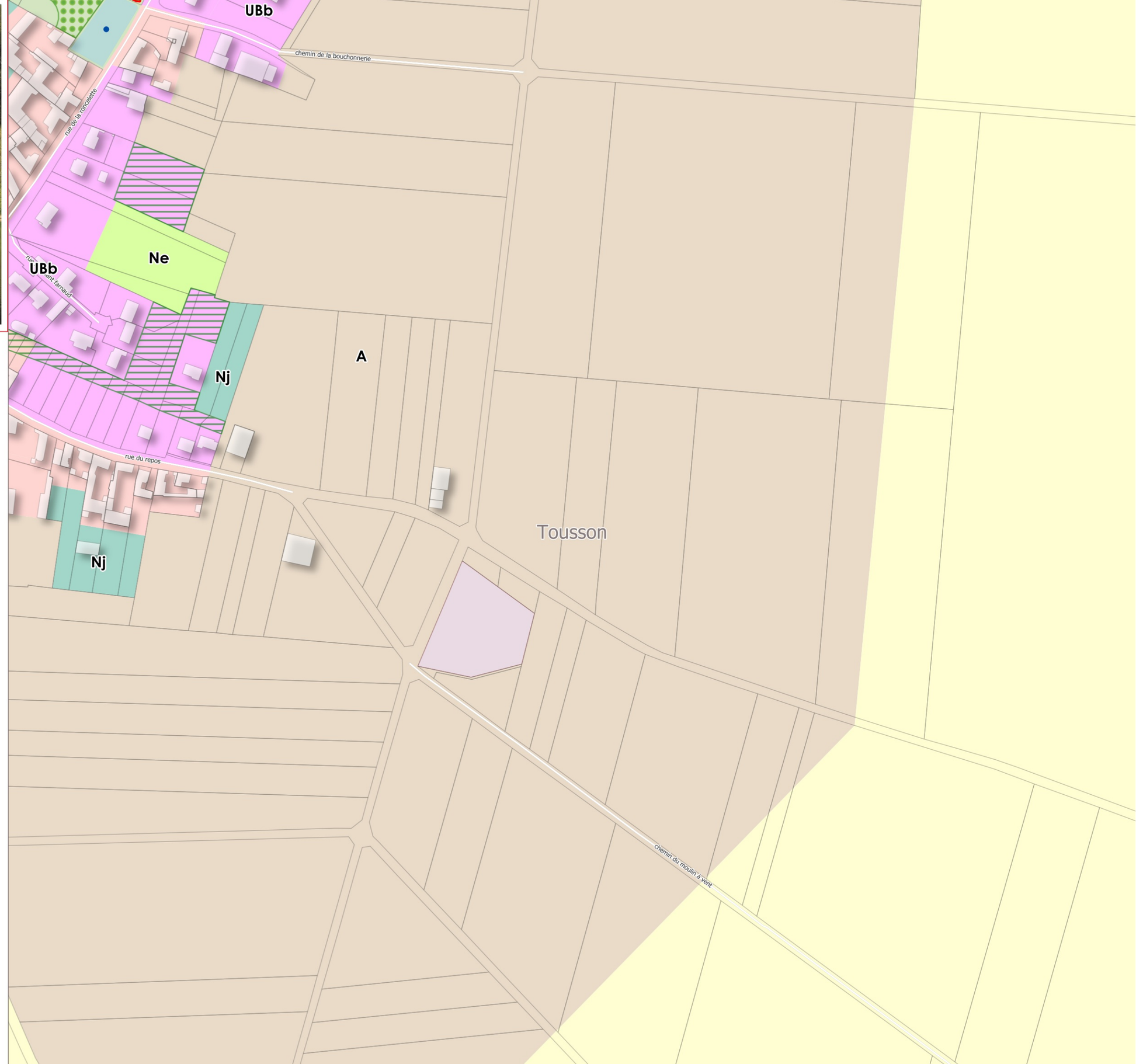


*Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025*

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Ury
Planche n°148





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Eléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UX
- A
- Ap
- Ael
- N



Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Ury
Planche n°149





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)

## Patrimoine bâti

- Cheminement doux (L151-19)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UEr
- A
- Ap
- Ael
- N
- Nj

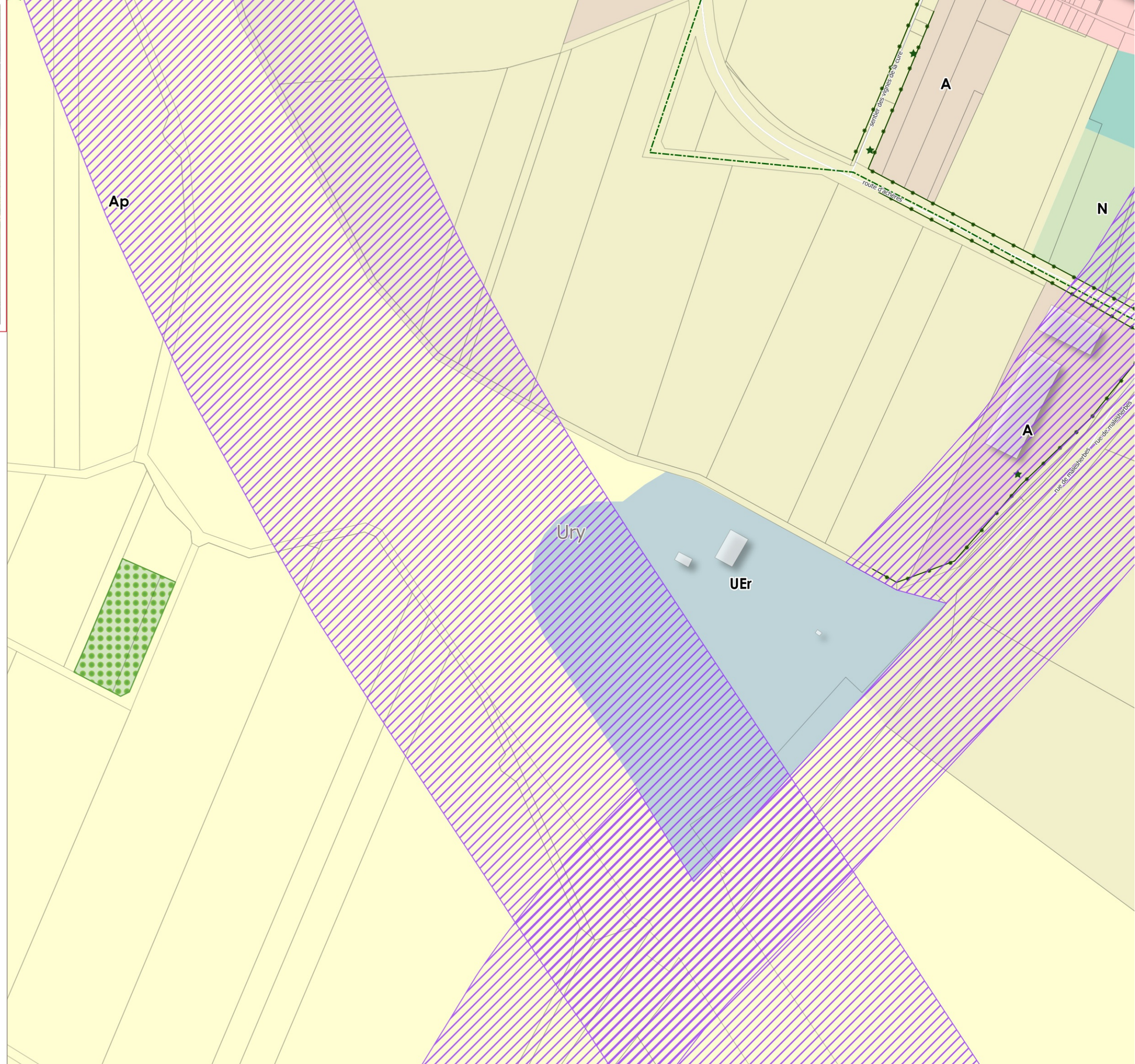


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Ury
Planche n°158





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UEc
- A
- Ap
- Ael
- N
- Ne

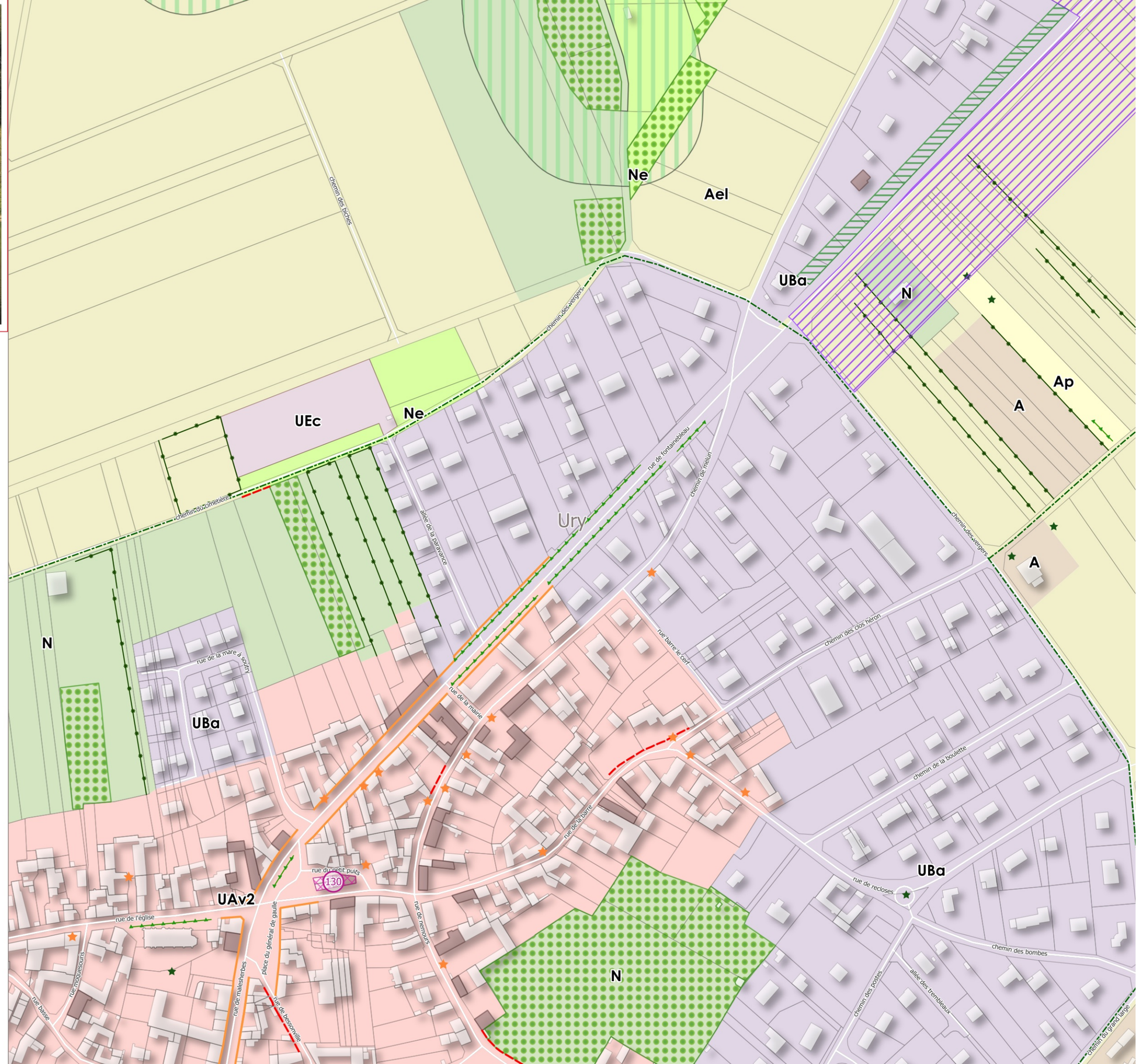


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Ury
Planche n°159





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Mare, mouillère et étang (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Petit patrimoine (L151-19)
- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)
- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Linéaire commercial protégé (L151-16-1)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv2
- UBa
- UE
- UX
- A
- Ap
- Ael
- N
- Ne
- Nj

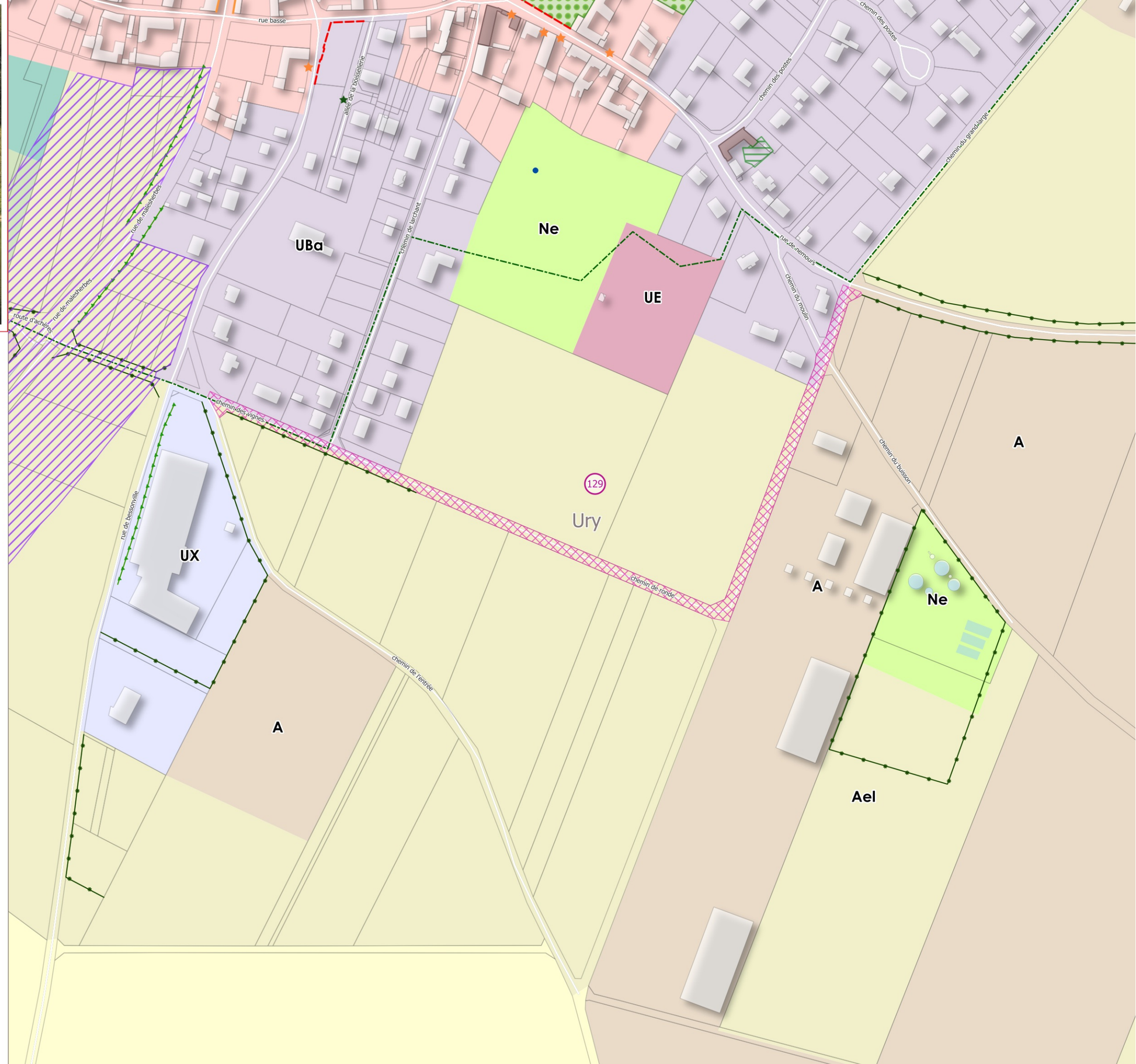


Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Ury
Planche n°168





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Arbre isolé remarquable (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haie (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des lisières boisées (L151-23)

## Patrimoine bâti

- Mur de clôture (L151-19)
- Cheminement doux (L151-19)

## Eléments de contexte

- Loi Barnier (Zone inconstructible)
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UBa
- UXc1
- A
- Ap
- Ael
- N

Ury

route de recloses

Ael

chemin de la corne de biche

chemin des bombes

A

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m

N

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

# Plan local d'Urbanisme intercommunal

Règlement graphique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

Commune Vulaines-sur-Seine
Planche n°282





1:2 500

CITADIA

## Patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé (L113-1)
- Bande de protection des cours d'eau (L151-23)
- Espace vert protégé strict (L151-19)

## Patrimoine bâti

- Bâtiments de qualité architecturale (L151-19)

## Mixité sociale et fonctionnelle

- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 / L151-7)

## Eléments de contexte

- Plan d'eau
- Parcelle
- Bâtiment

## Zonage

- UAv3
- UBa
- UBb
- UE
- 1AUa
- Ap
- N
- Nj

Sources : IGN (PCI Vecteur) ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 02-10-2025

0 100 m N